

LES ORIGINES
DE LA MONNAIE

*Droits de reproduction et de traduction réservés
pour tous les pays,
y compris la Suède et la Norvège.*

13327
13327

LES ORIGINES DE LA MONNAIE

CONSIDÉRÉES AU POINT DE VUE
ÉCONOMIQUE ET HISTORIQUE

PAR

M. Ernest BABELON

1871

CONSERVATEUR DU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

SOCIÉTÉ DE LECTURE

de DIJON

Exemplaire réformé

558590
11.3.53



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—
1897

HG

237

B3

AVANT-PROPOS

La numismatique ou la science des monnaies embrasse, dans son acception la plus étendue, l'étude de ces monuments sous tous leurs aspects : elle doit les considérer sous le rapport économique, social ou métrologique, aussi bien qu'aux multiples points de vue des sciences historiques : mythologie, iconographie, épigraphie, histoire de l'art, géographie, chronologie, etc. Ce n'est pas seulement l'une des bases fondamentales de l'archéologie, c'est aussi l'une des sources les plus fécondes des annales de l'évolution économique des sociétés civilisées. Cette branche des connaissances humaines, que des esprits superficiels seraient tentés de classer à côté des divertissements de l'entomologie ou de la botanique, voire même de la timbrologie, a un domaine si vaste ; elle

présente à nos investigations une telle multiplicité de problèmes, qu'il est presque impossible à celui qui s'y livre avec intelligence de la cultiver dans son ensemble et d'en saisir à la fois toutes les manifestations : chacun de nous est contraint, pour ne pas rester superficiel, de se spécialiser dans l'une ou l'autre des parties d'une science qui semble, par elle-même, être déjà une spécialité restreinte.

C'est sans doute à cause de cette nécessité que, dans les travaux des numismates, les questions économiques et sociales qui se posent devant toute série monétaire antique ou moderne, sont rarement abordées ; et de même, chez les économistes, on rencontre peu d'écrits traitant de la monnaie, qui aient pour principe une connaissance approfondie ou simplement sérieuse des médailleurs où sont classés les documents monétaires qui forment la base de leurs conceptions théoriques. En un mot, et sauf d'éminentes exceptions, il est vrai de dire qu'en général, les numismates se montrent surtout archéologues et historiens, ne se préoccupant guère des lois économiques de la monnaie, et que les économistes, laissant de côté l'examen direct des séries monétaires, fréquentent

peu les établissements scientifiques connus sous le nom de cabinets numismatiques.

J'ai cherché, dans ce livre, fruit de nombreuses lectures, à me placer à la fois au point de vue numismatique et au point de vue économique; j'ai essayé, tout en me restreignant, à dessein, aux généralités et aux questions d'origine, de montrer le lien étroit qui unit ces deux sciences sœurs qui, chacune, vivent trop chez elles et semblent se boudier; j'ai voulu, en un mot, appliquer aux origines et à l'histoire des premiers développements de la monnaie dans les civilisations anciennes, les lois économiques formulées par induction dans les ouvrages de pure théorie sur le rôle de la monnaie dans la formation de la richesse sociale. Si la monnaie, suivant la forte expression d'un économiste (1), « exerce, comme la mort, son empire sur tous les humains », cette parole s'applique non seulement aux générations contemporaines, mais aussi à l'humanité défunte, à l'antiquité tout entière. Ce livre s'adresse donc, à la fois, à ceux qui étudient le présent et à ceux qui se confinent dans le passé et y cherchent des en-

(1) Émile de Laveleye, *la Monnaie et le bimétallisme international*, Introduction.

seignements pratiques, aux économistes et aux numismates; par le fait, il a besoin de l'indulgence des uns et des autres, car c'est surtout lorsqu'on voudrait plaire à tout le monde qu'on risque de ne contenter personne.

Il y a sept ou huit ans, j'avais caressé le projet d'ouvrir, à l'École pratique des Hautes-Études, un cours de numismatique, pour continuer les leçons si brillantes professées sur les mêmes matières, près la Bibliothèque Nationale, par mon regretté maître et ami, François Lenormant. J'avais, dans ce but, rassemblé des notes nombreuses destinées à former la matière de ces conférences qui, dans ma pensée, ne devaient s'adresser, comme la plupart des cours de l'École, qu'à un nombre restreint d'auditeurs. Pour des raisons indépendantes de moi et que je n'ai pas à rappeler ici, ce dessein ne put se réaliser et mes notes me sont restées entre les mains. Ce sont celles d'entre elles qui ont trait au caractère économique de la monnaie, à la formation et aux premiers développements de l'instrument et de l'intermédiaire de tout commerce, que j'ai rassemblées et que je publie aujourd'hui, en leur donnant une forme différente de celle qu'elles

avaient primitivement, pour les adapter à une lecture courante et non plus à un exposé de cours public. Elles seront suivies prochainement d'un second volume formé d'un autre chapitre de ces notes, et qui sera intitulé : *Métrologie numismatique*. L'étude des systèmes pondéraux de la monnaie, surtout chez les Grecs, est si importante, elle apporte un contingent si essentiel d'éclaircissements à l'histoire du commerce dans l'antiquité, elle contribue d'une manière si directe au classement et à l'attribution des monnaies elles-mêmes, qu'elle doit être traitée à part; nous avons donc réservé pour ce volume un certain nombre de questions qui auraient pu, à la rigueur, trouver place dans celui-ci, car l'histoire économique touche de bien près à l'histoire du commerce dont la monnaie est l'indispensable véhicule.

La plus grande partie du présent volume a formé la matière d'une série d'articles qui ont paru dans *la Science sociale*, de M. Edmond Demolins. C'est surtout, je dois le dire, l'accueil flatteur que leur a fait ce public spécial et compétent, qui m'a engagé à donner à ces articles un lien qui les rattache et les soude les uns aux autres, pour constituer les différentes parties d'un

même ensemble. On a bien voulu trouver quelque intérêt à la méthode dont je me suis fait partout une règle : c'est de chercher, dans les faits économiques contemporains, des analogies avec ce qui s'est passé dans l'antiquité, ou mieux, de tâcher d'éclairer l'histoire de la monnaie et de ses origines à la lumière des lois qui régissent le rôle économique de l'instrument des échanges dans les sociétés modernes. Mais je m'empresse de faire remarquer que cette méthode n'est pas nouvelle, et que j'en ai trouvé le principe dans cette sage parole du président de Brosses : « En général, dit-il, il n'y a pas de méthode meilleure pour percer les voiles de l'antiquité, que d'observer s'il n'arrive pas quelque part sous nos yeux quelque chose à peu près pareil. »

E. B.

15 août 1896.

LES ORIGINES DE LA MONNAIE

I

LE TROC ET LES PREMIERS ÉTALONS DE VALEUR

I. — LE PRINCIPE NATUREL DES ÉCHANGES.

On ne pourrait pas concevoir une société humaine sans les relations d'échange ou de commerce qui déplacent, transportent et distribuent entre les membres du corps social toutes les choses qui sont nécessaires à la satisfaction des besoins de chacun. Suivant la belle comparaison d'Herbert Spencer, le commerce, dans l'organisme de la société, joue le rôle de la circulation du sang dans l'organisme de tout corps vivant. Sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir aucun lien de solidarité ou de sympathie, en écartant seulement, même momentanément, l'état d'hostilité, deux hommes libres, mis en présence, chercheront à échanger, l'un avec l'autre, les biens que chacun

possède en trop contre ceux qui lui manquent. D'un même mouvement spontané, le laboureur et le vigneron échangeront la surabondance de leurs récoltes; le pâtre, le pêcheur, le chasseur, l'artisan, tous, à la fois producteurs et consommateurs, feront de même pour leurs produits respectifs. C'est l'intérêt bien entendu, comme se sont plu à le démontrer les Économistes, qui dicte et impose cette loi sociale des échanges, c'est-à-dire du commerce. L'enfance de l'homme, qui ressemble par tant de côtés à l'enfance de la civilisation, nous met chaque jour sous les yeux des phénomènes analogues : nos plus jeunes écoliers échangent des billes ou une image contre une toupie ou un crayon de couleur. Enfants et peuples enfants ou, pour mieux dire, peuples simples, pratiquent l'échange en nature, la moindre forme des relations commerciales (1).

Échanger, acheter, vendre, commercer, en un mot, sont des opérations qui supposent nécessairement l'estimation de ce que l'on échange, de ce que l'on achète ou de ce que l'on vend. Le laboureur apprécie la quantité de son blé, en poids ou en volume, dont il consent à se dessaisir contre la mesure du liquide généreux que le vigneron lui livrera. Apprécier ou évaluer ce qu'on échange, c'est le compter, le peser, le comparer, le mesurer, et qui dit *mesure*, dit unité conventionnelle.

(1) Voyez, pour le développement de ces idées, Herbert Spencer. *Principes de sociologie*, trad. Cazelles et Gerschel, t. II, p. 1 à 133.

Pour apprécier une longueur quelconque, il faut que je la compare à une autre longueur que je prends pour type; de même, pour apprécier une surface, une contenance, un poids. Cette mesure type devient l'étalon; si elle est commode, nette, à la portée de tous, l'usage s'en répand facilement et élimine peu à peu, par une sélection naturelle et spontanée, les autres termes de comparaison qui sont jugés moins pratiques ou qui prêtent à confusion.

Nous concevons six manières de mesurer tous les objets qui frappent nos sens. La première consiste à les énumérer, à en déterminer le nombre; la seconde nous en donne la longueur ou l'étendue sous une dimension; par la troisième, nous en connaissons la superficie; par la quatrième, nous en apprécions le volume, s'il s'agit de solides, et la capacité, s'il s'agit de liquides; la cinquième nous en fournit le poids; la sixième enfin détermine la valeur comparative des objets, les uns par rapport aux autres, ou par rapport à un objet spécial pris pour type d'évaluation générale. Tel est l'ensemble du système métrique, dont les rudiments doivent compter parmi les premières inventions qu'ait créées le génie industriel de l'homme, parce qu'ils répondent aux plus impérieux besoins de toute société.

En continuant à nous placer au point de vue naturel, il ne nous sera pas malaisé de ressaisir le principe même des étalons primitifs que, d'un consentement universel, les hommes ont adopté

pour mesurer toutes choses. Le corps humain lui-même, ainsi que le remarquait déjà doctement le sophiste Protagoras, au cinquième siècle avant notre ère, avait spontanément offert et mis à la portée de chacun toutes les espèces de mesures, moins la dernière (1). Pour estimer la longueur ou la largeur d'un objet quelconque, la taille ordinaire de l'homme adulte, son doigt, sa main, son bras, ses deux bras étendus, son pied, l'écartement normal de ses jambes pendant la marche, tels sont les éléments que la nature mettait à sa disposition et qui sont devenus, dans toutes les civilisations, la base du système des mesures pour les longueurs et les surfaces : les termes de doigt, pouce, coudée, brassée, pied, pas, et d'autres, qu'on retrouve dans tous les anciens systèmes de mesures, attestent la vérité de cette théorie. Les deux mains de l'homme furent les plateaux de la première balance, et les poids qu'un adulte, de force moyenne, peut porter sur son dos, soulever de ses deux mains, ou tenir dans une main, devinrent, dans l'usage, les étalons pondéraux d'après lesquels tout ce qui se pèse fut évalué.

Seule, la mesure par équivalence, rôle que remplit la monnaie dans les civilisations avancées, ne trouve pas de prototype naturel dans le corps humain. C'est le commerce, c'est-à-dire les rela-

(1) Protagoras, dans Platon. *Theaetète*, p. 152, A : πάντων χρημάτων μέτρον ἄνθρωπος. Cf. J. Brandis, *Das Münz Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 3; — Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie* (2^e éd., 1882), *Introduct.*, p. 1.

tions d'individu à individu, qui l'ont créée et en ont développé l'usage. Je suis laboureur; Pierre, le père, m'achète un sac de blé et me donne en paiement un de ses moutons; ce mouton est, pour moi, l'équivalent de mon sac de blé. Pour un autre sac de même contenance, j'achèterai à Jean, le chasseur, une fourrure qui me paraîtra valoir aussi ce sacrifice. Ainsi, cette mesure de blé, surtout si je possède du blé en surabondance, deviendra la base ordinaire de mes calculs et de mes opérations de trafic; Pierre et Jean feront respectivement le même raisonnement pour les moutons et pour les fourrures.

Dans cet état primitif, la pratique des échanges doit éprouver des embarras quotidiens. Combien de mesures de blé valent ces bestiaux? Combien de fourrures vaut cette pièce de toile? Combien de mes poissons puis-je échanger contre ces légumes, contre ces produits de l'industrie des rivages maritimes? Toutes questions bien aléatoires et auxquelles la réponse est très variable, suivant le temps, le lieu, et mille circonstances occasionnelles.

Il devait arriver souvent à un homme d'avoir en trop une certaine denrée qu'il eût été bien aise d'échanger, mais ses voisins en étaient eux-mêmes surabondamment pourvus et n'en avaient nul besoin; ne trouvant donc pas d'acquéreur, il était obligé de se passer de choses qui lui étaient nécessaires, tout en conservant sa marchandise qui ne lui était d'aucune utilité directe et qui

pouvait se détériorer ou même se détruire (1). Ces difficultés sans cesse renaissantes, ces problèmes journallement agités et débattus amenèrent ce qu'il y avait d'hommes prévoyants à se procurer une denrée qui fût susceptible de convenir au plus grand nombre de gens, et d'être, le cas échéant, accumulée et conservée, sans courir les risques d'une détérioration sensible ou trop prompte. D'un accord tacite et pour la plus grande commodité de chacun, les groupes d'individus habitués à échanger, à commercer ensemble, adoptèrent une denrée particulière dont la valeur, généralement consentie, servit d'échelle comparative, d'équivalent universel à la valeur de toutes les choses qu'ils avaient communément à troquer entre eux. Chaque tribu, chaque peuple adopta pour étalon et intermédiaire des échanges, la marchandise le plus généralement recherchée chez lui, à cause de ses avantages, et qu'il pouvait tenir, pour ainsi dire, toujours sous sa main. Chez les peuples pasteurs, tout s'apprécia en bœufs et en moutons; chez les peuples pêcheurs, les poissons, et chez les peuples chasseurs, les fourrures ou les peaux de bêtes remplirent le même office; ce fut le blé, le maïs et l'orge chez les agriculteurs; ce furent les ustensiles, les armes, les trépieds, les marmites ou chaudrons chez les guerriers et les métallurgistes; les bracelets et les autres objets de parure, des coquillages même

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie et le mécanisme de l'échange*, p. 2 et 3.

dont la race frivole des sauvages se faisait un ornement, eurent, chez eux, le privilège de servir de commune mesure à l'évaluation de tout ce qui pouvait être la matière d'un trafic. Turgot s'est appliqué à démontrer que toute marchandise quelconque a la propriété de pouvoir mesurer et transmettre la valeur (1) : le choix de cette marchandise-étalon varie suivant les temps et les lieux, mais il n'est dicté que par des questions de convenance et de facilité d'emploi.

On voit ici le premier lien qui rattache la question monétaire aux moyens et au mode d'existence des populations. Pour la saisir dans ses véritables fondements, il est indispensable de lui donner, comme préambule, l'étude attentive des sociétés simples, et surtout l'observation des moyens et du mode d'existence de ces sociétés, puisque par eux sont nécessairement influencés tous les autres phénomènes sociaux. Jusque dans les questions monétaires actuelles, cette relation est parfaitement saisissable et active, et c'est pour ne s'en être pas suffisamment rendu compte, que les économistes éprouvent de si grandes difficultés à les résoudre (2).

II. — LE TROC A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

L'époque moderne, aussi bien que l'antiquité

(1) Turgot, *Valeurs et monnaies* (*Œuvres de Turgot*, t. I, p. 75).

(2) Voir la *Science sociale*, mars 1894 (article de M. Léon Poincard).

la plus reculée, est féconde en exemples du rôle monétaire que peuvent jouer certains objets usuels, chez les peuples simples, voire même dans les pays plus compliqués qui fournissent quelque production d'une valeur spéciale, surtout quand ces pays sont encore habités en grande partie par une population simple. Ce que les voyageurs dans les pays nouveaux emportent le plus avec eux, ce ne sont pas des pièces d'or et d'argent, mais des produits divers de l'industrie européenne, capables de séduire les populations qu'ils doivent visiter et de les amener à céder en retour les productions naturelles de leur pays.

Nous allons faire, à leur suite, un tour rapide du monde, pour y relever seulement quelques exemples typiques et curieux de ce que je viens d'affirmer. Nous prendrons notre route par l'Atlantique.

En Islande, où la principale richesse des indigènes consiste en poisson séché, c'est cette marchandise qui forme la matière ordinaire du négoce, et les commerçants anglais ou danois l'achètent au prix des objets les plus variés. Voici comment un édit, rendu entre 1413 et 1426, et demeuré de longs siècles en vigueur, établit la taxe de diverses marchandises estimées en poisson séché :

Vingt fers de chevaux y sont tarifés.	20 poissons séchés ;
Une paire de chaussures de femme..	3 poissons séchés ;
Une paire de souliers de cuir.....	4 poissons séchés ;
Une barrique de beurre pur.....	120 poissons séchés ;

Une demi-livre de suif.....	5 poissons séchés :
Un tonneau de vin.....	100 poissons séchés.
	etc. (1).

Nous nous figurons aisément que de pareils édits devaient être proclamés et peut-être gravés sur le marbre, dans les *emporia* fréquentés par les vaisseaux des Phéniciens, des Étrusques et des Grecs, avant l'invention de la monnaie métallique.

Dans le règlement des pêcheries de Terre-Neuve du 18 août 1825, c'est encore le poisson qui joue officiellement le rôle de monnaie : il sert à payer les salaires et toutes les denrées que les pêcheurs désirent se procurer (2).

Dans la presqu'île d'Alaska, à la baie d'Hudson, comme aussi chez les Lapons et chez les Esthoniens, les peaux de castor et les fourrures remplissent le même office, et, dans la langue de ces peuplades des régions glacées, le même mot, *râha*, signifie à la fois *peau* et *monnaie* (3).

Au commencement de ce siècle, le rôle de monnaie courante était dévolu au sucre dans le Maryland, au tabac dans la Virginie, aux balles de plomb dans le Massachusetts, au cacao dans le Mexique et l'Amérique centrale (4).

(1) Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, p. 19.

(2) Dalloz, *Jurisprudence générale. Répertoire*, v^o Obligations, n^o 1751.

(3) P. Whympet, *Travels in Alaska*, p. 225; — Stanley Jevons, *la Monnaie et le mécanisme de l'échange*, p. 17.

(4) Clavigero, *History of Mexico*, t. I, p. 386; — Prescott, *Conquest of Mexico*, t. I, p. 44.

Les Indiens des États-Unis et du Canada se servaient surtout, en guise de monnaie, d'un bijou appelé *wampum*, fabriqué à l'aide de deux coquillages marins, blanc et violet, le *buccinum* et la *Venus mercatoria*, qu'on recueille en quantité sur les rives du golfe du Mexique. Des fragments de ces coquillages, d'une couleur lustrée, étaient taillés en petits cylindres d'environ 10 millimètres de longueur sur 8 de circonférence, puis, évidés et enfilés en chapelets. Dans le commerce, on les livrait à la mesure; les noirs ou violets avaient le double de la valeur des blancs (1). Le *wampum* fut considéré comme monnaie légale, même après l'arrivée des Européens, à cause de l'absence de la monnaie métallique; les colons de l'Amérique du Nord et du Canada s'en servirent légalement jusqu'en 1670; puis, l'usage en persista par routine, en concurrence avec la monnaie métallique, jusqu'en 1704; les Peaux-Rouges le préférèrent jusque vers 1825. Dans son rôle monétaire, le *wampum* fut décrié par la contrefaçon plutôt que par les réglemens législatifs : des industriels européens s'étaient mis à fabriquer en surabondance de faux *wampums* en pâte de verre, et le discrédit dont ces objets, comme de véritables assignats, furent bientôt atteints parmi les Indiens eux-mêmes, rejaillit

(1) Alexandre Vattemare, *Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord de 1652 à 1858, offertes à la Bibliothèque impériale*. Première partie, Introd., p. 15 et suiv.; — P.-N. Breton, *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada*, p. 10; — W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, p. 14 et suiv.

sans retour sur les coquillages véritables. Seules, quelques tribus de la Californie conservent encore l'usage des *wampums* qu'elles portent enfilés comme des grains de collier et qu'on désigne sous le nom d'*al-li-ko-chik* (monnaie indienne), terme emprunté à leur langue.

Le continent africain tout entier pratique sous nos yeux le système primitif des échanges en nature, et les exemples en fourmillent dans les récits des voyageurs. Partout, ce sont des individus qui troquent, les uns avec les autres, les produits de leur travail; des tribus qui livrent le surplus de leurs richesses en retour de ce qu'elles ont demandé à d'autres tribus, et cela sans l'intermédiaire de la monnaie; partout enfin, c'est un double courant de caravanes portant et rapportant des tissus, du café, de la gomme, du coton, de l'ivoire, des bois précieux, de l'or, du sel, des plumes, de l'huile de palme, des pelleteries, des objets manufacturés, des armes, de la poudre, conduisant des bestiaux ou des esclaves. A Madagascar, quiconque assiste chaque semaine au marché de Tananarive voit, non sans étonnement, défiler de longues théories de marchands venant de tous les points de l'île ou retournant chez eux, lourdement chargés des produits naturels de leur pays, ou bien de marchandises européennes telles que verroteries, bijoux en toc, vêtements confectionnés, armes et meubles. Les monnaies européennes, quand il s'en rencontre, sont coupées en morceaux, comme des lingots de métal brut, et pesées

dans des balances. Dans l'Afrique équatoriale où le lucratif commerce de l'ivoire attire les plus lointaines caravanes, « ce produit est échangé contre les coquilles monétaires, les verroteries, les métaux en fils ou en barres, les étoffes d'Europe ou d'Amérique, les armes et munitions, tous articles dont le cours d'échange règle les transactions relatives aux denrées (1) ».

Ainsi, comme l'Amérique, l'Afrique nourrit des populations rudimentaires qui se servent des coquillages de leurs colliers comme équivalent de toute marchandise. Ailleurs, ce sont des gâteaux de sel; chez les peuplades pastorales, c'est le gros et le petit bétail qui est l'étalon de valeur (2). Les tribus guerrières, comme les Dahoméens, emploient les armes, surtout les fusils à pierre, pour base d'évaluation des denrées, des objets de bazars, des vêtements, des esclaves (3).

Si nous passons à l'Asie, nous voyons les tribus cantonnées dans la grande steppe centrale faire comme les nomades africains : elles trafiquent en nature. Le commerce chinois a même introduit parmi les Tartares Mongols l'usage, comme monnaie, du thé en brique, c'est-à-dire moulé sous cette forme. On s'explique une semblable coutume, quand on sait le rôle hygiénique du thé dans les régions du Nord et la qualité souvent

(1) A. de Prévile, *les Sociétés africaines*, p. 183; — Ridgeway, *op. cit.*, p. 43.

(2) A. de Prévile, *op. cit.*, p. 262.

(3) *Ibid.*, p. 322, note.

mauvaise des eaux de la steppe, qui ont besoin d'être rectifiées (1).

En Chine, en Kachgarie et même dans l'Inde et au Japon, on s'est longtemps servi, pour signe d'échange, comme chez les sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, de coquillages blancs exportés surtout des îles Maldives et Laquedives, et généralement désignés sous le nom de *cauries* (la *cypræa moneta* des naturalistes). Cet usage primitif des cauries, comme moyen d'échange, a laissé des traces dans la langue chinoise, où, nous disent les sinologues (2), le caractère *pei*, « coquille », est resté le radical de tous les mots qui se rattachent aux idées de richesse, d'achat ou de vente.

En Corée, la denrée la plus usuelle, le riz, a servi longtemps comme monnaie ; on lui a substitué parfois les fèves et la toile de chanvre. En 1357, nous dit M. Courant, d'après un manuscrit coréen, on décida d'apposer un sceau sur les pièces de toile pour leur donner cours légal : c'était la toile-monnaie (3).

Dans la plus grande partie de l'Annam, les transactions se font actuellement encore en paddy :

(1) Huc, *Voyage en Tartarie et au Thibet*, passim.

(2) Ed. Biot, *Mémoire sur le système monétaire des Chinois*, p. 6. Sur l'emploi des *cauries* comme monnaie, voyez le mémoire de Klaproth, dans le *Journal asiatique*, 2^e série, t. XIII, 1834, p. 146 et suiv. ; — W. Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 13 et suiv. et p. 21 ; — E. de Villaret, dans la *Revue numismatique*, 1892, p. 129.

(3) Maurice Courant, dans le *Journal asiatique*, t. II de 1893, p. 270 et suiv.

on troque du paddy contre du tabac, du papier, des étoffes (1). Chez les Bahnars de l'Indo-Chine, on signale des usages que nous retrouverons identiques dans la Grèce homérique : les paiements en bœufs, en chaudrons, en petites haches. « Les Bahnars de l'Indo-Chine, dit M. E. Navelle, en sont encore au troc et à l'échange et ils n'ont point de monnaie proprement dite. Ils possèdent seulement certains objets d'échange qui, étant plus fréquemment employés ou ayant une valeur moins variable que les autres, peuvent être considérés comme faisant chez eux l'office de monnaie... Une tête, c'est-à-dire un esclave mâle, vaut, selon sa force, son âge, son habileté, etc., cinq, six ou sept buffles, ou le même nombre de marmites. Le buffle et la marmite ont la même valeur, qui varie naturellement avec la grosseur ou l'âge de l'animal, avec la grandeur et la qualité de la marmite. Un buffle adulte ou une grande marmite vaut sept jarres en terre de grès vernissée, de la forme des jarres chinoises et de la contenance de dix à quinze litres. La jarre vaut quatre *muk*, nom d'une monnaie de compte valant dix *mat*, c'est-à-dire dix de ces piochettes que forgent les Cédans et que tous les sauvages de ces contrées emploient comme instruments aratoires. Le *mat* est la plus petite valeur employée chez les Bahnars (2). »

(1) Ét. Aymonier, *Notes sur l'Annam, dans la Cochinchine française, Excursion et reconnaissances*, fasc. X, 1885, p. 239.

(2) E. Navelle, dans *la Cochinchine française. Excursions et reconnaissances*, fasc. XIII, 1887, p. 296-297.

Les habitants de l'une des villes les plus commerçantes du Laos, Sting-Trèng, transportent au Cambodge du riz, de la cire, des peaux, l'ortie de Chine, le cardamoine, et ils en rapportent du sel, de la vaisselle, des étoffes, sans que la monnaie métallique ait le plus souvent à intervenir dans ce véritable troc (1). D'autres fois, ce sont des bestiaux qui servent de paiement. M. Aymonier a rencontré au Laos un esclave annamite qui avait été vendu au prix de sept buffles (2). Un éléphant blanc, mâle, haut de 4 coudées, avec des défenses d'une coudée, coûta au roi de Bassak, trois éléphants mâles ordinaires, deux femmes et sept hommes esclaves, sans compter beaucoup d'autres menus articles (3). Ainsi, aujourd'hui même, dans ces pays primitifs, le troc pur et simple persiste à côté de l'usage des lingots de métal, et même à côté de la véritable monnaie importée par des immigrants plus avancés en culture matérielle.

En Europe, il suffit de remonter aux origines des temps modernes pour trouver encore des exemples de ce même ordre de faits.

Les populations qui habitaient la Russie durant le moyen âge étaient particulièrement riches en bestiaux, en fourrures, en toiles et en blé, qu'elles exportaient en Allemagne, ou dans l'Orient musulman, recevant en échange les produits manufac-

(1) Ét. Aymonier, *Voyage dans le Laos*, p. 22 et 32.

(2) *Ibid.*, p. 43.

(3) *Ibid.*, p. 57.

turés de ces pays. « La nécessité du commerce de détail força les Russes à se servir de peaux de martres et d'écureuils ou de zibelines et d'hermines, au lieu de monnaie courante; par là, ces fourrures acquirent un taux fixe et une valeur comparative entre elles, et servirent à payer les divers objets qu'on achetait. Par suite de l'extension et de la vigueur qu'acquît plus tard le commerce, l'embarras attaché à l'échange d'un numéraire si volumineux et si périssable se fit vivement sentir, et donna l'idée de tailler de petits morceaux de ces peaux, ou de petits morceaux de cuir, sur lesquels on apposa des marques (1). » Tout à l'heure, nous avons constaté en Corée un usage identique appliqué aux morceaux de toile de chanvre.

Le blé, l'orge, l'avoine, le maïs ont été, chez les peuples agriculteurs, la monnaie avec laquelle on se procurait toutes les autres choses, aussi bien en Europe qu'en Asie et en Amérique (2); l'huile d'olive, enfin, a servi de moyen d'échange sur certains marchés de l'Europe orientale (3). Chez les Germains, encore au huitième siècle de notre ère, on échangeait des terres contre des

(1) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, p. 6; — E. Babelon. *Du commerce des Arabes dans le Nord de l'Europe avant les croisades*, p. 47 et suiv.

(2) Necker, dans son célèbre ouvrage de *l'Administration des Finances*, publié en 1784, explique comment, dans l'île de Corse, l'impôt était, à cette époque encore, plus facilement perçu en blé qu'en monnaie.

(3) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 22.

chevaux, des bestiaux, des ustensiles ou même des céréales, concurremment avec l'or et l'argent monnayés.

Il serait superflu de développer notre enquête pour conclure que, sur tous les points du globe, les sociétés restées dans un état de civilisation peu avancé ou condamnées à l'isolement par certaines circonstances, se servaient, naguère encore, sinon de nos jours, de marchandises diverses comme équivalent et signe représentatif de la valeur des choses. J'ai même dit et montré que cette pratique se maintient parfois longtemps, malgré la présence de peuples très avancés en civilisation et survenus dans le pays. Il y a plus : de tels usages, quelque rudimentaires qu'ils nous paraissent de prime abord, sont couramment mis en pratique par nous-mêmes, dans le commerce maritime où le fret des navires doit être assuré au retour comme à l'aller ; le procédé du troc d'une marchandise contre une autre marchandise évite au vaisseau de faire à vide l'un des deux voyages (1). Les caravanes africaines, ces navires du désert, qui apportent dans les ports de la côte les productions naturelles de l'intérieur, s'en retournent également chargées, non de pièces d'or, mais

(1) Il existe à Londres une société par actions, la *Compagnie africaine du troc*, dont les opérations consistent exclusivement à échanger, sur la côte occidentale de l'Afrique, des produits manufacturés de l'Europe, contre le coton, la gomme, le café, l'ivoire, la poudre d'or, les épices et autres produits naturels qu'apportent les indigènes. (Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 2.)

des marchandises qu'elles ont reçues des Européens en échange de celles qu'elles ont livrées.

III. — LE TROC DANS L'ANTIQUITÉ.

Affirmer l'existence, dans l'antiquité, des coutumes que nous voyons s'étaler aujourd'hui, sous nos yeux, chez des populations demeurées ou retombées dans l'enfance, c'est exprimer une vérité reconnue à la fois par tous les historiens et tous les philosophes anciens. Le jurisconsulte romain Julius Paulus s'exprime ainsi qu'il suit : « L'origine de l'achat et de la vente remonte au troc. Primitivement, en effet, il n'y avait pas de monnaie. On n'appelait pas telle chose *marchandise*, et telle autre, *prix*. Mais chacun, selon ses besoins et suivant les circonstances, troquait les choses qui lui étaient inutiles contre celles qui devaient lui être utiles, car il arrive souvent que ce que l'un a de trop manque à l'autre... (1). » En interrogeant les monuments figurés ou les textes littéraires, nous constaterons qu'aucun peuple de l'antiquité n'a pu, dans la première phase de son existence, se soustraire à cette loi naturelle.

(1) Julius Paulus, dans les *Pandectes*, lib. XVIII, 1 : *Origo emendi vendendique a permutationibus carpit. Olim enim non erat nummus; neque aliud MERX, aliud PRETIUM vocabatur; sed unusquisque, secundum necessitatem temporum ac rerum, utilibus inutilia permutabat, quando plerumque evenit ut quod alteri superest, alteri desit...*

En Égypte, de nombreux bas-reliefs ou peintures, accompagnés parfois d'inscriptions explicatives, nous montrent le trafic par échange dans les bazars ou sur les marchés, où pêcheurs, chasseurs, laboureurs et bergers viennent troquer leurs produits contre des étoffes, des parfums, des bijoux et d'autres objets manufacturés que des artisans exposent complaisamment à leurs regards. M. Maspero, s'appuyant sur ces documents, trace ainsi qu'il suit le tableau d'un marché égyptien :

« Le trafic se faisait surtout par échange. Les acheteurs apportaient avec eux quelque produit de leur travail, un outil neuf, des souliers, une natte, des pots d'onguent ou de liqueur, souvent aussi des rangs de cauries et une petite boîte pleine d'anneaux en cuivre, en argent, même en or, du poids d'un *tabnou*, qu'ils se proposaient de troquer contre ce dont ils avaient besoin. Quand il s'agissait d'un animal de forte taille ou d'objets d'une valeur considérable, les débats duraient àpres et tumultueux : il fallait tomber d'accord non seulement sur la quotité, mais sur la composition du prix, et dresser, en guise de facture, un véritable inventaire où des lits, des cannes, du miel, de l'huile, des pioches, des pièces d'habillement, figurent comme équivalents d'un taureau ou d'une ânesse. Le petit commerce de détail n'exigeait pas autant de calculs ni d'aussi compliqués. Deux bourgeois se sont arrêtés au même instant devant un fellah qui expose des

oignons et du blé dans un panier. Le premier paraît ne posséder d'autres fonds de roulement que deux colliers en perles de verre ou de terre émaillée multicolore ; le second brandit un éventail arrondi à manche de bois et un de ces ventilateurs triangulaires dont les cuisiniers se servent pour attiser le feu. « Voici un beau collier qui vous agréera. s'écrie l'un, c'est juste ce qu'il vous faut » ; et l'autre : « Voici un éventail et un ventilateur. » Cependant, le fellah ne se laisse nullement déconcerter par ce double assaut, et, procédant avec méthode, saisit un des colliers afin de l'examiner à loisir : « Donne voir, que je fasse le prix ». L'un demande trop, l'autre offre trop peu : de concession en concession, ils finiront par s'accorder et par trouver le nombre d'oignons ou la mesure de grain qui répond exactement à la valeur du collier ou de l'éventail. Plus loin, le client veut acquérir du parfum contre une paire de sandales et vante son bien en conscience : « Voici, dit-il, une paire de souliers solides. » Mais le marchand ne songe pas à se chausser en ce moment, et réclame un rang de cauries pour ses petits pots : « Voici qui est délicieux, quand on en répand quelques gouttes », explique-t-il d'un air persuasif. Une femme pousse sous le nez d'un personnage accroupi deux jarres qui contiennent probablement quelque onguent de sa façon : « Voici qui flaire assez bon pour t'affriander. » Derrière ce groupe, deux hommes débattent les agréments relatifs d'un bracelet et d'un paquet

d'hameçons; une femme, coffret en main, discute avec un marchand de colliers; une autre essaye d'obtenir un rabais sur le prix d'un poisson qu'on pare devant elle... (1) ».

S'il n'existe pas de peintures ou de bas-reliefs mettant sous nos yeux, pour l'Assyrie et la Chaldée, des scènes analogues, nous sommes néanmoins certains que les choses se passaient de la même façon. Des contrats d'intérêt privé, rédigés en écriture cunéiforme, mentionnent la vente de champs dont le prix est énuméré en objets divers : lingots d'argent appréciés au poids, ânes, taureaux, chariots, étoffes, etc. (2). D'autres documents écrits relatent, en Chaldée, des échanges de blé contre des liqueurs et des fruits, ou bien des dattes contre des poutres de bois (3). Il paraît qu'aujourd'hui encore, dans les contrées du bassin du Tigre et de l'Euphrate, le troc simple est pratiqué; le blé y joue couramment le rôle d'étalon de valeur dans les transactions commerciales entre particuliers; souvent même il sert à payer l'impôt.

Le commerce des Phéniciens n'a jamais revêtu d'autre forme que celle du simple troc. On voit

(1) G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 323-324.

(2) Oppert et Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 116 à 125; — Belser, *Babylonische Kudurru-Inschriften*, dans les *Beitrage zur Assyriologie*, t. II, p. 124 à 127, 151 et 152.

(3) Peiser, *Babylonische Beitrage*, pp. 76-79, 206, 207, 305 et 306. — Cf. Maspero, *op. cit.*, p. 749.

leurs navigateurs installant sur les côtes des marchés volants, déballant sur la grève toute espèce de marchandises, surtout des étoffes de pourpre, des verroteries et des bijoux, rembarquant en échange les produits naturels que leur livrent les indigènes, faisant même, quand ils le peuvent, comme à Argos, des razzias d'esclaves (1). Ézéchiel nous représente ainsi le trafic des Tyriens dans tout le bassin méditerranéen, en Égypte et dans le pays de Tharsis, aussi bien que par caravanes du côté de Damas et de la Mésopotamie (2).

Les Carthaginois, eux aussi, n'entendaient pas le commerce autrement. « Il y a en Libye, dit Hérodote, un lieu situé au delà des colonnes d'Hercule, où habitent des hommes avec lesquels trafiquent les Carthaginois. Ils y débarquent leur cargaison, la rangent sur la plage, remontent sur leur navire et font une grande fumée. Les indigènes, à l'aspect de la fumée, se rendent auprès de la mer et, pour prix des marchandises, ils déposent de l'or (à l'état naturel, bien entendu); puis ils se retirent au loin. Les Carthaginois reviennent, examinent, et si l'or leur semble l'équivalent des marchandises, ils l'emportent et s'en vont. S'il n'y en a pas assez, ils retournent à leur navire et restent en place. Les naturels se rapprochent et ajoutent de l'or, jusqu'à ce qu'ils les aient satisfaits; jamais, de part et d'autre, ils ne

(1) Hérodote, I, 1; E. Curtius, *Histoire grecque*, t. I, p. 44; — Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 124.

(2) Ézéchiel, xxvii, 3 et suiv.

commettent d'injustice : les uns ne touchent pas à l'or avant qu'il n'égale la valeur des marchandises ; les autres ne touchent pas à la cargaison avant qu'on n'ait enlevé l'or (1). »

Dans la Grèce homérique, où les relations sociales sont peu étendues, des groupes de familles, sinon même chaque famille, cherchent à se suffire à eux-mêmes pour les principaux besoins de l'existence : les hommes vont à la chasse, les esclaves cultivent la terre ou font paître les troupeaux, les femmes tissent les étoffes et cousent les vêtements. La division du travail circonscrit à un petit nombre de personnes le troc des produits de l'activité de chacun. Eumée bâtit lui-même en pierres de taille l'étable de ses porcs (2), et Ulysse est le propre ébéniste de son lit nuptial (3), le charpentier de son navire (4). Néanmoins, chaque individu est bien forcé d'avoir recours à des personnes étrangères au cercle restreint de sa famille pour les choses dont la production exige un outillage compliqué ou des connaissances techniques, telles que les armes et les ustensiles de métal, les vases de terre cuite, les bijoux (5). De là, la nécessité des échanges et du commerce. *L'Iliade* et *l'Odyssée* nous font, à maintes reprises, assister à des transactions analogues à celles que nous avons

(1) Hérod., IV, 195.

(2) *Odyssée*, XIV, 5 et suiv.

(3) *Ibid.*, XXIII, vers 189 et suiv.

(4) *Ibid.*, V, 228 et suiv.

(5) Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 18 et *passim*.

racontées pour l'Orient antique. Partout, c'est le troc simple, avec l'usage de la balance et des autres mesures, lorsque l'établissement de l'équivalence des marchandises échangées l'exige. Sous les murs de Troie, les Grecs achètent du vin qui leur est envoyé de Lemnos : les uns le payent avec du cuivre ou avec du fer, d'autres avec des peaux de bœufs ou des bœufs vivants; il en est même qui donnent en échange leurs femmes esclaves (1). Dans l'*Odyssée*, Eumée fait à Ulysse le tableau du commerce des Grecs avec les marchands phéniciens : le noir vaisseau de ces derniers aborde à Syra, chargé de pacotille ($\mu\upsilon\rho\tau' \acute{\alpha}\theta\acute{\upsilon}\rho\mu\alpha\tau\alpha$, *mille bibelots*), c'est-à-dire d'articles manufacturés, de colliers d'or et d'ambre, de verroteries et de bijoux. Il demeure mouillé dans les eaux de l'île une année entière, jusqu'à ce que les trafiquants orientaux aient vendu toutes leurs marchandises et reçu en échange une grande quantité de produits naturels ($\beta\acute{\iota}\omicron\tau\omicron\nu\ \pi\omicron\lambda\acute{\iota}\nu$); ils réussissent même à enlever l'une des esclaves du roi Ctésios et son fils Eumée; enfin, ils ne lèvent l'ancre que lorsque le fret de retour est assuré (2).

IV. — LE BÉTAIL-MONNAIE.

Le plus souvent, chez les Grecs des temps homériques, la détermination de la valeur des choses

(1) *Iliade*, VII, 472 et suiv.

(2) *Odyssée*, XV, 415 à 463.

se fait en bœufs ou en vaches. C'est le bétail qui sert de monnaie; les prix et les tarifs sont fixés en bestiaux, comme chez tous les peuples simples qui mènent la vie pastorale et agricole. Un grand trépied de bronze vaut douze bœufs (1); on paye quatre bœufs une femme esclave sachant bien travailler (2). Laërte livre vingt bœufs pour posséder Euryclée (3); les franges d'or de l'égide de Pallas valent cent bœufs (4), et une hécatombe est aussi le prix de la rançon de Lyncæon (5). Comparant les armes de Glaucos à celles de Diomède, Homère dit que les unes valaient cent bœufs, et les autres, neuf seulement (6). On échange un bœuf contre un chaudron (7). Les parents qui vendent leurs filles à des époux, reçoivent de ceux-ci un certain nombre de têtes de bétail, suivant les cas, d'où l'expression homérique : *παρθέναι ἀλφειίδοισι*, « les jeunes filles qui rapportent des vaches » (8). Suivant une tradition conservée par Pausanias, la maison de Polydore, fils d'Alcamène, roi de Sparte, était surnommée *βρώνητις*, parce qu'elle avait été payée en bœufs (9). Encore vers la fin du septième siècle, les lois de

(1) *Iliade*, XXIII, 703.

(2) *Ibid.*, XXIII, 705.

(3) *Odyssée*, I, 431 : *εἰκοσάβοια δ'ἔδοκεν*.

(4) *Iliade*, VI, 449.

(5) *Ibid.*, XXI, 79. Hésychius définit : *Ἐκατομβοίδιον*· ἑκατὰν βοῶν τιμή.

(6) *Iliade*, VI, 236 : *ἑκατόμβοιός, ἐννεάβοιός*.

(7) *Ibid.*, XXIII, 885.

(8) *Ibid.*, XVIII, 593.

(9) Pausanias, III, 12, 3.

Dracon fixent en bœufs le tarif des amendes ou des récompenses : pour avoir tué un loup, on recevait en paiement un bœuf ou un mouton (1). A Délos, on compte aussi en bœufs les prix offerts aux vainqueurs dans certains jeux en l'honneur d'Apollon (2).

L'usage de considérer le gros bétail comme étalon de la valeur de toutes choses, était devenu si universel parmi les Grecs et leurs analogues, que des vestiges en persistèrent longtemps après l'invention du numéraire métallique : c'est de là, sans doute, que les plus anciennes monnaies de l'Eubée, de la Phocide, de Corcyre, de l'Italie centrale ont pour type une vache, un bœuf ou une tête de bœuf. Le mot βουξ resta un terme populaire et conventionnel pour désigner la monnaie métallique, et au temps d'Eschyle on disait d'un homme dont le silence avait été acheté à prix d'argent, qu'il avait « un bœuf sur la langue », βουξ ἐπὶ γλώσσῃ (3); le mot κτηνος, enfin, a le double sens de « bétail » et de « richesse ».

L'histoire primitive de tous les autres peuples de la grande famille indo-européenne est parsemée de phénomènes semblables. C'est ainsi que le mot sanscrit *roupa*, qui signifie « troupeau », a formé le nom de l'unité monétaire de l'Inde,

(1) Pollux, *Onom.*, IX, 61; — Plut., *Solon*, 23. — Cf. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 164.

(2) Pollux, IX, 60; — W. Ridgeway, *The homeric Talent*, p. 3.

(3) Eschyl., *Agamemnon*, 36; — Théognis, vers 815-816; — Pollux. IX, 60.

la roupie (*roupya*). Le rôle prépondérant que joue le gros et le petit bétail, dans les livres sacrés de l'Inde ancienne, est souvent doublé du rôle monétaire et il atteste que les richesses, au temps où nous reportent ces écrits, consistaient surtout en troupeaux.

De même, dans la Perse ancienne, les paiements en bœufs et en moutons étaient constants à l'origine; on en a la preuve par le Zend Avesta, où ils sont encore admis, concurremment avec les paiements en espèces sonnantes. Dans le *Vendidad*, le mouton est évalué 3 *stirs* ou un statère; un bœuf de qualité inférieure est égal à 12 *stirs*; le bœuf de grosseur moyenne vaut 22 *stirs*; le bœuf de qualité supérieure en vaut 30. Tout peut se payer en têtes de bétail. Les honoraires d'un médecin, par exemple, sont un bœuf, une ânesse laitière, une vache laitière, un attelage de quatre chevaux, une jument laitière, une chamelle laitière, un mouton, voire même un simple morceau de viande, suivant la qualité de la personne traitée et guérie, — car l'*Avesta*, dans sa sagesse, n'admet une rétribution pour le médecin que s'il rend son malade à la santé (1).

Chez les premiers habitants de l'Italie, tout également s'estimait et se payait en têtes de bétail. A Rome, un bœuf équivalait à dix brebis, d'après Festus (2); le même auteur nous apprend

(1) J. Darmesteter, *Le Zend Avesta*, trad. nouv., t. II, p. 50, 106 et 116.

(2) *Festi epit.*, p. 24. — Cf. Hultsch, *Metrologicorum Scriptorum reliquix*, t. II, p. 78.

que, pour les délits de peu d'importance, on payait deux moutons, tandis que, dans les cas graves, l'amende pouvait être portée jusqu'à trente bœufs (1). Comme chez les Grecs, un souvenir traditionnel de cet usage a persisté fort longtemps à Rome, car les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, votées en 300 et 302 de Rome (454 et 452 av. J.-C.), fixent encore, comme celles de Dracon, en bœufs et en moutons, le prix des amendes, concurremment avec l'estimation en métal monnayé (2). Et Varron nous dit : *Multa etiam nunc ex vetere instituto bubus et ovibus dicitur* (3). Le gros et le petit bétail étant ainsi, à l'origine, la principale richesse et formant l'étalon du paiement des marchandises, il est venu de là que le mot *pecus* « bétail », a formé le mot *pecunia*, qui finit par s'appliquer exclusivement à la monnaie métallique, quand cette dernière fut seule employée dans les transactions (4). Le péculat fut un vol de troupeaux avant de devenir

(1) *Ovibus duabus multabantur apud antiquos in minoribus delictis, ut in majoribus XXX bobus, nec hunc ultra numerum excedebat multatio.* (*Festi epit.*, p. 202. — Cf. Hultsch, *Metr. Script.*, II, 77.)

(2) *Festi epit.*, p. 237, et dans Hultsch, *Metr. Script.*, II, 78; — Cicéron, *De republ.*, II, 35, 60; — Dionys. Halicarn. X, 50. — Cf. K. Samwer, *Geschichte des aelteren römischen Münzwesen*, p. 14 (Vienne, 1883).

(3) Varro, *De re rustica*, II, 1, 9.

(4) *Pecus, a quo pecunia universa, quod in pecore pecunia tum consistebat pastoribus.* (Varro, *De ling. lat.*, V, 95.) — E. Babelon, *Deser. hist. et chron. des monnaies de la Républ. romaine*, Introd., p. 1.

la concussion; le mot « pécule » (*peculium*) a signifié un « petit troupeau » avant d'être synonyme de petit trésor d'argent (1). C'est encore l'habitude de compter le bétail par têtes. *capita*, qui a donné naissance au mot « capital », terme qui désigne exclusivement, dans notre langue, la richesse en numéraire.

Dans le nord de l'Europe et en Germanie où la vie pastorale et agricole a persisté jusqu'à l'aurore du moyen âge, nous avons déjà constaté aussi que le bétail servait de numéraire. Les lois des Barbares fixent les compositions et les amendes en têtes de bétail aussi bien qu'en métal monnayé. Le mot qui signifie « troupeau » (en allemand *Vieh*), a formé le mot anglo-saxon *fee, feoh*, qui a le sens de « rétribution, salaire »; on rapproche de même le mot *Schatz*, « trésor », du mot gothique *skatts*, qui signifie à la fois « trésor » et « troupeau ».

Dans l'ancienne Irlande, le grand recueil juridique connu sous le nom de *Senchus Mór* nous enseigne que primitivement on comptait les paiements par *séd*, c'est-à-dire par bêtes à cornes, et par *miach* ou sacs d'orge. Une femme esclave vaut trois vaches; un homme équivaut à sept femmes esclaves (2).

(1) *Peculatus furtum publicum dici cœptus est a pecore, quia ab eo initium ejus fraudis esse cœpit...* (Festus, p. 237.) — Cf. Hultsch, *Metrolog. Scriptorum reliquiæ*, t. II, p. 78.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 89 et suiv. — Cf. pp. 106 et 335; le même, dans la *Revue archéologique*, 3^e sér., t. XII (1888), p. 129-131.

Chez les Ossètes du Caucase, le bœuf est encore à présent l'unité de valeur; toute chose est estimée une, deux, trois ou quatre vaches, ou dix fois, cent fois la valeur d'une vache. Le bœuf vaut deux vaches et la vache vaut dix moutons, en Géorgie comme à Rome jadis (1).

Enfin, dans toutes les contrées asiatiques et africaines où vivent en abondance le buffle ou le bœuf, ces animaux sont employés comme étalon de la valeur des choses. Ils jouent ce rôle en Indo-Chine et dans le sud de la Sibérie aussi bien que chez les Hottentots et les Zoulous (2). Il en est de même en Abyssinie où, comme à Rome, les taxes et les amendes sont fixées en bœufs et en vaches par les juges et les chefs de tribus. Le même usage a encore été signalé par les voyageurs chez les Madis du centre de l'Afrique, au Darfour et au Wadaï (3).

Il va être intéressant, en présence de la gradation que la Science sociale a établie entre les diverses natures de travail, de voir, tout à l'heure, comment l'usage des lingots et des ustensiles métalliques s'est substitué à celui des têtes de

(1) Haxthausen, *Transkaukasien*, t. II, p. 30; — Ridgeway, *The Origin*, p. 30; — V. Langlois, *Numismatique géorgienne*, p. 11.

(2) Ridgeway, *The origin*, p. 43; — Ét. Aymonier, *Voyage dans le Laos*, p. 43.

(3) Ridgeway, *op cit.*, p. 41. — Cf. Mohammed ibn Omar el Tounsy, *Voyage au Darfour*, trad. franc. par Perron (Paris, 1845), p. 218 et 315; — le même, *Voyage au Ouadai*, p. 559.

bétail, pour jouer le rôle de monnaie, quand ces différents peuples, d'origine *pastorale* et *agricole*, se sont élevés à la pratique des *industries* minières et métallurgiques.

II

LINGOTS ET USTENSILES MÉTALLIQUES EMPLOYÉS COMME MONNAIE

I. — CARACTÈRES DES ÉTALONS MÉTALLIQUES NON MONNAYÉS.

On a constaté, dans le chapitre précédent, que chez les peuples simples, le choix de la marchandise-étalon varie suivant les lieux et le mode d'existence, et qu'il n'est dicté que par des considérations de *convenance* et de *facilité d'emploi*. Ce principe que l'observation nous a révélé, reçoit, avec non moins de rigueur, son application chez les sociétés qui ont franchi les premiers degrés de la culture matérielle, et au sein desquelles la division du travail a déjà amené la constitution de différents corps de métiers. Dès que, à côté de la vie pastorale et agricole, l'industrie se fut suffisamment développée pour qu'on sût travailler les métaux et les utiliser dans la fabrication des ustensiles, des instruments de labourage, des armes et d'ornements variés, on

remarqua bien vite les avantages qu'offraient ces métaux, ouvrés ou non, comme intermédiaires des transactions, et leur commodité comme marchandise-étalon.

Trois éléments essentiels concoururent à pousser les peuples primitifs à préférer les métaux à tout autre type des valeurs. Ce sont : les nécessités du commerce extérieur, les qualités intrinsèques des métaux, et enfin, les services qu'ils sont susceptibles de rendre à chaque individu, sous mille formes variées.

Des tribus pastorales commerçant entre elles peuvent bien, à la rigueur, se borner à échanger des têtes de bétail et évaluer toutes choses à l'aide de cet étalon primitif; on conçoit également que des sauvages se contentent d'employer, comme monnaie indigène, les coquillages et les verroteries de leurs colliers. Mais, à partir du jour où ces mêmes populations entrent en relations commerciales avec des étrangers qui ont un autre mode d'existence, le bétail-monnaie, la caurie-monnaie, le wampum risquent de devenir un intermédiaire singulièrement défectueux. S'ils conviennent à l'une des deux parties, ils peuvent paraître à l'autre incommodes ou insuffisants.

Les Grecs que l'épopée homérique met en action peuvent bien, entre eux, apprécier toutes choses en têtes de bétail; mais pour les Phéniciens qui allaient les visiter et leur vendaient les produits manufacturés de l'Orient, ce mode de paiement n'eût pas manqué d'être fort embarras-

sant, car ces navigateurs n'auraient pu, que très exceptionnellement, embarquer des troupeaux sur leurs navires. Tous les manuels d'Économie politique répètent, à la suite de Wolowski, la plaisante mésaventure de je ne sais quelle chanteuse de Paris, qui, en tournée dans une île de l'Océanie, reçut comme paiement, à la suite d'un concert, des bananes, des citrons, des noix de coco en énorme quantité, et en outre, 3 porcs, 23 dindons et 44 poulets. Il était difficile d'opérer le change d'une pareille monnaie. Les trafiquants européens eussent été singulièrement déçus si les Indiens avec lesquels ils se mirent en contact, dans les siècles derniers, eussent payé en cauries et en wampums les marchandises qu'ils leur apportaient.

Aussi, le commerce extérieur d'une population simple avec des étrangers plus avancés au point de vue social, s'est-il toujours borné au troc des produits manufacturés du dehors contre les richesses naturelles des indigènes. Or, dans ce mouvement d'échange, il s'est rencontré que les métaux, — l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, — occupèrent une place essentielle, soit qu'ils revêtissent la forme d'ustensiles, d'armes, de bijoux, de bibelots de toute sorte, vendus aux indigènes par les marchands, comme le faisaient les Phéniciens aux Grecs, soit qu'ils fussent, au contraire, des produits naturels sous forme de poudre, lingots, minerais, que les indigènes livraient aux trafiquants étrangers. Les métaux étant ainsi l'une

des principales matières échangées, on fut amené, par un instinct naturel, à distinguer leurs remarquables aptitudes pour le rôle d'étalon des valeurs.

Ces qualités que tout métal possède intrinsèquement, il suffira de les indiquer ici sommairement. Les métaux sont moins altérables que la plupart des autres marchandises ou denrées : il est, par conséquent, plus aisé de les garder longtemps en magasin, sans risquer de les voir se détériorer, comme les céréales, les bestiaux, les fourrures. On peut les accumuler facilement, les transporter, les fragmenter sans qu'ils perdent rien de leur valeur. Leur conservation n'exige guère d'entretien ; ils sont relativement assez peu volumineux. Bref, les autres marchandises-étalon sont dépourvues de toutes ces qualités, ou elles ne les possèdent pas au même degré.

En troisième lieu enfin, dans une société encore rudimentaire, les métaux sont utiles à tout le monde. Ils sont les indispensables auxiliaires de l'art du labourage, de la chasse, de la pêche, de la défense sociale, du luxe privé et public. Personne ne saurait s'en passer. Ils deviennent naturellement, transformés en instruments divers, armes et ornements, l'une des principales matières du troc, d'individu à individu, à côté des céréales et des troupeaux. Ils furent ainsi employés d'abord concurremment avec le bétail-monnaie dans l'évaluation du prix de toutes choses. Puis, leur adaptation à cet usage, favorisée, comme nous l'avons vu, par le commerce extérieur, et

convenant mieux à tout individu qui s'était spécialisé dans un métier quelconque, se développa tant et si bien qu'un jour vint où les métaux, grâce à leurs qualités intrinsèques, prirent presque toute la place, ne laissant plus au bétail que le souvenir traditionnel de son ancienne prépondérance.

Telle est la marche graduelle suivie par le développement des relations commerciales dans le monde entier. Après les échanges en nature, puis le choix d'une marchandise-étalon, apte à convenir à peu près à tout le monde, comme les céréales et les bestiaux chez les populations agricoles, naît l'usage des métaux qui remplissent mieux le même office.

Dans leur utilisation monétaire primitive les métaux nous apparaissent, suivant les lieux, sous les formes les plus diverses : pépites, poudre, lingots plus ou moins allongés et aplatis, ustensiles tels que bèches, haches, marmites, hameçons, couteaux, bijoux, bracelets, anneaux de toutes dimensions. Sous ces aspects multiples, qui varient avec le genre de travail dominant chez chaque peuple, c'est toujours le même phénomène : partout les étalons de valeur, de fabrication métallique, se substituent aux étalons pris dans les productions naturelles de chaque pays. Voilà ce que nous allons constater, aussi bien chez des populations contemporaines que dans l'antiquité.

Cette substitution du métal aux autres mar-

chandises, pour l'estimation générale de la valeur, est un fait qui met en saillie, au point de vue de la Science sociale, l'importance remarquable des populations métallurgistes dans l'histoire primitive des sociétés. En modifiant, par l'emploi des métaux dans l'outillage, bien des moyens d'existence, bien des procédés du mode d'existence, elles ont eu une influence essentielle sur l'ordre économique. On trouve dans cet universel remplacement des objets naturels par des objets en métal, à titre de valeur-type, une nouvelle application de cette loi, que le développement social d'un peuple se règle toujours, au fond, sur les modifications du régime du travail.

II. — CHEZ LES PEUPLES MODERNES.

De nos jours, on sait que la Chine, terre classique des traditions surannées, n'a pas encore de monnaie d'or ni de monnaie d'argent : elle étale ainsi à nos yeux des coutumes assez semblables à ce qui devait se passer, si nous raisonnons par induction, dans l'Asie occidentale et le monde grec avant l'invention de la monnaie.

Les Chinois se servent, pour remplacer la monnaie, de plaques ou de briques d'or et d'argent qu'on pèse et qu'on livre pour les paiements, comme nous livrons le fer ou le cuivre pour les usages de l'industrie. « En Chine, l'or et l'argent n'ont jamais été monnayés. L'or est fondu en

petits lingots, l'argent en pains de quelques onces, et le négociant qui les reçoit en échange de ses marchandises, ne les regarde que comme une autre marchandise dont il lui faut vérifier le poids avec la balance, et le titre avec la pierre de touche. Aujourd'hui (1837) la seule monnaie métallique portant empreinte est la monnaie de cuivre alliée d'étain... » (1). Pour la commodité des opérations commerciales, les banquiers et les riches marchands ont généralement donné à leurs lingots des poids exacts, suivant une échelle régulière de $1/2$ à 10 taels pour l'or, de $1/2$ à 100 taels pour l'argent. Il est de ces lingots qui sont aussi tenus que des fils de laiton, ce qui permet d'en rogner facilement la plus petite portion. Dès qu'un Chinois achète quelque chose d'un prix trop élevé pour être soldé en sapèques, il se munit d'un instrument destiné à couper, dans un lingot d'or ou d'argent, ce qu'il lui faut pour parfaire le paiement, car il arrive bien rarement que les morceaux qu'il a avec lui concordent exactement avec le poids dont il a besoin (2). Le tael, qui pèse environ 58 grammes, désigne l'unité de poids, mais il n'est pas une monnaie; comme il varie de ville à ville, et que le tael de Pékin, par exemple, est de 4 % moindre que celui de Tien-tsin, et dépasse de 7 % celui de Changhaï, il importe, à chaque transaction, de désigner le tael dont

(1) Ed. Biot, *Mémoire sur le système monétaire des Chinois* in-8°, 1837), p. 1 et suiv.

(2) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, p. 91.

on entend se servir (1). En outre, des discussions s'engagent presque toujours, entre l'acheteur et le vendeur, sur le titre du métal dont l'alliage peut varier à l'infini. C'est pour éviter en partie ces contestations, que des banquiers impriment leur poinçon personnel sur les lingots qui sortent de leur maison ou passent par leurs mains. Quelquefois, ce poinçonnement individuel, simple marque d'origine ou de fabrique, inspire assez de confiance pour dispenser de vérifier à la pierre de touche le titre de l'alliage. La facilité avec laquelle le public ou tel marchand accepte, sans contrôle, les lingots qui proviennent d'un établissement de banque ou de commerce déterminé, tient à la notoriété honorable de cette maison, mais nul n'est obligé d'avoir confiance. L'autorité publique n'intervient jamais, soit pour forcer un particulier à accepter en paiement un lingot quelconque, soit pour en garantir le poids ou l'aloi (2).

La seule monnaie chinoise frappée par l'État est la sapèque; elle est en cuivre mélangé d'étain et sa valeur est extrêmement minime. Mille sapèques forment un *tiao*, vulgairement une *ligature*, parce que ces pièces sont enfilées dans un cordon; la valeur d'un *tiao* est de 2 fr. 50 à 3 francs. La forme des sapèques varie : les plus communes

(1) Comte de Rochechouart, dans le *Journal des Économistes*, t. XV, 1869, p. 103 à 109.

(2) Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. III, p. 60.

sont de simples rondelles percées d'un trou carré; d'autres ont la forme de couteaux, de bèches ou de rasoirs. Sur les plats de toutes ces pièces, produites par le procédé de la fusion, on lit des caractères qui leur attribuent une valeur de convention (1). Certaines populations agricoles de l'intérieur de la Chine échangent encore, comme étalon du prix de toutes choses, le hoyau, leur principal instrument de culture. Elles perpétuent ainsi, au milieu de nous, un état de choses fort ancien et plus généralement répandu jadis : les formes de bèches, de couteaux, de rasoirs données aux monnaies actuelles conservent le souvenir des temps où ces instruments étaient réellement le signe des valeurs dans la plus grande partie du monde chinois. Lorsque nous étudierons l'invention de la monnaie chez les Grecs, nous aurons à signaler des analogies singulières avec les habitudes monétaires dont la Chine nous offre encore présentement le spectacle.

L'histoire monétaire du Japon est tout autre que celle de la Chine. De bonne heure nous trouvons, dans ce pays, des lingots d'or et d'argent, aussi bien que de cuivre, portant les estampilles, soit du gouvernement central, soit des gouverneurs des provinces. Cependant, à côté de ces lingots, véritable monnaie officielle, impériale ou féodale, on constate, jusqu'en 1870 (époque où

(1) J. Hager, *Numismatique chinoise* (1805, in-4°), p. 33 et suiv.; — Terrien de Lacouperie, *Catalogue of chinese Coins in the British Museum*, Introduction (Londres, 1892).

le Japon adopta la méthode et la forme européennes pour ses espèces monétaires), l'échange en nature, le troc direct, le riz employé comme principal intermédiaire, la poudre d'or, les lingots ou barres d'or et d'argent, souvent estampillés, comme en Chine, par les négociants ou les banquiers (1).

Dans l'Annam, à côté du troc en nature, circulent des sapèques pour les petits paiements, et des barres d'or et d'argent entre négociants riches (2). Le fameux trésor de Hué pris par les Français, lors de la conquête de cette ville en 1886, et déposé actuellement à l'Hôtel des Monnaies, à Paris, se compose de lourdes briques rectangulaires, d'or et d'argent, sur lesquelles sont estampillés les noms des princes auxquels ont appartenu ces lingots. De telles tuiles rappellent celles que Crésus offrit au temple de Delphes : il en est, en argent, qui pèsent 100 taels, c'est-à-dire plus de 3 kilogs et demi; les plus fortes, en or, sont de dix taels (385 grammes), de cinq taels, de deux taels, d'un tael, d'un demi-tael, de un dixième de tael, avec les contre-marques ou, pour mieux dire, les poinçons des empereurs Ming-Meng (1820-1841), Tchao-Tchy (1841-1849) et Tu-Duc. Ainsi, nous constatons que ces lingots

(1) Voyez E. de Villaret, *Numismatique japonaise*, dans la *Revue numismatique*, 1892, pp. 126 et suiv.

(2) Ét. Aymonier, *Notes sur l'Annam*, dans la *Cochinchine française*, fasc. X, 1885, p. 239; — J. Silvestre, *Notes pour servir à la recherche des monnaies de l'Annam* (Saigon, 1883, in-8°).

rectangulaires ou allongés en barres carrées, ont des poids échelonnés graduellement suivant les divisions du système pondéral.

En Birmanie, dans le Siam et les régions voisines, on donne aux petits lingots d'argent, non plus la simple forme de barres ou de plaques allongées, mais celle de coquillages marins qui rappellent les *cauries* et sont un souvenir du temps où ces coquillages étaient le seul signe des échanges. Chez les Bahmars, c'est la marmite usuelle des ménages qui est l'étalon de valeur, et il est curieux de constater son équivalence avec le bœuf, comme chez les Grecs des temps homériques (1).

En Corée, après s'être servi, comme intermédiaire des échanges, du riz et de la toile de chanvre, on eut des sapèques en fer, des lingots bruts et des bouteilles en argent, à large embouchure. Ces bouteilles-monnaie étaient de deux grandeurs, les unes valant 14 pièces de toile, les autres 8 ou 9. A plusieurs reprises, dans le cours du moyen âge, des décrets interdirent de mélanger le cuivre ou un autre métal vil à l'argent des bouteilles, et l'autorité publique, pour couper court à la fraude, en arriva à estampiller d'un sceau officiel cette singulière monnaie (2). Une étude plus approfondie de ce pays et de son histoire, étude

(1) Ét. Aymonier, *op. cit.*, fasc. XIII, 1887, p. 296 et suiv. Comparez ci-dessus, p. 25.

(2) Maurice Courant, dans le *Journal asiatique*, t. II de 1893, p. 273 et suiv.

que de récents événements semblent devoir rendre plus aisée qu'elle ne l'était jusqu'ici, révélerait à coup sûr la raison d'être de la faveur que ce genre d'objets avait trouvée chez les Coréens.

Au Laos, raconte M. Aymonier, l'impôt se paye à l'aide de barres d'argent ou d'or, et de la même façon on se procure toutes les marchandises (1). Pour une barre d'argent valant 15 piastres mexicaines on achète de 100 à 180 livres de ramie ou ortie de Chine, suivant les localités. A Sting-Trèng, un esclave est vendu de trois à quatre barres d'argent. Dans l'île de Khon, M. Aymonier a vu un tribunal condamner un individu à une amende de quatre barres d'argent (2). Dans le pays de Bassak, on se sert comme monnaie courante de petits lingots ou saumons de cuivre appelés *lat* (3). « La monnaie usuelle de Sting-Trèng, dit encore le même savant voyageur, de même que dans les deux provinces à l'ouest du grand fleuve, Tonlé-Ropou et Melou-Préi, est le lingot de fer venant de Kompong-Soai, petite barre losangique, épaisse d'un centimètre au plus, large de trois, longue de quatorze, et pesant environ 200 grammes. On en donne 10 pour un *tical*, 15 pour une piastre. « Monnaie singulière et incommode, dit Francis Garnier, qui attribue au fer une valeur huit à neuf fois supé-

(1) Aymonier, *Voyage dans le Laos*, pp. 18, 51, 60, 133, 200, 301, etc.

(2) *Ibid.*, p. 32.

(3) *Ibid.*, p. 60, 89, 111.

rieure à celle qu'il a dans les pays civilisés. »

Parmi les tribus de pêcheurs échelonnées le long des côtes de l'Inde, ainsi qu'à Ceylan et dans les îles Maldives et Laquedives, l'hameçon servit longtemps de monnaie principale. Avec le temps, l'ancienne forme de l'hameçon s'altéra graduellement : il finit par n'être plus qu'une tige métallique recourbée et repliée sur elle-même. Cette monnaie de pêcheurs s'appelait *larin* ou *lari*, du nom de la ville de Lari sur le golfe Persique; les larins, en argent et en cuivre, étaient encore en usage au commencement du dernier siècle, et il en est qui portent des inscriptions arabes. Le poids des larins d'argent se rapproche souvent de celui de la roupie indienne (11 grammes 65). Dans les îles Maldives, un larin d'argent était estimé 12.000 cauries. En Arabie, dans le Nejd, circulaient aussi de petites tiges fourchues et repliées sur elles-mêmes, qui paraissent bien se rattacher aux larins et être également des hameçons-monnaie déformés (1).

En Amérique, nous voyons que les Mexicains échangeaient l'or en poudre, en le gardant dans des tuyaux de plumes; ils avaient aussi, en guise de monnaie, de larges plaques d'étain qui affectent la forme d'une ancre ou de la lettre T (2).

(1) Rhys Davids, *On the ancient Coins and Measures of Ceylan*, dans les *Numismata Orientalia*, t. I, p. 68 à 73; — W. Ridgeway, *the Origin of metallic currency*, p. 27 à 30; — J. Hager, *Numismatique chinoise*, p. 49.

(2) Prescott, *Hist. de la conquête du Mexique*, trad. Amédée Pichol, t. I, p. 117.

En pénétrant dans le continent africain, nous constaterons partout, comme en Asie et en Amérique, qu'aussitôt qu'une peuplade à demi civilisée fait un pas de plus dans la voie du progrès, elle a recours aux métaux en barres ou aux ustensiles métalliques, comme signe des échanges, à la place du troc simple ou du bétail. Ainsi, par exemple, dans la région du Dourah ou du Nil Blanc, on se sert de barres de fer et de bêches de même métal, qui rappellent à la fois les bêches de la Chine et les haches des temps homériques. Chez les Bongo et les Nubiens, la fabrication de ces bêches, à la fois instruments de culture et monnaie, est une industrie; il y a dans ces pays « des forgerons de profession, qui sont en même temps commerçants de toutes denrées; un commerce assez actif est basé sur le trafic des objets en fer. Puis, la monnaie, étalon de valeur pour tous les produits, est, dans le pays Bongo, le *loggoh-kollouti*, ou fer de bêche dégrossi. Nous sommes bien en pleine région agricole : ce n'est plus en bétail, ni en pelleteries, ni en pointes de flèches, ni en perles ou autres ornements que se solde le prix d'une fiancée, c'est en fers de bêche. Chez les Bambarra, l'ancienne unité monétaire était la *bariferi* ou barre de fer » (1). Il en était de même sur la côte occidentale de l'Afrique : à Sierra-Leone, des barres de fer furent la principale matière échangée entre

(1) A. de Préville, *les Sociétés africaines*, p. 250.

les indigènes et les premiers Européens qui visitèrent cette côte. Dans la même région on voit circuler, comme étalon commercial, des hachettes qui, trop petites pour être pratiquement en usage, sont, sans aucun doute, le vivant témoignage de la période primitive pendant laquelle des haches de grandeur normale étaient employées comme monnaie : les marchands, ici comme à Rome, étaient intéressés à diminuer peu à peu le poids de la marchandise-étalon. A Calabar, on se sert, pour le même usage, de paquets de fils de cuivre, assemblés les uns aux autres par de petits anneaux. Sur d'autres points de l'Ouest africain, ce sont des bracelets en or, en argent, en fer, en cuivre (1). Dans le haut Sénégal, le Dahomey, le Congo, l'usage du bracelet-monnaie est universel et se présente concurremment avec le troc pur et simple. C'est au moyen de semblables bijoux que les Sénégalais payèrent aux négociants français, en 1863, le blé dont ils eurent besoin pour éviter la famine qui les menaçait (2).

Il est temps, après ces exemples nombreux, empruntés, à dessein, aux populations les plus

(1) W. Ridgeway, *the Origin*, p. 39 à 42.

(2) A. de Chasteigner, *les Premiers temps de l'industrie du fer dans l'Europe ancienne et dans l'Afrique moderne*, extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux* (t. IV, 1887), p. 11; — G. de Mortillet, dans la *Revue belge de numismatique*, 1876, p. 297; — J.-A. Blanchet, dans la *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 129 et suiv.; le même, *Études de numismatique*, t. I, p. 85 et suiv.

diverses, de tourner nos regards du côté de l'antiquité. Ces formes variées d'étalons métalliques nous révèlent, sans doute, quelques-uns des traits essentiels de la vie de sociétés contemporaines encore trop peu connues; mais si nous les avons relevées ici, c'est surtout dans le but de les faire contribuer, par analogie, à éclairer le côté similaire de l'histoire des anciennes civilisations de l'Asie occidentale et de l'Europe.

III. — DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE.

Dans l'Égypte pharaonique, où la monnaie fut toujours inconnue, tous les métaux, l'or, l'électrum (alliage naturel d'or et d'argent), l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, furent employés comme signe d'échange. Le mémoire de Lepsius sur *Les métaux dans les inscriptions égyptiennes*, contient trente-huit figures diverses, extraites de monuments égyptiens, qui montrent les formes multiples sous lesquelles se présentent les métaux dans le commerce de l'ancienne Égypte (1). On les voit en *monceaux* de pépites brutes et informes, telles que les mines les fournissaient; en *bourses* ou petits sacs contenant des grains, de la poudre et des paillettes d'or, dépouillés de leur gangue par le lavage, comme le récoltent

(1) Lepsius, *les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, trad. W. Berend (in-4°); — Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 376 et 406.

encore aujourd'hui les nègres dans le haut Nil; en *briques*, en tuiles, en barres ou en plaques, formes obtenues par la fusion ou un travail de métallurgie; enfin en *anneaux* de différentes grandeurs, forme la plus fréquente, surtout dans la représentation des opérations du pesage.

L'argent est plus rare que l'or en Égypte. L'or et l'électrum venaient des mines si riches de l'Éthiopie (1); l'argent était surtout importé d'Asie et payé comme tribut par les peuples de la Syrie (2). Dans les textes hiéroglyphiques, on distingue avec soin l'or pur (*aurum obrysum*) de l'électrum ou même de l'or qui n'est pas affiné par la fusion. On évite aussi de confondre le cuivre dans sa gangue, c'est-à-dire brut et non purifié, avec le cuivre fondu et épuré, que les Grecs appelaient *cuivre noir*, $\chi\lambda\iota\kappa\acute{o}\varsigma \mu\acute{\epsilon}\lambda\alpha\varsigma$ (3). Le cuivre était très abondant dans l'empire des Pharaons.

Quelle que fût la forme donnée aux métaux et quel qu'en fût le degré de pureté, on ne pouvait les utiliser, comme étalons de la valeur des choses, qu'à l'aide de la balance. Plusieurs monuments égyptiens représentent l'opération du pesage des métaux monétaires (4). Sur l'un des plateaux de

(1) Agatharchide, § 23-29, éd. Didot, p. 123 et s.; — Diod. Sic., III, 12. — Cf. G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 481; — F. Robiou, *Mémoire sur l'administration de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191 et suiv.

(2) Lepsius, *op. cit.*, p. 16 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 47 et suiv.

(4) Sur les formes et la composition de la balance égyptienne, voyez Flinders Petrie. *A Season in Egypt.*, p. 42, et pl. XX; —

la balance (fig. 1), sont placés les poids, qui affectent des formes nombreuses : ce sont, par exemple, des figures de bœufs ou de têtes de bœufs, de gazelles, d'hippopotames, de lions ou d'autres animaux ; ou bien ce sont de simples cubes évasés





Fig. 1.

comme des gobelets, la partie supérieure arrondie en calotte. Dans l'autre plateau, on entasse les métaux (1). Quand il s'agit de poids considérables, ces métaux sont en tuiles ou en bri-

Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 324.

(1) Lepsius, *Denkmäler*, t. III, 10 a ; 39 a, d, etc. ; — Barclay V. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 1 ; — W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, p. 128 ; — Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, t. III, p. 59 ; — F. Hultsch, *Gr. und rom. Metrologie*, p. 377.

ques; s'il s'agit au contraire de poids médiocres ou infimes, ils ont l'aspect d'anneaux ouverts , ou de tiges repliées sur elles-mêmes . Dans les deux cas, ces lingots prennent le nom de *tabnou* (1); la tige, libre aux deux extrémités, pouvait être rognée à volonté, comme en Chine, pour les besoins de l'ajustage du poids. Par suite d'une longue pratique et par l'effet du progrès spontané des relations sociales, le *tabnou* finit par être taillé à l'avance, suivant un poids fixe, connu de tous et correspondant à l'unité ou l'étalon du système pondéral égyptien. Le *tabnou* ainsi préparé, pesait de 90 à 98 grammes environ : il devint l'étalon pondéral des métaux monétaires.

On alla plus loin; dans le but de se soustraire, autant que possible, à l'obligation de rogner sans cesse les *tabnoux* pour ajuster les poids et les paiements, l'usage vint de tailler, comme nous l'avons constaté dans la composition du trésor de Hué, des lingots qui eussent des poids variables, mais gradués d'une manière fixe et en rapport avec les échelons du système pondéral. La principale division était le *kite*, la dixième partie du *tabnou*. On comprendra mieux notre pensée si l'on suppose, par exemple, que la monnaie soit sup-

(1) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 104; — G. Maspero, *Hist. anc.*, t. I, p. 324. — On lit aujourd'hui *tabnou* le signe hiéroglyphique que les anciens égyptologues lisaient *outen*. W. Spiegelberg, *Die Lesung des Gewichtes ΤΑΒΝΟΥ*, dans le *Recueil de travaux relatifs à l'Égypte et à l'Assyrie*, t. XV, p. 145.

primée chez nous, et que les métaux précieux circulent dans le commerce sous la forme de lingots d'un gramme, d'un hectogramme, d'un kilogramme, etc. Il y eut des lingots d'or et d'argent taillés suivant les plus petites divisions du système pondéral, de façon à servir aux transactions secondaires du commerce ou à parfaire les paiements les plus exacts (1).

M. Michel Soutzo a publié un anneau d'or égypt-

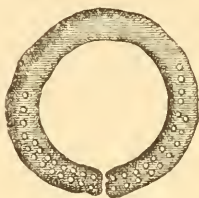


Fig. 2.

rien (fig. 2), appartenant au baron de Saurma, qui paraît bien avoir servi d'anneau d'échange. Il est ouvert, et pèse 15 gr. 40. De points, au nombre de 84, sont marqués en creux sur toute sa longueur, moitié sur chaque face. Quelle que soit la relation qui existe, ou non, entre ces points et le poids, l'aloi ou la valeur du métal, il s'agit d'un anneau équivalant à un sixième de tabnou (2).

Le musée de Leyde possède des anneaux d'or qui ont aussi servi d'intermédiaires pour les échan-

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 107-108.

(2) M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, p. 51 et pl. III, A, B, C.

ges : ils ont la forme de fils recourbés en cercles ou repliés en S (1). Leurs poids gradués paraissent se rapporter, non plus au système pondéral égyptien, mais au système chaldéo-babylonien (2). Si ce fait était bien établi, on pourrait les considérer comme ayant été apportés en Égypte par le commerce ; peut-être appartiennent-ils à l'époque durant laquelle les Chaldéo-Assyriens ou les Perses ont dominé dans la vallée du Nil ; il est toutefois plus probable que ces anneaux ont figuré parmi les tributs payés aux Égyptiens tandis que ces derniers étaient maîtres de la Palestine et de la Syrie. C'est ainsi, par exemple, que dans la grande inscription du temple de Karnak (3), Thoutmès III raconte qu'il reçut des Khétas de Syrie, 301 *tabnous* d'argent (environ 27.692 grammes) en huit anneaux ; chaque anneau pesait donc à peu près 3.462 grammes et valait 37 ou 38 *tabnous*. Thoutmès compte naturellement en *tabnous*, suivant le système pondéral égyptien ; d'après le système chaldéo-assyrien, chaque anneau valait 42 statères.

On évalue et on paye toute chose en *tabnous* : gratifications aux soldats (4), salaires d'ouvriers (5),

(1) Leemans, *Egyptische Monumenten van het Nederl. Museum*, t. II, pl. XLI, n° 296.

(2) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 104 ; — G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 324.

(3) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 103.

(4) Maspero, *Du genre épistolaire chez les anciens Égyptiens*, p. 77.

(5) *Recueil de travaux relatifs à l'Égypte et à l'Assyrie*, t. I, p. 57 et suiv.

objets mobiliers, champs, maisons, céréales (1), esclaves, amendes judiciaires. Il nous est parvenu des papyrus hiéroglyphiques sur lesquels sont transcrits des comptes qui fournissent l'indication du prix de choses diverses en *tabnous* de cuivre :

Un bœuf est estimé	119 tabnous de cuivre.
Un chevreau nouveau-né.	2 tabnous.
Une paire d'oies.	1/4 de tabnou.
Un couteau.	3 tabnous.
Un rasoir.	10 tabnous.
Cinq pièces d'étoffe.	25 tabnous.
5 hins (2 litres 30) de miel	4 tabnous.
11 hins (3 litres 06) d'huile.	10 tabnous.
Une peau tannée.	2 tabnous.
Une canne avec incrustations.	4 tabnous.
Une canne simple, en cyprès	1 tabnou.
Une pioche.	2 tabnous.
Une passoire de bronze	3 tabnous (2).

Comme en Chine, le fractionnement régulier des lingots monétaires ne dispensait pas de recourir à la balance quiconque jugeait à propos de vérifier le poids des lingots que chaque particulier apportait sur le marché et qu'il avait taillés de son autorité privée; il fallait aussi constamment, comme nous l'avons vu par des exemples, s'assurer, à l'aide de la pierre de touche, ou autre-

(1) Pleyte et Rossi, *Papyrus hiéroglyphiques de Turin*, pl. XXXIX, l. 5 et 9; et pl. XCI, 2; — Chabas, *Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, p. 17 et suiv.; — Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 95.

(2) F. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, t. III, p. 57-58; — le même, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 95.

ment, du titre des métaux précieux. La fraude ne devait pas être rare ; dans la confession égyptienne inscrite au *Livre des Morts*, on trouve ces mentions bien significatives dans la bouche du défunt : « Je n'ai pas tiré sur le peson de la balance ! Je n'ai pas faussé le fléau de la balance (1) ! »

En somme, ce qui domine dans le système égyptien, comme dans l'extrême Orient, c'est l'usage du métal apprécié au poids : la balance règne en souveraine. Les métaux revêtent des formes portatives et faciles à entamer par faibles fractions : la barre, l'S, l'anneau ouvert sont faits ainsi pour être plus commodément adaptés aux besoins de la circulation commerciale. Quant aux poids qu'on met dans la balance pour peser les métaux, leur formes animales sont visiblement empruntées à l'ancienne manière d'évaluer les échanges en têtes d'animaux domestiques ou d'animaux de chasse utiles par les produits qu'on en peut tirer.

IV. — EN ASSYRIE ET EN CHALDÉE.

Chez les Chaldéo-Assyriens, où l'usage des métaux précieux comme étalon de valeur, s'est montré de bonne heure, en concurrence avec le simple troc, on ne voit guère que l'or, l'électrum, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, aient été amenés à la forme d'anneaux comme le *tabnou* des Égyp-

(1) Maspero, *Hist. anc.*, t. I, p. 189.

tiens. C'étaient de simples briques ou tablettes plates, analogues à celles qu'on a trouvées dans les fondations du palais de Khorsabad, moins les inscriptions cunéiformes dont celles-ci sont recouvertes. Sur les bas-reliefs ninivites, les tributaires qui apportent des présents au roi lui offrent l'or et l'argent dans des bourses ou des cassolettes, ou bien en briques et en lingots coniques ou pyramidaux. Quelle que soit la forme sous laquelle se présentent l'or, l'argent, le cuivre, il faut, comme en Égypte, avoir constamment recours à la balance pour les faire évaluer. On ne les apprécie qu'au poids; de là vient qu'en assyrien et dans les autres langues sémitiques, le mot ܠܦܫܐ, *sagal*, signifie à la fois *peser* et *payer* (1).

« Le marchand pèse l'argent et mesure le grain », dit un texte assyrien (2). L'argent, plus répandu que l'or dans les villes de la Mésopotamie, y joue un rôle prépondérant dans les opérations commerciales. L'usage s'introduisit, comme en Égypte, de tailler les lingots en poids échelonnés d'avance, de telle sorte que le sicle, le demi-siclé, la mine, le talent devinrent, dans l'Asie sémitique, des lingots d'un poids égal aux divisions pondérales portant ces noms. Avec de l'argent au poids, on achète, — comme on le

(1) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 111.

(2) *Mahiru kaska isakal u seam imadad*. Oppert et Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 12, l. 44-45). Comparez d'autres textes, tels que celui-ci : *bar mana kaska isakkal*, « il pèse la moitié d'une mine d'argent ». (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 58; l. 12.)

constate dans les contrats d'intérêt privé qui nous sont parvenus en si grand nombre, — un esclave, une maison, un champ, un verger, des bestiaux; on paie un salaire, une amende, une dette ou des intérêts.

Dans un document de ce genre, daté du règne d'Assarhaddon, sept femmes esclaves sont vendues trois mines d'argent (1). Ailleurs, une femme esclave est payée une mine et huit drachmes d'argent (2); une autre femme vaut une mine et demie (3). On achète une maison pour trois mines deux tiers d'argent (4); quinze moutons et une vache pleine pour dix mines d'argent de Carchémis (5).

Dans ces transactions, il est rarement parlé de paiements en or; il existe toutefois quelques contrats où il est question d'une mine d'or (6); un autre parle de « dix mines d'argent pur et de dix mines d'or travaillé » (7). L'or était importé en Mésopotamie de l'Inde et de l'Égypte, ou bien il arrivait par le commerce phénicien.

Le cuivre est aussi rare que l'or, malgré la proximité de l'île de Chypre; citons cependant un

(1) Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 182.

(2) *Ibid.*, p. 195.

(3) *Ibid.*, p. 202; voyez d'autres exemples dans Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. V, p. 99 et suiv.

(4) Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 171

(5) *Ibid.*, p. 158.

(6) *Ibid.*, pp. 241, 244 et 249.

(7) *X mana kaspā luh, x mana hurasu sakru.* (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 207, ligne 49).

paiement de quatre mines de cuivre (1); un autre, de deux talents de cuivre de la déesse Istar d'Arbèles (2).

Outre les briques, le commerce assyrien paraît avoir fait usage de lingots portant déjà une empreinte conventionnelle comme la monnaie véritable. C'est, du moins, ce qui nous semble résulter du texte des contrats qui mentionnent des paiements exécutés « en drachmes d'argent, à la tête d'Istar de Ninive » (3). Il s'agit vraisemblablement de petits lingots d'argent, du poids d'une drachme, et représentant la tête de la déesse Istar. Nous pouvons, par là, légitimement supposer que d'autres lingots avaient la forme de lions, de bœufs, de canards, comme les poids eux-mêmes qui servaient à les peser. Cette conjecture est encore confirmée par ce qu'on sait des rois de Lydie, qui offrirent à l'oracle de Delphes, à la fois des briques et des statuettes de lions en or massif; Schliemann, enfin, a recueilli des quantités de têtes de vaches en or, aux alentours du sanctuaire de Héra, à Mycènes.

Sur les bas-reliefs de Persépolis, le prince aché-

(1) Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 171.

(2) *II bilat eri sagruti sa ana Istar sa Arbailu* : « deux talents de cuivre pur (ou travaillé ?) d'Istar d'Arbèles ». (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 187; — F. Lenormant, *Hist. anc.*, t. V, p. 113 et suiv.)

(3) *Daragmana kaspā kakkadi sa Istar sa Ninua.* (Oppert et Menant, *op. cit.*, p. 226.) Ces savants traduisent : « drachmes d'argent au titre d'Istar de Ninive ». Mais rien n'autorise à traduire par *titre* le mot *kakkadu*, qui signifie *lèle* en assyrien comme dans d'autres langues sémitiques.

ménide reçoit des mains des vaincus, des bourses, des *torques*, de petites cassolettes précieusement portées sur la main, des lingots globuleux, d'autres aplatis comme des briques. Des tributaires portent même des balances, sur les plateaux desquelles sont placés des poids ou lingots de métal, qui ont le galbe extérieur de petites clochettes (1). Les Indiens payaient à Darius, comme tribut annuel, des paillettes d'or ($\psi\eta\gamma\rho\alpha$) renfermées dans des sacs d'un poids déterminé (2).

Bien qu'alors la monnaie fût déjà inventée et répandue, le roi de Perse garde dans son trésor les métaux précieux à l'état de lingots qu'il ne fait monnayer qu'au fur et à mesure de ses besoins : « Le roi, dit Hérodote, thésaurise les impôts de cette manière : on fait fondre les métaux et on les verse, encore liquides, dans des vases de terre cuite ; quand ils sont refroidis, on brise cette enveloppe. Lorsque le roi a besoin d'argent, il fait frapper la somme qui lui est nécessaire » (3). Dans les livres avestiques enfin, les paiements en lingots estimés au poids sont les plus ordinaires (4).

Ainsi, par ces exemples, on voit que les empires asiatiques eurent constamment, comme l'Égypte, recours aux étalons métalliques pour apprécier tout ce qui était susceptible d'être évalué. A l'époque pleinement historique, le troc

(1) Flandin et Coste, *Perse ancienne*, pl. 107, 109, etc.

(2) Hérod., III, 94.

(3) *Ibid.*, 96.

(4) Ridgeway, *op. cit.*, p. 148 et suiv.

pur et simple avait, en Mésopotamie et en Perse aussi bien que dans la vallée du Nil, une tendance à disparaître et n'était plus guère en usage que dans les rangs inférieurs de la société ou dans les circonstances particulières qui en favorisaient l'application occasionnelle.

V. — CHEZ LES HÉBREUX ET LES PHÉNICIENS.

En Syrie et en Palestine, comme en Égypte et en Chaldée, les transactions commerciales se faisaient, d'habitude, par l'intermédiaire des métaux précieux et du cuivre. Partout où, dans la Bible, il est fait mention de paiements, ce sont ces métaux qui servent d'étalon de valeur. On les pèse toujours, et le sicle (שֶׁקֶל, *compter* et *peser*) fut longtemps une unité pondérale avant de devenir une monnaie (1).

Pour démontrer que le sicle n'était, dans le principe, autre chose qu'un poids, il suffit de comparer entre eux les passages bibliques où il est parlé de sicles d'or (2), de sicles d'argent (3), de sicles de fer (4), de sicles de cuivre (5), de sicles

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 108 ; — Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 105.

(2) Gen., xxiv, 22 ; — Nomb., vii, 14, 20, 62, 68, 86 ; — I Chron., xxi, 25.

(3) Gen., xxiii, 16 ; — Nomb., vii, 13, 19, 25, etc. ; — Exod., xxi, 32 ; — Lévit., xxvii, 3 ; — Deuté., xxi, 29.

(4) I Rois, xvii, 7.

(5) Exod., xxxviii, 29.

d'aromates (1), de sieles d'aliments (2). Bref, il est acquis que le siele, comme la mine et le talent, n'était, à l'origine, qu'une des divisions du système pondéral.

Maintes et maintes fois on constate, dans les livres bibliques, que les métaux servant aux échanges étaient fractionnés, à l'avance, en lingots du poids exact d'un siele, d'un demi-siele, d'une mine, d'un talent, ou d'un poids égal à leurs multiples ou à leurs divisions. Ces coupures de lingots d'or, d'argent, de cuivre, échelonnées graduellement comme les poids d'une balance, circulaient entre toutes les mains, si bien que, de même qu'en Chine et en Égypte, on avait généralement à sa portée les moyens de parfaire un paiement, c'est-à-dire d'ajuster un poids déterminé de métal, sans être obligé de rogner, séance tenante, des lingots dont la masse excédait le poids cherché. On pouvait aussi se dispenser de recourir à la balance et compter simplement les sieles à la pièce, lorsqu'on jugeait à propos de s'en rapporter à l'honorabilité du banquier ou du débiteur.

La première transaction commerciale que mentionne la Genèse est l'acquisition, par Abraham, de la caverne de Makpela dont il voulait faire son tombeau. Le patriarche, qui était revenu d'Égypte, « très riche en troupeaux, en argent et

(1) *Exod.*, xxxviii, 29.

(2) *Ézéchiel*, iv, 10.

en or » (1), livre au poids (לֶשֶׁת) à Ephron, 400 sicles d'argent, « tels qu'ils ont cours entre les marchands » (2). Il est fait, par ces mots, allusion au poids et au titre des sicles. Il faut, de même, reconnaître des évaluations pondérales dans les nombreux passages bibliques où se trouvent énumérés des paiements, des cadeaux, des contributions ou des amendes en sicles, mines ou talents, par exemple lorsque les Israélites s'imposent, pour la construction du temple, une capitation d'un demi-sicle par tête (3), lorsqu'Abimelek, roi de Gêrar, fait cadeau à Abraham de mille sicles d'argent (4), ou qu'Abraham paye à Ornan 600 sicles d'or (5). Joseph est vendu par ses frères pour vingt sicles d'argent pesés (6). Dans la loi mosaïque, tout se paie en argent estimé au poids : maisons, troupeaux, champs, amendes, contributions pour le temple, sacrifices d'animaux, rachat du premier-né, offrandes aux prophètes (7).

Comme dans les autres pays, la forme donnée à ces lingots remplissant l'office de monnaie était très variable. Quand on parle de sommes énor-

(1) Gen., XIII, 2; XXIV, 35.

(2) *Ibid.*, XXIII, 16.

(3) Exod., XXX, 13.

(4) Gen., XX, 16.

(5) I Chron., XXI, 25.

(6) Gen., XXXVII, 25, 28.

(7) Levit., V, 15; XXVII, 3 et suiv.; — Nombr., III, 45 et suiv.; XVIII, 15; — Deutér., II, 6, 28; XIV, 26; — Exod., XXI, XXII, XXX, 13, 15; XXXVIII, 26.

mes, par exemple de talents d'or (1), de talents d'argent (2), de talents de plomb (3), de talents de cuivre (4), de talents de fer (5), il s'agit sans doute, en grande partie, de lingots bruts, de briques, de saumons fort lourds. Le nom sémitique du talent, כִּכָּר, *kikkar*, signifie « cercle », et si l'on se rappelle la forme du *tabnou* égyptien, on admettra sans peine que cette appellation tire son origine de la forme même des lingots primitifs qui pesaient un talent. Dans le livre de Josué, il est parlé d'une « langue d'or » pesant cinquante sicles (6).

Les lingots d'un poids médiocre étaient souvent manufacturés et transformés en bijoux, surtout en bracelets et en anneaux, comme en Égypte. Nous trouvons en effet, à plusieurs reprises, la mention formelle de bijoux pesés qu'on emploie comme paiement (7). Les bijoux que reçoit Rebecca (8) consistent en un anneau d'or du poids d'un demi-sicle et deux bracelets du poids de deux sicles : l'insistance avec laquelle on spécifie le poids de ces bijoux est significative. De même, lorsque les nombreux parents et amis de Job lui donnent, chacun, une bague d'or, il est clair que ces ba-

(1) I Rois, ix, 14; x, 10 etc.

(2) II Rois, v, 22, etc.

(3) Zach., v, 7.

(4) Exod., xxxviii, 29.

(5) I Chron., xxix, 7.

(6) Jos., vii, 21, 24.

(7) Nombr., xxxi, 50, 51; — Juges, viii, 26; — Job, xlii, 11.

(8) Gen., xxiv, 22.

gues ne peuvent être considérées que comme monnaie (1).

Dans Samuel (2), il est parlé d'un individu qui porte sur lui, comme une véritable pièce de monnaie, un lingot d'un quart de sicle. Et même, dans le livre des Juges, on voit un personnage, Mica, qui se sert, pour ses paiements, de sicles ayant la forme d'une image gravée (3). Cette particularité rappelle les drachmes en tête d'Istar que nous avons signalées sur des contrats assyriens.

Souvent aussi, les métaux précieux circulent en petites pièces, en grains ou en poudre, renfermés dans des bourses. Quand les frères de Joseph achètent du blé en Égypte, au moment de la famine, ils emportent des sommes d'argent dans des bourses cachées au fond de leurs sacs de blé (4). L'usage des bourses est fréquemment mentionné dans la Bible (5). Au temps du roi Joas, il y avait, dans le temple de Jérusalem, un coffret dont le couvercle était percé d'une rainure comme le tronc de nos églises : dans cette ouverture les prêtres glissaient les petits lingots ou, pour mieux

(1) Job, XLII, 11.

(2) I Samuel, IX, 8.

(3) Jug., XVII, 2, 4. On a aussi beaucoup disserté pour savoir si le mot קֶשֶׁתָּהּ, *qesitha*, qui paraît trois fois dans la Bible (Gen., XXXIII, 19; — Jos., XXIV, 32; — Job, XLII, 11), ne désignerait pas un lingot marqué de l'empreinte d'un bélier. — Cf. Madden, *the Coinage of the Jews*, p. 11; — Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, pp. 460 et suiv.

(4) Gen., XLII, 27 et suiv.

(5) II Rois, XII, 9 et suiv.; — Prov., I, 14; VI, 20; XVI, 11; — Isaïe, XLVI, 6; — Job, XIV, 7; — Deutér., XXV, 13.

dire, les pièces d'argent offertes par le peuple pour la réparation du temple ; quand le tronc était rempli, on le vidait et on mettait l'argent dans des sacs, après l'avoir compté et pesé (1). Tout cela nous rapproche graduellement de l'usage de la monnaie, mais ces pièces de métal n'en sont pourtant pas encore réellement et complètement. « Il y manquait, dit Fr. Lenormant, ce que les jurisconsultes romains appelaient dans la monnaie *la loi* et *la forme*. Ni le poids ni le titre n'étaient garantis par des autorités publiques. Le côté fiduciaire, qui est l'essence de toute monnaie, même de la meilleure, de celle dont la valeur réelle est la plus exactement en concordance avec la valeur nominale, et qui fait qu'on la reçoit sans vérification dans les transactions journalières, à cause de son caractère légal et de la confiance qu'inspire l'empreinte gouvernementale qu'elle a reçue, ce côté fiduciaire y faisait absolument défaut (2). »

L'opération du pesage des lingots n'est pas toujours mentionnée, mais elle ne saurait faire l'objet du moindre doute. Elle est cependant formellement spécifiée dans plusieurs passages, et l'on constate que, dans les transactions qui avaient lieu sur la place publique, au marché, vendeur et acheteur se servent de balances qu'ils portent toujours à la ceinture, avec une série de poids en

(1) II Rois, xii, 9 et suiv. ; — cf. II Chron., xxiv, 8.

(2) Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. III, p. 59-60, et *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 109.

pierre (1); « une fausse balance est une abomination devant le Seigneur (2) ». Il est vraisemblable qu'il existait chez les Juifs des employés officiels qui s'installaient sur les principaux marchés, munis de balances et d'autres mesures certifiées exactes par l'autorité publique. Ce sont peut-être des fonctionnaires de ce genre qu'il faut reconnaître sur les peintures égyptiennes signalées plus haut, qui représentent des personnages vérifiant avec leurs balances le poids des *tabnous*. Ce qui nous permet de faire cette conjecture, c'est l'inscription araméenne du célèbre poids, en forme de lion, trouvé à Abydos (Troade), sur la base duquel on lit : « Contrôlé par-devant les conservateurs de l'argent (3). » Les Grecs et les Romains avaient aussi des peseurs publics appelés ζυγέστηται et *libripedentes*. Il n'y a pas longtemps, enfin, que des mesureurs officiels exerçaient les mêmes fonctions en France, dans toutes les foires et marchés.

Les usages que nous venons de constater parmi les Juifs, se retrouvent les mêmes chez leurs voisins du Nord, les Syriens ou Héthéens et les Phéniciens. Dans la grande inscription du temple de Karnak, Thoutmès III raconte qu'il reçut des Khétas (Héthéens) de la Syrie, entre autres tributs,

(1) Gen., xviii, 16; — Exod., xxii, 17; — II Sam., xviii, 12; — I Rois, xx, 39; — Jer., xxxii, 9, 10, etc.; — Deutér., xxv, 13; — Prov., xvi, 11; xi, 1; xx, 10, 23; — Mich., vi, 11; — Amos, viii, 5.

(2) Proverbes, xi, 1.

(3) M. de Vogüé, dans la *Revue archéol.*, t. I de 1862, p. 30; — Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 54; — *Corp. inscr. semitic.*, pars secunda, t. I, p. 100.

huit anneaux d'argent du poids de 301 *tabnous* (1). Quand le roi d'Assyrie, Assurnazirpal, envahit la Syrie, vers 870 avant notre ère, il reçoit successivement, des différents princes de ce pays, quatre mines d'argent, dix mines d'argent, vingt talents d'argent et d'or, cent talents de cuivre et de nombreux ustensiles métalliques (2). Les récits des conquêtes des Pharaons ou des monarques assyriens en Syrie sont remplis d'énumérations du même genre.

Chez les Phéniciens, les plus grands marchands de l'antiquité, les métaux précieux circulaient en abondance, principalement sous la forme de barres et d'anneaux. Les annales de Thoutmès III, aussi bien que le récit biblique de la construction du temple de Salomon nous révèlent les immenses richesses des Phéniciens en or et en argent (3); ils allaient chercher ces métaux sur les côtes d'Asie Mineure, d'Afrique, en Thrace et principalement en Espagne; aussi, chez les Grecs, on disait que les vaisseaux des Phéniciens avaient des ancres d'argent (4). Le plus souvent, l'industrie transformait en bijoux les métaux précieux destinés aux échanges, et sous cette forme, le bracelet jouait le principal rôle, comme en Palestine et en Égypte.

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 103.

(2) Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, continuée par E. Babelon, t. IV, p. 171 et suiv.

(3) I Rois, IX, 11, 14, 28; X, 11; — II Chron., VIII, 18; — Zach., IX, 3; — Ézécl., XXVII.

(4) Aristot., *De mirab. auscult.*, 147; — Diod. Sic., V, 35.

Sur différents points de l'île de Cypre, à Curium, à Paphos, à Idalium, à Amathonte, on a trouvé des anneaux de grandeurs différentes qui servaient à nouer et à parer la chevelure des femmes (1). Les deux extrémités de ces annelets ne sont pas soudées l'une à l'autre, mais libres et, la plupart du temps, ornées d'un fleuron ou d'une figurine; la tige en boudin forme parfois un peu plus d'une spire et demie. Presque tous sont en or, en électrum ou en argent; leur forme, qui rappelle le *tabnou* égyptien, leur poids qui paraît correspondre à des divisions d'un système pondéral, enfin les marques de valeur gravées sur plusieurs d'entre eux, leur assignent, sans aucun doute, un rôle monétaire, bien qu'il s'en trouve, dans le nombre, qui soient *fourrés*, c'est-à-dire en cuivre revêtu d'une simple pellicule d'or. N'oublions pas, qu'aujourd'hui encore, dans tout l'Orient, les femmes se font une parure des espèces métalliques qui constituent le trésor de la famille (2). Leur coiffure de tête, leurs colliers, leurs bracelets sont constellés de monnaies d'or et d'argent, en nombre qui varie avec la fortune de chaque famille. Les plus pauvres se contentent parfois de fausses pièces de cuivre dorées, sans valeur, et de pareils colliers ou coiffures féminines s'achètent couramment dans tous les bazars orientaux. Ne soyons

(1) Palma di Cesnola, *Cyprus*, p. 309-310 et pl. XXVIII. — Cf. *Revue archéol.*, n. s., t. XXXI, 1876, p. 26; — J.-P. Six, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 260.

(2) F. Le Play, *les Ouvriers européens*, t. II, p. 264.

done pas étonnés de rencontrer des usages pareils dès l'antiquité la plus reculée.

VI. — CHEZ LES POPULATIONS PRIMITIVES DE LA GRÈCE.

Dans l'épopée homérique, qui est l'œuvre de plusieurs siècles (1), et où des coutumes anciennes se trouvent rapprochées d'usages nouveaux, créés sous l'action du progrès social, on voit fonctionner, à côté du troc pur et simple et du bétail-monnaie, l'emploi des métaux bruts ou manufacturés, comme étalon du prix de tout ce qui se vend et s'achète. Ici comme partout, la division du travail et la constitution des corps de métiers rendaient, la plupart du temps, impraticable ou incommode l'emploi du bétail-monnaie ; les métaux étaient, pour la même fonction, d'un maniement plus pratique : on les préféra. L'or, l'argent, le fer, le cuivre étaient assez répandus pour que chacun pût s'en procurer, sous la forme de lingots, d'armes ou d'ustensiles. C'étaient les Phéniciens qui les importaient de différentes régions, et leurs navires n'étaient, pour ainsi dire, que les intermédiaires des métallurgistes dont ils écoulaient les produits.

(1) W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 1 et suiv. On place la dernière compilation de l'*Odyssée* seulement dans la seconde moitié du septième siècle ; la rédaction définitive de l'*Illiade* est beaucoup plus ancienne.

Le cuivre de Cypre, de la Palestine, de l'Espagne, l'étain des Cassitérides (les îles Sorlingues), l'or et l'argent de l'Espagne, de Thasos et de la côte de Thrace, étaient accaparés par le commerce phénicien (1). Les ateliers de Tyr et de Sidon transformaient ces matières premières en armes, vases, bijoux, ustensiles de toute sorte, que les Grecs, moins avancés, recherchaient avec avidité, à cause de leur beauté artistique, et qu'Homère décrit avec tant de complaisance admirative (2). Mais dans la société homérique, on tient aussi à posséder des lingots bruts et non ouvrés, pour l'usage de l'industrie indigène. Nous avons vu, déjà, sous les murs de Troie, les Achéens échanger du vin contre du fer et du cuivre (3). Des assiégés offrent à leurs ennemis, comme rançon de leur vie, de l'or, du cuivre et du fer (4). Mentès, roi des Taphiens, va à Temesos, en Cypre, pour y troquer du fer contre du cuivre (5); les Phéniciens livrent des vivres contre des lingots d'or (6). Les particuliers prévoyants amassent le bronze, le fer, l'or et l'argent, comme on grossit ses trou-

(1) *Odyss.*, XV, 425; — *Iliade*, XI, 25 et 34; XVIII, 565, 574; XX, 271; XXIII, 503, 561; — *Plin., Nat. hist.*, VII, § 197; — Pausanias, VI, 19, 2; — Movers, *Phönizisches Alterthum*, 2^e part., pp. 63, 66, 195; — H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 195-196; — W. Helbig, *L'Épopée homérique*, p. 14.

(2) W. Helbig, *L'Épopée homérique*, p. 27 et suiv.

(3) *Iliade*, VII, 473; cf. ci-dessus, p. 24.

(4) *Ibid.*, VI, 48; X, 379.

(5) *Odyssée*, I, 184.

(6) *Ibid.*, XV, 403.

peaux dans des tribus moins avancées : témoins, le père d'Adreste et le père de Dolon, qui ont de tels trésors en assez grande quantité pour servir à la rançon de leurs fils (1). Dolon, sur le point d'être tué par Ulysse et Diomède s'écrie : « Prenez-moi vivant et je me rachèterai. Ma demeure renferme du bronze, de l'or et du fer difficile à travailler : mon père vous donnera d'immenses présents s'il apprend que je respire sur les vaisseaux des Grecs » (2).

Les Grecs d'Homère pèsent l'or avec un soin minutieux et l'évaluent en talents ; ils recherchent ce métal brillant, qu'on emploie dans l'ornement et qui, sous toutes les formes que sait lui donner l'industrie, est distribué en récompense dans des jeux (3), en cadeaux et en libéralités (4), en rachats de captifs (5), en salaires (6). Le talent d'or homérique était un poids très faible dont l'évaluation précise paraît impossible à fixer : suivant une hypothèse de M. Ridgeway, il équivalait au prix d'un bœuf, et se liait par là à l'ancien état de choses où le bœuf était l'étalon. L'argent servait aux mêmes usages que l'or ; on l'échange le plus souvent sous la forme de lingots ou de coupes dont

(1) Dolon a la réputation d'un homme riche, « par ses amas d'or et de bronze ». πολύχρυσος, πολύχαικος. (*Iliade*, X, 315).

(2) *Iliade*, X, 378 et suiv.; les mêmes paroles sont mises dans la bouche d'Adreste, *Iliade*, VI, 46 et suiv.

(3) *Ibid.*, IX, 122, 246; XXIII, 269, 614, 751.

(4) *Odyssée*, IV, 129; VIII, 393; IX, 202; XXIV, 274.

(5) *Iliade*, VI, 48; X, 379.

(6) *Ibid.*, XVIII, 507.

les parois sont garnies de scènes décoratives. Quant au bronze, lorsqu'il ne circule pas en barres ou lingots, c'est généralement sous forme de trépieds et de chaudrons (λᾶβρα) qu'on le fait servir aux échanges (1). Couramment, on donne des trépieds et des chaudrons comme cadeaux ou comme prix dans les concours athlétiques.

Il y a des chaudrons de différentes grandeurs : par exemple, de 4 mesures, de 22 mesures (2). La valeur des chaudrons et des trépieds varie suivant les dimensions de ces objets et le travail d'ornementation qui les rend plus ou moins précieux. Un chaudron est estimé un bœuf (3), équivalence qui, par un singulier hasard, est également adoptée chez les Bahnars de l'Indo-Chine (4). Un trépied, sans doute de grandes dimensions ou très orné, est évalué douze bœufs (5).

Le souvenir de ces temps primitifs où la marmite de cuisine était ainsi un des moyens d'échange les plus usuels, se trouve consigné dans les fragments de lois crétoises découverts, il y a peu d'années, par M. Halbherr, à Gortyne et à Cnossos. Ces inscriptions qui, tout en datant du quatrième siècle seulement, reproduisent des tarifs et des évaluations d'une époque beaucoup plus reculée, mentionnent le paiement des amendes en chau-

(1) *Iliade*, IX, 263, 265; XXIII, 259, 264, 268, 485.

(2) *Ib.*, XXIII, 264 et 218.

(3) *Ib.*, XXIII, 885.

(4) Voyez ci-dessus, p. 43.

(5) *Iliade*, XXIII, 703, 885.

drons et en trépieds (ἀέβητες, τριπόδες), concurremment avec la monnaie véritable en statères, drachmes et oboles (1). Nous avons déjà signalé, à propos du bétail-monnaie, des usages du même genre dans la législation d'Athènes et de Rome.

Les commentateurs se sont montrés fort surpris de constater, dans l'évaluation des amendes édictées par ces anciennes lois, qu'un individu pût être condamné à payer 25 ou 50 et jusqu'à 100 chaudrons. Comment, a-t-on dit, admettre qu'une même personne possédât un si grand nombre de ces ustensiles domestiques? Mais n'est-il pas naturel qu'on les ait collectionnés, eu égard à leur rôle monétaire? Et puis, pour nous, les chaudrons ou marmites de cuisine, comme les bœufs et les moutons dans d'autres cas, manifestent la richesse : ils attestent la grande foule des clients qu'on a à son service, le nombre des gens qu'on nourrit à sa table ou dont on peut faire sa cour. Voilà pourquoi des individus riches ont un véritable arsenal de ces objets, les gardent et les mettent en réserve comme nous le faisons de notre monnaie actuelle.

D'un passage de l'*Iliade* (2), on peut inférer

(1) Comparetti, dans le *Museo italiano*, t. II, p. 118; — R. Dareste, dans la *Nouv. Revue hist. de droit français et étranger*, t. X, 1886, p. 241 à 275; — J. Svoronos, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, t. XII, p. 405 et suiv.; — Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, t. I, 1888, p. 354 à 356; — Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, *Inscriptions juridiques grecques*, t. I, 3^e fasc.

(2) *Iliade*, XXIII, 851 et suiv.

que parmi les ustensiles-monnaie dont on se servait le plus souvent, à côté des trépieds et des chaudrons, figuraient des haches de fer. En effet, Achille offre aux archers, lors des jeux célébrés en l'honneur des funérailles de Patrocle, deux prix, l'un composé de dix bipennes, et l'autre de dix haches simples (δέξζα μὲν πελέεσσζαζ, δέξζα δ' ἠμιπέεσσζαζ). C'est Cyprc, cette fois, qui nous fournit, à l'époque historique, des vestiges de cette coutume qui a, aujourd'hui, ses analogies chez les populations à demi sauvages de l'Asie et de l'Afrique (1).

D'après une glose d'Hésychius, il circulait primitivement, à Paphos, des barres de métal, du poids et de la valeur de dix mines, qui avaient la forme de bipennes (2). Nous retrouvons la mention de ces haches-monnaie dans le fameux décret en écriture cypricte, rendu par Stasicypros, roi d'Idalium vers 450 avant J.-C., en faveur du médecin Onasilos et de sa famille (3). Une somme d'argent qui doit être la récompense du médecin, est ainsi exprimée : IIII πελέεσσζαζ II διδραχμζαζ Ἡξζλίαζ, « quatre bipennes et deux didrachmes

(1) Voyez ci-dessus, p. 47.

(2) Ἡμιπέεσσζαζον· τὸ γάρ δεκάμινον πέλεον καλεῖται παρὰ Παφίους. Ailleurs, il y avait des haches qui valaient six mines, et qui donnèrent leur nom à l'étalon pondéral correspondant à ce poids : Πέλεον... σταθμίον ἕξαμινάϊον ἀρχαῖον (Hésychius, s. v°).

(3) Ce décret est gravé, comme on le sait, sur les deux faces d'une tablette de bronze conservée dans la collection de Luynes, au Cabinet des médailles. (E. Babelon et J. A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, p. 704, n° 2297.)

d'Idalium » (1). Il est clair par là, que la bipenne, au milieu du cinquième siècle, était devenue simplement une monnaie de compte valant dix mines.

Une autre glose d'Hésychius nous apprend qu'à Cypre, on donnait le nom d'*ancree* aux trioboles : Ἀγκυρα· Κύπριαι δὲ τριώβολον. Comme aucune monnaie cyprïote n'est au type de l'ancree, il devient presque certain que la monnaie divisionnaire appelée « triobole » reçut le nom d'*ancree*, parce que, à l'époque primitive, cet instrument, réduit à de minimes proportions, servait de signe d'échange et valait trois oboles.

On sait qu'une bipenne forme le type ordinaire du revers des monnaies de Ténédos (Τενέδιος πέλεκυς), et Pausanias (2) raconte qu'il a vu, à Delphes, des bipennes offertes, suivant la tradition, par Periclytos, roi de Ténédos, au temps de la guerre de Troie. Nous reviendrons ailleurs sur l'explication des types des monnaies ténédiennes; pour le moment, il importe seulement de remarquer que l'offrande de Periclytos, quelle que soit l'époque véritable de l'existence de ce personnage, est analogue à celle que nous verrons faire bientôt par Phidon, dans le temple de Héra, à Argos. Les bipennes servaient primitivement d'étalon de valeur : lorsque, le progrès social aidant, elles furent remplacées par un instrument d'échange plus commode, moins particulier à l'âge héroïque, dé-

(1) Lignes 15 et 26. Cf. Hultsch, *Griech. und romische Metrologie*, 2^e éd., p. 560.

(2) Pausan., X, 14, 1.

monétisées, pour ainsi parler, le roi Periclytos déposa dans le temple de Delphes ces vénérables monuments d'un autre âge, auxquels s'attachait un superstitieux respect, et leur image seule fut gravée comme souvenir sur les premières monnaies que l'île de Ténédos fit frapper.

Comme dans l'Orient, les anneaux, les bracelets, les bagues et les bijoux de toute sorte, en or et en argent, jouaient, à côté des lingots et des ustensiles, le rôle d'intermédiaires pour les échanges, dans la civilisation primitive que représentent principalement les fouilles d'Hissarlik, de Tyrinthe et de Mycènes. Dans ce qu'il appelle « le grand trésor » d'Hissarlik, Schliemann recueillit un certain nombre d'objets qui intéressent au plus haut point l'histoire de la circulation métallique avant l'invention de la monnaie. C'étaient, outre des vases d'or, d'électrum, d'argent et de cuivre : 1° six lingots d'argent en forme de lames arrondies à l'une de leurs extrémités, et taillées en croissant à l'autre bout; les plus grandes ont 215 millimètres de long, 50 millimètres de large, et pèsent de 190 à 183 grammes; les plus petites ont 180 millimètres de long, 30 de large et pèsent 172 grammes; 2° huit mille sept cents petits anneaux d'or, prismes perforés, dés, boutons d'or, petites barres d'or perforées, petits anneaux pour les cheveux ou pour les oreilles, etc. (1). Si beau-

(1) Schliemann, *Ilios*, pp. 570, 579, 591, 592, etc., 623. Comparez d'autres anneaux trouvés à Mycènes et à Égine. (*Journal*

coup de ces bijoux sont, sans aucun doute, des objets de toilette, il paraît non moins évident qu'ils ont dû servir aussi de signe d'échange. Schliemann a remarqué même qu'un certain nombre de petites barres d'or sont percées chacune d'une vingtaine de trous qui étaient peut-être des indications de poids et de valeur, comme les points ou les stries sur les lingots primitifs de l'Italie centrale dont nous parlerons tout à l'heure.

Les petits anneaux d'or enroulés en trois ou quatre spirales, leurs extrémités restant libres, correspondent peut-être aux $\gamma\gamma\alpha\alpha\pi\tau\alpha\zeta\zeta$ $\xi\lambda\alpha\alpha\zeta\zeta$ qu'Hephaëstos fabrique pour Thétis (1); quoi qu'il en soit, le nombre énorme de ces petits bijoux de toilette que Schliemann a découverts, laisse soupçonner qu'ils ont dû jouer le rôle d'anneaux-monnaie, d'autant plus que leurs extrémités libres permettaient de les rogner facilement en cas de nécessité.

Il y avait, dans le même trésor, un lingot d'or, brut, pesant 97 gr. 30; d'autres lingots de même métal, fondus en forme de clochettes, ou en barres percées de petits trous; seize barres d'électrum avec 52 ou 60 incisions horizontales en dents de scie, longues chacune de 108 mill. et contenant 65,10 d'or et 33,42 d'argent (voyez la fig. 3); une

of hellenic Studies, t. XIII, p. 225; *Mittheilungen der deut. arch. Institut., Athen. Abtheilung*, t. VII, p. 1.)

(1) *Iliade*, XVIII, 401. M. Helbig (*l'Épopée homérique*, p. 354 et suiv.) cherche à identifier les *helikes* homériques avec les fibules à quatre spires fréquentes surtout dans l'archéologie de l'Europe occidentale.

autre barre d'électrum, légèrement cylindrique, longue de 162 mill., pèse 87 gr. 50. Des centaines de grains ou pastilles d'or, ayant la forme, les uns de petites fusaioles, les autres de feuilles, accompagnaient ces lingots monétaires et servaient eux-mêmes de monnaies divisionnaires (1).



Fig. 3.

Mais ce n'est pas tout; Schliemann raconte qu'il trouva, à Mycènes, dans le voisinage du sanctuaire de Héra, « cinquante-six têtes de vaches en or, une en argent avec des cornes d'or, etc. (2) ». Il est évident qu'il s'agit d'ex-voto à Héra $\zeta\omega\pi\iota\zeta$, à la tête et aux yeux de vache. Néanmoins, comme les bipennes de Ténédos et les monnaies primitives en bronze de l'Italie centrale, ces cinquante-six têtes de vaches en or sont peut-être, en même temps, des spécimens monétaires; elles ont pu servir de prix avant de devenir des ex-voto religieux. Leur forme de tête de vache rappelle les échanges dans lesquels

le bœuf et la vache servaient d'étalon: elle remet aussi en mémoire le nom de $\zeta\omega\zeta$

(1) Schliemann, *Ilios*, pp. 568, 613-614, 621, 623, 625-626, 628, etc.

(2) *Ibid.*, p. 374.

donné plus tard aux monnaies primitives d'Athènes ou de l'Eubée.

Longtemps après que l'usage de la monnaie eut été partout répandu dans le monde hellénique, Sparte continuait, par tradition, à se servir de lingots de fer comme intermédiaires des échanges. Ces lingots étaient connus sous le nom de $\pi\acute{\epsilon}\lambda\alpha\nu\sigma\varsigma$ (1); ils pesaient chacun une mine éginétique, et pour en transporter six seulement, c'est-à-dire environ 4.536 kilogr., il fallait un chariot attelé de deux bœufs (2). Ce renseignement, que nous fournissent Xénophon et Plutarque, est conforme à ce qui se passait dans l'Italie centrale où les encombrants lingots de bronze étaient transportés sur des chariots : *as grave plaustris quidam convehentes*, dit Tite-Live (3). Il circulait toutes sortes de fables au sujet du fameux *pelanor* de Sparte, qui paraît être resté en usage jusqu'à l'époque des guerres médiques : on disait, par exemple, que le fer destiné à fabriquer cette monnaie était impropre à tout autre usage, et rendu

(1) Le mot $\pi\acute{\epsilon}\lambda\alpha\nu\sigma\varsigma$ ($\pi\acute{\epsilon}\lambda\alpha\nu\sigma$) signifie au propre, « gâteau de pâtisserie ». L'invention de cette monnaie est attribuée, par les auteurs anciens, au législateur Lycurgue, qui paraît n'avoir jamais existé.

(2) Xenoph., *Respubl. laud.*, 7, 5; — Polyb., 6, 49; — Plut., *Lycurg.*, 9; *Lysand.*, 20; *Apophth. Lac.*, p. 902 f.; — Pollux, VII, 105; IX, 79; — Platon, *Eryxias*, p. 400, B. — Cf. O. Muller, *Dorier*, I, II, p. 201 et suiv.; — Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 316; — Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 217; — F. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 534 à 536.

(3) Tit.-Liv., IV, 60, 6.

cassant par une opération qui consistait à le faire rougir au feu et à le tremper ensuite dans le vinaigre (1). Tout ce qu'il nous importe de retenir ici, c'est que les lingots de fer, *πέλανορ*, *ὀβελίσκος*, *σιδηροῦν νόμισμα*, qui circulaient à Sparte, étaient de lourdes barres, du poids d'une mine éginétique, c'est-à-dire les témoins surannés de la circulation métallique avant l'invention de la monnaie proprement dite. Dans la rigide capitale de la Laconie, l'usage de ces lingots de fer était, paraît-il, exclusif, et défense, sous peine de mort, fut faite à tout citoyen de posséder une autre monnaie. Mais dans le reste du monde hellénique, on continua longtemps, comme à Rome, d'ailleurs, de voir circuler, à côté des monnaies véritables, les vieux lingots monétaires. On les appelait *pastilles*, *φθοῖς*, *φθοῖδες*, ou *broches*, *saumons*, *ὀβελός*, *ὀβελίσκος* (2). Le *φθοῖς*, ou la pastille métallique, est encore mentionné dans les comptes des trésoriers du temple de Minerve, à Athènes, au cinquième siècle (3).

Quand Épaminondas mourut, il était si pauvre qu'on ne trouva dans sa maison, pour toute for-

(1) Plut., *Lysand.*, 20; *Lycurgue*, 9; — Pollux, IX, 79.

(2) On trouve *ὀβελίσκος* dans Plutarque, *Lysand.* 20; *ὀβελός* dans Pollux, VII, 105; IX, 77; *πέλανορ* dans Hétychius; *πέλανος* dans Nicandre, *Alexiph.*, 488, avec les scolies de Photius et de Suidas. Au sujet de la pastille, *φθοῖς*, Hétychius dit : *Φθοῖς, πλακοῦς καὶ τὰ πρὸς λεπτόν ἀγλησμένα· καὶ τὸ ἀπορρέον ψῆγμα τοῦ χρυσοῦ.*

(3) Beckh, *C. I. Gr.*, nos 145, 146, 147; *C. I. Attic.*, t. I, p. 64 et suiv.

tune, qu'un vieil ἰσχυρὸς en fer (1). A Thèbes, la patrie d'Épaminondas, où la monnaie fut connue et frappée de bonne heure, l'ἰσχυρὸς trouvé dans la demeure du héros ne pouvait avoir qu'un caractère superstitieux. Ceci nous surprendra d'autant moins que dès le septième siècle, Phidon, roi d'Argos, lorsqu'il fit frapper les premières monnaies d'argent d'Égine, et qu'il introduisit dans le Péloponnèse un système régulier de poids et mesures, retira de la circulation les vieilles broches de fer qui avaient servi de monnaie jusque-là, et en consacra un certain nombre d'exemplaires en ex-voto dans le sanctuaire de Héra, à Argos. Au temps d'Aristote, on voyait encore dans le temple, avec l'inscription dédicatoire de Phidon, ces anciens ἰσχυροὶ qui avaient revêtu un caractère religieux et étaient, comme les bipennes ténédiennes à Delphes, l'objet de la vénération autant que de la curiosité de tous (2).

VII. — DANS L'ITALIE CENTRALE ET LE RESTE DE L'EUROPE.

Les témoignages historiques ainsi que les fouilles dont toutes les contrées de l'Europe ont été l'objet, permettent d'affirmer que partout, aussi bien qu'en Grèce, et pour les mêmes raisons sociales,

(1) Plut., *Fab.* 27 : οὐδὲν γὰρ οἰκοὶ τελευτησάντος (Épaminondas) εὐρεθῆναι πλὴν ἰσχυρὸν σίδηρον λεγοῦσι.

(2) Arist., fr. 481, ed. Rose; *Etymol. magnum*, s. v. Ἰσχυρὸς.

l'usage des métaux s'est répandu et a été longtemps en vigueur dans les échanges commerciaux avant l'invention de la monnaie. Dans les nécropoles préhistoriques du Caucase et de l'Arménie russe, dans certaines régions de l'Oural et le long du cours du Volga, on a recueilli des anneaux de bronze dont l'emploi, comme monnaie, a été justement remarqué : leurs poids sont réguliers et s'échelonnent suivant les divisions de systèmes pondéraux; il en est qui paraissent se rattacher au système assyrien (1).

Longtemps, en Russie, le rouble primitif circula au poids, sous la forme d'un lingot d'argent allongé. « Avant que les souverains de la Russie et les villes russes eussent fait frapper leurs propres monnaies métalliques, et pendant que les monnaies en fourrures et les monnaies étrangères avaient cours dans le commerce et dans l'usage journalier, une autre monnaie y était aussi en usage pour les grands paiements qui devaient se faire en argent. Cette monnaie consistait en lingots d'argent du poids d'une demi-livre, d'un quart et d'un huitième de livre environ. Herberstein, ambassadeur des empereurs d'Allemagne Maximilien I^{er}, Charles-Quint et Ferdinand I^{er}, auprès des grands-ducs de Russie, Ivan Vassiliévitch et Vassili Ivanovitch, mentionne ces lingots, disant que lorsqu'on amenait de l'argent en Russie, on le fondait et on le coulait en petits lingots

(1) J. de Morgan, dans la *Revue archéologique*, t. II de 1889, p. 177 à 187 et 291.

oblongs, sans aucun timbre, sans inscription, et du prix d'un rouble (1). »

Il existe dans les collections, surtout en Russie, un grand nombre de ces lingots d'argent, de différentes formes, ronds, cylindriques, rectangulaires, aplatis, coniques, qu'on appelle généralement lingots de Kiew ou de Novogorod. parce qu'ils sont restés en circulation sur le marché de ces villes plus longtemps qu'ailleurs. Quelques-uns

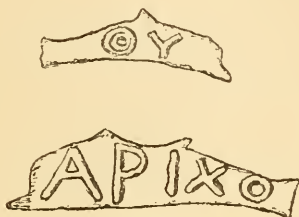


Fig. 4.

portent les contremarques des banquiers entre les mains desquels ils ont passé : c'est, on le voit, le même usage qu'en Chine, suivant cet adage philosophique que partout les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Chez les Sarmates des rives de l'Hypanis et du Borysthènes, les Milésiens avaient installé, à peu près vers le temps où les Phocéens fondaient Marseille, une colonie qui devint rapidement riche et puissante, Olbia, sur le bord de la mer, au confluent des deux fleuves. Elle commença à

(1) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, t. I, p. 85-86.

émettre des monnaies au milieu du quatrième siècle. N'est-il pas curieux de constater que ces monnaies de bronze ont la forme même du poisson qui était l'élément essentiel du commerce de la colonie? Sur les deux spécimens que nous donnons ici, à titre d'exemple (fig. 4), on lit des inscriptions non moins significatives que la forme même de ces curieuses pièces : ΘΥ, initiales du mot θύνη, *thon*, et ΑΡΙΧΟ, forme barbare de Τάριχος, *poisson salé* (1). Rappelons-nous le tarif des Islandais estimant toutes choses en poissons séchés, et nous concluons qu'un usage analogue a dû primitivement exister à Olbia; puis, qu'au poisson en nature on a substitué un lingot qui en avait la forme et en représentait la valeur. La monnaie en fers de bèches, en hameçons, en lingots ayant la forme des cauries, n'avait pas d'autre signification.

Dans les pays scandinaves et le centre de l'Europe, on se servait, à l'époque de l'âge du bronze, de bracelets de fer, de cuivre, d'argent et d'or, pour étalons des valeurs, quand on ne pratiquait pas le simple troc. On a, en effet, trouvé dans ces régions, aussi bien qu'en Égypte et dans les contrées grecques, des anneaux d'or, lisses, en forme de spirales, de diverses grandeurs, portant souvent la trace de brisures intentionnelles, à l'une de leurs extrémités ou même aux deux bouts. Manifestement, ces anneaux servirent de moyens

(1) A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. X, p. 145.

d'échanges (1). Pareille coutume a persisté chez les Anglo-Saxons, les Danois et d'autres peuples du nord de l'Europe jusqu'au commencement du moyen âge (2).

Les plus anciens documents juridiques de l'Irlande contiennent la mention de paiements exécutés en colliers, en bracelets, en anneaux, en vases d'or, d'argent, de cuivre et de fer, tout aussi bien qu'en têtes de bétail. Dans l'histoire du contrat de vente, d'après les textes de l'ancienne littérature irlandaise, M. d'Arbois de Jubainville (2) distingue trois périodes : « Dans la première période, dit-il, le prix n'est pas stipulé en métaux précieux, il consiste ordinairement en bestiaux. Dans la seconde période, le prix consiste en un poids déterminé de métal précieux. La troisième période est celle où le monnayage légal triomphe et où l'acheteur convient de livrer au vendeur un nombre déterminé d'exemplaires d'une certaine monnaie. » Dès avant le neuvième siècle, on voit se substituer les usages de la seconde période à

(1) O. Montelius, *les Temps préhistoriques en Suède*, trad. S. Reinach, p. 204.

(2) Roach Smith, dans l'*Archæologia*, t. XXXI, pp. 398 et suiv. (Londres, 1846); — Holmboe, *De prisca re monetaria Norvegiæ*, p. 6 et suiv. (Christiania, 1841); — *Numism. chronicle*, t. XVI, 1853, p. 150; t. XVII, 1854, p. 62; t. XX, 1858, p. 149; — Donop et Grotefend, *Das älteste Geld*, dans les *Blätter für Münzkunde* de Grote, t. IV, p. 37 et pl. X-XI (Leipzig, 1838); — A. Morel-Fatio, *Annelets lacustres*, dans le *Bull. de la Soc. suisse de numismatique*, t. V, 1886, p. 54; — J.-A. Blanchet, dans la *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 129 à 135; le même, *Études de numismatique*, t. I, p. 85.

ceux de la première; de plus, particularité curieuse, on applique aux lingots métalliques les expressions qui antérieurement désignaient les bestiaux-monnaie ou les esclaves-monnaie. Les termes de femme esclave (*cumal*), bête à corne (*sét*), représentent une certaine quantité de métal précieux, or ou argent, pesé sur une balance. Dans le Livre d'Arnagh, du commencement du neuvième siècle, une religieuse, nommée Cummen, vend un cheval pour une femme esclave (*cumal*) d'argent. Le prix qui est appelé *sét*, au pluriel *séuit*, c'est-à-dire « bêtes à cornes », consiste en : trois onces d'argent, une tasse d'argent, un collier ou torques pesant trois onces, une roue d'or, des cochons, des moutons et un vêtement (1). Nous savons déjà que le mot latin *pecunia* appliqué à la monnaie métallique a une origine similaire.

Encore au temps de Strabon (2), certaines populations de l'Espagne se servaient de lingots métalliques à la place de monnaies : « Les peuples, dit-il, qui sont reculés dans les terres, trafiquent par voie d'échange au lieu de se servir d'argent monnayé, ou ils ont des lames de ce métal qu'ils coupent par morceaux à mesure qu'il en ont besoin pour payer ce qu'ils achètent. » Au témoignage de César, les Bretons se servaient,

(1) D'Arbois de Jubainville, dans la *Revue archéologique*, 3^e série, t. XII, 1888, p. 129.

(2) Strabon, III, 28; — Eckhel, *D. N. V.*, t. 1, Introd., p. v.

en guise de monnaie, d'anneaux de fer et de cuivre, estimés à l'aide de la balance (1). De semblables coutumes durent exister chez les Gaulois et chez tous les peuples qui passèrent par le même développement social. Nous n'insisterons, pour achever cette aride nomenclature, que sur les peuples de la péninsule italique, parce que là, les textes historiques sont explicites, et les résultats fournis par les fouilles archéologiques nous permettent des observations aussi abondantes que précises et instructives.

Dans l'Italie centrale et chez les Étrusques, si habiles métallurgistes, l'or et l'argent étaient d'importation étrangère, comme chez les Grecs. Le cuivre était, au contraire, très abondant, et on l'extrayait dans les mines du pays. Ce fut donc naturellement le cuivre qui, primitivement, à côté des bestiaux, fut choisi pour étalon commercial. Dans son application monétaire, les historiens latins l'appellent *aes rude* (2) ou *aes infectum* (3), c'est-à-dire *cuivre brut*. Si l'on en croit la tradition conservée par Pline, son emploi, comme type des valeurs, persista jusqu'au temps de Servius Tullius (4). Ces lingots de cuivre, informes (*raudera*,

(1) *Utuntur aut aere, aut annulis ferreis, ad certum pondus examinatis, pro nummo.* (Cæs., *Bell. gall.*, V, 12. Cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 219.

(2) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 13 et 13.

(3) Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 18, 13.

(4) Fr. Hultsch, *Griech. und romische Metrologie*, 2 édit., p. 254 et suiv.

rauduscula, *rudera*) (1) étaient, dans l'usage, fractionnés en blocs plus ou moins considérables, suivant le besoin des opérations commerciales, et la valeur de chaque lingot ne pouvait être *estimée* (de *aes*) que par son poids, déterminé à l'aide de la balance. Un grand nombre de ces blocs de métal sont parvenus jusqu'à nous; on les a retrouvés principalement au milieu des ex-voto offerts à certaines divinités, et l'on a constaté que leurs poids s'échelonnent suivant les divisions des systèmes pondéraux en usage dans l'Italie centrale. « Sur deux cent vingt-sept fragments d'*aes rude* qu'il m'a été donné d'examiner, dit le baron d'Ailly (2), chacun d'eux descend, d'une manière assez graduelle et régulière, du poids le plus fort au plus faible. Le maximum à moi connu est de 707 gr. 20; le minimum de 2 gr. 21 » (3). Les lingots qui atteignent environ 700 grammes sont des lingots de deux livres romaines (*dupondius*).

A ces morceaux de cuivre brut ont succédé,

(1) Varro, *De ling. lat.*, V, 163; — Festus, p. 265; — Tit.-Liv., XXVI, 11, 9; — Cic. *ad Attic.*, VII, 2, 7.

(2) Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 10.

(3) La collection léguée par le baron d'Ailly au Cabinet des Médailles contient un certain nombre de spécimens de ces lingots d'*aes rude*. Le musée du Collège romain en renferme la série la plus considérable. Outre l'ouvrage du baron d'Ailly, on peut consulter surtout: Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. I, p. 174; — E. Babelon, *Monnaies de la républ. romaine*, t. I, Introd., p. II-III; — le P. Garrucci, *le Monete dell'Italia antica*, p. 1 et pl. I à VI.

dans la circulation commerciale, comme étalons de valeur, des tiges ou barres allongées, portant en saillie, sur l'une de leurs faces, des lignes parallèles, régulièrement espacées, séparées parfois par des points ou globules; d'autres fois, ces saumons de cuivre sont ornés d'une ligne qui en parcourt toute la longueur et à laquelle viennent se souder, comme à un axe central, des lignes transversales et plus petites : l'ensemble de cette décoration ressemble assez bien à une arête de pois-

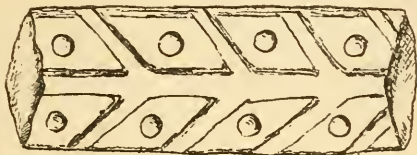


Fig. 5.

son (fig. 5) (1). Ces emblèmes grossiers et rudimentaires dispensaient, dans la plupart des cas, de recourir à la balance : on se contentait de compter les points ou les lignes en saillie sur la surface des lingots. N'est-il pas intéressant de constater que Schliemann, dans ses fouilles de Troie, a recueilli des lingots sur lesquels des barres transversales sont incisées à l'avance pour permettre, de même, l'évaluation d'un lingot sans qu'on soit obligé de le peser?

(1) L. Sambon, *Recherches sur les monnaies de la presqu'île italique* (Naples, 1870, in-4°), p. 25 et suiv.; — Garrucci, *le Monete dell' Italia antica*, pl. VII à IX.

Ces marques, si rudimentaires qu'elles soient, témoignent déjà d'un nouveau progrès, car elles font pressentir qu'on ne tardera pas à les régulariser plus rigoureusement et à en généraliser l'application. Nous atteindrons ainsi, par là, la période de l'*aes signatum* qu'on peut déjà considérer comme une véritable monnaie. Sur les bloes régulièrement marqués, de cette période, nous retrouverons ces mêmes points, ces mêmes lignes en arête de poisson, de sorte que si, dans un musée ou dans les ouvrages spéciaux, vous examinez la série graduelle des lingots, depuis le minerai à peine dégagé de sa gangue jusqu'à la véritable monnaie, il vous sera presque impossible de dire où finit la période du lingot brut et où commence celle de l'*aes signatum* : où finit l'*aes signatum* et où commence la vraie monnaie. Il y a connexion étroite et pénétration rigoureuse dans ce progrès continu : c'est une chaîne dont tous les anneaux sont solidement soudés les uns aux autres, sans qu'on les puisse séparer. Mais nous reviendrons sur ce point, et n'anticipons pas sur le plan de cette étude historique et sociale.

III

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES

PÉRIODE DE LA MONNAIE PRIVÉE.

Supposez que la monnaie métallique telle que nous la concevons, avec la garantie exclusive de l'État, n'existe pas, et que, à l'exemple des anciens Égyptiens, des Assyriens, des Phéniciens, ou comme les peuples de l'extrême Orient dans les temps modernes, nous soyons réduits à nous servir des métaux au poids, pour équivalents et intermédiaires de tout marché : il sera loisible à chacun d'imprimer une marque quelconque sur les lingots devenus sa propriété. Tout le monde pourra les estampiller : cela va de soi. Mais dans la pratique, ceux-là seulement prendront la peine d'apposer une marque, qui y trouveront quelque avantage, en présumant que leur poinçon est susceptible d'inspirer confiance au public par rapport au poids et au titre des lingots. C'est là la garantie individuelle et privée, signe précur-

seur de la garantie de l'État, et qui l'a précédée partout, dans l'évolution historique et naturelle de l'invention monétaire.

C'est ce qu'un juriste contemporain a, pour ainsi dire, deviné, dans une phrase que nous devons citer ici parce qu'elle est comme la synthèse des faits que nous allons exposer : « Les banques ont créé le signe, le poinçon, le coin. L'État s'est emparé ensuite de l'idée de la marque, il l'a généralisée, consacrée. Il n'y aurait nulle naïveté à diviser les monnaies en monnaies privées et monnaies publiques » (1).

L'estampille a pour but, comme nous l'avons déjà dit, de rendre plus faciles et plus rapides les transactions commerciales, en dispensant de recourir à la balance ou à la pierre de touche. Mais si, dans l'état social qui fut celui de tous les peuples, avant l'apparition de la monnaie d'État, nulle mesure législative ne vient empêcher qu'il que ce soit d'avoir son estampille monétaire, la loi n'intervient pas davantage pour donner le cours forcé à ces lingots ainsi poinçonnés. Marchands, banquiers, orfèvres, simples particuliers, peuvent avoir leur marque, tout aussi bien qu'un gouverneur de province, un chef d'État. C'est la bonne renommée d'un riche négociant qui donnera, sur le marché, du crédit aux lingots portant son nom ou son emblème. En raison du rôle social

(1) G. Cruchon, *les Banques dans l'antiquité*, p. 12 (Paris, 1879, in 8°).

que doit jouer le prince ou le représentant de l'autorité publique comme interprète et dispensateur de la justice et de l'équité, les lingots ornés de ses armes seront, sans doute, recherchés de préférence dans la circulation commerciale, mais il n'y aura pour eux ni monopole ni cours forcé.

C'est ainsi que, tout naturellement, à côté du principe de convenance et de facilité d'emploi, le seul que nous ayons vu, jusqu'ici, appliqué dans la recherche de l'étalon des valeurs, il s'en introduit un autre, grâce au développement de la circulation métallique : c'est la confiance que doit inspirer tout lingot monétaire dans son rôle d'équivalent universel, et cette confiance, c'est l'estampille qui tend à la garantir au public.

1. — CHEZ LES PEUPLES MODERNES.

Nous avons constaté qu'aujourd'hui encore, les commerçants indigènes de l'Extrême Orient contremarquent les lingots d'or et d'argent et jusqu'aux monnaies étrangères qui passent entre leurs mains et qui deviennent ainsi une véritable monnaie privée. Mais ils ne font, par là, que se conformer traditionnellement à une coutume, beaucoup plus généralisée autrefois dans ces contrées. En Chine, en effet, les anciennes monnaies ayant la forme d'ustensiles, les *Pi-tch' an*, ou bèches-monnaie, les *Pu*-monnaie, les couteaux-monnaie, étaient

fabriquées et lancées dans la circulation non point seulement par le gouvernement, mais aussi au nom et sous la garantie des marchands ou de corporations de marchands. Parlant des monnaies de ce genre émises au temps de la dynastie Tchou, antérieurement au quatrième siècle de notre ère, M. Terrien de La Couperie fait l'observation suivante : « La monnaie, dit-il, n'était pas encore une prérogative du gouvernement. Les particuliers aussi bien que le roi et les princes pouvaient émettre de la monnaie métallique, et ils l'ont fait. Une grande impulsion fut donnée à ce numéraire par les marchands, soit isolément, soit en corporation, par des familles et par des associations d'une ou de plusieurs villes. Les relations d'échange étant généralement limitées à la région fréquentée par ceux qui émettaient de semblables monnaies, ils y imprimèrent, pour marques distinctives, des noms de pays, de villes, de familles, de personnes ou de choses » (1). Il suffit de parcourir le catalogue de M. Terrien de La Couperie pour relever, sur les bèches-monnaie et les couteaux-monnaie, des inscriptions mentionnant,

(1) « Money was not yet a governmental prerogative. Private persons as well as the kings and the princes, could, and in fact did, issue metallic money. A great impetus was given to its circulation by merchants, single or in partnership, private families, and guilds of one or several towns. The exchange being generally limited to the region of the issuers, they used on their currency to put as their marks names of regions, places, families, individuals, or things. » (Terrien de La Couperie, *Catalogue of Chinese Coins in the British Museum*, Introd., p. 4.)

d'une part, la valeur de la pièce, et d'autre part, soit le nom d'un banquier, d'un marchand, ou d'une corporation, soit le nom de la ville ou des villes dans lesquelles la pièce était destinée à circuler. Par exemple, sur un couteau-monnaie, on lit : « Ville de Yng-ling (aujourd'hui Tchang-loh) et ville de Tso-yh dans le Tsi (aujourd'hui Wen-hi, dans le Kiang-tchou) » (1), ce qui signifie que la monnaie fut émise par des commerçants, pour circuler dans ces deux localités. Il arrive souvent que, par suite du caractère privé de ces curieuses pièces, les inscriptions y sont cursives, tracées avec négligence ou en abrégé, par des ouvriers inhabiles ou ignorants, ce qui rend le déchiffrement des plus ardues pour les sinologues (2).

L'Inde a passé, comme la Chine, par la période du monnayage libre et individuel. Les lingots d'or et d'argent qui, à côté des bourses, sont mentionnés dans les Védas et dans les lois de Manou, étaient non seulement étalonnés suivant des poids fixes et déterminés à l'avance, mais ils portaient, la plupart du temps, des contremarques appliquées par des marchands (3). Il existe dans les collections un assez grand nombre de ces monnaies privées de l'Inde qui affectent les formes les plus diverses : simples morceaux de métal aux contours informes, arrondis ou anguleux, ovoïdes,

(1) Terrien de La Couperie, *op. cit.*, p. 223.

(2) *Ibid.*, Introd., p. XXXIII.

(3) Edward Thomas, *Ancient Indian Weights*, p. 33 et suiv. et p. 52.

aplatis, allongés, rectangulaires, coupés à l'emporte-pièce; pastilles ou boutons de métal fondu, toujours ajustés suivant un poids régulier. Ce qui fait, à nos yeux, le principal intérêt de ces grossiers lingots, ce sont les contremarques multiples dont leur surface est couverte : nous en donnons quelques spécimens empruntés à l'ouvrage de M. Edward Thomas (fig. 6). Ces pièces constituèrent la monnaie courante de l'Inde, longtemps même après que certaines régions de cet immense pays eussent été conquises par des peuples plus avancés et déjà en possession d'un numéraire officiellement garanti par l'État. Les contremarques qu'elles portent ont été parfois apposées successivement par de nombreuses générations de marchands; aussi sont-elles des plus variées; lettres ou monogrammes en écriture dévanagari, soleil, étoile, croissant lunaire, éléphant, roue, chien, serpent, poissons, vache, panthère, vase, fleuron, palmier, globule, swastika, etc. C'est en vain qu'on a cherché à expliquer par l'histoire ou la mythologie, ces symboles qui rappellent nos *différents* monétaires. Les marchands qui les ont choisis pour emblèmes ne nous ont pas donné les motifs de leurs préférences.

Par contre, il nous est possible de citer quelques témoignages historiques qui se rapportent à ce monnayage. M. Edward Thomas invoque un passage du Ferishtah où il est dit formellement qu'au quatorzième siècle, les orfèvres et les marchands de métaux frappent monnaie comme ils l'enten-

dent, sans la moindre surveillance ou contrôle de la part du pouvoir régulier (1). Cette coutume persista jusqu'à l'époque contemporaine, dans certaines régions du sud et du centre de l'Indoustan, où J. Malcolm la constate encore en

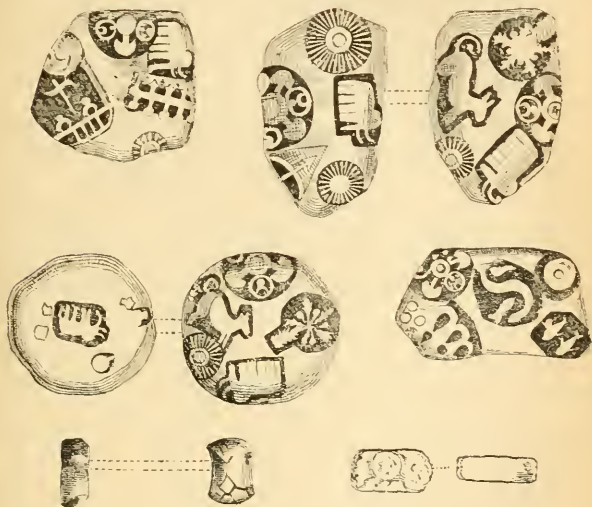


Fig. 6.

1832 (2). Seulement, ce droit de battre monnaie pour les particuliers, et sans aucun contrôle, devait alors être concédé par le gouvernement

(1) Edw. Thomas, *The chronicles of the Pathan Kings of Delhi* (Londres, 1871, in-8°), p. 344; le même, *Ancient Indian Weights*, p. 57, note 4.

(2) Sir John Malcolm, *Memoir of central India* (1832, in-8°), t. II, p. 80.

central. A Java, les mêmes usages se sont aussi conservés longtemps : les monnaies indigènes de ce pays portent les estampilles des marchands : ce sont, le plus ordinairement, des caractères devanagaris, des fleurons, des vases, ou des symboles divers dont le sens nous échappe (1). La variété et la multiplicité de ces emblèmes, de même que l'irrégularité des lingots, suffiraient, au besoin, à attester que nous sommes en présence de monnaies jetées dans la circulation par des particuliers, avec leurs marques personnelles ou bien les armes des villes où ils commerciaient : leur seul aspect démontre éloquemment que nulle règle, nul pouvoir public ne venait en entraver, en régulariser ou en surveiller l'émission.

Les lingots primitifs de la Russie, du poids d'un rouble, de ses multiples ou de ses divisions, que nous avons signalés comme le principal intermédiaire du commerce à Kiev, à Novogorod et dans d'autres villes, au moyen âge, étaient émis par des manieurs de métaux précieux, marchands, banquiers ou orfèvres. Sous leur forme rudimentaire, ils sont déjà une véritable monnaie, mais une monnaie privée. L'autorité publique n'intervenait ni dans leur fabrication ni dans les coupures que chacun en pouvait faire à son gré. Les empreintes dont ils sont revêtus donnent soit les noms des marchands, soit un simple symbole, soit enfin les

(1) H. C. Millies, *Recherches sur les monnaies des indigènes de l'archipel indien de la péninsule Malaie* (La Haye, 1871, in-4^o), pp. 8 et 11 à 13.

emblèmes des villes dans lesquelles ils devaient circuler. « On a trouvé, raconte Chadoir, à dix verstes de Vilkomierz, en Lithuanie, plusieurs de ces lingots; ils étaient timbrés, les uns aux armes de la Lithuanie et d'autres au nom de différentes familles, en caractères ordinaires » (1).

L'histoire de l'organisation des premières colonies européennes en Amérique ou dans l'extrême Orient offre bien d'autres exemples de monnaies ou de lingots estampillés par des particuliers ou des associations quelconques, en dehors de l'autorité souveraine. Au début de la colonisation anglaise des États-Unis, on voit les immigrants du Massachusetts Bay (ancienne Plymouth), émettre, en 1606, des monnaies en dehors de l'autorité du roi d'Angleterre et malgré les protestations de la mère patrie (2). Les premières pièces frappées dans le Maryland, après 1632, le furent à l'effigie de Calvert, comte de Baltimore (3). En 1694, par suite de la pénurie de monnaies divisionnaires, des particuliers font frapper des pièces d'un penny composées d'un alliage de cuivre et d'étain (4). Plus tard, quand les Américains eurent secoué le joug de l'Angleterre, ce furent non seulement des provinces comme le Connecticut, le Vermont, le Massachusetts, le New-Jersey et

(1) Chadoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, t. I, p. 99.

(2) Alex. Vattermare, *Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord*, p. 17-18; — Sylvestre Crosby, *The early coins of America* (Boston, 1873, in-4°).

(3) Alex. Vattermare, *op. cit.*, p. 19.

(4) *Ibid.*

le New-York, qui, usant de leur privilège d'États indépendants, commencèrent à battre monnaie; mais des particuliers se firent aussi monnayeurs.

Un orfèvre d'Annapolis (Maryland), appelé Chalmers, frappa en 1783 des pièces d'argent qui sont connues sous le nom de *Chalmers shillings* (1). De 1834 à 1844, de nombreux industriels et spéculateurs se mirent à frapper des monnaies, comme aussi à fabriquer du papier-monnaie qui plus tard reçut le nom méprisant de *shin plaster* (emplâtre pour les jambes); les monnaies de ces particuliers sont connues des collectionneurs sous le nom de pièces *taractiques* (ταρακτικες, globuleux); une manufacture de boutons, de Waterbourg (Connecticut), en fabriqua une énorme quantité. Mais nous devons citer surtout celles qui furent émises en Californie lorsqu'on eut découvert les mines d'or de cette contrée. « A peine les mines de la Californie commencèrent-elles à être exploitées, qu'il fut frappé dans le pays des pièces d'or portant gravé le chiffre représentatif de leur valeur, circulant librement et acceptées sans objections. Ces pièces, véritable monnaie, puisqu'elles servaient aux transactions commerciales, n'affectaient pas toujours la forme sous laquelle nous sommes habitués à voir frapper les monnaies. C'étaient souvent de petits cylindres poinçonnés au nom du monnayeur, portant une estampille qui en indi-

(1) Alex. Vattemare, *op. cit.*, p. 21-22.

quait le poids, et par conséquent la valeur (1) ». Au nombre des monnaies ainsi émises, par des particuliers ou des compagnies, en Californie, on cite les pièces d'or de Betchler, dont l'atelier, situé à Rutherfordton (Caroline du Nord) frappait encore en 1851; dans une période de dix ans (de 1831 à 1840), Betchler ne fabriqua pas pour moins de 11.209.200 francs de pièces d'or, portant comme légende le nom et la résidence du banquier, ainsi que l'indication du poids et de la valeur (2). Il y eut aussi les monnaies de la Compagnie des changeurs de l'Oregon, au type du castor; celles de Moffat et C^{ie}, de San Francisco; celles de la Banque des mineurs de San Francisco; celles des Mormons; celles d'Auguste Humbert, à San Francisco, émises en 1857; celles de la Compagnie des mines de Cincinnati (Ohio), des compagnies du Pacifique, du Massachusetts et de la Californie; de Baldwin et C^{ie}; de Dubosq et C^{ie}; de Schultz et C^{ie}; de Dumbar et C^{ie}, etc. La plupart de ces pièces, outre la marque de fabrique qui est un emblème variable suivant la fantaisie de chacun, portent le nom des personnages ou des sociétés qui les ont émises, et la mention plus ou moins justifiée, mais bien significative, de *Native Gold* ou *Pure Gold*. C'est que, pour un industriel ou un commerçant, il ne suffit pas de battre monnaie, il faut encore et surtout, que cette monnaie ait une clientèle, c'est-à-dire qu'elle soit acceptée dans la circula-

(1) Vattemare, *op. cit.*, p. 29.

(2) *Ibid.*, p. 30.

tion. A toute monnaie quelconque, il faut la confiance du public.

Au Canada, à de certaines époques, on vit de même circuler des pièces émises par des industriels, dans un but de pure spéculation. En 1813, par exemple, un marchand d'articles de fantaisie, nommé Haliburton, importa à Halifax, sans que l'autorité publique intervînt, des pièces dont la légende est celle-ci : *Pure copper preferable to paper* (1). Il est vraisemblable que Haliburton, qui d'ailleurs fit faillite, voulait avec ces jetons de cuivre spéculer sur la circulation du papier-monnaie, alors fort abondant au Canada.

Tout le monde connaît les thalers à l'effigie de Marie-Thérèse que des banquiers ou orfèvres européens de Tripoli et d'Égypte continuent encore à faire frapper présentement à la Monnaie de Vienne, avec la date 1780, véritables monnaies privées circulant en Tripolitaine, en Éthiopie et dans le Soudan où elles ont remplacé les piastres espagnoles. Leur type invariable depuis plus d'un siècle et leur bon aloi jouissent par tradition de la confiance des trafiquants indigènes. Qu'on s'avise d'en altérer le poids, le titre ou la date, ou de modifier le type, et cette confiance s'évanouira sans retour.

Nous ne multiplierons pas davantage ces exemples, choisis dans des sociétés modernes, peu avancées ou en formation, et encore accessibles à l'ob-

(1) P.-N. Breton, *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada* (Montréal, 1887), p. 203.

servation directe; nous sommes, dès maintenant, autorisés, en vertu de ces relations constatées de cause à effet, et des principes, déterminés par l'observation, qui président aux transformations sociales, nous sommes, dis-je, autorisés à présumer que l'antiquité classique n'a pas dû, n'a pas pu même, se soustraire à cette loi naturelle et logique de l'évolution lente et progressive de l'équivalent de toutes les marchandises. Cherchons donc à le démontrer en fait, à l'aide des traditions littéraires et des monuments qui nous sont parvenus.

II. — CHEZ LES GRECS.

Nous avons assisté déjà à des essais, pour ainsi dire inconscients, de monnaie privée, dans l'antiquité. Les tabnous égyptiens régulièrement étalonnés, les sicles d'Israël, non seulement pesés, mais comptés à la pièce, les lingots assyriens ayant la forme de têtes d'Istar ou estampillés à l'effigie de cette déesse; les barres d'or, d'argent, de bronze, chez les Grecs et les populations italiotes, marquées d'incisions régulières ou de globules espacés avec calcul : tout cela ne tend-il pas à faire des lingots ainsi ajustés une véritable monnaie? Ici également, on ne saurait le nier, ce furent les marchands qui, entre eux, par un accord en quelque sorte tacite et poussés instinctivement par la recherche de quelque commodité

nouvelle, admirent ces marques comme une garantie de poids et d'aloi, sans qu'une autorité quelconque songeât à leur imposer son contrôle et à revendiquer l'application d'un droit régulier.

On sait que les banquiers grecs (τραπεζίται) étaient en même temps des changeurs; toutes les grosses affaires d'argent se traitaient par leur intermédiaire (1). Leurs comptoirs étaient le rendez-vous des gens d'affaires, la bourse; ils tenaient à la fois le commerce maritime et le commerce des caravanes, surtout en Asie Mineure. L'exploitation des mines était souvent entre leurs mains. Ces manieurs d'or recevaient des dépôts de métal précieux appartenant aux rentiers ou aux négociants, tenaient caisse ouverte pour leurs clients, emmagasinaient d'énormes sommes; ils thésaurisaient; ils prêtaient aux princes aussi bien qu'aux particuliers. Écoutez plutôt ce récit de Nicolas de Damas, plus éloquent que tout commentaire : « Voulant porter la guerre en Carie, le roi de Lydie Alyatte (610 à 561 av. J.-C.) donna l'ordre à ses lieutenants de lui amener, à jour fixe, leurs contingents à Sardes. Au nombre des généraux figurait le fils aîné du roi, Crésus, alors gouverneur d'Adramyttium et de la plaine de Thébé. Négligent et prodigue, mal vu de son père, à cause de ses dissipations, très désireux de rentrer en grâce auprès de lui et de confondre ses calomnieux, mais n'ayant pas de quoi lever et soudoyer des merce-

(1) Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. 1, p. 601; — G. Cruchon, *les Banques dans l'antiquité*, p. 12 et suiv.

naires, le jeune prince, pour se tirer d'embarras, résolut de contracter un emprunt. A cet effet, il alla trouver Sadyatte, le plus riche négociant de la Lydie. Celui-ci, occupé à ses ablutions, laissa d'abord Crésus se morfondre à sa porte. Ensuite, il consentit à le recevoir, mais ce fut pour lui refuser de l'argent : « S'il me fallait prêter à tous les fils d'Alyatte, s'écria-t-il, je n'y pourrais suffire ». Rebuté, Crésus se rendit à Éphèse. Là, un Ionien de ses amis, Pamphaès (1), apprenant le motif de sa visite, obtint de son père Théocharidès, dont la fortune était considérable, une somme de mille statères d'or, qu'il s'empressa de céder au prince nécessiteux. Grâce à ces subsides, Crésus équipa des troupes, fut le premier de tous au rendez-vous et reconquit la faveur de son père qui se l'associa dans cette expédition (2). »

Crésus, plus tard, se vengea de Sadyatte qui l'avait éconduit, en confisquant ses trésors au profit du temple d'Artémis d'Éphèse : les dépouilles du malheureux banquier furent assez considérables pour qu'on en pût fabriquer des colonnes d'or et des génisses d'or qui ornèrent le temple de la déesse (3).

Plus tard, nous voyons un banquier de Cælenæ, Pythès, d'origine lydienne, faire cadeau au roi

(1) D'après Elien (*Hist. variées*, IV, 27), Pamphaès était originaire de Priène.

(2) Nicolas de Damas, dans les *Fragm. histor. græcor.* de Didot, t. III, p. 397, frag. 65. Cf. Georges Radet, *La Lydie au temps des Termnades*, p. 196.

(3) G. Radet, *op. cit.*, p. 207.

Darius d'un platane d'or et d'une vigne d'or. Quelque temps après, dans la crainte, sans doute, que son immense fortune ne vint à exciter la convoitise du prince, Pythès prit le parti de faire la part du feu : il offrit spontanément à Xerxès des subsides pour la guerre : comme le grand Roi s'enquérât, en curieux bienveillant, de l'étendue de ses richesses, le banquier confessa, non sans inquiétude, qu'il possédait dans ses coffres deux mille talents d'argent et qu'il ne lui manquait que sept mille pièces d'or pour qu'il eût quatre millions de dariques (1).

Sadyatte, Théocharidès, Pamphaès, Pythès, voilà les opulents manieurs d'or, en possession de la confiance du public, qui, aussi bien que les princes, envieux de leurs richesses, estampillent les lingots monétaires au sortir de leurs caisses.

Les premières monnaies grecques en or, en électrum et en argent, que les numismates fassent figurer dans les médailliers, ne sont autre chose que de petits lingots poinçonnés. Elles rappellent, par leurs formes, les pastilles de métal (σθολίδες) dont nous avons parlé et auxquelles il ne manquait que l'estampille pour constituer une monnaie. Ces pièces globuleuses, ovoïdes, ont été produites par le procédé de la fusion, puis on les a contremarquées au marteau. Il en est dont les deux faces ne présentent, dans le champ de leurs estampilles en creux ou en relief, qu'une sorte de

(1) Hérodote, VII, 27 à 29.

diffonage grossier du métal, sans qu'on puisse distinguer, sur le poinçon, la moindre intention de gravure. Dans cette première catégorie, prend place une série de pièces d'or barbares, d'aspect globuleux, pesant depuis 7 gr. 12 jusqu'à 12 gr. 30 (1); elles offrent, d'un côté, un carré en relief, à surface irrégulière, et de l'autre un carré creux grossier, de la même dimension que le carré en relief. Celle de ces monnaies primitives que nous reproduisons à titre de spécimen (fig. 7)

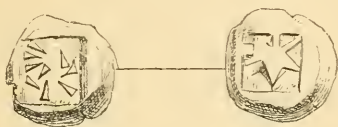


Fig. 7.

appartient au Cabinet des médailles, et je l'ai bien souvent tenue entre mes doigts, cherchant à lui échapper le secret de son origine. Elle pèse 12 gr. Qu'on nous permette de reproduire la description qu'en a donnée Fr. Lenormant : Elle est d'un travail extraordinairement grossier; elle présente au droit un carré en relief, dont la surface offre comme des impressions irrégulières et certainement fortuites, ayant une certaine apparence de traits cunéiformes; on dirait des coups de ciselet donnés au hasard pour s'assurer que la pièce n'est pas fourrée. Au revers, on

(1) Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique*, t. IV, 1874, p. 203-204.

voit un carré creux de la même dimension, dans le fond duquel on devine une sorte de pentagone irrégulier » (1).

Toutes ces pièces d'or, — c'est le même savant qui nous fournit ce renseignement important, — ont été trouvées dans la région thraco-macédonienne qui s'étend depuis Salonique jusqu'à Cavala. Ce sont donc, on n'en saurait douter, les monnaies primitivement frappées par les propriétaires des célèbres et riches mines d'or de cette contrée, que Philippe de Macédoine exploitera plus tard à son profit. Il n'est, ainsi, nullement téméraire de dire que l'extraction de l'or, dans les mines de la Thrace, a donné lieu à un monnayage privé, analogue à celui de la Californie lors de la découverte des mines de ce dernier pays.

En Asie Mineure, où des mines d'électrum étaient exploitées dans les gorges du Tmolus et du Sipyle, et où l'on passait au crible les sables aurifères du Pactole, on a commencé de même à frapper des monnaies d'électrum dont les deux faces ne présentent, en creux ou en relief, que des rugosités indéfinissables (fig. 8) (2). Viennent ensuite des pièces sur lesquelles on voit de larges lignes qui se croisent, souvent séparées par des globules, des X, des carrés, des triangles, parfois avec des points dans l'intervalle des lignes (3).

(1) Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 202.

(2) Comparez B. Head, *Catalogue of the greek coins of Ionia*, pl. 1, fig. 3 et 4.

(3) B. Head, *op. cit.*, pl. 1, fig. 5 et 7.

Sur d'autres, la face principale est simplement sillonnée de stries parallèles peu profondes, tandis que le côté opposé est marqué d'empreintes larges et vigoureuses, affectant des formes variées. Enfin, tandis que le revers continue toujours à recevoir des empreintes creuses, multiples, le droit est orné d'une image en relief : c'est le *type* monétaire. Les lingots cessent d'être de simples $\varphi\theta\sigma\iota\delta\epsilon\varsigma$ estampillés, comme ceux de l'Inde ; ils deviennent de véritables monnaies. Ce progrès, chez les Grecs des bords de la mer Égée,



Fig. 8.

au septième siècle avant notre ère, — chez ces hommes si industrieux et si actifs et qui essaïmaient de toutes parts, — se manifesta assez rapidement. En raison du rôle commercial de la monnaie et du caractère fiduciaire que lui conférait l'empreinte, ils ne furent pas longtemps sans se rendre compte « qu'il y avait un intérêt majeur à donner à cette marque le plus d'importance possible, à la développer pour la rendre plus apparente, afin que personne ne pût la méconnaître. C'est ainsi que l'on se trouva conduit à remplacer par un véritable type, occupant toute une des faces de la pièce, le poinçon d'abord très restreint (1)...

(1) Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 16 (coll. Quantin).

Ce type monétaire variable est, néanmoins, toujours fort simple : un fleuron, une tête de lion ou un lion entier, un bœuf, une tête de cheval, un bélier, un poisson, un sanglier, un cerf, un oiseau, une roue. Ce sont là, au moins pour la plupart, les emblèmes des villes diverses dans lesquelles les pièces étaient émises et devaient circuler. Il en est même qui sont des armes parlantes, comme le phoque sur les premières monnaies frappées à Phocée. Mais les empreintes creuses du revers, si nombreuses et si variées, sont les marques des banquiers et des marchands, et rien en elles ne dénote l'intervention de l'autorité publique.

Citons quelques exemples :

1. — Surface striée, sans empreinte de coin monétaire. \mathfrak{R} . Empreinte creuse formée par trois poinçons, dont un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres de forme carrée et plus petits; dans l'empreinte centrale allongée, on voit en relief, au fond du creux, un renard courant; dans le petit carré du haut, une tête de cheval ou de cerf; dans celui du bas, une fleur à quatre pétales vue d'en haut. — Lingot ovale et globuleux. Statère d'électrum; poids : 1½ gr. 19 (voyez notre fig. 9) (1).

2. — Type obscur en relief, dans lequel on

(1) Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, t. IV, 1874, p. 171, n° 1; — E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 300; — le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 96.

peut distinguer, semble-t-il, un muse de lion, de face, les mâchoires écartées. R̄. Deux rectangles creux, côte à côte, dont le champ est orné de petites figures en relief. Dans l'un, on voit une anguille de mer, nageant, à droite; dessous, un petit dauphin; autour, trois globules ou coquillages marins. Dans l'autre, un héron, au cou sinueux et allongé en avant, marchant à gauche; sous le bec de l'oiseau, une tortue;

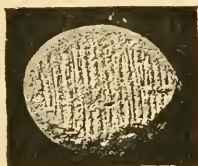


Fig. 9.

autour, des globules ou coquillages. — Lingot ovale et globuleux. Statère d'électrum; poids : 17 gr. 32 (1).

3. — Lion couché, à gauche, et détournant la tête en rugissant. Autour, un encadrement carré, en damier. R̄. Empreinte formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres carrés et plus petits; dans le poinçon central, des symboles incertains parmi lesquels on peut, ce semble, reconnaître un

(1) Voyez E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 150, n° 1; — le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 2, et pl. I, fig. 1.

lièvre (?), des feuilles et un globule. Dans l'un des poinçons carrés, le signe $\begin{array}{|c|} \hline \square \\ \hline \end{array}$ dans l'autre, une sorte d'étoile à quatre rayons, \times . — Flan globuleux et allongé. Statère d'électrum; poids : 14 gr. 07 (1).

4. — Variété dont nous donnons ici l'image (fig. 10). Dans les empreintes creuses du revers, on distingue une tête de cheval, un renard et deux globules, une sorte d'étoile à branches bouletées.

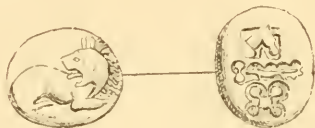


Fig. 10.

— Héli-statère d'électrum, 6 gr. 93 (Musée britannique).

5. — Chienne (levrette) couchée, à droite, et levant une patte de devant; on lui voit un triple rang de mamelles. Derrière elle, un arbre à tige grimpante et sinueuse comme le lierre, forme des enroulements symétriques au-dessus de l'animal. R. Empreinte creuse formée par trois poinçons dans chacun desquels on voit en relief divers symboles. Dans le poinçon du milieu, rectangulaire, ce sont des lignes qui se croisent en formant une sorte d'étoile, un losange et une tête d'antilope; dans les carrés latéraux, des

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 304, et *Mélanges*, t. III, p. 100.

têtes de serpents. — Flan globuleux et allongé. Statère d'électrum; poids : 13 gr. 91 (1).

6. — Thon orné de deux bandelettes. Ῥ. Deux carrés creux d'inégales dimensions et ornés d'aspérités irrégulières; dans le plus petit, on distingue l'image d'un scorpion en relief. — Flan globuleux et allongé. Statère d'électrum; poids : 16 gr. 32 (2).

Sur d'autres pièces, dont les poids s'échelonnent suivant divers systèmes pondéraux réguliers, que nous étudierons ailleurs, on voit : d'un côté, une tête de lion de face, et de l'autre, deux dépressions creuses, l'une rectangulaire, l'autre triangulaire, et dans cette dernière, l'image d'un crabe (3). Ou bien, c'est, d'une part, une rosace, et de l'autre, un, deux, trois ou même quatre carrés creux dans lesquels on ne distingue que des lignes qui se croisent (4); — d'un côté, l'abeille d'Éphèse et de l'autre deux carrés creux, parallèles (5); — d'un côté, l'emblème désigné sous le nom de *swastika* ou de croix gammée (6), et de l'autre, un carré creux informe, etc.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer ici toutes les variétés, ni même seulement la plupart d'entre elles. Il convenait d'en signaler, toutefois,

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 334, n° 47, et *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 130.

(2) E. Babelon, *Revue numism.*, 1895, p. 31, n° 37; — le même, *Mélanges*, t. III, p. 79.

(3) B. Head, *Ionia*, pl. III, fig. 20.

(4) *Ibid.*, pl. III, fig. 12, 13, 14.

(5) *Ibid.*, pl. III, fig. 9 et 10.

(6) *Ibid.*, pl. I, fig. 13.

un certain nombre pour montrer combien elles sont abondantes, diverses de formes et d'aspect, tout en appartenant à la même région, au même temps et à la même civilisation. Bientôt, en faisant remarquer que l'électrum qui les constitue est, tantôt de l'or presque pur, tantôt de l'or à bas titre, ou même de l'argent dans lequel il entre quelque peu d'or, nous tâcherons de rendre compte de cette anomalie, qu'il est possible d'expliquer dans l'hypothèse du monnayage privé, mais qui serait incompréhensible dans le monnayage officiel et régulièrement garanti par l'État.

Pour nous, les empreintes creuses du revers de ces pièces primitives, avec ces monogrammes et ces multiples symboles empruntés surtout au règne animal et végétal, doivent être interprétées comme des marques de fabrique, c'est-à-dire, dans l'espèce, comme les emblèmes des propriétaires de mines, des marchands ou des banquiers qui ont lancé ces espèces métalliques dans la circulation commerciale. C'est en vain qu'on s'obstinerait, comme l'ont fait quelques-uns, à rapprocher ces symboles personnels et privés, de la mythologie ou de l'histoire des villes dans lesquelles l'émission monétaire a eu lieu. On ne saurait pas davantage les considérer comme des marques d'ateliers, comme les symboles personnels d'officiers ou de fonctionnaires chargés, à des titres divers, de l'émission et du contrôle de la fabrication de la monnaie officielle. En effet, lors-

que la monnaie d'État fait son apparition, ces emblèmes des carrés creux cessent, absolument et partout, de paraître sur les pièces. On n'y trouve plus rien que le type choisi par l'autorité, et un carré creux, sans symboles, qui, le plus souvent, s'immobilise pour longtemps dans une forme une fois convenue et adoptée.

Par exemple, les créséides et les dariques, qui sont des monnaies officielles, n'ont jamais cette variété de carrés creux et de symboles que nous avons signalée. Il en est de même des monnaies d'Égine, de Lesbos, de Chios, de Cyzique, quelque abondant que soit le monnayage public de ces villes. Nous avons décrit plus haut (sous le n° 6) le statère de Cyzique le plus ancien que l'on connaisse; son attribution est certaine à cause du thon qui en est le type et qui reste, pendant plusieurs siècles, l'emblème monétaire de cette ville, comme le phoque est l'emblème de Phocée, le lion, celui de Milet ou de Samos. Mais n'est-il pas intéressant de constater que le double carré creux du revers de ce statère n'a rien de commun avec celui qui fut adopté, dans la suite, pour toutes les autres monnaies cyzicéniennes? Sur ces dernières, le carré creux est unique et uniformément partagé en quatre compartiments disposés obliquement les uns par rapport aux autres, comme les ailes d'un moulin à vent : il n'y a pas d'exception durant l'espace de deux siècles et demi que dure ce monnayage officiel. Ici, au contraire, nous avons deux carrés creux, l'un plus grand que

l'autre, apposés séparément, comme le seraient de véritables contremarques modernes. Dans le plus petit, on distingue très nettement un scorpion. Que pourrait donc être cet emblème, si nous n'y reconnaissons le poinçon d'un marchand ou d'un banquier?

La plus ancienne monnaie frappée à Phocée est la suivante :

Phoque, nageant à droite. Dessous, la lettre Φ , initiale du nom de la ville. \Re . Deux carrés creux, d'inégales dimensions, placés côte à côte. Flan globuleux et irrégulier. Statère d'électrum ; poids : 16 gr. 50 (1).

Ce statère n'est connu, jusqu'ici, qu'en deux exemplaires, l'un au musée de Munich et l'autre au Musée britannique. En confrontant ces deux pièces, on constate qu'elles ont été frappées à l'aide des mêmes coins; leurs carrés creux aussi bien que leurs types sont identiques. Mais on remarque aussi que le plus petit de ces carrés n'est pas placé tout à fait à la même place par rapport au plus grand. Sur l'un des statères, il est sensiblement plus bas que sur l'autre, et il est moins rapproché de son voisin. Que conclure de là? sinon que ces carrés creux ont été apposés séparément, indépendamment l'un de l'autre; ce sont des marques imprimées par deux poinçons et non pas seulement, comme on le dit habituellement, des aspérités banales ménagées sur l'enclume monétaire pour em-

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 7, n° 1; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 55.

pêcher le lingot de glisser sous le coup du marteau, au moment de la frappe de l'autre face.

Tout concourt donc à démontrer que ces monnaies primitives de la côte d'Asie Mineure sont dues à l'initiative des manieurs d'or. Mais la certitude scientifique achève d'être donnée à notre théorie par l'examen des légendes monétaires elles-mêmes, dès qu'elles font leur apparition.

La plus ancienne monnaie qui porte une inscription est un statère d'électrum, trouvé à Halicarnasse, et conservé au Musée britannique. En voici la description :

Cerf marchant à droite, en baissant la tête pour brouter; au dessus, la légende rétrograde :

ΑΜΘΗ ΙΜΞ ΣΟΗΗΑΦ (Φάγγοσ ἐμὲ σῆμ.χ).

Ῥ. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Dans le poinçon rectangulaire, des lignes qui se croisent; dans les poinçons carrés, des protubérances irrégulières. — Flan globuleux et allongé. — Statère d'électrum; poids : 14 gr. 06 (1).

L'inscription signifie : « Je suis le symbole (le signe, le coin) de Phanès ». Quel était ce personnage?

Le type du cerf indique que la pièce a été frappée à Éphèse, car cet animal, symbole de l'Artémis éphésienne, paraît plus tard dans la numismatique

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 327, n° 41, et *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 123.

de cette ville. Mais nous sommes certains que Phanès n'appartenait pas à la famille de Mélas, qui exerçait la tyrannie à Éphèse au temps où le statère a pu être frappé, c'est-à-dire au septième siècle; la dynastie des Mélides fut renversée par Crésus en 561 (1). D'autre part, notre Phanès n'a de commun que le nom avec un citoyen d'Halicarnasse qui fut l'auxiliaire de Cambyse en Égypte. Je ne vois donc pas ce qui pourrait nous empêcher de reconnaître dans ce personnage qui n'a pas sa place parmi les dynastes des villes grecques de la côte d'Asie, un banquier ou un marchand estampillant ses lingots, c'est-à-dire émettant de la monnaie marquée à son nom. La légende qu'il fait graver : « Je suis le coin de Phanès », n'est-elle pas clairement expliquée par là, et l'interprétation que nous en donnons ne rentre-t-elle pas directement dans le sens d'autres légendes du même genre, comme, par exemple, $\Sigma\epsilon\upsilon\theta\tilde{\iota}\varsigma\ \kappa\acute{o}\iota\iota\mu\alpha$ ou $\text{Κόινος } \chi\alpha\rho\alpha\chi\tau\acute{\eta}\rho$, « coin de Seuthès, coin de Cotys », qu'on lit de même, sur des pièces d'argent du roi thrace Seuthès, contemporain de Xénophon, et sur celles de Cotys, dans le siècle qui précède notre ère (2)? Si notre statère, frappé à Éphèse, l'avait été au nom de l'autorité publique de cette ville, il porterait le nom de l'un des tyrans qui y ont régné, ou bien celui de la communauté des habitants, ce qui se présente toujours dans la suite; ou

(1) G. Radet, *la Lydie et le monde grec*, p. 134 et 210.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 195; B. Head, *Historia numorum*, p. 240 et 243.

encore Ἐφεσίσιον εἰρή στήμν, de même qu'on trouve Ἐφεσίσιον τὸ πᾶνμν sur des monnaies archaïques de la ville de Gortyne (1). La monnaie porte toujours le nom du personnage ou de l'autorité qui en garantit le titre et le poids : Phanès, le signataire de notre statère, n'étant pas un dynaste d'Éphèse, ne peut être qu'un riche banquier de cette ville, qui était bien, en effet, au septième siècle, une ville de manieurs d'or, « une grande ville de commerce, de banque et de crédit », ainsi que M. G. Radet la qualifie (2).

Nous trouverions volontiers encore une confirmation de notre théorie dans l'intaille grecque, la plus ancienne que l'on connaisse avec une inscription. Il s'agit d'un scarabée du septième siècle, sur le plat duquel on lit, autour d'un petit dauphin, en lettres de forme très archaïque : Θερσίσις εἰρή στήμν· μή μὲ ἄνοιγῆ, « Je suis le cachet de Thersis, gardez-vous de me briser ». L'analogie de la formule de ce sceau personnel avec la légende de la monnaie de Phanès nous paraît un argument de plus pour achever de démontrer que ce dernier est bien un particulier frappant monnaie pour son compte et à son nom.

Il serait superflu de nous arrêter longuement à l'interprétation des légendes de quelques autres monnaies primitives, dont la lecture matérielle n'est pas encore bien nettement fixée. Par exemple, sur une hecté d'électrum au type de la tête de san-

(1) J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, p. 158.

(2) G. Radet, *op. cit.*, p. 134.

glier, on voit des lettres dans lesquelles certains numismates ont cherché à reconnaître le nom du roi lydien Sadyatte : $\text{!}\Delta\text{A...?}$ tandis que d'autres ont prétendu lire le nom de la ville de Clazomène : $\text{!}\Lambda\Lambda[\text{X}]$ (1). Ce n'est probablement ni l'un ni l'autre ; je suis porté à croire qu'il s'agit, ici encore, du nom d'un marchand. Il en est de même d'une autre pièce dont la légende a été l'objet de vives controverses. En voici la description :

Tête de lion, à gauche, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile : devant, la légende $\text{ΞΞΙΑΞ}\cdot\text{R}\cdot$. Carré creux résultant de l'impression de deux poinçons carrés, placés côte à côte ; la surface en est ornée de protubérances irrégulières. — Électrum. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 71 (Cabinet de Munich). On en connaît quelques autres exemplaires avec la même légende en grande partie fruste (2).

Un savant hollandais, M. J.-P. Six, a récemment proposé de reconnaître sur cette pièce le nom du roi de Lydie Alyatte, toujours en partant de cette idée préconçue que la monnaie ne peut avoir qu'un caractère officiel ; par conséquent, le nom qu'elle porte ne saurait être qu'un nom de souverain ou un nom de ville. Nous savons maintenant qu'il en est tout autrement pour les monnaies

(1) E. Babelon, *Revue numismatique*, 1895, p. 342, n° 68 ; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 138.

(2) J.-P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 202 ; E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 317, n° 35 et suiv. ; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 113.










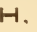




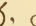
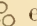
primitives ; quant à la pièce dont il s'agit en particulier, la lecture proposée par M. Six souffre les plus grandes difficultés paléographiques et linguistiques. Et puis, on ne comprendrait guère pourquoi, seul de tous les rois lydiens, Alyatte aurait fait graver son nom sur ses monnaies. Les *créséides* ne portent jamais le nom de Crésus. Ni ce prince, ni Darius ou ses successeurs de la dynastie achéménide, ni aucun des autres rois ou tyrans des villes grecques n'ont, avant le cinquième siècle, placé leurs noms sur les espèces qu'ils ont fait frapper. Il est donc fort vraisemblable que le nom qui se cache dans la légende reproduite plus haut est celui de quelque riche banquier de Milet ; cette pièce comme toutes les précédentes, rentre dans le monnayage des manieurs d'or.

Nous exposerons plus loin dans quelles circonstances et pour quels motifs la monnaie privée fit place, partout, à la monnaie garantie par l'autorité publique. Des causes multiples amenèrent ce nécessaire progrès ; elles se résument dans cette proposition : La confiance du public s'était retirée de la monnaie des particuliers. Mais ce changement ne se fit nulle part en un jour ; les banquiers, les marchands, les orfèvres continuèrent longtemps encore, par tradition ou par intérêt, à contremarquer non seulement les lingots, mais les monnaies de l'État elles-mêmes, qui passaient par leurs mains. C'est ainsi qu'en Chine les banquiers d'aujourd'hui, comme nous l'avons dit plus haut, apposent leurs contremarques sur les monnaies étran-

gères que le commerce apporte à leur comptoir. Chez les Grecs d'Asie Mineure, ces contremarques privées se distinguent alors facilement des types en relief et du carré creux des pièces. Elles sont très petites, pour ne pas risquer d'altérer les images des coins officiels. Mais leur forme et leur apposition sur le flan monétaire, au hasard, là où se trouvait une place libre, rappellent tout à fait les estampilles sur les monnaies de l'Inde, dont nous avons reproduit quelques exemples. Citons donc ici également des spécimens de monnaies grecques officielles, estampillées dans des conditions analogues :

1°. Tête de lion, à droite, la gueule béante; sur le front, un globule radié qui ressemble à une étoile. \mathfrak{K} . Empreinte formée par deux poinçons carrés, placés côte à côte; la surface en est ornée de lignes et de protubérances irrégulières. — *Electrum*; le poids des exemplaires varie de 4 gr. 73 à 4 gr. 65. (Tiers de statère ou trité.) Flan globuleux (1). Le champ de cette pièce, commune et représentée dans toutes les grandes collections, est souvent couvert, au droit et au revers, de petites contremarques. Sur un exemplaire de la collection de Luynes, au Cabinet des Médailles, j'en relève jusqu'à sept portant les symboles suivants : tête de taureau; deux croissants adossés; tête de sanglier; le symbole \mathfrak{X} ; deux globules

(1) E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 315; — le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 111.

ou annelets; un oiseau; enfin, le symbole . Un autre exemplaire de la même collection a six contremarques : une petite tête imberbe, à cheveux frisés, de profil, à gauche; les signes , , ,  et . Un troisième exemplaire en a peut-être une douzaine; les plus reconnaissables sont les suivantes : , , , , , , un trépied, etc. Enfin, sans sortir du Cabinet des Médailles, nous trouvons encore un pièce avec les contremarques suivantes : , ,  et .

2°. Le roi de Perse (Darius 1^{er} ou ses successeurs) représenté en archer, à demi-agenouillé, de profil à droite; il est coiffé de la cidaris et vêtu de la candies. De la main gauche, il tient son arc; et de la main droite, il porte transversalement une javeline ornée d'un pommeau; le carquois est sur son épaule. R. Carré creux de forme allongée, à surface irrégulière. — Argent, flan épais et à contours irréguliers. Poids : 5 grammes 60 environ.

Tel est le type de la monnaie d'argent, si commune, que les auteurs grecs appellent le *sicle médique* : elle fut frappée dans l'empire des Achéménides, à partir de Darius 1^{er} fils d'Hystaspe (521 à 485 avant J.-C.) et circula surtout en Asie Mineure, pour le commerce des Perses avec les colonies grecques. N'est-il pas curieux de constater que ces sieles ont souvent leur surface couverte de petites contremarques analogues à celles que nous avons signalées tout à l'heure sur les pièces d'électrum au type de la tête de lion? Ce sont des symboles de toute nature, que nous avons scrupu-

leusement relevés dans un autre travail (1), mais qui ne se laissent guère définir littérairement. Leur existence sur des monnaies royales dont la date et la provenance sont certaines, nous permettent de conclure que des manieurs de métaux précieux en Asie Mineure continuèrent, jusqu'aux environs de l'an 400 avant notre ère, à imprimer leur estampille personnelle sur les lingots, monnayés ou non, qui passaient par leurs mains. Il leur restait des clients qui, fidèles à la tradition, n'avaient confiance qu'en leur garantie. Le droit de monnayage, devenu un privilège royal, leur était interdit sous peine de mort; mais ils persistaient à avoir leur emblème monétaire en quelque sorte furtivement apposé à côté des types de la monnaie officielle.

III. — DANS LA GAULE MÉROVINGIENNE.

Aucune période de l'histoire ne fournit, mieux que l'époque mérovingienne, une éclatante application de notre théorie du monnayage privé. Après la chute de l'empire romain, au milieu du grand bouleversement provoqué en Occident par les invasions des barbares, le droit souverain de battre monnaie, qui s'exerçait en Gaule dans trois ateliers impériaux, cessa d'être respecté. Quiconque avait de l'or en sa possession s'arrogea le droit de

(1) E. Babelon, *les Perses Achéménides*. Introduction, p. XI, et pl. XXXIX.

le convertir en monnaie, imitant, pour donner du crédit à ces espèces nouvelles, les types de la monnaie impériale, mais en substituant, comme garantie vis-à-vis du public, son propre nom à celui de l'empereur. Alors, depuis le milieu du sixième siècle environ, jusqu'après l'avènement de Pépin le Bref qui restaura à son profit le droit régalien, on trouve en Gaule trois catégories de monnaies : les monnaies royales, les monnaies des églises, et enfin les monnaies des manieurs d'or et des orfèvres qui prennent le nom de *monetarii*. Ces dernières portent généralement, sur une face, le nom de la localité où elles ont été frappées, et, sur l'autre face, le nom du monétaire. Telle a été leur abondance que l'on connaît les noms de douze cents monétaires mérovingiens, frappant dans plus de huit cents localités différentes. Les monnaies royales ou ecclésiastiques sont relativement assez rares. Mais toutes les pièces, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, ne se distinguent guère que par ces noms de rois, d'églises, d'individus ou de lieux; les types et l'aspect sont peu variés dans toute l'étendue de la Gaule; il en est de même de la taille : partout on frappe des triens ou tiers de sou, rarement des sous d'or. En dépit de la multiplicité des ateliers, l'unité du monnayage de la Gaule mérovingienne est donc incontestable.

De nombreux savants ont cherché à expliquer « le bizarre phénomène de la dissémination des ateliers monétaires mérovingiens »; on s'est de-

mandé ce qu'étaient ces personnages, dont le nom vient ainsi, à la place de celui de l'empereur romain, attester au public l'excellence du poids et du titre de la monnaie d'or et d'argent. A Dieu ne plaise que j'aie la prétention de résoudre ici cette obscure question, après tant d'hommes éminents qui n'ont pas réussi à clore définitivement le débat (1). Cependant on me permettra bien de dire qu'à mon avis les monnaies mérovingiennes doivent, en majeure partie, rentrer dans le monnayage privé.

Tout le monde peut frapper monnaie, sans contrôle et de son initiative personnelle. Le roi a ses ateliers où il émet des espèces avec les revenus des impôts, comme le prouvent les légendes : *racio fisci, racio domini*. L'atelier de Limoges est appelé, dans la biographie de saint Éloi : *publica fiscalis monetae officina* (2). Les monétaires du roi, qui signent la monnaie avec lui, sont donc des employés, des officiers de sa maison, et les espèces qu'ils frappent conservent, par souvenir de la monnaie impériale, un certain caractère public. A leur tour, les églises et les monastères fabriquent de la monnaie avec les produits de

(1) On lira d'excellents résumés de la question dans Arthur Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. 1, p. 54 et suiv., et surtout dans l'*Introduction* que M. Maurice Pron a placée en tête de son *Catalogue des Monnaies mérovingiennes* de la Bibliothèque nationale : rien de mieux n'a été écrit sur la matière.

(2) Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. 1, p. 87.

leurs revenus et de certaines redevances : sur ces pièces, on lit le nom de ces établissements religieux, parfois avec le nom du monétaire qui frappait pour eux. D'après le même principe de la liberté absolue du monnayage, les cités, les *vici*, les *villæ*, toute agglomération ou association qui avait des revenus métalliques, pouvaient les convertir en espèces, et c'est ainsi que l'on constate que « chaque cité, chaque village, chaque exploitation agricole ou minière a sa monnayerie (1). » Dès 1865, M. A. de Barthélemy écrivait avec toute raison : « Ne serait-il pas permis de penser que les propriétaires de grands domaines avaient coutume de désigner leurs monnayeurs parmi les orfèvres qui faisaient partie de leurs hommes (2)? »

Tout individu qui a en sa possession de l'or et de l'argent et qui, au lieu de l'échanger à l'état de lingot, trouve plus commode ou plus avantageux de l'échanger sous forme de monnaie, le porte à la forge du monétaire le plus voisin, ou de celui dont le nom a la meilleure réputation d'honnêteté. On constate même qu'il existait alors des orfèvres ou monétaires ambulants : ils se transportaient dans des localités diverses pour y frapper, avec l'or que des particuliers leur confiaient, des monnaies qui circulaient sous la garantie de leur nom dans un rayon géographique plus ou moins étendu. Il y en a qui s'associent

(1) Engel et Serrure, *op. cit.*, p. 87.

(2) A. de Barthélemy, dans la *Revue archéologique*, n. s., t. XI, 1865, p. 9.

pour frapper, à bénéfices communs, l'or que les particuliers portent à leur officine. Et chaque *aurifer*, chaque *argentarius*, tout en travaillant ainsi pour des particuliers, est maître lui-même de profiter de la liberté laissée à tout le monde, c'est-à-dire de convertir en numéraire l'or qu'il a gagné par son travail : il vend de la monnaie contre des lingots ou contre des produits naturels.

C'est ainsi, pour nous, que s'explique tout le monnayage mérovingien; ceux qui ont voulu rechercher, par exemple, si les *monetarii* étaient les percepteurs de l'impôt, des agents du fisc; ceux qui ont voulu savoir quel était le degré de dépendance de ces énigmatiques personnages vis-à-vis du pouvoir royal; ceux qui ont cru y reconnaître des « fermiers de l'impôt », des « échappés des anciens ateliers impériaux », se sont trompés, parce qu'ils ont été hantés par la préoccupation de conserver à la monnaie le caractère régalien, qu'elle avait perdu depuis la chute de l'empire et qu'elle ne recouvrera que par les mesures législatives de Pépin le Bref et de Charlemagne.

Ainsi, dans la Gaule mérovingienne, comme en Chine et dans l'Inde, comme en Amérique et dans la Grèce du septième siècle, tout le monde peut battre monnaie, depuis le souverain et les corporations ou associations quelconques, jusqu'au propriétaire rural, au marchand, au banquier et même jusqu'au plus petit manieur d'or ou orfèvre de village. L'estampille inspire confiance aux uns,

comme elle peut provoquer la défiance des autres; il n'y a point de cours forcé. L'orfèvre qui monnoye devait être tenté souvent d'altérer le titre des espèces pour grossir ses bénéfices ou pour paraître frapper à meilleur marché que ses concurrents. C'est pour ce motif que les textes contemporains tiennent en si grand honneur la probité des orfèvres : saint Éloi devint ministre parce le roi put constater qu'il n'avait pas altéré l'or qui lui avait été confié comme orfèvre. C'est pour cela aussi qu'on stipule avec soin, dans les contrats de vente, que les paiements s'effectueront en *solidos probos et pensantes* (1). En effet, à l'instar des monnaies primitives de l'Asie Mineure, le titre des monnaies mérovingiennes est des plus incertain, et nous pouvons aisément constater que les monétaires ne se sont pas fait faute d'abuser de la confiance du public : « le titre des tiers de sou est très variable. Si l'on pouvait analyser l'or, on trouverait des alliages de toute nature, depuis l'or pur jusqu'à l'or blanc; il est des monnaies dont le métal contient si peu d'or et une telle quantité d'argent, qu'on est fort embarrassé de décider si elles sont en or ou en argent. D'autres sont en argent, mais conservent des traces de dorure (2). » La liberté du monnayage explique ces étranges variations qui l'accusent et la condamnent : ce furent de tels abus qui provoquèrent l'institution ou le rétablissement du droit régalien

(1) M. Prou, *les Monnaies mérovingiennes*, Introd., p. LXV.

(2) *Ibid.*, p. LXIII.

de monnayage, c'est-à-dire du contrôle exclusif de l'autorité publique sur les espèces circulantes.

IV

Que si l'on veut caractériser d'une manière générale l'état social dans lequel se développe la pratique du monnayage privé, on constatera partout qu'elle s'est manifestée chez les peuples qui n'avaient pas encore achevé leur formation sociale, soit que cette formation fût l'œuvre lentement progressive du temps, par l'exploitation des conditions locales, comme en Chine ou dans l'Inde, soit qu'elle fût, au contraire, en quelque sorte accidentelle et brusque comme celle des colonies anglaises en Amérique, celle des colonies grecques échelonnées le long de la côte d'Asie Mineure, ou celle des Francs mérovingiens. De grands empires centralisés, comme l'Assyrie et l'Égypte, ne connurent pas ce monnayage individuel. La Chine, au contraire, pays où l'action du pouvoir central ne se fait guère sentir dans les provinces; l'Inde où, avant l'invasion musulmane et l'arrivée des Européens, les pouvoirs publics n'avaient pu se constituer; les contrées slaves, avant le développement de la puissance des grands-ducs de Moscou et l'autocratie de Pierre le Grand : tels sont les pays où le régime du monnayage privé s'épanouit naturellement, spontanément, et dura longtemps. Les colonies américaines, dans la période de leur

installation et de leur organisation, alors qu'elles sont loin de la mère patrie et que les pouvoirs publics y sont contestés ou sans efficacité; les Grecs du Péloponnèse avant Phidon; les colonies grecques de l'Asie Mineure avant Crésus, la Gaule mérovingienne, tel est l'autre type social où l'action privée est assez puissante pour créer elle-même un moyen d'échange, commode et pratique, sans le secours de l'autorité publique.

Dans les deux cas, c'est l'activité commerciale qui nécessite ce moyen d'échange, imparfait, sans doute, mais déjà bien supérieur au système de l'essayage des lingots sur les plateaux d'une balance. Cependant il avait lui-même encore de graves imperfections. Partout il donna lieu aux abus les plus criants, surtout au point de vue du titre des espèces lancées dans la circulation : le public était impudemment trompé, sans être, le plus souvent, à même de reconnaître ou de faire punir la fraude. En outre, les pièces estampillées par les marchands, les orfèvres ou les banquiers, ne pouvaient nécessairement être reçues, avec leur caractère fiduciaire, que dans une aire géographique assez restreinte : celle dans laquelle les personnages signataires des pièces étaient connus. La garantie de leur nom ne comptait pour rien dans les pays où ils étaient ignorés; voilà comment il se fait que, sur les pièces de ce genre, aussi bien en Chine et en Amérique, que chez les Grecs d'Asie Mineure et chez les Francs mérovingiens, on rencontre, à côté des noms ou des

emblèmes des monnayeurs, les noms ou les emblèmes des villes dans lesquelles ces négociants faisaient le commerce et où ils étaient honorablement connus.

En dehors de cette sphère, personne ne pouvait avoir confiance dans leur estampille, et leurs pièces ne circulaient pas ou elles n'étaient, comme les monnaies étrangères dans les sociétés modernes, admises que comme des lingots bruts dont il fallait expertiser le titre et le poids. Le développement du commerce extérieur fut donc une des causes qui provoquèrent la création d'une monnaie dont la garantie eut une portée plus étendue. D'où il suit que la monnaie privée répond à un état social moins avancé que la monnaie garantie par l'État; elle représente une phase de la vie des peuples où le fonctionnement de tous les rouages sociaux n'est pas encore bien assuré. Sans empiéter sur les questions traitées dans notre prochain chapitre, nous remarquerons pourtant ici, que cette seule considération suffirait à réfuter l'opinion de certains économistes idéologues qui proposent de retourner au système du monnayage libre et individuel. Oui, il y a des gens qui, sous l'épithète fallacieuse de progrès et de liberté, rêvent sans le savoir la résurrection d'un état de choses qui ne convient qu'à un type inférieur de société. Ces penseurs profonds, — trop profonds, — nous proposent un recul vers les temps mérovingiens. Et pour montrer combien il est dangereux, en matière d'économie sociale, de se livrer

ainsi à des conceptions abstraites et de négliger la méthode rigoureuse de l'observation historique, je citerai seulement un nom, parce que c'est celui d'un illustre chef d'école : Herbert Spencer soutient, dans sa *Social Statics*, que le monnayage doit être individuel, et abandonné à la libre concurrence du commerce. « De même, dit-il en substance, que nous nous lions à l'épicier pour nous fournir du thé, et au boulanger pour nous fournir du pain, nous pourrions nous fier à la maison Heaton et fils, ou de même à quelque autre maison entreprenante de Birmingham, qui nous fournirait les *souverains* et les *shellings* à ses risques et périls (1). » Ainsi, Herbert Spencer s' imagine que, de même que chacun de nous s'adresse de préférence au fournisseur qui lui vend des denrées de qualité supérieure, nous irions frapper à la porte du monnayeur qui aurait la réputation d'être le plus honnête et de fabriquer la meilleure monnaie. Les choses, en effet, ne se passaient pas autrement à l'époque mérovingienne. On saisira bientôt, par notre exposé de la formation de la monnaie d'État, pour quelles raisons multiples de pareilles conceptions théoriques méritent à peine d'être discutées.

(1) Herbert Spencer, *Social Statics, abridged and revised* (Londres, 1892, in-8°), p. 217 et suiv. Cf. la réfutation de M. Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 53. M. Herbert Spencer a essayé de répondre aux arguments de M. Jevons dans une note de la page 223 de son ouvrage.

IV

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES

LA MONNAIE GARANTIE PAR L'ÉTAT.

I

Arrivés à ce point de nos recherches historiques, où les lingots estampillés tendent à être investis de toutes les prérogatives de la monnaie chez les peuples civilisés, il n'est pas inutile de rappeler que, dans ses origines, l'instrument des échanges est essentiellement un *équivalent*, et qu'à ce titre seulement, il a pu conquérir la *confiance* du public. L'individu qui achète, ne l'oublions pas, veut recevoir une valeur égale à celle de la marchandise qu'il vend : *do ut des*, disent les jurisconsultes romains. Plus tard, quand nous étudierons les *suppléments* à la monnaie, on verra que, dans les sociétés compliquées, il existe des monnaies qui ne sont pas, intrinsèquement, des équivalents : ce sont seulement des monnaies

représentatives, des monnaies d'appoint ou des monnaies fiduciaires. La création et le légitime fonctionnement de ces auxiliaires s'expliquent et se justifient suivant des lois économiques et commerciales qui seront exposées en leur lieu. Pour le moment, nous n'avons pas à nous en occuper, car ce ne sont que des *suppléments* ou des *représentants*.

Lorsque, progressivement, par le libre développement des relations commerciales, le métal, brut, puis sous la forme d'instruments et d'ustensiles divers, s'est substitué comme étalon de la valeur de toutes choses, aux bestiaux, au blé, au poisson, aux pains de thé de la Mongolie, aux gâteaux de sel des Abyssins, aux fourrures Moscovites, il était considéré comme un équivalent. Si les lingots sans estampille étaient vérifiés à la pierre de touche et à la balance, n'était-ce pas que celui qui les recevait avait lieu de craindre qu'ils fussent des équivalents insuffisants? Quand des banquiers ou des orfèvres jugèrent à propos de les estampiller à leurs armes ou à leurs noms, n'était-ce pas encore pour en garantir l'équivalence? Et si l'autorité publique, enfin, s'arroge, dans l'intérêt de tous, le droit d'estampiller seule les lingots, c'est parce qu'elle prétend être, mieux que les particuliers, en mesure de garantir le poids et l'aloi, c'est-à-dire l'équivalence des lingots, intermédiaires de toute opération commerciale.

Ainsi, dans les origines historiques de l'inven-

tion monétaire, que le métal soit ouvré, à l'état brut ou estampillé, qu'il soit ou non revêtu d'une image quelconque, qu'il affecte une forme plus ou moins régulière, ronde, globuleuse ou aplatie, il a une valeur égale à celle de l'objet contre lequel il est échangé. A l'encontre des étalons des autres mesures, comme le mètre, le litre, le gramme, qui sont des mesures abstraites, l'étalon des valeurs est, intrinsèquement, une valeur lui-même : le bétail, le blé, les pelleteries, les métaux inférieurs ont une valeur commerciale; il en est de même de l'or et de l'argent qui ont toujours été très recherchés, même chez les populations préhistoriques ou sauvages. Ce n'est donc pas la loi qui leur donne arbitrairement une valeur factice; cette valeur, ils l'ont par eux-mêmes; ils l'ont toujours eue avant d'être revêtus de l'estampille qui en fait des monnaies, et ils l'auront tant que l'humanité vivra.

Dans le chapitre où nous traiterons des qualités des métaux monétaires, on verra, en effet, que l'humanité ne peut se dispenser d'une monnaie par équivalence et que l'or et l'argent sont les produits naturels qui remplissent le mieux cet office. Retenons seulement, dès à présent, ce point essentiel, démontré par tout ce que nous avons exposé jusqu'ici : *la monnaie métallique, instrument ordinaire des échanges, ne vaut que par la quantité de métal précieux qu'elle contient.* Lingot et monnaie, c'est tout un; et dans l'antiquité, jusqu'à la fin de l'empire romain, nous voyons

les paiements s'effectuer avec des lingots qu'on pèse, tout aussi bien qu'avec des monnaies (1). Souvent même, lingots bruts et monnaies sont placés ensemble et pèle-mêle sur les plateaux de la balance. L'estampille ou le type monétaire, on ne saurait trop le répéter, ne sont que des expédients commodes et pratiques qui dispensent de recourir à la balance ou à la pierre de touche pour s'assurer si la valeur métallique d'un lingot ou d'une pièce est adéquate à sa valeur nominale.

L'histoire du développement naturel et spontané de l'étalon des valeurs proteste donc contre la théorie des Économistes qui voudraient considérer la monnaie seulement comme *le signe représentatif* de la valeur des choses échangées, prétendant que c'est le législateur seul qui décrète la valeur de l'or et de l'argent. Ils commettent une erreur historique, que ne peut compenser l'autorité d'Aristote sur laquelle ils aiment à s'appuyer :

« La nécessité, dit Aristote, introduisit la monnaie. On convint de donner et de recevoir, dans les échanges, une matière qui, utile par elle-même, fût facilement maniable dans les usages habituels de la vie; ce fut du fer, par exemple, de l'argent ou telle autre substance, dont on détermina d'abord la dimension et le poids, et qu'enfin, pour se délivrer des embarras des continuel

(1) Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 5 et 13.

mensurages, on marqua d'une empreinte particulière, signe de sa valeur. Mais la monnaie n'est par elle-même qu'une frivolité, une futilité; elle n'a de valeur que par la loi et non par la nature puisqu'un changement de convention parmi ceux qui en font usage peut la déprécier complètement et la rendre tout à fait impropre à satisfaire aucun de nos besoins (1). »

S'inspirant de cette doctrine, M. Henri Cernuschi écrit : « La raison pour laquelle les législateurs confèrent à l'or et à l'argent la puissance monétaire, ce n'est point que ces métaux renferment en eux-mêmes, ainsi qu'on l'affirme communément, une grande valeur naturelle ou commerciale. Non; c'est que ce sont les seuls métaux qui, par l'importance et la fixité de leurs masses, soient propres à servir de prétiophore... Ce qu'on appelle la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent n'est en réalité que leur valeur légale. Si on retire la loi, la valeur dite intrinsèque s'évapore. Par métaux précieux, il faut simplement entendre les métaux avec lesquels on fait les prix. Précieux est aussi le papier avec lequel on fait les prix dans les pays à papier-monnaie (2). »

Mais, certes, le papier-monnaie n'est précieux que s'il est le représentant d'une valeur positive, qui pourra être réalisée à un moment donné; il

(1) Aristote, *Politique*, I, vi.

(2) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 30 à 32; voyez aussi E. de Laveleye, *La monnaie et le bimétallisme*, p. 2, et Léon Poinard, *La question monétaire*, p. 9 et suiv.

n'est qu'un signe d'échange comme tout autre objet futile et commun auquel on assignerait momentanément une valeur conventionnelle et arbitraire; il faut qu'il ait, derrière lui, un répondant sérieux dont il n'est que le tenant-lieu provisoire. Comme toute monnaie fiduciaire, quelque forme qu'elle revête, il ne peut avoir crédit dans la circulation commerciale, qu'à la condition d'être envisagé comme un simple engagement pris par l'émetteur de payer en espèces ou en nature, c'est-à-dire *par un équivalent*, à un moment donné.

Avec la monnaie fiduciaire, qui n'est qu'une créance sur l'État, on a à craindre que l'État ne remplisse pas ses engagements ou devienne insolvable : la confiance ne se commande pas par une loi. Un pareil risque n'est pas à courir avec la monnaie d'or et d'argent : elle porte en elle-même sa propre garantie; elle n'a besoin d'aucun répondant; elle n'est qu'un lingot estampillé. C'est ce qu'a si nettement exprimé Isidore de Séville, à la fin des temps antiques, dont il résume la vraie doctrine quand il dit : *In numismate tria quaeruntur : metallum, figura et pondus; si ex iis aliquid defuerit, numisma non erit* (1).

S'il en était autrement, comment expliquer la grande préoccupation des trafiquants, civilisés ou sauvages, contemporains ou des temps les plus

(1) Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 17.

reculés, de s'assurer du titre des lingots et de les peser avec un soin jaloux, pour ne livrer que la juste et stricte mesure? Leur valeur n'est donc pas seulement dans la loi; elle est réelle, et l'estampille, qu'elle soit publique ou privée, qu'elle émane d'un particulier ou de l'État, ne fait que constater et affirmer cette valeur: elle ne la crée nullement. Sous l'empire des idées que nous combattons, M. E. de Laveleye a écrit ces lignes: « Dès l'origine des sociétés barbares, la loi ou la coutume établit des tributs, des amendes, des compositions, des prestations, et détermine au moyen de quels objets on s'en acquittera (1). » Eh bien, suivant nous, l'État fait payer les tributs, les amendes, conformément aux modes de paiements usités dans les relations commerciales: ici, en bestiaux ou en pelleteries, là, en métaux bruts ou estampillés; il se sert de l'usage à son profit, mais il ne le décrète pas. Les lois qui découlent de l'expérience, — et c'est bien le cas en ce qui concerne l'invention monétaire, — sanctionnent un état de choses, le régularisent, mettent un frein aux abus, mais n'inventent rien.

Au surplus, des hommes éminents parmi les Économistes ont su, depuis longtemps, s'inscrire en faux contre la thèse dont l'origine remonte à Aristote. J.-B. Say, par la seule logique du raisonnement, a démontré que la monnaie métallique n'était pas seulement, comme on l'a définie

(1) E. de Laveleye, *la Monnaie et le bimétallisme*, p. 4.

parfois, « le signe représentatif des valeurs », mais qu'elle était en même temps et par elle-même une marchandise précieuse, une valeur, un équivalent. « Qu'est-ce qu'un signe? dit-il; c'est ce qui représente une chose; mais ce n'est pas la chose elle-même. Un objet de nulle valeur pourrait représenter une valeur, être un signe, une marque que le porteur du signe est possesseur de la valeur réelle absente; mais la monnaie n'est point une valeur absente; sa valeur est en elle; sa valeur est indépendante de celle de tous les autres objets... Il existe des signes représentatifs de la monnaie, tels que des billets de banque, des lettres de change, parce que ces effets n'ont de valeur que celle des monnaies qu'ils donnent le droit de recevoir; mais quant à la monnaie, elle n'est pas le signe : elle est la chose signifiée. Elle ne représente pas une valeur, elle est une valeur. Celui qui vend ne la reçoit que dans la conviction que la valeur qui est en elle égale la valeur de la marchandise qu'il fournit (1). »

Michel Chevalier a aussi insisté pour affirmer le caractère de marchandise et d'équivalent de la monnaie; parlant des abus auxquels la doctrine contraire a donné lieu dans les sociétés modernes, en provoquant l'extension démesurée de la monnaie fiduciaire, il dit : « Une fois qu'il était admis que la monnaie cessait d'être un *équivalent*, ainsi que les hommes l'avaient con-

(1) J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, t. 1, p. 378-379. Cf. t. 1, p. 336-337 et 372-373.

que et instituée, pour n'être plus qu'un signe, il devait arriver qu'on allât bien au delà du changement qui avait consisté à diminuer la quantité du métal fin contenu dans chaque pièce de monnaie. On était sur une pente qui devait conduire à substituer à l'or et à l'argent d'autres métaux moins appréciés, et même d'autres substances plus dépourvues de valeur intrinsèque, finalement de simples inscriptions sur le papier. C'est ainsi, en effet, que les choses se sont passées : il est peu de pays qui n'aient eu leur papier-monnaie. Le papier-monnaie est la formule extrême de cette idée que la monnaie est un signe. L'idée étant donnée, l'émission du papier-monnaie en découle tout naturellement. Sous cette forme nouvelle, la notion de la monnaie-signe, substituée à celle de la monnaie-*merchandise*, a attiré des désastres sur les nations, et particulièrement sur la France. Ce fut notamment la base de l'échafaudage que dressa Law et qui, en s'écroulant, couvrit la France de ruines et de honte (1). »

Citons encore l'opinion d'un des plus savants économistes anglais contemporains. « Il y a des gens, dit Stanley Jevons, qui gaspillent leur temps et leur fortune à essayer de prouver au monde récalcitrant qu'on peut supprimer la pauvreté par la distribution de dessins gravés sur des morceaux de papier. Je connais un homme soutenant que les billets de banque sont une pa-

(1) Michel Chevalier, *la Monnaie*, p. 34 à 36; cf. p. 3, 21 et 23.

nacée contre tous les maux qui frappent l'humanité. D'autres philanthropes voudraient rendre tout le monde riche en battant monnaie de papier, soit avec la dette publique, soit avec les terres du pays, soit avec n'importe quoi (1). »

C'est en battant monnaie « avec n'importe quoi », que des peuples modernes, entraînés par des théoriciens imbus d'abstractions, se sont abîmés dans les catastrophes financières les plus terribles. On l'a bien vu en France avec l'énorme quantité des billets émis par la banque de Law, sous Louis XV, et plus tard, avec les assignats. On pourrait citer des exemples pareils presque chez tous les peuples, et malgré cela, il se rencontre encore des hommes en réputation de science et de réflexion qui pensent que la monnaie n'a pas besoin d'avoir une valeur en elle-même ! Nous concluons, au contraire, — en nous appuyant sur les observations historiques que nous avons, plus haut, patiemment colligées, — que la monnaie métallique (sauf une quantité restreinte de monnaie d'appoint) doit être un équivalent réel, et que la monnaie fiduciaire ne peut avoir un crédit sérieux et solide que si son émission est limitée, momentanée, et si elle a pour garantie un équivalent réel. En d'autres termes, toute monnaie doit être à la fois le signe des échanges et un équiva-

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, Préface, p. VI; voyez aussi Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, 3^e édit. 1891, p. 244; Adolphe Houdard, *Premiers principes de l'Économique*, p. 280 et suiv.

lent ; dans la monnaie d'or et d'argent, ces deux caractères se trouvent réunis intrinsèquement par la nature même du métal ; dans la monnaie représentative ou fiduciaire, ils sont disjoints : le signe seul circule de main en main, l'équivalent est en dépôt et en réserve.

II

Si la monnaie métallique est, par son essence même et son origine, un équivalent, il en résulte que sa valeur intrinsèque doit être rigoureusement égale à sa valeur nominale. Celui qui la fabrique et qui l'émet n'a pas le droit de l'altérer. Lorsque, par son estampille, un marchand, un banquier, un orfèvre atteste que le lingot qu'il me livre vaut un statère d'or, un tiers de sou d'or s'il s'est avisé d'altérer le titre de ce lingot et de remplacer par une matière vile une partie de l'or nécessaire pour représenter la valeur commerciale d'un véritable statère ou d'un tiers de sou d'or pur, il me trompe et il lance dans la circulation une fausse monnaie.

Transportons-nous à l'époque mérovingienne : je suis possesseur de lingots d'or ou de vieilles pièces d'or romaines dont la taille et l'aspect ne correspondent plus au type couramment en usage : au lieu de les employer, pour mes paiements, au poids, à l'aide d'une balance, comme il m'est loisible de le faire, je trouve plus commode ou

plus avantageux de les faire transformer en tiers de sou, la monnaie usuelle. Je cours chez le monétaire le plus voisin ou celui qui paraît m'offrir le plus de garantie. Ce dernier fait fondre mon or et il le sectionne en tiers de sou; il grave sur ces pièces son nom et son adresse comme garantie du poids et du titre. S'il a altéré le métal que je lui ai confié et s'il me livre des espèces qui, par suite d'un mélange avec l'argent, le cuivre ou l'étain, ont seulement l'aspect extérieur des véritables tiers de sou d'or pur, il abuse de ma confiance et il fabrique de la fausse monnaie. Il va sans dire que je puis être son complice : je puis lui demander de *saucer* l'or, de manière à ce qu'il me rende un plus grand nombre de pièces que ne le comporterait le poids d'or fin que je lui apporte. Et c'est ce que tout client n'a pas manqué de faire, tant qu'il a pu présumer que le public accepterait ce numéraire falsifié avec la même confiance que s'il était de bon aloi.

Il en est de même aujourd'hui. Lorsque je lis la mention 20 FRANCS sur un napoléon, avec le nom et les armes de l'État, cela signifie que l'État me garantit que la pièce a réellement une valeur de 20 francs. Et cette valeur n'est conférée à la pièce ni par son nom, ni par son type : elle résulte de la nature intrinsèque du métal et de son poids. L'État n'a fait que constater par son estampille (1). Si je porte à l'Hôtel des monnaies, à

(1) On pourrait nous objecter les oscillations du prix de l'or brut dans le commerce, en contradiction avec la fixité de sa va-

Paris, un lingot d'or valant vingt francs au poids, l'État, qui se charge de la frappe et en a le monopole, doit me rendre une pièce de 20 francs. S'il altère le métal; s'il n'y laisse, par exemple, de l'or que pour 10 francs, remplaçant le surplus par du cuivre ou une autre matière vile, il ne me rend réellement que 10 francs sur 20 que j'ai déposés à son officine monétaire : il abuse de ma confiance, il me vole, il se constitue à l'état de faux monnayeur.

On saisit par là, le côté odieux et méprisable qui s'attache à la profession de faux monnayeur, qu'elle soit exercée par un particulier ou par l'autorité publique. Toutefois, il arrive que le public ne se rend pas compte tout de suite que la fausse monnaie est fabriquée à son détriment : il accueille, pendant quelque temps même, la mauvaise monnaie aussi facilement que la bonne; le titre des espèces lui paraît d'autant plus indifférent qu'il lui est impossible de le contrôler sur-le-champ. Il ne s'aperçoit pas que la monnaie n'est plus un équivalent, parce qu'elle conserve toujours la seconde de ses fonctions, celle de véhicule ou de

leur quand il est monnayé. Nous verrons plus loin que ces oscillations, dues à des causes extérieures, ne peuvent avoir et n'ont en réalité qu'une très faible amplitude; elles gravitent de très près autour de la valeur légale de la monnaie. S'il en était autrement, les gens qui se livrent au commerce des métaux précieux en tireraient parti bien vite au grand détriment de la circulation monétaire. — ce qui est exceptionnellement arrivé dans des temps de crise. Dans l'état normal, ces oscillations n'ayant pas d'influence sur la monnaie, nous sommes autorisé, dans un exposé comme celui-ci, à n'en pas tenir compte.

signe des échanges. Si nous n'étions avertis par une ordonnance administrative, que telles ou telles pièces sont fausses, ne doivent pas être reçues dans la circulation, et surtout ne seront pas admises dans les caisses de l'État auxquelles chacun de nous n'a que trop souvent affaire, il nous serait indifférent de nous servir de ces mauvaises pièces ou des bonnes. Cela est si vrai que ces mauvaises pièces ont circulé dans nos portemonnaie, côte à côte avec les bonnes, jusqu'au jour où un décret du chef de l'État les a retirées de la circulation, et *décriées*.

C'est cette attitude indifférente du public qu'ont exploitée les faux monnayeurs, soit dans la période du monnayage privé, soit dans celle du monnayage public, et dont ils ont parfois si étrangement abusé. Avant d'aller plus loin, tâchons de l'expliquer; nous verrons ensuite le malaise social qu'elle entraîne fatalement avec elle.

Pour comprendre l'acceptation par le public de lingots ou de monnaies dont le titre est notoirement altéré, ou, ce qui revient au même, de monnaies dont la valeur nominale est supérieure à la valeur métallique, comme notre monnaie d'argent actuelle, il faut, en premier lieu, compter avec la tyrannie de l'habitude. Bien des phénomènes sociaux, bien des anomalies surannées dans nos usages ne s'expliquent que par une habitude prise et continuée instinctivement durant des générations. Les savants qui voudraient réformer et simplifier l'orthographe française,

par exemple, et débarrasser les mots de notre langue d'une foule de lettres parasites, en savent quelque chose : ils ne prévaudront pas, malgré la logique relative et la sagesse probable de leurs raisonnements, contre la force de l'habitude. Ceux qui, non moins bien intentionnés, proposent de réformer notre lourde et encombrante monnaie de cuivre se heurtent surtout à des objections tirées de l'habitude contractée par le public de se servir des pièces actuelles.

Les traditions et les conventions sociales sont souvent plus fortes que les lois, et il faut parfois plusieurs générations pour déraciner celles-là mêmes qui sont devenues les plus déraisonnables. En aucune matière ce phénomène n'éclate d'une façon plus saisissante qu'en ce qui concerne la circulation monétaire. Dans le siècle dernier, les monnaies de l'Empire romain circulaient encore, comme pièces d'appoint, dans tout l'Orient, et on s'en servait couramment en Afrique lorsque nous avons fait la conquête de l'Algérie. Ainsi que l'observe M. Stanley Jevons, « l'habitude a presque autant de pouvoir pour maintenir l'usage d'une monnaie représentative que pour de véritables monnaies métalliques. Les personnes qui ont été habituées pendant longtemps à donner en paiement, sans subir de perte, certaines feuilles de papier, continueront à les regarder comme une monnaie satisfaisante tant que leur confiance n'aura pas été ébranlée par un choc un peu rude. Cela peut aller au point qu'un bout de papier mal-

propre, portant l'engagement de payer un louis, sera réellement préféré à la belle pièce d'or qu'il promet. La circulation de l'Écosse est une preuve palpable de cette assertion ; et l'on en peut dire autant de la Norvège où, jusqu'en 1874, il n'y avait pas du tout d'or dans la circulation, qui se composait principalement de billets d'un, de cinq et de dix dollars » (1), bien que depuis longtemps déjà le gouvernement eût émis de belles pièces d'or. On cite des voyageurs qui n'ont pu faire accepter de nouvelles monnaies dans des pays où elles étaient inconnues, bien qu'elles fussent meilleures que le numéraire en usage. La monnaie, même mauvaise, continue donc longtemps à circuler, surtout à cause de son aspect familier. Nous avons cité déjà les thalers à l'effigie de Marie-Thérèse auxquels les Abyssins sont habitués et que, par routine, ils préfèrent à toute autre espèce de monnaie. Leur respect pour la tradition va si loin qu'ils se refusent à admettre les variations du change pour l'argent avec lequel ces thalers sont fabriqués.

Telle est l'une des raisons qui ont fait que les statères d'électrum des manieurs d'or de la côte d'Asie Mineure ont continué si longtemps à être acceptés dans la circulation commerciale, malgré leur titre si variable et parfois si bas ; c'est pour le même motif que les monnaies les plus incommodes et les plus encombrantes, telles que les

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 157.

broches de fer du Péloponnèse et les lourdes tuiles de bronze de l'Italie centrale, sont demeurées dans la circulation, à côté des espèces meilleures et plus commodes dont l'autorité publique avait inauguré l'émission. C'est encore par la force d'habitude que les tiers de sou mérovingiens d'or pâle ont été acceptés chez des populations qui, pendant une si longue suite de générations, avaient été accoutumées à recevoir la monnaie d'or si pure et si belle qui portait l'effigie sacrée des empereurs romains.

L'autre raison qui fait accepter, pendant quelque temps au moins, la monnaie altérée aussi bien que la bonne, est désignée par les Économistes sous le nom de *loi de Gresham*, le premier qui la formula. Elle s'énonce ainsi qu'il suit : *La bonne monnaie ne peut chasser la mauvaise; c'est, au contraire, la mauvaise monnaie qui chasse la bonne*. Ce principe vrai, qui va droit à l'encontre de la théorie de M. Herbert Spencer réfutée à la fin de notre dernier chapitre, est fondé sur l'observation de ce qui s'est passé dans tous les temps et tous les pays, et il s'explique aisément dès qu'on réfléchit au rôle économique de la monnaie. La monnaie est bien une marchandise, c'est-à-dire une chose qu'on peut acheter à cause de sa valeur réelle; mais, à la différence des autres marchandises, on ne l'achète pas pour la consommer, la garder, la détruire. Si j'achète des aliments, des vêtements, un cheval, un immeuble, c'est pour en user directement, en tirer profit, m'en servir

en un mot, au mieux de mes intérêts; je peux, dans l'usage que j'en ferai, les détruire ou les améliorer, suivant les cas. Mais la monnaie, c'est bien différent : je ne puis la consommer à mon profit, l'altérer, ou l'améliorer; elle n'est que temporairement entre mes mains, et quand je la transmets à d'autres, elle n'est ni plus ni moins bonne que quand je l'ai reçue (1). Cet instrument, intermédiaire de tout commerce a ainsi, concurrence avec sa valeur intrinsèque, une valeur fiduciaire, qui, comme nous l'avons dit, peut se soutenir un certain temps, alors même que la valeur intrinsèque a subi une dépréciation. De là vient que ce qui m'importe, en pareille occurrence, ce n'est pas tant d'avoir une bonne monnaie, que d'être certain qu'on la recevra, lorsque je la livrerai en paiement, avec autant de facilité que j'en ai mis moi-même à l'accepter. On me répète partout, et cela n'est que trop certain, que nos pièces d'argent sont une mauvaise monnaie puisque le lingot métallique qui représente la pièce de 5 francs ne se vend en réalité que 2 fr. 50 dans le commerce. Mais je n'en ai cure, *tant que* je pourrai faire passer pour 5 francs la pièce qui a cette valeur nominale et que j'ai reçue pour cette somme.

Suivant cet ordre d'idées, le banquier, l'orfèvre, le monétaire qui fabrique la monnaie, a intérêt à en altérer au moins le titre sinon le poids; son

(1) J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, t. I, p. 372-373.

bénéfice est plus grand. Celui qui va acheter de la monnaie chez le fabricant trouve également son intérêt à avoir une monnaie de moins bon aloi, car elle lui coûte moins cher : le tout est pour lui de la faire accepter dans les paiements qu'il a à effectuer. « La monnaie est faite pour circuler. On a besoin de monnaie, non pour la garder dans sa poche, mais pour la faire passer dans la poche du voisin ; et moins la monnaie que l'on fait accepter au voisin est bonne, plus grand est le profit qu'on fait soi-même. Ainsi, il y a une tendance naturelle à l'avilissement de la monnaie métallique (dans sa fabrication), tendance qui ne peut être combattue que par la surveillance constante du gouvernement (1). »

III

Dans la période du monnayage privé, cette surveillance faisait défaut, et nulle autorité ne venait alors contrôler le titre et le poids des lingots estampillés ou déjà monétiformes, mis en circulation par les manieurs de métaux précieux. Le client étant trompé, mais paraissant s'accommoder de la fraude commise à son détriment, c'est en vain qu'on aurait fait appel aux sentiments de dignité et de droiture du fabricant et qu'on aurait mis en relief la honte qui rejaillit

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 68-69.

sur les faux monnayeurs démasqués. La tendance naturelle à l'altération des espèces circulantes se manifesta partout, et partout elle empira de jour en jour avec une rapidité sans frein ni mesure. Enhardis par le succès, banquiers, orfèvres ou monétaires luttèrent à l'envi, altérant sans cesse davantage leurs monnaies, à chaque nouvelle émission. Nous constatons ce phénomène dans les espèces frappées par les Compagnies minières de la Californie, dans les tiers de sou d'or de l'époque mérovingienne, dans le monnayage d'électrum de la côte occidentale de l'Asie Mineure au septième siècle avant notre ère. De plus, tous les manieurs d'or recherchaient avec avidité les anciennes pièces, de meilleur aloi que les nouvelles, pour les refondre et les convertir en espèces moins bonnes, gardant pour leur profit une partie du métal pur.

Dans les villes grecques d'Asie Mineure, non seulement les monnaies d'électrum dont nous avons énuméré antérieurement quelques spécimens, ne sont pas toujours étalonnées très rigoureusement suivant le poids normal, mais le métal est altéré dans les proportions les plus variables. Les unes sont presque jaunes comme de l'or pur, si bien qu'on peut hésiter à les qualifier monnaies d'or ou monnaies d'électrum : elles renferment parfois plus de 95 % d'or sur moins de 5 % d'argent. Pour d'autres, il y a à peine 5 % d'or contre 95 % d'argent. Nous pouvons même citer un statère qui, d'après les pesées hygrométriques

auxquelles on l'a soumis, n'a que 2 % d'or sur 98 % d'argent, et cette pièce est aux mêmes types et a le même aspect extérieur, sauf une nuance de couleur, que d'autres statères où la proportion d'or dépasse 60 % (1). Entre ces extrêmes, l'échelle des variations du titre des statères d'électrum d'Asie Mineure est continue, sans qu'on puisse fixer une proportion spéciale à telle ou telle ville, à telle ou telle époque (2). Et que l'on ne prétende point que cet inextricable désordre dans l'aloi des pièces doive être imputé à la nature diverse du métal fourni par les sables du Pactole ou les filons du Tmolus et du Sipyle. Les Anciens ont su, dès l'antiquité la plus reculée, affiner l'or, le séparer de l'argent et changer en un mot la nature originaire des pépites ou des paillettes de ce métal (3). Longtemps avant Crésus, on distingue avec grand soin l'or pur ($\chi\rho\rho\sigma\acute{\epsilon}\varsigma$) de l'or blanc ou électrum ($\lambda\epsilon\upsilon\kappa\acute{\omicron}\varsigma \chi\rho\rho\sigma\acute{\epsilon}\varsigma$). Si donc la qualité du métal des statères primitifs varie d'une aussi étrange façon, ce n'est point l'impuissance de la métallurgie qu'il faut accuser, c'est le calcul intéressé des monétaires et l'indifférence du pu-

(1) E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 303 ; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 99.

(2) Pour le développement, voyez surtout : K. B. Hofmann, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1885, p. 1 et suiv. ; — B. Head, dans le *Numismatic Chronicle*, 1875, p. 254 et suiv., et 1887, p. 277 et suiv. ; — le même, *Calalogue, etc. Ionia*, Introd., p. XXV et suiv.

(3) Voyez à ce sujet J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 163-164 ; — Schliemann, *Ilios*, trad. Egger, pp. 317, 575, 622 et 627.

blic qui, trop longtemps, admit dans la circulation commerciale les pièces altérées aussi bien que celles dont le métal était tout voisin de l'or pur.

On alla jusqu'à fabriquer des monnaies fourrées, c'est-à-dire des pièces dont l'âme est de plomb et l'enveloppe en or ou en électrum (1). Les cabinets numismatiques contiennent de ces fausses monnaies antiques qui nous remettent en mémoire une anecdote racontée par Hérodote (2) au sujet du tyran de Samos, Polycrate. Vers 530, les Lacédémoniens assiégeaient la capitale de l'île depuis quarante jours, et peut-être auraient-ils réussi à s'en emparer, lorsque Polycrate résolut d'acheter leur retraite. « On rapporte, dit Hérodote, mais c'est un propos sans fondement, que Polycrate fit frapper en plomb, puis dorer, un grand nombre de pièces de monnaie de son pays, qu'il les leur donna et qu'il les décida de cette manière à partir (3). »

L'époque mérovingienne nous procure, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des exemples analogues de monnaies d'or saucées, altérées, fourrées : pas n'est besoin d'y insister de nouveau.

Nous ne parlerons pas non plus des misérables jetons que les spéculateurs américains en arrivèrent à frapper en guise de monnaie.

(1) E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 321-322; le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 118.

(2) Hérodote, III, 56.

(3) Voyez E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 273; — le même, *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 36.

En Chine et dans l'Annam, l'altération des bèches-monnaie et des couteaux-monnaie s'est faite, non seulement dans la composition du métal, mais dans le poids et dans la forme ; et, ici encore, l'habitude des populations a joué un rôle essentiel. Laissons la parole à M. J. Silvestre : « A l'époque de la grande invasion de l'an 214 avant Jésus-Christ, la Chine faisait encore usage de monnaies de bronze ayant la forme de couteaux longs de 0^m,135 millimètres, portant sur la lame le caractère *minh*, et munis d'un anneau à l'extrémité du manche pour les enfiler. Sous la 9^e dynastie (Tsy, de l'an 479 à 501 de l'ère chrétienne), on se servait aussi de monnaies de même métal et de même forme, mais longues de 0^m,180 millimètres, avec un large anneau au bout du manche, et les caractères *Tsy Ku-u Hou*. La forme de ces monnaies se modifia tout naturellement : le manche fut supprimé et l'anneau vint s'adapter au pied de la lame ; mais, pour conserver à la pièce le même poids, son épaisseur fut augmentée et l'anneau devint une rondelle plate avec un trou central pour le passage du lien. Plus tard, le peuple s'était si bien habitué à la circulation de ces objets, faciles à manier et à transporter, d'une conservation assurée, qu'il en était arrivé à ne plus les considérer comme l'équivalent réel de la valeur des choses, mais seulement comme une valeur conventionnelle, fiduciaire en quelque sorte ; on vit alors, pour la plus grande commodité des gens, disparaître cette épaisse lame, dernier reste de l'antique

couteau, et la rondelle tronée en carré fut seule conservée » (1). Il faut ajouter que le métal des couteaux était trempé et extrêmement fragile, comme la fonte de fer, de sorte que souvent, en passant de main en main, la lame et le manche du couteau se cassaient au point de jonction de l'anneau; ainsi, l'anneau restait seul enfilé dans la ligature et n'en continuait pas moins à passer pour un couteau entier. A force de voir les couteaux représentés seulement par leur anneau, on finit par ne plus fonder que des anneaux sans lame ni manche.

Telle est l'origine de la sapèque chinoise, plate, circulaire, avec un large trou carré au centre : sa forme est ainsi le résultat d'un abus, d'une détérioration. Bientôt, on altéra aussi le métal dont elle était faite; après avoir été en cuivre et en fer, elle finit par être en zinc, si bien que sa valeur intrinsèque n'égalait plus même le tiers d'un centime de notre monnaie.

Quelles que soient les particularités que présentent, suivant les temps et les lieux, ces altérations graduelles de la monnaie, elles procèdent partout du même principe, et ce sont des motifs de même ordre qui ont rendu le public insensible à la fraude dont il était, au fond, victime. Soit en vertu de la force d'habitude ou par une sorte de convention tacite, soit même par une loi

(1) J. Silvestre, *Notes pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam*, p. 44-45 (Saïgon, 1883, in-8°).

formelle, un groupe d'individus commerçant ensemble, une ville, une province, même une nation tout entière, peuvent bien, durant un certain temps, se contenter d'une monnaie avilie et qui n'est plus qu'un signe conventionnel. Mais cette monnaie sans valeur ne peut circuler au dehors, être échangée, à poids égal, contre un lingot ou une monnaie de bon aloi ; elle ne saurait, en un mot, servir d'intermédiaire pour le commerce extérieur, parce que là, elle ne bénéficie pas de sa qualité de *signe*, la seule qu'elle ait conservée, n'étant plus un *équivalent* réel. « Il y a, dit M. Jevons, un point essentiel où la monnaie représentative diffère de la monnaie métallique : c'est que la première ne circule pas hors des limites du district ou de la contrée où elle a un cours légal et habituel... La seule monnaie capable d'être réellement exportée pour payer une dette contractée envers des commerçants étrangers, c'est la monnaie métallique à valeur pleine » (1). M. Léon Poincard dit de même : « La monnaie fiduciaire ne jouit, en règle, que d'un cours limité ; les espèces métalliques ont une circulation internationale, basée sur leur valeur intrinsèque » (2).

On comprend par là pourquoi, ici encore, le développement du commerce fut un des agents essentiels qui contribuèrent à discréditer dans

(1) St. Jevons, *la Monnaie*, p. 175.

(2) L. Poincard, *la Question monétaire*, p.32.

l'opinion, à *décrier* la monnaie privée ainsi altérée. Entre eux, les Francs mérovingiens pouvaient se contenter d'échanger cette monnaie fiduciaire dont nous avons parlé et lui reconnaître une valeur bien supérieure à celle qu'elle avait réellement. Mais il ne leur était guère possible de faire accepter un semblable numéraire par les étrangers avec lesquels ils commerçaient. Les Lombards et les Wisigoths, par exemple, chez lesquels la monnaie ne fut jamais privée, mais demeura toujours officielle suivant la tradition romaine, n'auraient pu recevoir, pour sa valeur nominale, la monnaie franque altérée, d'autant plus qu'eux-mêmes ne frappèrent jamais que des pièces de bon aloi. Ils ne pouvaient consentir à échanger, à égalité de poids, leur bonne monnaie contre de la mauvaise. L'altération des espèces dans la Gaule mérovingienne jetait donc la plus grande perturbation dans le commerce avec l'extérieur.

Il nous est loisible, entre nous Français, en 1896, de continuer à accepter pour 5 francs notre grosse pièce d'argent, bien que nous sachions que le lingot métallique qui sert à la fabriquer ne vaut dans le commerce que 2 fr. 50 environ. Mais il n'est au pouvoir d'aucune loi de la faire accepter par l'étranger pour cette même valeur de 5 francs. Hors des frontières, la valeur nominale d'une monnaie ne compte plus : on ne l'accepte qu'au poids et pour sa valeur métallique commerciale. Et de même, en France, les monnaies étrangères qui n'y ont pas cours, n'y sont reçues que pour leur

valeur intrinsèque (1). Il en était déjà ainsi en Grèce et à Rome, pour les mêmes raisons; les auteurs nous disent que les monnaies étrangères à un pays ou à une ville n'y sont acceptées qu'au poids et comme des lingots (2).

La différence énorme qui existe entre la valeur métallique et la valeur nominale de notre pièce de 5 francs, rapproche celle-ci des monnaies-signe, des monnaies représentatives et fiduciaires : elle en a tous les inconvénients sans offrir les mêmes avantages. Aussi a-t-on dû, en 1876, suspendre la frappe de cette monnaie : sans cette prudente mesure législative, rendue nécessaire par l'abaissement du prix commercial de l'argent, la France aurait eu à subir la crise qu'ont traversée les peuples dont la monnaie métallique a été altérée. En effet, le lingot qui représente la pièce de 5 francs, ne valant que 2 fr. 50 dans le commerce, si la frappe de l'argent était restée libre, on aurait vu tous les manieurs de métaux précieux porter leur argent à l'Hôtel des monnaies; d'un lingot acheté par eux 2 fr. 50, ils auraient tiré une pièce de cinq francs : le jeu, comme on dit vulgairement, en aurait valu la peine, et c'est, d'ailleurs, ce qui commençait à se produire lorsque la suspension de la frappe fut ordonnée. Si l'on n'avait mis un frein à ce monnayage légal, nous serions inondés de

(1) A. de Malarce, *Monnaies, poids et mesures des divers États du monde*, p. 4.

(2) Xénophon, *Περὶ πρόσποδων*; — Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 13. — Cf. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, *Introd.*, p. LXXXV.

monnaie d'argent; tous les spéculateurs en métaux, étrangers et nationaux, auraient voulu profiter de la plus-value imposée actuellement à ce métal monnayé. De plus, comme nos pièces d'argent ne circulent à l'étranger qu'au poids et non pour leur valeur nominale, les spéculateurs se seraient bien gardés de faire passer la frontière à aucune d'elles : ils les auraient échangées, suivant le droit strict de chacun, contre nos pièces d'or qui, elles, ont une valeur nominale égale à leur valeur réelle; ils nous auraient laissé quatre pièces de 5 francs en argent, c'est-à-dire en réalité dix francs seulement, contre une pièce d'or valant réellement et partout 20 francs; bref, l'opération est simple, ils auraient drainé et emporté notre bon or, en échange de leur argent déprécié, et nous aurions vu, à notre grand détriment, l'application du théorème de Gresham : « La mauvaise monnaie fait émigrer la bonne à l'étranger. » Cette situation eût entraîné fatalement une crise économique d'une extrême gravité. Les pays où la monnaie a une valeur nominale au-dessus de sa valeur métallique, comme la République Argentine, ont dû, comme nous, suspendre la frappe de leur monnaie d'argent pour éviter la même multiplication du monnayage de ce métal avili (1).

Dans l'Annam, la mauvaise qualité des sapèques, compliquée de la rareté de l'or et de l'argent dans

(1) L. Poincard, *la Question monétaire*, p. 21, note.

ce pays, finit par tuer le commerce. « Elle avait, dit M. Silvestre, fini par éloigner des ports annamites les navires européens qui y venaient commercer. On raconte que le *Saint-Michel*, bâtiment de Bordeaux, étant venu à Touranne en 1832, chargé de marchandises d'Europe, et l'empereur y ayant fait faire, pour son compte, des achats dont le montant s'élevait à six ou sept mille francs, on en fit le paiement en monnaie de cuivre. Le mandarin-trésorier ne voulut entendre aucune réclamation de la part du subrécargue, M. Borel, lequel exigeait des lingots d'argent, pour cette bonne raison que les sapèques offertes n'avaient cours qu'en Annam. La menace même d'en référer au consul de France à Singapore et au gouverneur anglais ne purent lui faire obtenir gain de cause (1). »

Dans la période du monnayage privé, l'autorité n'intervenant pas pour entraver l'émission des monnaies à bas titre, c'est-à-dire de monnaies dont la valeur nominale était bien supérieure à la valeur réelle, il fallut, pour remédier au mal, attendre que le public apprit, à ses dépens et par sa propre expérience, à se rendre compte du grave préjudice qui lui était causé. Lorsque les marchands constatèrent qu'ils avaient à subir une perte plus ou moins forte dans leurs relations avec les pays étrangers, leur intérêt se trouvant en jeu, ils firent des difficultés pour recevoir désormais les

(1) J. Silvestre, *op. cit.*, p. 57.

pièces de mauvais aloi; ils les refusèrent de même que l'État refusait naturellement de les accepter pour le paiement des impôts. Le public, désabusé, comprit alors que la monnaie qu'on lui donnait en échange de ses marchandises n'en était plus l'équivalent, et qu'il se trouvait, en réalité, frustré d'une partie plus ou moins considérable du prix réel qu'il comptait recevoir; à son tour, il cessa d'avoir confiance dans cette monnaie de mauvais aloi.

Il s'ensuivit une crise économique des plus graves. Les citoyens cherchèrent d'abord à se défendre comme ils purent, contre cette duperie dont ils étaient victimes à chacune de leurs transactions; dans leurs contrats, ils stipulèrent que les sommes qui leur étaient dues seraient, comme le disent si souvent les textes mérovingiens, acquittées en monnaie d'or pure et éprouvée (*solidos probos*). Toutes ces précautions furent vaines; le désordre ne fit que s'accroître chaque jour davantage; les relations sociales d'individu à individu étaient devenues aussi troublées, aussi difficiles que lorsqu'un État a lancé, à profusion, dans la circulation, un papier-monnaie qui cesse d'avoir la confiance du public. La société tout entière se trouva livrée sans merci aux mains de ce que nous appellerions aujourd'hui les agioteurs, c'est-à-dire les commerçants en métaux précieux qui calculaient soigneusement la valeur métallique de chaque pièce pour savoir à quel taux ils pouvaient la recevoir et s'il leur était avantageux de

la fondre ou de l'exporter. Bref, le système du monnayage privé et libre est devenu, partout, le système du faux monnayage ; voilà comment, quoi qu'en pense M. Herbert Spencer, il serait le pire des systèmes. Loin d'être l'instrument commode des transactions, la monnaie privée ou la fausse monnaie, ce qui est tout un, en était devenue et en deviendrait encore le fléau. L'expérience de tous les siècles est là pour attester que la fausse monnaie est l'une des plus grandes calamités qui puisse accabler un peuple. C'est ce que proclame, dès 1370, dans son *Traité des monnaies*, Nicolas Oresme, le sage conseiller du roi Charles V (1) ; c'est ce que dit non moins nettement Copernic au commencement du seizième siècle : « Quelque innombrables que soient les fléaux qui d'ordinaire amènent la décadence des royaumes, des principautés et des républiques, les quatre suivants sont, à mon avis, les plus redoutables : la discorde, la peste, la stérilité de la terre et la détérioration de la monnaie. Pour les trois premiers, l'évidence fait que personne ne les ignore. Pour le quatrième, peu de gens s'en occupent. Pourquoi ? parce que ce n'est pas d'un seul coup, mais petit à petit, par une action presque latente, qu'il ruine l'État (2). »

Le système du monnayage privé, par l'altération graduelle des espèces qu'il émettait, en

(1) L. Wolowski, *Traictie de la première invention des monnaies de Nicole Oresme*, p. XIX et XL.

(2) L. Wolowski, *op. cit.*, p. 49.

était arrivé là. Il faisait maudire la monnaie et rendait impraticable cet instrument des échanges et étalon de toutes les valeurs. Il était urgent de mettre un terme à la fraude. Chaque citoyen, ruiné, démoralisé, appelait de tous ses vœux l'intervention de l'autorité publique.

IV

Trois causes essentielles contribuèrent à donner aux lingots estampillés par l'autorité publique, la prépondérance sur le marché et les firent préférer aux lingots estampillés par les particuliers.

C'est, en premier lieu, comme nous l'avons déjà dit, le rôle essentiel de la puissance publique : elle doit défendre chacun contre l'injustice; en elle est censée s'incarner l'équité et la droiture, et les lingots qu'elle fait marquer à son chiffre sont réputés de meilleur aloi que ceux d'une maison de banque ou d'un marchand. Les populations sont naturellement portées à avoir plus confiance en elle qu'en tout autre. N'admettant elle-même dans les caisses de l'État que des lingots de métal pur, elle doit, suppose-t-on, tenir à honneur d'émettre, en retour, des espèces sonnantes supérieures à celles des manieurs de métaux.

C'est, en second lieu, l'abondance relative des lingots marqués au type ou au nom du prince. Le chef de l'État reçoit le produit des impôts en purs lingots qui ne sortiront de ses caisses que

transformés et portant son emblème; souvent l'exploitation des mines est faite à son bénéfice; une guerre heureuse fait entrer dans ses coffres le produit du pillage ou les sommes spécifiées par des traités. En général donc, le prince a, à sa disposition, une plus grande quantité de métal précieux qu'aucun banquier ou marchand. Ce métal est estampillé, puis lancé dans la circulation commerciale dans les multiples circonstances où les caisses de l'État sont obligées de s'ouvrir : acquisitions diverses, paiements de fonctionnaires ou de soldats, travaux publics, gratifications bénévoles, etc.

Les anciens rois de Phrygie comme Midas, ceux de Lydie comme Alyatte et Crésus, ceux de Perse comme Darius, de même que les monarques orientaux d'aujourd'hui, avaient en réserve, dans leurs trésors, d'énormes quantités de lingots d'or et d'argent qu'ils faisaient sortir ou monnayer au fur et à mesure des besoins (1). Ces réserves, quand elles entraient dans la circulation, que ce fût sous la forme de lingots ou sous la forme de monnaies, étaient de métal pur, car des armées de mercenaires, par exemple, n'auraient pas supporté d'être payées en une monnaie avilie, et s'il arrivait au prince de vouloir récompenser l'un de ses sujets ou quelque étranger, il eût commis une indigne mystification en faisant cadeau d'un métal vil sous le nom d'or ou d'argent. Bref, dans le

(1) Voyez ci-dessus, p. 138. Comparez J. Silvestre, *op. cit.*, pp. 55, 58 et 63.

système du monnayage libre, la meilleure monnaie est normalement celle qui porte la marque du chef de l'État.

En troisième lieu, enfin, dans le commerce extérieur, la garantie du prince inspirait une confiance plus grande que celle d'un particulier. Le chef de l'État étant plus connu au dehors qu'aucun citoyen, sa monnaie avait, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une portée plus grande; sa signature avait plus de crédit que toute autre, aux yeux d'un étranger; la mesure de confiance qu'on pouvait avoir en lui sous ce rapport était plus notoire.

Ainsi, le rôle attribué au chef de l'État, qui doit protéger ses sujets contre le vol, l'abondance des métaux qu'il est à même d'estampiller à son nom et les fins pour lesquelles il est obligé de s'en servir, la notoriété dont il jouit, plus grande que celle d'un particulier : telles sont les raisons qui ont naturellement porté le peuple et les trafiquants à mettre de préférence leur confiance dans les lingots portant comme estampille, c'est-à-dire comme garantie, le nom ou l'emblème de l'autorité publique ou de son représentant.

Si la monnaie d'État put ainsi bénéficier sur le marché, par suite du développement naturel de l'invention monétaire, d'un crédit plus grand que celle des particuliers, on comprend qu'on ait eu partout recours à l'intervention de l'État pour mettre un terme au désordre du monnayage libre. Dans l'intérêt du public et sur sa demande spon-

tanée, l'autorité du chef de l'État s'interposa pour remédier à l'altération des monnaies. Fort du principe suivant lequel il doit à tous aide et protection contre l'injustice, l'État se montra d'autant plus empressé à intervenir qu'il y avait profit pour lui. Il prit à sa charge d'estampiller tous les lingots, ceux des particuliers aussi bien que les siens propres : sa marque seule et exclusive fut admise sur le marché.

Défense fut faite à tout citoyen de contremarque lui-même les métaux qu'il pouvait avoir en sa possession ; il fut contraint de les porter à l'officine publique ; là, on vérifia et uniformisa leur titre, on les tailla suivant une règle commune et invariable, puis on les poinçonna, comme garantie, du symbole ou du nom de l'État ou de son représentant. Dans cette opération, l'État avait déjà l'avantage de supprimer la monnaie frelatée qui faisait, à moins de frais, concurrence à la sienne ; mais en outre, en retour du service qu'il rendait au public, il préleva sur les lingots apportés à son officine un droit de fabrication ou de monnayage, qu'on appelait, dans les siècles passés, le *seigneurage* et le *brassage*. Tout le monde, sauf les faux monnayeurs qui étaient visés, avait donc intérêt au nouveau régime, le public et l'État : voilà pourquoi les choses se passèrent de la sorte dans tous les pays et à toutes les époques de l'histoire.

Nous arrivons ainsi, par un développement graduel et normal, à la conception de la monnaie telle

que les civilisations perfectionnées l'ont admise. Dans le système de la monnaie garantie par l'État, tout citoyen jouit de la faculté de se procurer des lingots d'or et d'argent et de les faire transformer en monnaie, sous la seule condition de s'adresser, pour la main-d'œuvre, à l'établissement que la loi désigne pour gérer le monopole de cette fabrication. C'est l'État exclusivement qui se charge du soin de tailler, d'estampiller et de régulariser le titre des lingots d'or et d'argent que lui apportent les particuliers.

Dans tous les pays civilisés, la frappe de la monnaie est considérée comme une attribution essentielle de l'autorité publique; cette dernière peut administrer directement l'usine monétaire ou la mettre en régie sous son contrôle, ou bien encore elle peut s'adresser à l'industrie privée; mais quel que soit le système adopté, nulle part elle ne se départit de son droit rigoureux et exclusif de commande et de vérification; nulle part les particuliers ne peuvent fabriquer directement et en dehors d'elle. « Comme la monnaie, qui est une marchandise comme les autres, dit M. Courcelle-Seneuil, sert à mesurer et à exprimer les valeurs, soit dans les transactions courantes, soit dans les contrats de crédit à long terme, il importe beaucoup que la fabrication des pièces soit aussi uniforme et aussi peu changeante que possible. C'est pourquoi cette fabrication, liée à l'existence et à l'observation de presque tous les contrats, a été placée sous la sauvegarde du pouvoir chargé de

conserver et de faire exécuter les contrats (1). »

Fidèles à notre méthode d'observation sociale, nous devons, à présent, faire voir comment les considérations que nous venons d'exposer sommairement ressortent des faits. Il nous faut montrer dans l'histoire la substitution de la monnaie d'État à celle des particuliers. C'est ce que nous ferons par quelques exemples pris de partout, en remontant de ceux qui sont plus près de nous aux plus anciens.

Aux États-Unis, dans le cours des dix-septième et dix-huitième siècles, « *pour opposer une digue au débordement des pièces à bas titre*, la législature de Massachusetts Bay établit, peut-être en se fondant sur la charte octroyée aux premiers colons de Jacques I^{er} en 1606, un hôtel des monnaies pour le frappage de pièces d'un schelling, de 12 et de 3 pence, dont le titre devait être le même que celui des pièces anglaises de même valeur » (2).

Telle est la première mesure législative adoptée par les colons américains pour obvier aux inconvénients de la fausse monnaie. Les règlements et les lois devaient se succéder rapidement pour arriver, en fin de compte, à la suppression du monnayage privé devenu si défectueux : « En 1672, dans un but de prudence et de garantie, la législature ordonna que, pour circuler dans la colonie,

(1) Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, 3^e édit., 1891, t. II, p. 321.

(2) Alex. Vattemare, *Collection des monnaies et médailles de l'Amérique du Nord de 1652 à 1858*, p. 17.

les pièces de 8 pence devaient être estampillées des initiales N-E (*New-England*) » (1).

Après l'insurrection qui affranchit les États-Unis, le mauvais aloi des pièces frappées par les particuliers avait rendu les échanges commerciaux presque impossibles. « Les transactions ne s'opéraient plus que difficilement, la méfiance était depuis longtemps éveillée; en un mot, le mal était devenu si grand, que le congrès sentit l'urgence d'édictier une loi somptuaire qui établit une unité monétaire (2) ».

Après divers essais, la première monnaie fédérale des États-Unis d'Amérique fut émise légalement en 1792. L'article 10 de la Constitution interdit d'une manière absolue le monnayage privé, ce qui n'empêcha pas, pour longtemps encore (3), des particuliers d'émettre des monnaies dans certaines circonstances, surtout lorsqu'ils se sentaient loin de l'action du gouvernement central.

En Russie, avant que l'autorité des grands-ducs de Moscou et des Czars fût assez forte pour s'imposer, le désordre du monnayage libre avait, comme partout, jeté le désarroi dans les relations sociales. En vain les pouvoirs publics essayaient-ils d'entraver l'émission de la fausse monnaie : un règlement du grand maître de l'Ordre de Livonie, au treizième siècle; condamne à mort tout orfèvre qui coule des lingots à trop bas titre. En

(1) Alex. Vattemare, *op. cit.*, p. 17.

(2) *Ibid.*, p. 22.

(3) Voyez ci-dessus, p. 100 et suiv.

Pologne, l'orfèvre qui altérait les lingots était condamné à être brûlé vif comme faux monnayeur (1).

Remontons plus haut.

Dans les derniers temps de la période mérovingienne, les relations commerciales étaient devenues impraticables, non seulement à cause de l'altération des tiers de sou, mais aussi par suite de la coexistence de ces pièces d'or altérées et des deniers d'argent. Le rapport de l'or à l'argent est déjà, par lui-même, essentiellement variable et une source d'embarras dans tous les temps : à plus forte raison est-il impossible à déterminer lorsque l'un des deux métaux est arbitrairement faussé dans sa valeur intrinsèque. Aussi, dès le temps de Charles Martel, il semble que l'autorité publique cherche à interdire la frappe des tiers de sou d'or altéré ; à cette époque, en effet, le monnayage de l'argent commence à se développer dans des proportions inconnues jusque-là. Bientôt, Pépin le Bref résolut d'arrêter complètement et sans retour, le monnayage de l'or, c'est-à-dire de la fausse monnaie, dont le commerce était infesté. « Lorsque Pépin fut proclamé roi, dit M. A. de Barthélemy, il prit officiellement deux mesures que, dès Charles Martel, on avait commencé à établir. Il abolit la monnaie d'or pour la remplacer par la monnaie d'argent ; ensuite, il supprima le monopole de la corporation des monnayeurs, véritables industriels qui faisaient de la monnaie une

(1) Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, t. I, p. 99.

marchandise exploitée à leur profit » (1). Ce qui veut dire, suivant nous, que Pépin le Bref fut assez fort pour supprimer le monnayage individuel ; en effet, les monnaies d'argent du temps de Pépin portent rarement un nom de personne autre que celui du roi. On connaît quelques-uns des actes législatifs (notamment le concile de Vernon-sur-Seine, en 755), par lesquels Pépin le Bref revendique pour l'autorité royale le droit régalien de battre monnaie, droit tombé en désuétude dans la Gaule depuis la chute de l'empire romain. La réforme ne fut complète et définitive que sous Charlemagne ; au début du règne du grand empereur franc, on voit encore quelques noms autres que le sien sur certains deniers. Mais, dès avant l'an 775, ces noms disparaissent ; puis, vient une suite de capitulaires dont le but premier est de revendiquer pour l'autorité souveraine le droit exclusif d'ouvrir des ateliers monétaires, et d'interdire la circulation de toute monnaie qui n'a pas été émise par elle (2). « Nous voulons, dit l'un d'eux, qu'il n'y ait plus d'atelier monétaire nulle part que dans notre palais, à moins que nous n'en ayons ordonné autrement » ; et encore : « Qu'il ne soit frappé de monnaie qu'à

(1) Cf. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 198.

(2) Voyez, pour les développements, A. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 205 et suiv. ; — M. Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introduction (1896, in-8°).

notre cour et que les deniers du palais (*denarii palatini*) aient cours partout. »

Il fallut ainsi aux princes carolingiens un demi-siècle de lutte pour imposer un terme au monnayage privé, tant les habitudes les plus vicieuses et les plus contraires à l'intérêt de tous sont difficiles à déraciner. La démonétisation de l'or et le changement du système monétaire furent les mesures prises pour réaliser cette réforme nécessaire.

Chez les Arabes, au début de l'islamisme, les lingots monétiformes qui circulaient dans le commerce, à côté des monnaies sassanides et byzantines, n'avaient aucun caractère officiel. Ce fut Abd-el-Malek qui régularisa et monopolisa l'émission des monnaies, comme en témoigne le passage suivant : « Mohamed Ebn Sad tenait d'El-Wâqédy que Rabi àh ebn Otmân lui avait raconté ce qui suit comme le tenant de Wahb ebn Kaysân : « J'ai vu, disait celui-ci, les dinars et les derhams qui étaient en usage avant qu'Abd-el-Malek les fit graver : ils étaient lisses et avaient le même poids que ceux que frappa Abd-el-Malek (1). »

En Chine et dans l'Annam, c'est à une époque très reculée qu'on trouve déjà la lutte établie entre le gouvernement et certains marchands pour l'émission des monnaies. En 600 et en 523 avant Jésus-Christ notamment, le gouvernement central

(1) H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, (1882, in-8°), p. 9.

entreprit de faire cesser le monnayage privé (1), mais il fut impuissant, et le désordre empirant sans cesse, aboutit, comme on l'a vu, à la ruine de tout commerce.

Dans l'Inde, les gouvernements, plus heureux, réussirent sinon à arrêter, du moins à régulariser le monnayage des particuliers. Les banquiers et les marchands, pour pouvoir frapper monnaie furent contraints à en faire la demande à l'autorité, à s'engager à frapper des pièces de titre et de poids réguliers et à payer un droit à l'État (2) : c'était, en définitive, la surveillance et le contrôle de l'État s'exerçant d'une manière particulière, plus ou moins efficace, mais admise en principe.

Si nous tournons nos regards du côté de la Grèce des septième et huitième siècles avant notre ère, nous constaterons que l'autorité publique, devenue assez forte pour imposer ses lois, ne procéda pas d'une autre façon. En Asie Mineure, pour mettre fin aux abus de monnayage de l'électrum, Crésus démonétisa ce métal et le remplaça par la monnaie d'or pur et d'argent. C'est ce que veut dire Hérodote dans le passage suivant, sur lequel nous reviendrons bientôt : « Les Lydiens, dit-il, sont les premiers des hommes qui, à notre connaissance, aient fait frapper pour leur usage de la monnaie

(1) Terrien de la Couperie, *Catalogue of Chinese Coins in the British Museum*, p. 4.

(2) Sir John Malcolm, *Memoir of central India*, 1832, t. II, p. 80. — Cf. Edw. Thomas, *The chronicles of the Pathon Kings of Delhi*, p. 344.

d'or et d'argent » (1). En effet, cette assertion se trouve absolument concorder avec les monuments, car les monnaies de Crésus, qu'on appelle communément *créséides* (*κρῆσιδες σπατήρ*), comptent, — si l'on en excepte les essais informes dont nous avons parlé plus haut et qui ne sont encore, à vrai dire, que des lingots estampillés, — parmi les plus anciennes monnaies *d'or pur* et *d'argent pur* qui existent. Nous devons, à ce titre, en reproduire



Fig. 11.

un spécimen (fig. 11). On voit, au droit, le buste d'un lion, la gueule béante, une patte en avant, en face du buste d'un taureau, les cornes et les pattes avancées. Au revers, ce sont deux carrés creux, à surface informe, juxtaposés côte à côte. Les plus lourdes de ces pièces d'or et d'argent pèsent 10^{sr},89; les plus légères, 0^{sr},68. Ce qu'il y a de remarquable dans ce monnayage officiel, c'est l'uniformité du type et des carrés creux de toutes les pièces, quels que soient le poids et le module. Par là, éclate avec netteté l'intention de se conformer à un type une fois arrêté et s'immobilisant pour être facilement reconnaissable et devenir familier dans les marchés et les transactions quotidiennes.

(1) Λυδοὶ, πρῶτοι ἀνθρώπων, τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο. (Hérod. I, 91.)

La même observation s'applique aux villes où l'autorité municipale mit aussi un terme au monnayage des marchands. A Cyzique, où la frappe de l'électrum se régularisa et persista jusqu'au quatrième siècle, de même qu'à Mitylène, à Chios et à Samos, on voit le type monétaire de ces villes prendre une formule de convention, le carré creux du revers demeurant toujours identique, bien que caractérisé, dans chaque atelier, par une forme *sui generis*, à tel point qu'aujourd'hui même, c'est souvent cette forme qui sert de guide aux numismates pour déterminer le classement et le lieu d'origine de ces pièces.

Ce que fit Crésus en Lydie, Phidon, roi d'Argos, l'exécuta dans le Péloponnèse; aux vieux lingots de fer, il substitua de beaux statères d'argent au type de la tortue qu'il fit frapper à Égine, alors le marché le plus important du Péloponnèse. Les plus anciennes de ces curieuses pièces ont encore la forme de lingots bruts ou *obeliskoi*, estampillés en relief sur une face, en creux sur l'autre (voyez fig. 12); puis les contours se régularisent; tandis que le type reste constamment une tortue de mer, le carré creux du revers a, pour particularité, d'épaisses lignes en relief, séparées par des triangles creux très profonds. On pourrait, bien que pour une époque moins ancienne, faire les mêmes remarques sur les monnaies primitives d'Athènes, de Thèbes, de Chalcis, d'Érétrie, de Corinthe et des autres grands centres commerciaux du monde grec au sixième siècle.

Sur les énormes lingots de bronze de l'Italie centrale, qui pèsent parfois jusqu'à cinq livres (1.650 grammes, *quincussis*), on trouve d'abord la plus grande variété de types et de symboles : globules, barres en arêtes de poisson, massue, dauphins, ancre, glaive, fourreau, bouclier, trépied, trident, étoile, croissant, caducée, taureau, coq, aigle et Pégase, porc et éléphant, etc. La plupart sont, sans doute, déjà des monnaies d'État ;



Fig. 12.

mais l'intervention de l'autorité publique se manifeste, ici également, par la régularité de la fonte et la systématisation du poids et des signes qui s'y rapportent et sont en même temps des marques de valeur : ce sont, par exemple, un globule pour l'once, deux globules pour le sextans, trois globules pour le quadrans, et ainsi de suite, progressivement, jusqu'à l'as.

De telles indications, sur des lingots coulés dont les poids sont échelonnés avec rigueur, précision et méthode, permettent d'affirmer que nous sommes en présence de monnaies garanties par l'État et non plus étalonnées par des marchands, suivant

leur bon plaisir (1). Ainsi, en Italie comme en Grèce et partout, l'action de l'autorité publique, dans l'émission des monnaies officielles, succédant au monnayage privé, se révèle surtout par la régularité de la taille, la fixité du titre et l'immobilisation du type et de l'aspect extérieur des pièces : ces caractères imposés par l'expérience commerciale et par la nécessité de conquérir et de garder la confiance d'un public essentiellement routinier et devenu défiant, contrastent avec la diversité des types et du titre inhérent à la liberté absolue du monnayage privé.

(1) Voyez surtout les planches I à XXVII de l'ouvrage du P. Garrucci, *le Monete dell'Italia antica* (Rome, 1885, in-f°).

V

LES TRADITIONS DE L'ANTIQUITÉ RELATIVES A L'INVENTION DE LA MONNAIE

I

Tout ce qui précède démontre jusqu'à l'évidence qu'il n'en fut pas de l'invention de la monnaie comme de celle de la poudre à canon, de l'imprimerie ou de l'application de la vapeur. La monnaie est un rouage social qui s'est développé, généralisé et perfectionné de lui-même, de génération en génération, comme, par exemple, la navigation, l'écriture, l'art du dessin. Il est aussi vain de rechercher dans l'histoire quel est l'homme de génie qui, par un sublime effort de son intelligence, a créé la monnaie, qu'il serait puéril de se demander qui a construit le premier navire, ou bien quel est l'inventeur de l'écriture, c'est-à-dire qui a eu, le premier, l'inspiration banale de tracer sur une matière quelconque une image ayant un sens conventionnel, admis et compris par d'autres hommes. Vous pouvez

bien interroger la tradition ou les documents anciens pour savoir qui, de Roger Bacon, de Berthold Schwartz ou de quelque autre, a inventé la poudre; on a discuté la part légitime de gloire qui revient à James Watt ou à Philippe Lebon dans l'application de la vapeur et du gaz d'éclairage; mais on ne saurait sérieusement rechercher quel individu a eu, avant tout le monde, l'idée ingénieuse de graver un symbole sur un lingot de métal précieux, ou même de se forger un poinçon pour imprimer la marque ou l'attestation de sa garantie personnelle sur un saumon d'or ou d'argent, de cuivre, de plomb ou de fer. Nous avons vu ce progrès se réaliser obscurément, d'une manière indépendante et isolée, sous toutes les latitudes et dans des civilisations d'origines les plus diverses, par le seul fait de l'extension des relations commerciales et par un accord inconscient entre les marchands et leurs clients; les uns et les autres étaient intéressés à adopter un intermédiaire commode, un équivalent certain et immuable de toute marchandise, et à l'améliorer sans cesse, dans sa forme et son mode d'emploi, de même qu'on est amené à perfectionner tout outillage. A proprement parler, il n'y a donc pas eu d'invention monétaire.

Voulez-vous la preuve historique de cette assertion? Ouvrez le Recueil général des monnaies de l'Italie antique du P. Garrucci (1), le plus ré-

(1) Garrucci, *le Monete dell' Italia antica* (1885, in-f°), pl. I, XXXVII.

cent et le plus complet de ceux qu'on a formés, et vous constaterez, ainsi qu'on l'a dit plus haut (1), que les lingots de la série de l'*aes rude*, ceux de l'*aes signatum* et ceux de l'*as libral*, dérivent les uns des autres, à tel point qu'il n'est pas possible de fixer, d'une manière rigoureuse, les frontières de ces systèmes théoriquement successifs. A la suite des pastilles, broches ou lingots grossièrement aplatis et allongés, comme les *φθολίδες* et les *ὀβελίσκοι* des Grecs, ornés de saillies parallèles sur une face, le revers restant lisse, prennent place des lingots de même forme, marqués des mêmes barres sur le dos, tandis que le revers commence à être occupé par des globules qui ne sont rien moins que des marques de valeur; les lingots ainsi ornés sont déjà des monnaies puisque leur taille est fixe, leur poids régulier, et qu'ils ont été fabriqués spécialement pour servir d'intermédiaires et d'équivalents dans les échanges. Qu'ils aient été émis par des particuliers ou par l'autorité publique, ils appartiennent à la série de l'*aes signatum*; la monnaie librale qui leur succède est étalonnée suivant le même système et avec les mêmes globules sur chacune de ses divisions pondéralement graduées. Il n'y a, ainsi, aucune solution de continuité; tous ces monuments numismatiques se tiennent comme des anneaux soudés les uns aux autres, sans qu'il y ait lieu de faire place à une innovation inattendue, assez brusque pour

(1) Voyez ci-dessus, p. 89-90.

qu'elle puisse être qualifiée « invention de la monnaie ». Les modifications qui interviennent, à des intervalles plus ou moins rapprochés, ne sont que des réformes pondérales, des prescriptions législatives qui régularisent l'émission, changent les types, assurent le monopole de l'État : toutes mesures qui attestent par elles-mêmes la préexistence de la chose modifiée ou réformée.

Il en fut de même en Grèce, où les pastilles et les lingots, *φθολίδες*, *ὀβελοί*, *ὀβελίσκοι*, le *πέλαγος*, nous ont conduits insensiblement et sans secousse aux monnaies estampillées par des marchands, puis exclusivement par l'autorité publique. Le poids des lingots de fer de Lacédémone, par exemple, est fixé d'après le même système que les plus anciennes monnaies d'Égine au type de la tortue de mer (1); les grossières pastilles d'or que nous avons citées comme les premiers produits de l'art monétaire grec (2), sont aussi étalonnées suivant des systèmes pondéraux appliqués, dans la suite, à des monnaies plus perfectionnées.

Les écrivains de l'antiquité ne se sont pas rendu un compte exact des transformations progressives des lingots monétaires et des métamorphoses graduelles que chaque génération leur avait fait subir. Ne concevant la monnaie que dans son développement le plus achevé et dans son évolution finale, manipulant à chaque heure de l'existence

(1) Voyez ci-dessus, p. 79 et 178.

(2) Voyez ci-dessus, p. 106 et suiv.

ce précieux et indispensable véhicule de toute transaction, petite ou grande, ils se sont figuré qu'il avait dû exister, à un moment déterminé, un créateur de la monnaie; ils ont sérieusement discuté les droits de priorité à cette invention, qu'ils pouvaient faire valoir en faveur de tel ou tel prince, de telle ou telle ville. Des cités nombreuses se sont disputé l'honneur d'avoir été le berceau de la monnaie, tout comme d'autres se glorifiaient à l'envi d'avoir vu, pour la première fois, couler des statues de bronze ou sculpter le marbre. Entraînés par leur exemple et s'appuyant sur ces témoignages, la plupart des numismates modernes, ajoutons-le, se sont engagés dans la même voie : ils mettent en balance les droits des Lydiens et des Éginètes à la priorité de l'invention; depuis plus d'un siècle, entre eux, la question est débattue comme elle le fut durant toute l'antiquité. A notre avis, elle est sans issue parce qu'elle est mal posée.

Puisque l'invention de la monnaie n'est, dans aucun pays, l'œuvre d'un jour ou le résultat de la conception d'un homme de génie, et puisqu'il est impossible de fixer le point de démarcation entre le lingot qui n'avait pas encore l'estampille exclusive de l'autorité publique et celui qui est revêtu de cette garantie officielle, le problème historique que l'on doit chercher à résoudre est celui-ci : Quel est le prince ou le chef d'État qui, parmi les divers peuples de l'antiquité, fut, le premier, assez puissant pour interdire l'estampille privée

et substituer son contrôle exclusif à la liberté absolue du monnayage? Quelles sont les mesures législatives édictées chez ces peuples pour régulariser l'émission des espèces? A partir de quelle époque la monnaie, centralisée dans sa fabrication, dut-elle porter, sans partage, les emblèmes de l'autorité publique?

A Rome, cette réforme est attribuée au roi Servius Tullius, au milieu du sixième siècle avant notre ère. Dans le monde hellénique, elle s'accomplit un peu plus tôt, dans le cours du septième siècle : d'après tout ce qui précède, il est d'un intérêt secondaire de s'enquérir si les gens de Naxos, ceux de Cymé, de Phocée, de Milet ou les rois Lydiens la réalisèrent, ou non, quelques années avant Phidon d'Argos.

Au surplus, abstraction faite des témoignages des anciens, tous plus ou moins imprégnés de légendes et influencés par des rivalités de clochers, je m'imagine volontiers que la monnaie étant essentiellement l'intermédiaire des échanges, a dû recevoir son suprême perfectionnement à peu près simultanément dans les centres commerciaux des bords de la mer Égée qui faisaient entre eux, au septième siècle, un trafic si considérable. L'étude directe des plus anciens monuments numismatiques conservés dans les musées confirme cette assertion. Peut-être même, — mais comment en apporter la preuve formelle? — les guerres lélantiennes qui se prolongèrent longtemps dans le septième siècle et partagèrent les villes grecques

en deux camps rivaux, furent-elles la cause occasionnelle qui amena les pouvoirs publics à intervenir dans la fabrication des monnaies, par suite de la nécessité où se trouvèrent des villes confédérées de créer un signe d'échange communément et solidairement adopté? La similitude d'un grand nombre des types monétaires primitifs et la mise en pratique du même système pondéral dans des villes souvent fort éloignées les unes des autres autorisent cette conjecture (1).

II

Sous les réserves que nous venons d'établir en principe, on peut considérer théoriquement l'*aes signatum* comme le premier essai monétaire des Romains, des Étrusques, des villes du Latium, et des autres populations de l'Italie centrale. Les plus anciens lingots de cette classe sont d'épaisses tuiles de bronze, un peu aplaties, les unes rectangulaires, les autres ovoïdes ou elliptiques, qui ont pour marque de simples lignes en relief, parallèles ou en arête de poisson, des croissants adossés, un fleuron, une étoile, un dauphin, un fer de lance, une massue. Il y a progrès notable par rapport aux barres sans longueur fixe, dont nous avons donné plus haut un spécimen (2). Le revers

(1) Cf. E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 162 et 266: *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 14 et 23.

(2) Voyez ci-dessus, la fig. 5, à la p. 89.

est lisse d'abord, puis, on y voit apparaître des globules dont le nombre varie et s'accroît suivant le poids de chaque lingot; les plus petites divisions sont ovoïdes et ressemblent à des balles de fronde. On pouvait déjà, par là, se dispenser de recourir à la balance. Néanmoins, lorsqu'il fallait préciser un paiement, l'incertitude était telle encore, que la nécessité s'imposait de consulter l'instrument des pesées, qui ne se laissa pas facilement détrôner, comme le prouvent nombre d'expressions de la langue latine. Si l'habitude de tout évaluer en bronze, *aes*, a donné naissance au mot *aestimare* (estimer), l'usage où l'on demeura longtemps de peser les lingots, a fait que le verbe *pendere* (peser) est devenu la racine d'un grand nombre de mots qui expriment l'idée de paiement et de salaire, par exemple, *pensio* (paiement), *libripens* (payeur, vérificateur des comptes), *expendere*, *expensum*, *dispensator*, *impensidum*, *dispendium*, *compendium*, *stipendium*, etc.

Nulle inscription, nul symbole caractéristique qui permette d'attribuer les plus rudimentaires échantillons de l'*aes signatum* à une ville déterminée; ceux qu'on pourrait proposer de classer à Rome ou au Latium, à cause du lieu des trouvailles, paraissent contemporains de l'époque des rois; mais nous ne ferons pas difficulté de reconnaître qu'il est plus facile de se prononcer sur l'ancienneté relative de ces monuments que sur leur patrie ou sur l'époque véritable à laquelle ils appartiennent.

L'étude comparative qu'on en peut faire directement reçoit quelque appui de la tradition littéraire, qui prétend même suppléer au mutisme des lingots anépigraphes, en attribuant l'invention de l'*aes signatum* à Servius Tullius. Pline rapporte, d'après Timée, que ce prince eut, le premier, l'idée d'imprimer une marque sur les lingots de bronze servant de monnaie et que cette marque fut tantôt celle d'un bœuf, tantôt celle d'une brebis ou d'un mouton : *Servius rex primus signavit aes; antea rudi usos Romae Timaeus tradit; signatum est nota pecudum* (1); et ailleurs : *Servius rex ovium boumque effigie primus aes signavit* (2). Encore à la fin des temps antiques, Cassiodore se fait l'écho de la même croyance : (*monetam*) *Servius rex in aere primum impressione perhibetur* (3).

Rien ne s'oppose à ce que cette tradition soit rigoureusement exacte. On n'a pas encore, il est vrai, retrouvé un seul lingot monétaire au type du

(1) Plin., *Nat. hist.*, XXXIII, 43. — Cf. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie* (2^e éd., p. 254).

(2) Plin., *Nat. hist.*, XVIII, 12. Comparez Varron, *De re rustica*, II, 19 : *aes antiquissimum, quod est flatum, pecore est notatum*; Varron, *De vita populi rom.*, I : *Aut bovem aut ovem aut vervecem habet signum*. — Plutarq. *Publicol.*, 11 : τῶν νομισμάτων τοῖς παλαιστάτοις βοῶν ἐπεχάρακτον ἢ πρόβατον ἢ συν. — Cf. Plutarq., *Quaest. rom.*, 41.

(3) Cassiod., *Var.*, VII, 22. — Il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de certains grammairiens qui, faisant dériver *numus* du nom du roi *Numa*, attribuaient à ce prince, pour cette raison, l'invention de la monnaie (Suétone, dans Suidas, v^o ἀσσάρια; Isid. Hispal., *Orig.*, 16, 18, 10; S. Epiph., *De ponder. et mens.*, p. 183. Cf. Hultsch, *Metrol. Script. reliquiae*, t. I, p. 266).

mouton. Mais il existe au moins un spécimen de lingot carré au type du bœuf, qui, par son aspect archaïque, peut bien remonter jusqu'au temps de Servius Tullius; il a été trouvé à Todi (*Tuder*) en 1745, et pèse 1.436 grammes (1). Tandis que l'un des plats est occupé par l'image d'un bœuf, l'autre face se rattache aux plus anciens spécimens de l'*aes signatum*, par son type qui n'est autre que la longue tige sur laquelle se greffent des branches transversales en arête de poisson, que nous avons signalées sur les lingots les plus rapprochés de l'*aes rude*. Il est donc admissible que nous tenions là un échantillon de la monnaie de Servius Tullius. Mais il importe d'ajouter que cette pièce est la seule que l'on puisse citer, car les autres lingots rectangulaires, bien connus, qui ont, sur leurs deux faces, l'image d'un bœuf, sont d'une époque relativement basse et ne sauraient, quoi qu'on en ait dit, remonter jusqu'à Servius Tullius. Ces pièces revêtent, comme nous le verrons, le caractère d'ex-voto, et leur attribution aux temps postérieurs même aux Décemvirs est scientifiquement fondée sur l'étude du style et sur l'examen critique des trouvailles (2).

Si Servius Tullius, comme le veut la tradition, a fait fondre les premiers lingots carrés aux types du bœuf et du mouton, il n'en est pas moins certain

(1) Garrucci, *op. cit.*, pl. XVII, fig. 1^a et 1^b.

(2) Voyez surtout à ce sujet, Luigi Milani, *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna, presso Spoleto* (Milan, 1891, in-8°), p. 42 et suiv.

qu'il n'a pas eu à inventer l'*aes signatum*, puisque ce genre de monnaie, né des besoins du commerce, existait déjà avant lui. Le rôle du roi des Romains a dû consister à intervenir pour essayer de mettre un terme au monnayage privé et substituer la monnaie d'État à celle des particuliers. Et ceci n'est point une simple conjecture théorique; cette manière d'interpréter la tradition est directement confirmée par le témoignage des auteurs, qui attribuent à Servius Tullius le rôle d'organisateur du système des poids et mesures chez les Romains : *mensuras et pondera constituit* (1). En régularisant par une loi le système métrique, Servius Tullius ne pouvait se dispenser d'organiser, en même temps, l'émission des lingots monétaires, qui, par son essence même, était dans une dépendance si étroite vis-à-vis du système pondéral.

A cette époque primitive, divers régimes de poids et mesures se partageaient les villes de l'Italie centrale. Ceux de la Grande-Grèce y avaient déjà plus ou moins pénétré; l'Étrurie avait elle-même deux systèmes qui ont persisté dans la taille de ses monnaies jusqu'à la fin de l'autonomie de ce pays. Non seulement l'unité fondamentale variait et était établie sur un pied différent, suivant les villes, mais les divisions de cette unité étaient échelonnées, ici, d'après le système décimal, là,

(1) *Auct. de Viris illustr.*, VII, 8; cf. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigie, p. 4.

d'après le système duodécimal. A la faveur de cette complication, la confusion et l'incertitude avaient rendu les relations commerciales de plus en plus difficiles : la situation, ici comme partout, réclamait l'intervention de l'autorité. En tenant compte de la tradition, on admettra aisément que Servius Tullius voulut imposer un terme au désordre qui régnait à Rome aussi bien que dans les villes voisines. Il fixa officiellement le poids de la livre romaine et, s'inspirant de l'état des choses établi dans la plupart des autres villes du Latium, il adopta le système duodécimal pour les divisions des poids et mesures et pour les coupures des lingots monétaires; en même temps, il donna des types nouveaux, le bœuf et le mouton, à la nouvelle monnaie officielle. L'œuvre de Servius Tullius, à Rome, fut, en un mot, analogue à celle que la tradition grecque attribue à Phidon d'Argos pour le Péloponnèse.

Les briques de cuivre de l'*aes signatum* constituaient, sans doute, par la régularité de leur taille, un progrès considérable sur l'état antérieur, mais elles étaient encore, elles-mêmes, une monnaie fort incommode et surtout très encombrante. Le cuivre n'ayant intrinsèquement qu'une valeur minime, à cause de son abondance relative, il fallait, pour que la monnaie de ce métal conservât le caractère nécessaire d'*équivalent*, donner aux lingots un poids énorme. Il est des lingots qui atteignent jusqu'à 1.650 grammes et correspondent à cinq as romains (*quincussis*).

Aussi, disent les auteurs, pour effectuer un paiement important avec ces lourds pavés, on en était réduit à les transporter sur des chariots (1).

Lorsque, pour un paiement de moins de quatre ou cinq livres, le débiteur n'avait pas sous la main d'autre monnaie que ces kilogrammes de bronze, il était obligé de les fragmenter à coups de cisaille et de marteau, comme on le faisait jadis pour les barres d'une longueur indéfinie; de cette manière, une portion seulement du type monétaire se trouve subsister sur les morceaux ainsi brutalement séparés. Il nous est parvenu des spécimens de cette singulière monnaie divisionnaire (2). L'un d'eux, par exemple, trouvé à Tor Marangio, dans la campagne romaine, pèse 233 gr. 17; c'est un fragment de *quincussis* sur lequel il ne reste plus qu'une portion des deux pieds de devant du Pégase qui formait le type de la pièce entière (3). D'autres fois, ce sont des moitiés, des quarts, des huitièmes de *quincussis* ou de *quadrussis*, obtenus par le même procédé barbare.

Ces difficultés pratiques, venant se joindre à la force d'habitude, contribuèrent à perpétuer longtemps, à côté des lingots monétaires, la pratique

(1) Tite-Live, IV, 60, 6 : *Et quia nondum argentum signatum erat, aes grave plaustis quidam ad aerarium convehentes speciosam etiam contationem faciebant.* Cf. ci-dessus, p. 79.

(2) Le P. Garrucci, *op. cit.*, pl. XVII, fig. 2; pl. XXI, XXIV et XXV; L. Milani *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna*, pl. XII et XIII.

(3) E. Babelon, *les Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 7.

des échanges en nature et aussi l'emploi, comme étalon des valeurs, du métal brut qu'on n'appréciait qu'à l'aide de la balance. Les morceaux de bronze de l'*aes rude* servaient, aussi bien que les fragments d'*aes signatum*, à parfaire les poids qu'on voulait établir avec rigueur et précision (1).

Ainsi, entre les procédés perfectionnés de l'*aes signatum* et les usages d'autrefois, il y a connexion étroite et pénétration intime. Ils ne se succèdent pas brusquement; longtemps ils vivent côte à côte, et le nouvel état de choses emprunte à l'ancien tout ce qu'il peut s'assimiler. Que Servius Tullius ait, ou non, inauguré les types du bœuf et du mouton, nous savons que l'un de ces types, au moins, se perpétue longtemps après lui et qu'il est le témoignage de l'état social antérieur dans lequel le bétail servait d'étalon. Les textes juridiques eux-mêmes sont un reflet de la routine populaire, puisque, comme nous l'avons vu, ils continuent à fixer en têtes de bétail l'évaluation

(1) Nous pourrions, par de nombreux exemples, montrer qu'il en fut de même dans les sociétés plus modernes. Nous citerons seulement ici le témoignage d'un historien arabe, Cazwini, qui dit, en parlant des moyens d'échanges usités dans l'Aderbaydjan : « Les monnaies de Tebriz et celle de la plus grande partie de l'Aderbaydjan sont du cuivre jaune frappé en *fels*, et des morceaux de chaudron, de mortier et de lanterne. Lorsque les habitants veulent s'en servir, ils achètent de la marchandise avec ces pièces et reçoivent, pour la différence, un petit morceau. » (II. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, p. 125.)

des amendes, en concurrence avec le métal monnayé (1).

Ce furent les Décemvirs qui, vers 450 avant Jésus-Christ, dans la loi des Douze tables, à l'exemple de ce qu'avait fait Solon à Athènes, transformèrent pour la première fois en espèces métalliques les contributions spécifiées jusque-là en bestiaux (2). En même temps qu'ils introduisaient à Rome la monnaie d'argent, — le denier au type de Dioscures, — ils réformèrent la monnaie de cuivre et inaugurèrent le système de l'*aes grave* libral, c'est-à-dire le système dans lequel l'unité monétaire, l'*as* (*assis*, *assarius*), pèse une livre (*as libralis*, environ 327 grammes). *As erat libra pondus*, dit Varron (3). A une époque qu'on peut considérer comme contemporaine des Décemvirs, l'*as* libral fait aussi son apparition dans la plupart des villes du Latium et de l'Étrurie.

Nous bornant, dans ce travail, à étudier les questions d'origine, nous n'avons pas à exposer le système si admirablement combiné de la monnaie librale, dont il existe des spécimens nombreux

(1) Voyez ci-dessus, p. 28.

(2) Gaius, III, 223; Cf. Schœll, *Legis duodecim tabul. reliquia*, p. 141; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 181.

(3) Varron, *De ling. lat.*, V, 169; Festus, v° *Grave as*; Dionys. Halic., IX, p. 586. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 203 et suiv.; K. Samwer, dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1883, p. 45 et suiv. du tirage à part; E. Babelon, *les Monnaies de la République romaine*, t. I, Introd., p. XI; J. Marquardt, *de l'Organisation financière de l'Empire romain*, trad. Vigjié, p. 5-6.

dans tous les musées. Mais nous signalerons, ici encore, un phénomène analogue à celui que nous avons déjà fait ressortir après l'apparition de l'*aes signatum*, à savoir, la persistance de l'usage et de la fabrication des lingots carrés. En dépit de l'autorité du législateur et des avantages notoires qu'offrait au public la nouvelle monnaie, moins encombrante, circulaire, plus régulièrement taillée que les lingots de l'*aes signatum*, et offrant, par l'échelle de ses divisions, les facilités les plus grandes pour les paiements même infimes, la tyrannie de l'habitude trouva encore moyen de s'exercer pendant des siècles, en maintenant dans la circulation commerciale les vieux lingots et jusqu'au cuivre brut qu'il fallait peser à chaque transaction.

Il est même hors de doute que l'on continua à faire fondre des *quadrussis* et des *quincussis* carrés, car un certain nombre de ces lourdes briques font, par leurs types, allusion à des événements postérieurs aux Décemvirs (1). Nous citerons, par exemple, ceux de ces quadrilatères sur lesquels figurent le trépied d'Apollon et l'ancre, symbole d'un voyage sur mer : ces emblèmes se rapportent au voyage des Décemvirs à Delphes et à l'institution faite à Rome du culte d'Apollon delphique, à l'occasion de la peste de l'an 453 avant notre ère. Des émissions de lingots aux mêmes types

(1) Voyez surtout à ce sujet, Luigi Milani, *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna presso Spoleto*, p. 42 et suiv.

eurent lieu successivement lors de la peste de l'an 429; lors de celle de 399, qui coïncide avec l'institution des *lectisternia*; en 396, à l'occasion de la prise de Véies, dont la chute avait été prédite par un oracle d'Apollon, quand les Romains envoyèrent à Delphes un cratère d'or; enfin, après la prise de Crotona, en 277, et après le désastre de Cannes, en 211, quand furent institués les *ludi saeculares* en l'honneur d'Apollon (1). Les plus anciens lingots carrés au type du glaive et du bouclier se rapportent aux victoires des Romains sur les Gaulois (390-367 av. Jésus-Christ); les émissions les plus récentes font allusion au massacre des Gaulois en 345 et en 283, puis aux guerres samnites qui eurent lieu sous la dictature de L. Papirius Cursor, de 324 à 309 (2). Les lingots au type de l'éléphant et du porc ont été frappés en mémoire de la défaite que subirent les éléphants de Pyrrhus, à la bataille d'Asculum, en 279, grâce au désordre jeté dans les rangs de ces animaux par un troupeau de porcs que les Romains lancèrent contre eux (3). Le type des poulets sacrés est une allusion à l'*auspicium pullarium* et aux *auguria ex tripudiis* (qu'on tirait du manger des poulets), de l'an 260 avant Jésus-Christ (4).

On pourrait ainsi multiplier, avec M. Milani, les

(1) L. Milani, *op. cit.*, p. 50 à 52.

(2) *Ibid.*, p. 53 à 55.

(3) *Ibid.*, p. 56.

(4) *Ibid.*, p. 58; — Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. IV, p. 203 et suiv.

exemples qui démontrent, sans réplique, que les lingots de l'*aes signatum* continuaient à être fabriqués en même temps que la monnaie librale ; mais s'il arrivait qu'on s'en servit encore, par tradition, dans les échanges commerciaux, ils étaient surtout investis, à cause de leur forme archaïque, du caractère de médailles commémoratives et religieuses. La monnaie librale et circulaire des Décemvirs avait seule cours légal, comme le prouvent les termes juridiques qu'on emploie pour la désigner : *pecunia signata forma publica populi romani* ; elle seule jouissait de tous les privilèges de la monnaie garantie par les pouvoirs publics. Les lingots carrés n'étaient admis que comme marchandise, ainsi que les monnaies étrangères que le commerce extérieur amenait jusqu'à Rome.

L'État favorisait de tout son pouvoir l'usage de la monnaie décenvirale : toute revendication d'une créance en cette monnaie bénéficiait, dit M. Mommsen, d'une procédure plus avantageuse (*actio pecuniarum certarum*) ; les transactions opérées à l'aide de lingots ou de monnaie autre que la monnaie officielle « ne donnaient droit qu'au remboursement d'une valeur équivalente, et ne pouvaient motiver qu'une action simple (*quantum ea res est*) (1). Celui qui avait fait une transaction au poids ne perdait sans doute pas le droit de balance, quand il plaisait au créancier de le payer en as ; mais celui qui avait à recevoir une somme

(1) Lex Rubria, XXI et XXII ; Maecianus, de Asse.

d'as déterminée, n'avait pas le droit de demander qu'ils fussent pesés et il devait les accepter, quels qu'en fussent d'ailleurs l'alliage et le poids » (1).

Quand, à la longue, l'habitude fut enfin prise, par le public, de se servir exclusivement de la monnaie décemvirale, le caractère religieux et commémoratif des lingots carrés devenant exclusifs accentua davantage encore. Considérés comme de pieuses reliques des temps passés, on se mit à les consacrer à titre d'ex-voto dans les sanctuaires les plus fréquentés, de même qu'on y offrait souvent les objets hors d'usage ou ceux qui rappelaient quelque événement mémorable. C'est ce qu'on appelait *stipem jacere* (2). Nous constaterons bientôt le même usage en Grèce.

Tite-Live raconte que les soldats d'Annibal, en 211 avant notre ère, après avoir pillé le trésor du temple de Féronie, pris, au dernier moment, d'un scrupule religieux, consacrèrent à cette déesse une grande quantité de lingots de bronze qu'on retrouva après leur départ : *aeris acervi cum rudera milites, religione inducti, jacerent, post profectionem Hannibalis magni inventi* (3). Une semblable coutume paraît s'être conservée jusqu'au temps d'Auguste, car nous voyons, à cette époque, les chevaliers romains jeter, chaque an-

(1) Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 209-210.

(2) *Ibid.*, p. 174; Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, p. 3.

(3) Tite-Live, XXVI, 2, 9.

née, une pièce de monnaie dans le lac de Curtius, en témoignage des vœux qu'ils formaient pour la santé de l'Empereur (1).

De nos jours, on retrouve effectivement les lingots de l'*aes rude* et de l'*aes signatum* au milieu d'autres monnaies de bronze plus récentes, surtout dans les sanctuaires des divinités champêtres, aux sources des fleuves et dans les fontaines sacrées. On en a recueilli en quantité aux sources de l'Arno, au pied du mont Falterona. A Vicarello, près des ruines de l'antique Tarquinies, on a retiré des sources consacrées à Apollon (les *Aquæ Apollinares*) plus de 10.000 de ces ex-voto (2). Au printemps de 1890, on fit, au centre de l'Ombrie, près de Spolète, au lieu dit La Bruna (Castel Ritaldi), une trouvaille du même genre composée de monnaies italiotes primitives, pêle-mêle avec des lingots bruts de l'*aes rude*, des quadrilatères de l'*aes signatum* à divers types, enfin des pièces lenticulaires de la série librale (3).

Mais la découverte la plus considérable en ce genre, qu'on ait signalée, est celle de Vulci en

(1) Suétone, *Aug.*, 75.

(2) Le P. Marchi, *La stipe tribulata alle divinita dell' acque Apollinari* (Rome, 1852, in-4°); — Henzen, dans le *Rheinisches Museum*, t. IX, 1 (1853), p. 20 et suiv.; — Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, 174; — Marchi, dans la *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 46 et suiv.; — baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 10.

(3) Luigi Milani, *Aes rude signatum e grave rinvenuto alla Bruna, presso Spoleto*. — Cf. E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1892, p. 194.

1828 : « On trouva, raconte M. Mommsen (1), un vase de terre grossière contenant des pièces de bronze de trois différentes espèces, savoir : 1° des quadrilatères en partie brisés, pesant de deux à trois livres et ayant diverses empreintes, entre autres, celles du bœuf et du trident; 2° des morceaux de cuivre coulés, en forme de cube et en fort mauvais état, sans aucune espèce d'empreinte ni rien qui indiquât leur valeur; leur poids variait depuis une once jusqu'à une livre; ces cubes formaient environ un sixième de la masse totale; 3° des pièces en forme d'ellipse aplatie et dont les poids représentaient les diverses fractions de l'as; les plus nombreuses étaient celles qui correspondent aux sextans ». Ainsi, dans le trésor de Vulci, il y avait trois sortes de pièces de cuivre : les unes étaient des morceaux absolument bruts et sans empreinte d'aucune sorte, c'est l'*aes rude*; les autres, des lingots carrés déjà revêtus d'un symbole ou d'un type sur chaque face, c'est l'*aes signatum*; enfin, de grosses pièces lenticulaires dont les types sont accompagnés de marques de valeur, c'est la monnaie librale. La présence simultanée, dans un sanctuaire religieux, de toutes ces vieilles pièces émises à des siècles d'intervalle, suffit à démontrer leur caractère d'ex-voto, qu'elles revêtirent après avoir été officiellement démonétisées (2).

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 175.

(2) Comparez les as coloniaux de Nîmes, frappés au commencement de notre ère et qui ont la forme de monnaies ordinaires

Un autre usage que nous constaterons aussi en Grèce, consista à employer les lingots restés dans la circulation avec ce caractère superstitieux, pour symboliser les ventes et les échanges, d'une manière purement théorique et morale. Dans la vente d'un champ ou d'une maison, par exemple, les parties échangeaient un de ces antiques lingots pour affirmer et consacrer religieusement la transmission de l'objet vendu : c'était la vente *per aes et libram*, qui trouve son analogie dans la vente *per festucam* ou *per glebam* du moyen âge (1). De leur ancien rôle monétaire, les lingots de l'*aes signatum* ne gardaient que le souvenir ; n'ayant plus de puissance légale ou effective, ils restaient dans les mains du peuple comme un simulacre, tant l'habitude de s'en servir pour les transactions était profondément enracinée dans les mœurs.

III

Si les Romains étaient à peu près unanimes à attribuer l'institution de la monnaie à Servius Tul-

auxquelles est adaptée une jambe de porc : il s'agit aussi de pièces frappées spécialement pour servir d'offrandes religieuses, et on ne les a jamais rencontrées que dans le bassin de la fontaine sacrée de Nîmes. (Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 33.) Ce sont, de même, des superstitions populaires qui nous ont conservé les plus anciennes monnaies de la Chine. (J. Silvestre, *Notes pour servir à la recherche des monnaies de l'Annam*, p. 45.)

(1) Gaius, I, 119, 122 ; III, 174 ; — Festus, p. 265 ; — Varro. *De lingua lat.*, V, 163.

lius, les Grecs éprouvaient plus de difficultés à mettre d'accord leurs traditions nationales en ce qui concerne la même invention. « Ce serait, dit Pollux, un beau sujet d'étude que de rechercher si la monnaie a été inventée par Phidon d'Argos ; ou par Démodice, fille du roi de Cymé, Agamemnon, et femme du roi de Phrygie, Midas ; ou par les Athéniens, Erichthonios et Lycos ; ou par les Lydiens, comme le raconte Xénophane ; ou par les Naxiens, ainsi que le pense Aglosthènes (1) ».

Si l'on prenait pour *criterium* les plus anciens produits de l'art monétaire conservés dans les médailliers, il faudrait ajouter bien des noms à ceux des champions énumérés par le consciencieux lexicographe du deuxième siècle. Nous avons cité et reproduit plus haut (2) quelques spécimens de ces pièces primitives, émises, pour la plupart, par des marchands, quelques-unes peut-être déjà par l'autorité publique. Qu'elles soient les produits d'émissions privées ou officielles, ces pièces ne nous sont d'aucun secours pour éclaircir le problème devant lequel recule Pollux. Les monnaies primitives d'Égine et de l'Eubée ; celles des îles de Naxos, de Céos, de Paros, de Siphnos, de Samos ; celles qu'on classe, avec plus ou moins de certitude, à Cyzique, à Lesbos, à Cymé, à Phocée, à Milet, à Éphèse, ou qu'on attribue aux rois de Lydie antérieurs à Crésus ; d'autres, dont la patrie est

(1) Pollux, *Onomast.*, IX, 83.

(2) Voyez ci-dessus, p. 110 et suiv.

encore plus douteuse, paraissent, par leur style, à peu près contemporaines les unes des autres. S'en trouve-t-il, dans le nombre, qu'on doive placer cinq, dix, vingt ou même cinquante ans avant leurs congénères, c'est ce qu'il est impossible de dire avec assurance. En effet, en supposant qu'on remarque, par exemple, dans certains de ces groupes, des traits d'un archaïsme plus ancien, cela pourrait très bien être le résultat de l'état moins avancé de la civilisation et de l'art dans le pays dont ces groupes sont originaires, et nullement l'indice d'une époque comparativement plus reculée. Loin donc de nous tirer d'embarras, l'examen attentif des monuments augmente plutôt notre incertitude. L'impression générale qui en résulte, c'est que les monnaies primitives de ces cités rivales sont des mêmes temps : la monnaie, au sens complet du mot, a dû faire son apparition à peu près simultanément dans ces grands centres commerciaux, au septième siècle avant notre ère.

Pourtant, il est un point qui doit retenir notre attention : c'est la tradition, si répandue dans toute la Grèce propre, qui attribuait l'invention de la monnaie à Phidon, roi d'Argos (1). L'époque où vécut ce prince, le premier personnage historique des annales de la Grèce d'Europe, est incertaine. Parmi les critiques, les uns, s'appuyant sur la chronique de Paros (2), le font remonter jusqu'au

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 125 et suiv.

(2) Epoch. 31, dans les *Fragm. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 546.

neuvième siècle; d'autres, avec Éphore (1) et Pausanias (2), placent le moment de son apogée dans la VIII^e olympiade (748 av. J.-C.); d'autres enfin, et c'est le système qu'a adopté M. E. Curtius (3), pensent que Phidon ne parut qu'aux environs de l'an 660 avant notre ère. Si l'on en croyait certaines données anciennes, il aurait même existé au moins deux Phidons, l'un à Corinthe, l'autre à Argos, tous deux législateurs et organisateurs des poids, mesures et monnaies (4). Mais cette dernière opinion, peu vraisemblable, provient sans doute de quelque confusion dans les traditions recueillies par les historiens (5).

Quoi qu'il en soit, Phidon d'Argos passe non seulement pour avoir inventé la monnaie, mais pour avoir introduit les poids et mesures dans le Péloponnèse : Φεῖδωνος... τοῦ τὰ μέτρα ποιήσαντος Πελοποννησίου, dit Hérodote (6), et ce témoi-

(1) Éphore, dans Strabon, VIII, 3, 33, p. 358.

(2) Pausanias, VI, 22, 2.

(3) E. Curtius, *Histoire grecque*, t. I, p. 299.

(4) Scol. ad Pindar. *Olymp.* XIII, 27; — Aristote, *Rep.*, II, 3, 7. — Cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, p. 127, note 1, et p. 129, note 8.

(5) Au sujet des discussions sans fin auxquelles ont donné lieu la date de Phidon et son rôle historique, voyez surtout Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 125 et suiv.; — Weissenborn, *Beiträge zur griechischen Alterthumskunde*, p. 18; — Busolt, *Griechische Geschichte*, t. I, p. 611; *ibid.*, p. 282; — Ed. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, t. II, p. 546; — G. Radet, *la Lydie*, p. 166; — Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 1 et suiv.

(6) Hérod., VI, 127; Théophraste, *Char.*, 30., — Cf. Hultsch, *Griech. und rom. Metrologie*, p. 521 et suiv.

gnage est répété par nombre d'auteurs. Pline et Éphore (1) ajoutent aux μέτρα d'Hérodote les poids, σταθμοί, et il est probable, d'ailleurs, que dans la pensée de l'historien d'Halicarnasse, le mot μέτρα englobait non seulement les mesures, mais tout le système pondéral (2). Le nom de φείδων donné, chez les Grecs, à l'étalon des mesures de capacité pour l'huile, atteste le bien-fondé de la tradition en ce qui concerne le rôle de Phidon comme organisateur du système métrique dans le Péloponnèse (3).

Or, si les poids et mesures ont été introduits ou régularisés par Phidon dans le Péloponnèse, il est impossible de ne pas admettre en même temps, comme pour Servius Tullius, que ce prince ait étendu sa réforme aux lingots monétaires. C'est ce qu'affirment en effet Éphore, Aristote, la Chronique de Paros et d'autres auteurs plus récents, en attribuant à Phidon l'invention de la monnaie d'argent. « L'Argien Phidon, dit la Chronique de Paros, fut l'auteur et le propagateur d'un nouveau système de mesures, et il frappa à Égine une monnaie d'argent (4). » Éphore s'exprime comme il suit : « Phidon inventa, outre

(1) Plin., *Nat. hist.* VII, 198 : *jam mensuras et pondera Phidon Argivus invenit.* Pour Éphore, voyez ci-après, p. 207, note 1.

(2) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 2.

(3) Aristote, *fragment* 480, éd. Rose (Pollux, X, 179).

(4) Chronique de Paros, dans les *Fragm. hist. græc.* de Didot, t. I, p. 546, l. 45-46 : Φείδων ὁ Ἀργεῖος ἐδῆμευσεν τὰ μέτρα καὶ ἀνεσκέυασεν, καὶ νόμισμα ἀργυροῦν ἐν Αἰγίνῃ ἐποίησεν.

les mesures qui, de son nom, s'appellent *phidoniennes*, des poids et diverses monnaies d'argent portant un type » (1). Et Strabon, qui s'en réfère à Éphore, ajoute que ces premières monnaies furent frappées à Égine (2). Élien confirme ces témoignages en assurant que la plus ancienne monnaie fut frappée à Égine (3). Les écrivains romains et byzantins, inspirés, il est vrai, la plupart du temps, des sources grecques que nous venons de citer, attribuent aussi à Phidon l'invention de la monnaie dans l'île d'Égine (4).

La réforme monétaire de Phidon paraît donc historiquement établie : il reste à préciser en quoi elle a consisté.

Aristote nous informe que, de son temps, on voyait encore dans le temple de Héra, à Argos, des lingots ou des broches de fer (*ἑξελίσκωσι*) que le roi Phidon y avait jadis consacrés. Ces *ἑξελίσκωσι* étaient, ajoute-t-il, les anciens lingots monétaires qui servaient aux échanges avant que Phidon eût inventé la monnaie d'argent. Tout en les démonétisant, Phidon en avait recueilli un cer-

(1) Éphore, dans les *Fragm. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 237, fragm. 15 : Καὶ μέτρα ἐξεῦρε τὰ φειδώνεια καλούμενα, καὶ σταθμούς, καὶ νόμισμα κεχαραγμένον, τό τε ἄλλα, καὶ τὸ ἀργυροῦν.

(2) Strabon, VIII, 6, 16 : Ἐφορος δ' ἐν Αἰγίνῃ ἀργυρον πρῶτον κοπηναί φησιν ὑπὸ Φειδῶνος. Cf. Strabon, VIII, 3, 33.

(3) Élien, *Var. hist.*, XII, 10.

(4) Plin. *Nat. hist.*, VII, 56; — Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 24; — Eustath., *Comm. Iliad.*, II, vers 562; — *Etymol. Magn.*, V° *ἑξελίσκωσι* (Aristote). Les principaux textes sont réunis dans G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 164, notes.

tain nombre (ἀναλαβὼν τοὺς ὀβελίσκους) qu'il fit suspendre aux parois du sanctuaire de Héra comme de pieuses et vénérables reliques d'une époque disparue (1).

Nous avons déjà enregistré plus haut une offrande du même genre : c'est celle des haches-monnaie de Ténédos, que le roi Périclytos déposa dans le temple de Delphes, quand elles furent démonétisées, pour ainsi parler; on les voyait encore du temps de Pausanias (2).

Cette coutume persista toujours, dans le monde romain aussi bien que dans le monde grec. Il est constant que, dans les ruines des temples, on recueille souvent des monnaies frustes qui, réduites à l'état de rondelles métalliques, avaient, sans aucun doute, cessé d'être acceptées dans le commerce; d'autres sont des pièces qui avaient été, avant l'offrande, démonétisées par une large et vigoureuse entaille faite dans le flan monétaire à l'aide d'une cisaille. Souvent aussi, ces pièces portent, gravé à la pointe, avec plus ou moins d'habileté, le mot ἀνάθημα ou une courte inscription dédicatoire. Sur une pièce d'argent très archaïque de Crotone, conservée au Cabinet des Médailles, on lit : ἱερὸν τοῦ Ἀπέλλωνος, « consacré à Apollon »; d'autres sont, de même, dédiées à Séra-

(1) Aristote, *fragm.* 481 (Pollux, IX, 77); — *Etymol. Magn.*, ν^ο ὀβελίσκος : Πάντων δὲ πρῶτος Φείδων Ἀργεῖος νόμισμα ἔκοψεν ἐν Αἰγίνῃ· καὶ τοὺς τὸ νόμισμα καὶ ἀναλαβὼν τοὺς ὀβελίσκους ἀνέθηκε τῇ ἐν Ἀργεῖ· Ἡρα.

(2) Voyez ci-dessus, p. 75.

pis, à Osiris, à Dionysos (1). Citons encore, en ce genre, des monnaies du premier siècle avant notre ère, qui, mises hors de service par l'usure à peu près absolue de leurs types et de leurs légendes, et devenues de simples lingots monétiformes, ont été déposées à titre d'ex-voto dans le temple de Zeus Casios, à Corcyre. Les unes sont de vieilles pièces de Corcyre même, d'autres sont de Lacédémone et de Cnide (2). Le dédicant les a contre-marquées à l'aide d'un poinçon au nom du dieu : KACIO.

Déposer dans les temples en ex-voto des pièces frustes ou démonétisées n'était, au surplus, qu'une des manifestations d'un usage courant qui s'appliquait à tout ce qui peut être la matière d'un don quelconque. On avait l'habitude d'offrir aux dieux les objets hors d'usage, les instruments de travail plus ou moins détériorés et auxquels on renonçait, et jusqu'aux vêtements usés ou démodés. Un pêcheur devenu trop vieux pour continuer son métier offre ses filets, un laboureur sa charrue, une vieille femme son miroir, un musicien sa lyre, un vieux guerrier ses armes; au moment de leur mariage, les jeunes filles déposaient dans les temples leur ceinture virginal; on y consacrait aussi la chevelure des jeunes garçons lorsque, parvenus à l'âge d'homme, on la leur coupait.

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 31-32.

(2) Percy Gardner, *Thessaly to Aetolia (Catalogue of greek coins in the British Museum)*, p. 158, et pl. XXV, fig. 14 et 15.

Des *anathemata* de ce genre, c'est-à-dire des objets ayant cessé de plaire ou d'être utiles, sont trop fréquemment cités dans les poètes et dans les inscriptions pour que nous y insistions plus longuement (1). Remarquons seulement que les lingots de métal précieux comptent parmi les ex-voto les plus communs. Dans les inventaires de Délos, ces lingots portent le nom de *χρυσκτα*; ils provenaient de la fonte de débris et d'ustensiles détériorés et devenus impropres à tout usage (2).

L'analogie entre l'acte de Phidon, qui consacre les lingots démonétisés dans le temple d'Argos, et l'universelle coutume que nous avons constatée, en Grèce comme en Italie, d'offrir aux dieux les vieilles pièces qui n'avaient plus cours, est trop frappante pour qu'on s'avise de mettre en doute la véracité ou la précision du témoignage d'Aristote. Pas n'est besoin de chercher à le corriger et de dire qu'il s'est trompé : on doit le croire lorsqu'il affirme un fait aussi parfaitement d'accord avec les usages reçus chez tous les peuples de l'antiquité.

(1) Voyez les exemples cités dans Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. II, p. 269, et dans le *Dictionn. des antiquités gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, art. *Donarium*, par M. Homolle, p. 368. Le fameux trésor de Bernay, au Cabinet des médailles, se compose en grande partie de vases d'argent usés par une longue manipulation avant d'être offerts, chacun avec une dédicace explicative, en ex-voto au Mercure de Canetonum.

(2) Homolle, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, p. 94; — Newton, *Essays on art and archeology*, p. 142; — Homolle, dans le *Diction. des antiq. gr. et rom.*, art. cité, p. 381.

Après avoir ainsi bien constaté l'existence, avant Phidon, de ces saumons ou broches de fer qui étaient la monnaie courante du Péloponnèse, il nous sera facile de définir nettement le rôle de ce prince. Il ne fut pas l'inventeur de la monnaie, mais seulement, comme Servius Tullius, un réformateur. Il introduisit dans le Péloponnèse un système fixe des poids et mesures, à la place des systèmes multiples qui jetaient la confusion et le désordre dans les relations commerciales; il adapta le poids des nouvelles monnaies au système pondéral nouveau; il démonétisa et abolit officiellement la vieille et encombrante monnaie de fer dont il consacra quelques échantillons dans le temple d'Argos.

Dans quelle ville Phidon inaugura-t-illa frappe de la nouvelle monnaie d'argent? La tradition grecque répond unanimement que ce fut à Égine. Mais des auteurs récents se sont inscrits en faux contre cette assertion et se sont efforcés de démontrer que Phidon, roi d'Argos, n'a jamais dû posséder l'île d'Égine (1). Bien que les arguments produits par ces savants ne soient pas sans laisser quelque doute dans l'esprit, tant il règne d'obscurité dans l'histoire de la Grèce propre avant le sixième siècle, leur thèse est assez séduisante. On soupçonne que la tradition qui s'est formée dans les âges postérieurs ne fait régner Phidon

(1) Voyez notamment Ulrich Köhler, dans les *Athenische Mittheilungen*, VII, p. 5; — Busolt, *Griechische Geschichte*, t. I, p. 621; — Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 2.

sur Égine que pour concilier deux faits qui, sans cela, eussent paru contradictoires : l'invention de la monnaie à Égine et l'attribution de la paternité de cette invention à Phidon d'Argos.

Pour nous, que l'auteur de la réforme soit Phidon ou tout autre, elle eut lieu sans conteste à Égine, puisque c'est là que les premières monnaies d'argent officielles de la Grèce propre font leur apparition. Égine était, au septième siècle, le centre commercial le plus important de la Grèce; c'était le grand marché international où abordaient les navires de tout l'Orient et surtout ceux des colonies grecques de la côte d'Asie Mineure : on conçoit donc, *a priori*, que ce vaste entrepôt des transactions de la Grèce propre avec le reste du monde, ait été l'une des premières villes où une monnaie commode et plus pratique se soit substituée aux anciens *φθοιδες* ou *ὀβελίστροι*. Effectivement, les premières monnaies d'Égine se présentent encore à nous sous la forme de pastilles de métal globuleuses; elles rappellent l'ancien état de choses durant lequel de pareils lingots circulaient au poids, sans estampille ou avec les estampilles des marchands. Le poids de ces monnaies officielles est régulier et le type de la tortue de mer invariablement fixé, tout comme le titre du métal (1). L'une des plus petites divisions du système reçut le nom d'obole, *ὀβελός* *ὀβελός* (1 gr. 05), sans doute parce que sa valeur

(1) Voyez ci-dessus, la figure 12, à la page 179.

était égale à celle d'un ancien ὀβελός ou ὀβελίσκος de fer. Six ὀβελί formèrent la drachme, ἑρραχμή (6 gr. 30), mot dont le sens étymologique est « poignée » ; la drachme représente donc la valeur d'un petit faisceau ou poignée de six barres de fer (1). On saisit par là de quelle manière étroite et rigoureuse le système de la monnaie primitive d'Égine se rattache à l'ancien état de choses dans lequel les broches de fer étaient l'étalon des valeurs. La réforme et non l'invention éginétique est ainsi un fait démontré par l'examen même des monuments qui nous sont parvenus. On peut croire, avec la tradition, que Phidon en fut le promoteur. Si l'on n'admet pas que ce prince ait possédé l'île d'Égine, on reconnaîtra cependant, sans difficulté, qu'il adopta pour ses États la réforme éginétique : il s'efforça de la propager dans toutes les parties du Péloponnèse où il put affirmer son autorité, et c'est ainsi que la réforme prit son nom.

En Grèce, comme en Italie, l'habitude fut plus forte que la loi, et de même que nous voyons des γύμναξ en abondance dans le trésor du temple de Délos, on constate encore au quatrième siècle, la présence de φησίδες χρυσῶ, à côté du numéraire monnayé, jusque dans les caisses du trésor public à Athènes (2). Les trouvailles contiennent souvent

(1) *Etymol. magn.* s. v^o Ὀβελίσκος; — Plut., *Lysandre*, 20; — Cf. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 131.

(2) Boeckh, *Corp. inscript. græc.*, n^o 219; — Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. 1, p. 134.

des rondelles métalliques sans type, côte à côte avec de véritables monnaies : par exemple, à Volterra, en Étrurie, on a recueilli pèle-mêle des rondelles d'argent sans aucune marque et des monnaies de Phocée apportées avec elles par le commerce maritime (1). Les impôts payés à Darius par les satrapies d'Asie Mineure étaient en lingots d'or et d'argent (2), et le trésor d'Alexandre, comme celui des Perses, contenait à la fois des lingots et des pièces monnayées (3). Dans le Péloponnèse, les vieilles broches de fer demeurèrent fort longtemps dans la circulation, côte à côte avec la monnaie d'argent. Nous avons eu déjà l'occasion de citer l'exemple de Lacédémone qui n'admit que la monnaie de fer, le *πέλαγος*, jusqu'au temps d'Alexandre le Grand (4). La légende que Plutarque a recueillie prétend que le législateur Lycurgue (5), rebelle à tout progrès susceptible d'engendrer le luxe et la richesse, supprima la monnaie d'or et d'argent. « Il ne laissa subsister que la monnaie de fer et il donna à ces pièces extrêmement lourdes une valeur si infime que, pour placer seulement une somme de dix mines, il fallait une chambre entière, et un chariot attelé de deux bœufs pour la traîner (6). » Ailleurs,

(1) J. Martha, *l'Art étrusque*, p. 605.

(2) Hérod., III, 89 et suiv.

(3) Diod. Sic., XVII, 6. — Cf. ci-dessus, p. 59.

(4) Voyez ci-dessus, p. 79.

(5) Hippolyte Bazin, *De Lycurgo*, p. 123. (Paris, 1885, in-8°).

(6) Plut., *Lycurgue*, 9. — Cf. Xénophon, *Respub. Lacedem.*, 7,

Plutarque entre dans d'autres détails et il ajoute : « Je croirais même qu'anciennement on ne connaissait d'autre monnaie que celle-là, et que les espèces courantes étaient de petites broches de fer ; d'où vient qu'aujourd'hui encore nous avons beaucoup de petites pièces qui portent le nom d'*oboles*, dont six font la *drachme*, ainsi nommée parce que c'était tout ce que la main pouvait empoigner (1). »

Si incommode qu'il fût dans la pratique, le πένταχμοι lacédémonien avait, du moins, l'avantage d'être en relation directe avec le système pondéral phidonien : chaque broche pesait une mine égéniétique (2). Partout où circulaient encore de ces vieux lingots, la superstition populaire leur attribuait un caractère religieux, comme en Italie : témoin le *pelanor* qu'on trouva dans la demeure d'Épaminondas, après la mort du héros thébain (3), et ceci est encore de nature à confirmer le caractère historique du rôle pieux attribué à Phidon par Aristote.

IV

C'est aux Lydiens que les traditions de l'Asie Mineure décernent l'honneur d'avoir créé la mon-

5 ; — Pollux, VII, 105 ; — Nicandre, *Alex.*, 488 ; — Fr. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 133 et 534.

(1) Plut., *Lysandre*, 20.

(2) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 217-218.

(3) Plutarque, *Fabius*, 27 ; voyez ci-dessus, p. 81.

naie, et dans les temps modernes, entre savants, la lutte s'est circonscrite entre les partisans des Lydiens et ceux de Phidon d'Argos (1). L'assertion de Xénophane de Colophon, écrivain qui naquit vers la fin du septième siècle, mérite d'être examinée de près, bien qu'elle ne nous ait été transmise que par Pollux, et qu'elle soit isolée et en contradiction avec d'autres témoignages non moins formels. Xénophane proclame la priorité des Lydiens sur tous leurs concurrents.

Il a été aussi tiré grand parti, en faveur des Lydiens, d'un passage fameux d'Hérodote qui, lorsqu'on ne l'examine pas de très près, paraît venir corroborer le témoignage de Xénophane : Λυδοί, πρῶτοι ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο. « A notre connaissance, les Lydiens sont les premiers des hommes qui aient fait frapper des monnaies d'or et d'argent (2). »

C'est à cause de ce texte qu'on a proposé, sans aucune preuve, de classer aux rois de Lydie antérieurs à Crésus, la plupart des monnaies primitives en *electrum*. Or, Hérodote parle de monnaie d'or et de monnaie d'argent, et nullement de

(1) Voir notamment : Barclay Head, *The coinage of Lydia and Persia*, Londres, in-4^o, 1877; — Fr. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la société de Numismatique*, t. IV, 1874, p. 183; — E. Curtius, *Histoire grecque*, t. I, p. 293 et suiv.; — G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 164; — Th. Reinach, dans la *Revue internationale de Sociologie*, février 1894.

(2) Hérodote, I, 94. — Cf. ci-dessus, p. 176.

monnaie d'*electrum* où d'or pâle, λευκός χρυσός. Il a évidemment en vue les monnaies d'or et d'argent de Crésus (1), et ainsi comprise, son assertion se trouve concorder avec les monuments, car, si l'on en excepte les informes essais dont nous avons parlé plus haut et qui ne sont guère que des φθίδες d'or, sans doute estampillés dans des mines (2), les *créséides* sont effectivement les plus anciennes monnaies d'or pur et d'argent pur qui existent.

Si Hérodote avait eu pour objectif les monnaies d'*electrum*, que signifieraient donc ces mots χρυσῶν καὶ ἀργύρου, puisque ces séries d'*electrum* n'ont pas de pièces en argent qui leur correspondent? En outre, ne serait-il pas étrange qu'Hérodote qui, partout, distingue, avec tant de soin, l'*electrum* ou l'or blanc de l'or proprement dit, eût, dans cette seule circonstance, désigné l'*electrum* simplement par le mot χρυσός? Nous sommes donc autorisés à penser qu'Hérodote veut parler, comme il le dit bien, des premières monnaies d'or et d'argent, c'est-à-dire des *créséides*. Il ne vise en rien l'invention même de la monnaie; et de fait, à l'époque de Crésus, il y avait près d'un siècle que certaines villes grecques étaient en possession d'un numéraire officiel.

Ce qui surtout a fait attribuer aux Lydiens les premières monnaies d'*electrum*, c'est moins, peut-

(1) J.-P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 210, note 69.

(2) Voyez ci-dessus, p. 106.

être, le mot prêté à Xénophane par Pollux et le texte mal interprété d'Hérodote, que la fabuleuse richesse des rois de Lydie et les inépuisables trésors en or pâle que leur fournissaient les mines du Tmolus et du Sipyle aussi bien que les flots du Pactole. Parmi les industries nombreuses qui florissaient autour de Sardes, aucune n'était plus active et plus répandue que l'extraction du précieux métal et le lavage des sables aurifères. Mais l'abondance des métaux précieux en Lydie ne saurait être un argument suffisant pour affirmer que Gygès ou ses successeurs immédiats (1) ont inventé la monnaie. L'or et l'argent ne manquaient pas en Égypte, par exemple, et cependant, ce pays n'a pas monnayé l'argent avant la domination perse, et l'or avant Alexandre. C'est dans les villes de la côte, à Cyzique surtout, à Phocée, à Éphèse, à Milet, dans les îles de Lesbos et de Samos, qu'on convertissait en espèces monétaires les lingots d'électrum fournis par le commerce avec la Lydie. Les Lydiens n'avaient nul besoin de monnaie pour leur trafic avec les caravanes qui venaient de l'intérieur de l'Asie, pas plus que les Phéniciens et les Égyptiens ne s'en servaient pour

(1) Voici les dates assignées par M. G. Radet aux règnes des rois de Lydie, dans son livre sur *la Lydie et le monde grec au temps des Mermnades* :

Gygès.....	687 à 652 av. J.-C.
Ardys.....	652 à 615 —
Sadyatte.....	615 à 610 —
Alyatte.....	610 à 561 —
Crésus.....	561 à 546 —

trafiquer avec les peuplades qui leur apportaient leurs productions naturelles; pas plus, en un mot, que nous-mêmes, aujourd'hui, nous n'avons besoin de monnaie dans nos relations avec les populations africaines (1).

L'examen des fastueuses offrandes que firent les rois de Lydie à divers sanctuaires du monde grec ne peut que confirmer cette impression générale, car ces offrandes, ainsi qu'on va le voir, consistaient en vases, ustensiles et surtout en lingots énormes de métal précieux, analogues, par exemple, aux briques d'or et d'argent du trésor de Hué, semblables surtout aux χρυσαυτα de Délos et aux lingots de forme régulière que nous avons vus livrés ou échangés au poids chez les Égyptiens, les Assyriens, les Phéniciens, et même les Perses. Écoutons le récit des anciens : « Gygès affermi sur le trône, dit Hérodote, envoya à Delphes de riches présents : car, de toutes les offrandes d'argent qui s'y trouvent, le plus grand nombre provient de lui. Il dédia aussi une immense quantité d'ouvrages en or, parmi lesquels six cratères surtout méritent d'être cités. Ils font maintenant partie du trésor des Corinthiens et pèsent trente talents... Gygès est, à notre connaissance, le premier des barbares qui ait fait des offrandes à Delphes, après Midas, fils de Gordios, roi de Phrygie. En effet, Midas consacra le trône royal sur lequel il s'asseyait pour rendre la justice; ce trône

(1) Voyez ci-dessus, p. 17 et suiv.

est d'une beauté remarquable; il est placé au même lieu que les cratères de Gygès. L'or et l'argent que dédia celui-ci sont appelés, par les Delphiens, *Gygréades*, du nom du donateur » (1). Suivant Phantias d'Eresos, la Pythie delphique était dans le dénuement : Gygès la rendit opulente (2). Alyatte, un des successeurs de Gygès au trône de Lydie, envoya, lui aussi, à l'oracle de Delphes « un grand cratère d'argent, avec une patère de fer soudé », œuvre de Glaucos de Chios (3). Mais tous ces cadeaux n'étaient rien encore auprès de ceux de Crésus, le plus fastueux des rois lydiens : la Grèce entière en fut éblouie. « Sur l'ordre de Crésus, on fondit une immense quantité d'or, dont on fit au marteau des demi-briques d'une palme d'épaisseur, longues, les plus grandes de six palmes, les moindres de trois; il s'en trouva cent, dont quarante d'or pur, chacune du poids d'un talent et demi, les autres d'or blanc (*électrum*), pesant chacune deux talents. Il fit aussi façonner en or pur un lion du poids de dix talents. Ce lion, lors de l'incendie du temple de Delphes, tomba des demi-briques sur lesquelles on l'avait

(1) Hérod., I, 14; cf. Pollux, III, 87; VII, 98 : Ὁ δὲ χρυσὸς οὗτος καὶ ὁ ἄργυρος, τὸν ὁ Γυγῆς ἀνέθηκε, ὑπὸ Δελφῶν καλεῖται Γυγάδα, ἐπὶ τοῦ ἀναθέντος ἐπωνυμίην... Cf. E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, pp. 52 et 128; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 170.

(2) Phantias, dans les *Fragm. hist. gr.* de Didot, t. II, p. 297, fr. 12. Cf. Athen. VI, 20, éd. Schweighäuser, t. II, p. 390. Cf. G. Radet, *la Lydie*, p. 170.

(3) Hérod., I, 25; G. Radet, *op. cit.*, p. 195.

placé; maintenant il est déposé dans le Trésor des Corinthiens et ne pèse plus que six talents et demi, parce qu'il en a perdu trois et demi par la fusion. Ces objets fabriqués, Crésus les envoya à Delphes et en outre les suivants : deux cratères de première grandeur, d'argent et d'or; celui d'or était posé à droite, à l'entrée du temple, celui d'argent à gauche. Ils ont été tous les deux déplacés lors de l'incendie; le premier est dans le trésor des Clazoméniens; il pèse huit talents et demi, plus douze mines; l'autre, contenant six cents amphores, est dans un angle du vestibule; les Delphiens s'en servent pour mêler le vin, à la théophanie. Ils l'attribuent à Théodoros de Samos, et je crois qu'ils ont raison, car ce n'est pas l'œuvre d'une main inhabile. Crésus envoya encore quarante barils d'argent que l'on voit dans le trésor des Corinthiens, et deux aspersoirs d'or et d'argent; sur l'aspersoir d'or, on lit : « *Des Lacédémoniens* », pour indiquer que l'offrande vient d'eux; mais ceci n'est pas exact, car le don est de Crésus : l'inscription est l'œuvre d'un Delphien qui voulait plaire aux Lacédémoniens... Crésus donna aussi beaucoup d'autres objets moins remarquables : des vases d'argent circulaires à libations, une statue de femme en or, de trois coudées (les Delphiens disent que c'est la statue de sa boulangère), et enfin les colliers et les ceintures de sa femme » (1).

(1) Hérod., I, 50 et 51. Voici comment, au point de vue pondéral, M. Lepsius apprécie les offrandes dédicatoires de Crésus au sanctuaire de Delphes. « Hérodote, dit-il, raconte que l'of-

Tout en enrichissant l'oracle de Delphes, Crésus ne négligeait pas les temples des villes grecques d'Asie dont il avait intérêt à se concilier l'affection, tels que les sanctuaires fameux d'Apollon à Milet et d'Artémis à Éphèse. Dans le temple de cette dernière ville, presque toutes les colonnes et tous les bœufs en or qui s'y trouvaient, venaient de lui (1).

Des auteurs modernes ont cru trouver dans ces récits la preuve que Gygès, l'ancêtre de tous ces rois lydiens, avait, de toutes pièces, inventé la monnaie. Nous savons déjà ce qu'il faut penser de cette théorie préconçue; il est bon toutefois de démontrer que, même en se plaçant au point de vue de l'hypothèse d'une invention réelle, on ne saurait arguer des témoignages que nous venons

frande de Crésus comprenait une brique d'or pesant deux talents et demi, et une en électrum, de dimension double ($6 \times 3 \times 1$ paume à $0^m,0875$). Il résulte de son récit que cet électrum contenait à peu près 30 % d'argent, si on admet avec G. Rose que le poids spécifique de l'or fondu est 19,28, et celui de l'argent 10,48. Si on compare le poids de l'or avec le volume des demi-briques, on trouve que, massives, elles auraient pesé chacune 232.722 grammes, ce qui mettrait le talent à 93.089 gr. Comme le talent d'or perse, dont il s'agit ici, pesait 26.196 grammes, de même que le talent attique, il s'ensuit que les briques de Crésus étaient des briques creuses. Leurs parois n'avaient pas 0.00872 d'épaisseur : elles n'étaient pas coulées mais battues, comme l'expression d'Hérodote ἐξήρανον suffirait seule à l'établir. » Lepsius, *les Métaux dans les inscr. égyptiennes*, p. 15.)

(1) E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 139; Newton, dans les *Transactions of the Society of biblical archeology*, t. IV, 1876, p. 334-335; Sayce, dans le même recueil, t. VI, 1882, p. 279; Gelzer, *Das Zeitalter des Gyges*, dans le *Rheinisches Museum*, t. XXXV, 1880, p. 520; G. Radet, *la Lydie*, p. 207, note 1.

de rapporter, pour faire honneur de cette invention au fondateur de la dynastie des Mermnades.

On s'est demandé si l'or de Gygès, le Γυγάδεας χρυσός, était de l'or en barres ou de l'or transformé en monnaies analogues aux créséides ou aux dariques. La plupart des historiens pensent : 1° qu'il s'agit de véritables monnaies; 2° que ces monnaies doivent être recherchées parmi les statères d'*electrum* primitifs parvenus jusqu'à nous (1). Ni l'une ni l'autre de ces assertions ne nous paraît fondée.

Puisqu'il est démontré que les premières monnaies d'or pur ne remontent qu'à Crésus, si l'on croit que les Gygéades sont des monnaies véritables, on ne pourra effectivement rechercher celles-ci que parmi les statères primitifs en *electrum*. Mais le témoignage des auteurs va droit à l'encontre de cette hypothèse en nous affirmant tout d'abord que les Gygéades étaient, les unes en argent, les autres en or pur. Hérodote, nous le savons déjà, ne les désigne jamais par l'expression λευκός χρυσός (*electrum*), mais par χρυσός. Pollux est non moins précis, puisque dans les deux passages où il mentionne les Gygéades, c'est uniquement pour signaler la remarquable pureté de leur or, et les comparer, sous ce point de vue spécial, aux cré-

(1) Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique*, t. IV, 1874, p. 171 et suiv.; G. Radet, *La Lydie*, p. 155; le même, dans la *Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 119.

séides et aux dariques. La première fois, après avoir cité des exemples d'argent pur, notamment les monnaies que le satrape Aryandès fit frapper en Égypte sous Darius (1), il s'exprime ainsi qu'il suit au sujet de l'or pur : οἱ Δαριεῖοι, ἀπὸ Δαρείου, ὡς ὑπ' ἐκείνου ἀκριβωθέντες εἰς κάθαρον τοῦ χρυσοῦ· εὐδόκιμος δὲ καὶ ὁ Γυγάδας χρυσὸς, καὶ οἱ Κροίσειοι στυπῆρες. « Les Dariques sont ainsi appelées du nom de Darius, parce qu'elles ont été fabriquées par celui-ci avec de l'or purifié avec soin; l'or de Gygès est également estimé, et il en est de même des statères de Crésus (2). » Il est évident que dans ce passage où l'on compare, au point de vue de la pureté et de l'affinage, l'or de Darius, l'or de Gygès et l'or de Crésus, on ne saurait admettre que celui de Gygès fût de l'*électrum*. L'autre texte est plus concluant encore, s'il est possible : Pollux veut donner des exemples d'or remarquable par sa pureté absolue, et il dit : Ἀπεσθὸς χρυσὸς, ἀκριβής, εἰλικρινής, ἀκήρατος, ἀκρατηνής, Δαριεῖος, Γυγάδας, καὶ τὰ ἕτερα. *Aurum excoctum, purum, sincerum, integrum, mundum : Daricus, Gygades et his similia* (3). Je me demande, en vérité, comment, après la lecture de textes aussi formels, on pourrait encore soutenir que les Gygéades étaient en *électrum*, et comment, en persistant, contre l'évidence même, à les considérer comme des monnaies

(1) Cf. Hérodote, IV, 166; E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. CLXXX.

(2) Pollux, *Onom.*, III, 87; cf. Radet, *la Lydie*, p. 155.

(3) Pollux, *Onom.*, VII, 98.

analogues aux créséides ou aux dariques, on serait encore tenté de les rechercher parmi les pièces primitives en *electrum* qui figurent dans les Cabinets numismatiques?

Mais ce n'est pas tout : les *Gygéades* n'étaient même des monnaies d'aucune sorte : c'étaient de purs lingots. Lorsque nous voyons, cent ans plus tard, Crésus qui, pourtant, avait de l'or monnayé, envoyer à Delphes des briques d'or et non des stères, n'est-il pas tout naturel de penser que Gygès avait fait de même et offert de l'or en briques, avec des ustensiles et de l'or manufacturé?

C'est en vain qu'on nous fait observer que Pollux cite le Γυγάδες χρυσός au milieu de monnaies réelles, c'est-à-dire à la suite des *dariques* et avant les *créséides* : cette circonstance ne prouve rien, car le lexicographe n'a pour but que de citer des exemples d'or dont la pureté était renommée, qu'il fût ou non monnayé. Et, de plus, si l'on remarque qu'il emploie, pour Gygès, le terme Γυγάδες χρυσός, tandis que pour Crésus il dit οί Κρσίσιαι στερήρες, on ne pourra manquer de conclure de cette différence d'expression que l'intention de l'auteur est précisément de distinguer l'or non monnayé de Gygès, de l'or monnayé (στερήρες) de Crésus.

Il faut donc le reconnaître, les *Gygéades* étaient des lingots d'or, estampillés peut-être au nom de Gygès, susceptibles de remplir le rôle de monnaie, représentant sans doute un poids déterminé et fixe, mais dépourvues encore du dernier perfectionnement qui caractérise la monnaie chez les

peuples civilisés : au point de vue de la circulation sur le marché, leur forme était défectueuse et incommode; leur fractionnement ne descendait pas jusqu'à ces petites parcelles qui facilitent tous les paiements; elles étaient trop volumineuses et trop chères pour pouvoir aisément circuler entre toutes les mains.

Ces dernières améliorations monétaires se produisirent, nous l'avons dit, presque simultanément dans les villes grecques que baignait la mer Égée. Avant la fin du septième siècle, Cymé, Lesbos, Cyzique, Phocée, Éphèse, Milet, Samos, Naxos, Égine, l'Eubée, et d'autres grands centres de commerce, sont en possession d'un numéraire officiel, ici en électrum, là en argent, nous présentant enfin la monnaie dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire un lingot de très petites dimensions, frappé exclusivement au nom de l'autorité publique dont il porte les emblèmes et qui en garantit le titre et le poids.

La monnaie ainsi comprise suppose nécessairement, sinon une civilisation égale, du moins une convention plus ou moins explicite, entre celui qui la donne et celui qui la reçoit. C'était entre eux, gens civilisés, et non avec les Barbares, que les Grecs se servaient de monnaie, de citoyen à citoyen, de banquier ou de marchand à client, de ville à ville, suivant le développement de l'activité commerciale. Une fois que cet intermédiaire des échanges, garanti par l'État, et par là si sûr et si commode, eut été inauguré dans

quelques-uns des grands ports égéens, il eut une fortune comparable à celles de toutes les grandes inventions humaines. Son adoption se propagea avec rapidité dans toutes les colonies grecques échelonnées sur les côtes de la Méditerranée, aussi bien en Occident qu'en Orient. Au commencement du sixième siècle avant notre ère, il n'existait pas un comptoir important du monde hellénique qui n'eût sa monnaie officielle et autonome.



VI

L'OR ET L'ARGENT DANS L'ANTIQUITÉ

I. — LES QUALITÉS DES MÉTAUX MONÉTAIRES

Dans les chapitres précédents consacrés à la genèse de la monnaie métallique, on a pu constater, en premier lieu, que, par l'application du principe de *convenance* et de *facilité d'emploi*, tous les peuples en arrivèrent, à la suite de tâtonnements et d'essais prolongés, à choisir les métaux pour être l'équivalent universel et la commune mesure de toutes choses. En second lieu, il a été aussi démontré que, de tous les métaux, l'or et l'argent sont ceux qui, partout, finirent par être adoptés de préférence pour cet usage, en Amérique, en Afrique, dans l'Extrême Orient, aussi bien que dans les vieilles sociétés de l'Asie occidentale et de l'Europe. Les populations mêmes qui s'étaient arrêtées aux métaux moins nobles, tels que le fer ou le bronze, ne résistèrent que temporairement à l'entraînement général.

Quels sont donc les motifs de cette universelle

appropriation, les principes d'ordre naturel qui président à cette sélection, à ce choix fait spontanément par toutes les races humaines?

Du moment que l'étalon, ou la mesure des valeurs, doit être, en même temps, un *équivalent réel*, il est tout naturel que les peuples, dans le progrès de leur civilisation, aient cherché un étalon qui fût un équivalent de plus en plus parfait. C'est sans aucun calcul scientifique, poussés seulement par le besoin commercial de ne donner en paiement que la stricte valeur des choses, et par l'instinct inné du perfectionnement, qu'ils abandonnèrent des étalons défectueux pour en adopter d'autres moins aléatoires et plus commodes. Et d'étape en étape, cette recherche, partout poursuivie, les a fait aboutir tous, par des voies différentes, au même résultat : l'adoption de l'or et de l'argent. Après les échanges en nature, sont venus le bétail-monnaie, puis les ustensiles-monnaie, puis le fer, le cuivre, l'or, l'argent, *estimés au poids* pour le même usage; enfin, la *monnaie* de cuivre ou de fer, qui, en dernier lieu, cède la place à la *monnaie* d'argent ou d'or : telle est la marche graduelle et progressive suivie dans tout le monde hellénique et dans l'Italie antique, par l'étalon, équivalent de tout ce qui se vend ou s'achète.

Il en fut ainsi parce que, nous allons le constater, l'or et l'argent sont les substances que la nature a douées, au plus haut degré, des qualités dont serait investi l'étalon idéal et parfait, s'il

était réalisable. En effet, l'expérience quotidienne aussi bien que le raisonnement philosophique nous enseignent que, pour être un étalon parfait, l'équivalent devrait réunir au suprême degré les conditions suivantes :

1. Être inaltérable, pour que celui qui le reçoit en paiement d'une marchandise qu'il a livrée, ne soit pas exposé à le voir diminuer de valeur entre ses mains et cesser d'être un équivalent complet, ce qui serait une perte sèche.

2. Être facile à transporter, à emmagasiner, à conserver, sans exiger des soins incessants et onéreux.

3. Être divisible, de façon à servir dans les transactions commerciales les plus minimes.

4. Être homogène, c'est-à-dire avoir toutes ses parties semblables les unes aux autres, pour qu'elles s'équivalent entre elles.

5. Être assez commun et répandu pour que chacun puisse aisément s'en procurer ; être en même temps assez rare pour que personne n'en puisse avoir à satiété.

6. Avoir une valeur fixe et immuable, car s'il est exposé fréquemment à la baisse que peut entraîner, par exemple, une surproduction, ou à la hausse qui est la conséquence d'une raréfaction, les prix de toutes choses seront incessamment bouleversés (1).

(1) Voyez surtout, à ce sujet, Michel Chevalier, *la Monnaie*, t. III, p. 5 et suiv. Déjà, Nicolas Oresme, au quatorzième siècle, indiquait les qualités suivantes pour la matière ou la denrée à laquelle on

Aucune substance, dans la nature, ne possède cet ensemble de qualités d'une manière complète, et ne fournit par conséquent une mesure et un équivalent parfaits. Mais si cet idéal ne saurait être atteint, l'humanité a une propension naturelle et un intérêt manifeste à chercher ce qui s'en rapproche le plus.

Or, de toutes les denrées ou marchandises que les sociétés peu avancées ont prises ou prennent encore comme étalon des valeurs, il n'en est pas qui satisfasse cet intérêt et cette tendance aussi complètement que les métaux, en général.

Le blé, par exemple, que des populations agricoles ont pris, parfois, pour équivalent et commune mesure, notamment en Mésopotamie et en Norwège, et que Jean Bon-Saint-André, en 1795, proposait encore d'adopter comme étalon en France, ne saurait, ainsi que l'a surabondamment démontré Michel Chevalier (1), être un bon équivalent. Sa valeur et son prix varient suivant les régions, l'abondance des récoltes, les difficultés qu'on éprouve à labourer la terre, le prix de la main-d'œuvre

veut attribuer le rôle d'étalon du prix des choses : « Il faut, dit-il, qu'elle soit maniable (*attractabile et palpabile*) et d'un transport facile ; il faut que pour une petite fraction de cette matière, on puisse obtenir une grande quantité de richesses naturelles ; ce doit donc être une matière précieuse et chère (*materia preciosa et cara*), comme par exemple l'or. Cependant, il faut qu'on la rencontre en quantité suffisante... Mais il n'est nullement utile à l'État que la matière qui constitue la monnaie devienne trop abondante, car elle ne pourrait point conserver la même valeur. » (Oresme, édit. Wolowski, p. xv-xvi.)

(1) Michel Chevalier, *op. cit.*, p. 64 et suiv. et p. 97.

des ouvriers, les saisons et mille circonstances occasionnelles. Il varie de qualité : deux cultivateurs voisins ne vendent pas leur blé le même prix, pour la récolte d'une même année. Le blé, en tant que marchandise-étalon, est volumineux, difficile à transporter ; il demande de vastes magasins et un certain entretien pour être conservé ; il est susceptible de se détériorer ; sa valeur est donc essentiellement aléatoire. Bref, c'est un étalon incertain, un mauvais étalon.

Les bestiaux et les troupeaux, les pelleteries, les coquillages marins ou certains ustensiles manufacturés que les sociétés peu avancées ont employés comme échelle comparative et équivalent, n'ont jamais été, pour des raisons analogues, que des moyens d'évaluation très approximatifs et singulièrement défectueux.

Les peuples pasteurs sont seuls à même de s'accommoder de paiements effectués en bœufs et en moutons, et c'est par occasion seulement que des peuples chasseurs, guerriers, pêcheurs ou métallurgistes consentiront à les accepter. Le prix des bestiaux varie d'une bête à l'autre ; le même animal ne conserve pas indéfiniment la même valeur. L'âge, les maladies, les infirmités, mille circonstances influent sur elle ; une guerre, la disette ou la surabondance du fourrage peuvent l'avilir ou la décupler. Rien de plus inégal, de plus incommode, de plus aléatoire que cet étalon qui, pourtant, prévalut longtemps dans l'Italie centrale, dans la société homérique et les civilisations

primitives de l'Orient; étalon dont nous avons même, on peut le dire, constaté l'emploi dans le monde entier, mais que l'expérience quotidienne a aussi fait partout abandonner.

Certains économistes, à la recherche d'une mesure idéale des valeurs, aussi stable et précise que le mètre, le gramme, le litre pour les longueurs, les poids, les capacités, ont cru trouver dans la journée de travail de l'ouvrier cet étalon universel. « Le travail, dit Adam Smith (1), est la seule mesure universelle, la seule exacte, le seul étalon par lequel nous puissions comparer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux. » Et Germain Garnier, le traducteur d'Adam Smith, ajoute à son tour : « Le travail humain considéré en lui-même est invariable... Ce que donne l'ouvrier qui travaille, le sacrifice qu'il fait d'une portion de son temps, de ses forces, de sa liberté, est le même dans toutes les circonstances. C'est là une quantité certaine et constante, déterminée par des lois naturelles, comme le cours des astres et la marche des saisons... Dans ce sens, le travail est la mesure de la valeur. Si nous savons quelle quantité de travail une chose a pu payer ou commander à une époque donnée et à une autre époque, nous savons quelle est la valeur relative de cet objet aux deux époques différentes. »

(1) Adam Smith, *Recherches sur la richesse des nations*, I, v. p. 47 de l'édition du comte Germain Garnier. (Paris, Guillaumin, 1843, gr. in-8°.)

Cette théorie, inspirée peut-être par une sympathie généreuse pour l'homme qui travaille de ses mains, a reçu un essai d'application d'abord en France : la constitution de 1791 adopta la journée de travail au moins pour base du cens électoral : on ne pouvait faire partie des assemblées primaires que si l'on payait une contribution directe de trois journées de travail. Cette législation a laissé son empreinte dans les règlements des chemins vicinaux : les contribuables doivent, aujourd'hui encore, un nombre déterminé de journées de travail, qu'ils peuvent racheter à un taux variable dans chaque département. Cet usage se maintient parce qu'il n'est qu'une exception : il ne serait pas applicable à toutes les circonstances de la vie individuelle ou sociale.

Un essai utopique du même genre a été tenté en Angleterre, vers 1830, par le réformateur Robert Owen, pour monnayer le travail humain. « En retour d'une paire de bottes, dit Louis Reybaud, on donnait un certain nombre d'*heures de travail* de boulanger ou de tisserand. Un papier-monnaie très curieux, énonçant cette valeur, fut fabriqué à cette occasion et pour cet usage » (1). L'avortement presque immédiat de ce puéril essai nous dispense d'insister sur les inconvénients que comportait le choix de cette mesure théorique dont Michel Chevalier n'a pas eu de peine à faire, au

(1) Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, t. I, p. 245 (édition de 1864).

nom du bon sens, prompt justice (1). Non, dirons-nous avec lui, le travail musculaire de l'homme n'est point invariable; il ne se ressemble pas plus que les hommes ne se ressemblent; il varie suivant la force physique, l'intelligence, l'âge, l'énergie, l'adresse; il varie suivant les régions, les climats, les saisons; il subit la loi de l'offre et de la demande, et ce n'est pas par des statistiques et en prenant des moyennes qu'on pourrait lever les difficultés qui naîtraient de l'application quotidienne de la journée de travail à l'évaluation de toutes les marchandises. Il fallait les passions révolutionnaires ou les égarements d'une philanthropie irréfléchie, pour que des législateurs admissent que tout peut se mesurer avec cette convention morale ou philosophique, comme on mesure les longueurs avec le mètre ou les capacités avec le litre. Pas plus que le blé, le travail ne saurait être un bon étalon.

Il serait superflu de citer d'autres conceptions de pure théorie. Plus logique que tous les systèmes économiques, le bon sens populaire, dans les sociétés peu avancées, a commencé par reconnaître partout que les métaux en général se rapprochent le plus des conditions idéales assignées à l'instrument commun des transactions. Leur dureté et en même temps leur malléabilité, leur rareté relative, la facilité qu'on a de les transporter, de les emmagasiner, ont dicté le choix de toutes les

(1) M. Chevalier, *op. cit.*, p. 81 et suiv.

civilisations parvenues à la connaissance de la métallurgie, soit qu'elles se servissent des métaux sous forme de barres ou de lingots, d'instruments de luxe ou d'un usage domestique, soit que, plus tard, elles eussent appris à les tailler, à les estampiller, à les convertir en véritables monnaies.

Mais les métaux, à leur tour, ne sont pas tous également aptes à jouer le rôle d'équivalent et de mesure des valeurs. Ils ne possèdent qu'à des degrés divers les qualités essentielles que nous avons énumérées plus haut. Le platine, par exemple, est trop rare et d'une valeur trop variable pour qu'on puisse en faire un métal monétaire, bien qu'on s'en serve, à cause de sa non-dilatabilité, pour fabriquer les étalons des mesures légales. Le fer, l'étain, le plomb, le cuivre sont au contraire trop répandus; ils sont, les uns trop durs, les autres trop mous; ils sont trop facilement exposés à l'oxydation, c'est-à-dire à l'altération ou même à la destruction complète. Leur abondance fait qu'ils ont peu de valeur, de sorte que les paiements exigeraient le plus souvent qu'ils soient accumulés en quantités énormes. Leur production varie brusquement et l'application qu'on en fait dans la métallurgie expose leur prix à des fluctuations incessantes, suivant l'offre et la demande. Le choix des métaux vils comme étalon de la valeur des choses, procurerait donc « une mesure élastique qui s'allonge et se raccourcit, suivant les circonstances, qui ne sera pas la même aujourd'hui qu'hier et qui peut subir en même temps, sur les

marchés voisins des variations en sens inverse (1) ». En un mot, en employant ces métaux dans ses transactions commerciales, un négociant ne recevrait pas un équivalent durable de ses marchandises ; il ne serait pas sûr de pouvoir relancer ses métaux dans la circulation pour la valeur qui leur était donnée quand il les a acceptés en paiement.

C'est seulement en l'absence des métaux précieux que des sociétés pauvres ont pu recourir au cuivre ou au fer comme intermédiaire des échanges et équivalent des valeurs. Au nombre des incommodités d'un pareil système, figure en premier lieu le poids énorme dont devaient être les lingots monétaires ou la monnaie pour équivaloir à un objet d'une valeur tant soit peu élevée. Nous l'avons déjà dit, en Italie aussi bien que dans le Péloponnèse, il fallait des chariots pour transporter cette encombrante monnaie de bronze ou de fer. Aussi l'abandonna-t-on dans ces pays mêmes, dès que le commerce et les relations extérieures y eurent apporté en quantité suffisante l'argent et l'or. Le cuivre ou le fer ne servirent plus que comme appoint, et dès que la monnaie d'or ou d'argent eut été adoptée, le *poids* des monnaies de bronze fut partout conventionnellement réduit, si bien que ces pièces, comme nos sous actuels et comme les sapèques de la Chine, ne correspondirent plus à la véri-

(1) Th. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, préface, p. XIII.

table valeur du métal sur le marché; elles constituèrent une monnaie fiduciaire; partout elles devinrent ce qu'elles sont actuellement, de simples jetons dont la frappe doit nécessairement être limitée pour que leur crédit ne soit pas atteint.

Seuls, les métaux précieux, c'est-à-dire l'or et l'argent, satisfont presque complètement aux conditions que la nature des choses réclame de l'étalon des valeurs. Voilà pourquoi l'expérience des relations sociales, sur toute la surface du globe, les a désignés par excellence pour remplir l'office de métaux monétaires.

Si tout le monde peut s'en procurer assez facilement par la vente d'un objet de quelque valeur, ils sont assez rares pour que chacun en soit avare et que les plus opulents n'en aient jamais assez. Ils sont l'objet et le but d'une passion inassouissable de l'âme humaine, l'avarice, *auri sacra fames*. Chacun de nous ressent cette passion comme toutes les autres et veille sur ses trésors avec un soin jaloux : l'homme le plus riche, qui cesserait de prendre garde et s'endormirait dans l'insouciance, ne tarderait pas à être en butte aux sollicitations et aux machinations des autres et il se trouverait bien vite ruiné.

Les métaux précieux sont inaltérables et indestructibles; l'oxydation n'agit pas sur l'or et n'entame l'argent qu'à la surface, de sorte qu'une portion de ces métaux, si longtemps qu'on la conserve, ne risque pas de se détériorer.

Ils sont d'un transport facile parce qu'il en faut

relativement une petite quantité pour représenter une grande valeur. Il suffit de 100 grammes d'or environ pour représenter le prix d'un bœuf de 400 kilogrammes. Leur puissance acquisitive est donc plus élevée que celle de toutes autres marchandises, en dehors des pierres précieuses et de quelques métaux extrêmement rares, comme le platine.

On a vu certains spéculateurs accaparer des denrées telles que le blé, le café, le coton, ou même des métaux tels que le cuivre, pour provoquer une hausse des prix sur le marché et se rendre maître des cours. Il existe dans les codes des lois sévères contre l'accaparement. Nul danger de cette sorte n'est à craindre avec les métaux monétaires, parce qu'ils sont trop chers et qu'ils ont une fixité de prix trop grande. L'accaparement ne profiterait pas aux accapareurs, puisque en vertu du cours légal de la monnaie, la valeur de ces métaux ne peut être surélevée artificiellement. « Les producteurs d'or ne peuvent pas se liguer pour élever la valeur de leur produit. Toutes les mines d'or appartiendraient à une seule et même compagnie, que la valeur de l'or, la puissance de chaque gramme d'or ne pourrait devenir plus grande qu'elle ne l'est actuellement avec des compagnies en grand nombre (1) ».

L'or et l'argent sont homogènes, comme tous les corps simples : toutes les parties d'un lingot

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 16-17.

se valent, à égalité de poids. En outre, l'or de l'Australie et de la Transylvanie a la même valeur que celui de la Californie et du Transwaal.

Ils sont divisibles presque à l'infini, et chaque parcelle, quels qu'en soient la ténuité et le poids, conserve sa valeur proportionnelle.

Ils offrent à la fois assez de malléabilité et de dureté pour recevoir et conserver toujours l'empreinte d'un type monétaire, pour ne pouvoir être usés que par un frottement incessant et prolongé, ou bien pour être coupés en morceaux sans un effort trop pénible.

De tous les métaux, ils sont ceux qu'il est le plus facile de reconnaître du premier coup, à la vue, au son, au poids, ou à l'expérience chimique : avec d'autres matières, on pourrait plus aisément abuser de la confiance du public.

Il n'est, enfin, aucun autre métal ni aucune autre marchandise dont la valeur soit aussi stable que la leur sur le marché. Le blé est d'une cherté excessive dans les années de disette; il est d'un bon marché extrême dans les temps de surabondance. C'est de sa production que dépend la mercuriale. Comme toute autre denrée ou marchandise, l'or et l'argent sont, sans aucun doute, soumis à cette loi. La remarque en a déjà été faite par Xénophon : « Lorsque l'or abonde sur le marché, son prix baisse, tandis que celui de l'argent monte » (1), mais cette variation agit lentement

(1) Xénophon, *Revenus*, IV, 10.

et dans des proportions moindres que pour toute autre denrée. Les fluctuations des cours, en ce qui les concerne, sont très peu sensibles d'une année à l'autre, et ce n'est qu'en comparant des siècles éloignés qu'on parvient à saisir des différences importantes.

Cette stabilité relative de la valeur des métaux précieux est due au cours forcé que la loi confère à la monnaie; elle est due aussi à ce privilège que leur accorde la nature, de ne pouvoir être répandus à profusion et de n'être pas d'une absolue nécessité, d'arriver sur le marché en quantité modérée et suffisante, d'une manière uniforme et permanente, comme une source qui coule lentement sans tarir et sans déborder jamais. A peu près impropres à la grande industrie comme aux usages domestiques, leur utilité se restreignant au luxe individuel, ils sont, moins que les autres métaux, exposés aux à-coups de l'offre et de la demande. La forme de paiements individuels qu'ils revêtent, pour entrer dans la circulation commerciale, fait que la part dont dispose chaque individu ne subit que de fort loin et d'une manière presque imperceptible le contre-coup de la production courante des mines. Le flot monte ou diminue, mais si lentement que chacun de nous ne s'aperçoit qu'il a changé de niveau qu'en faisant un retour comparatif sur une période de temps assez longue.

En outre, l'appoint que, chaque année, les mines d'or et d'argent ajoutent à la masse totale

des métaux précieux dont dispose l'humanité n'est pas nécessairement une cause immédiate de l'avalissement de leur valeur. Sans doute, on découvre de nouveaux gisements, et les statistiques constatent que le rendement des mines progresse rapidement dans une période de temps déterminée. Mais cette surproduction n'aura, sur la valeur commerciale des métaux, qu'un contre-coup affaibli, si, dans le même espace de temps, les sociétés civilisées ont développé leur mouvement commercial et colonial; si les voyages, les industries, les chemins de fer et mille rouages sociaux qui nécessitent l'usage de la monnaie, se sont multipliés; si, dans les campagnes, entre paysans, bien des marchés qui se concluaient par un simple troc de marchandises en nature, se règlent désormais avec de l'argent comptant; si l'usage de la monnaie d'or et d'argent pénètre dans des pays où il était ignoré jusque-là; si, en un mot, le stock des espèces circulantes qui est nécessaire à chaque individu a grossi, et si les individus qui en ont besoin sont devenus beaucoup plus nombreux. Il en est des métaux précieux comme d'un produit naturel quelconque : le prix des bestiaux sur un marché ne baissera pas, malgré une affluence anormale des animaux, si le nombre des acheteurs s'est développé dans la même proportion.

D'autres éléments entrent aussi en ligne pour combattre, dans une certaine mesure, l'influence de la surproduction des mines sur le marché.

Les naufrages, les incendies et mille accidents font disparaître chaque année une certaine quantité d'or et d'argent; la chimie et diverses industries en absorbent et consomment également. Les individus ont une tendance à les thésauriser dès qu'ils les possèdent en surplus de leur besoin. Sans doute, aujourd'hui, dans nos sociétés compliquées, les hommes éclairés thésaurisent moins en nature qu'autrefois; mais la garantie métallique des grandes banques, comme la Banque de France, ne retire-t-elle pas de la circulation un stock énorme de métal précieux; le trésor de guerre, en or, amassé par l'Empire allemand dans la forteresse de Spandau, n'est-il pas emprunté à la masse du lingot donné par la nature à la société?

Il est impossible à la saine critique de tenir compte de tous ces éléments combinés qui viennent influencer la valeur des métaux, comme la pression atmosphérique sur le mercure du baromètre. Voilà pourquoi les chiffres accumulés par Soetheer et d'autres Économistes sur le rendement annuel des mines, sur le mouvement du marché des métaux, sur la comparaison entre la production monétaire de chaque année, quelque sincères et véridiques qu'ils soient, ne sauraient être que des indications aléatoires. Au point de vue qui nous occupe, il serait dangereux d'en tenir compte autrement que comme indication générale, et nous allons constater tout à l'heure que la quantité d'or et d'argent dont dispose l'humanité paraît être demeurée, depuis l'antiquité,

plus sensiblement identique à elle-même qu'on ne le croit communément (1).

On a fait, au sujet de l'avenir des métaux monétaires, des hypothèses qui, si l'on envisage le passé de l'humanité, n'ont guère de chance de se réaliser jamais. On a dit, par exemple : Supposez que la production normale des métaux précieux cesse ou se ralentisse considérablement, la raréfaction de l'or et de l'argent aurait un contre-coup direct sur le marché. Non seulement les transactions commerciales pourraient en être gênées, parce que les métaux précieux deviendraient insuffisants et, par conséquent, impropres à jouer le rôle de commune mesure des choses, mais le prix de tout ce qui se vend baisserait au fur et à mesure que s'accroîtrait la rareté du métal payant, et dans les mêmes proportions. Ce qui revient à dire que les métaux précieux étant plus rares, seraient plus chers, et leur puissance serait accrue, puisque avec le même poids d'or ou d'argent, on pourrait acquérir plus d'autres choses qu'auparavant. D'un autre côté, si la production normale des métaux précieux venait à s'élever dans des proportions extraordinaires, le phénomène inverse se produirait. Les métaux précieux seraient avilis, leur puissance diminuée ; on les acquerrait à bas prix, tandis que le prix de toutes les autres marchandises serait augmenté, puisque, pour donner l'équivalent d'un

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 15.

objet quelconque, il faudrait déboursier un poids d'or ou d'argent bien plus considérable qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Dans les deux cas, la société ne pourrait qu'y perdre, car elle aurait à subir une convulsion économique d'autant plus dangereuse qu'elle serait plus soudaine.

Sans doute, il a existé, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, des périodes de crises économiques provoquées par la découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements aurifères et argentifères, mais ces troubles ne sauraient être que passagers et accidentels dans l'histoire de l'humanité. L'équilibre normal reprend bientôt sa place, souvent au détriment de ceux qui l'avaient troublé. C'est ainsi que la surabondance de l'or, dans l'Égypte des Lagides, amena, lorsque les mines du haut Nil furent épuisées, une crise qui ruina ce pays; et il en fut de même pour l'Espagne après qu'elle se fut gorgée de l'or du Pérou.

C'est encore un préjugé aussi répandu qu'irréléchi de croire que l'humanité jouirait d'un bien-être plus grand; que le commerce, l'industrie, tout en un mot, dans la société, prendrait un essor rapide dans la voie du progrès, s'il nous était donné de voir se réaliser le rêve fantastique de l'Eldorado, et si les mines du Transwaal et de l'Australie déversaient dans la circulation commerciale un fleuve d'or où chacun irait puiser. L'antiquité, dans sa sagesse, nous a avertis, par la fable du roi Midas qui changeait en or tout ce que

touchaient ses mains, qu'un pareil présent serait un fléau. Il pourrait enrichir momentanément des spéculateurs avisés qui seraient les premiers à recevoir ce flot d'or, mais le commun du genre humain en souffrirait cruellement, jusqu'à ce que s'établisse un équilibre qui ne serait finalement profitable à personne. Chacun aurait plus de pièces d'or et d'argent dans son gousset, mais en même temps, tout ce qui se trafique aurait renchéri. Sans doute on m'offrirait, du cheval que j'ai à vendre, une plus grosse somme qu'autrefois; mais qu'y gagnerais-je, si j'ai dû payer plus cher la nourriture et l'entretien du cheval?

Des Économistes envisagent aussi l'hypothèse suivante : Si l'on cessait, disent-ils, de fabriquer des monnaies d'or et d'argent, ces métaux éprouveraient une baisse de prix, puisque l'une de leurs applications principales ou l'un de leurs débouchés, comme on dit dans la langue commerciale, aurait disparu; le stock dont l'industrie a besoin se trouverait brusquement accru dans une forte proportion. Ceci n'est vrai que dans une mesure fort restreinte : la baisse actuelle de l'argent n'a pas pour origine ni pour cause principale sa démonétisation; bien au contraire, cette démonétisation n'a été que la conséquence nécessaire de la baisse subie par ce métal sur le marché, par suite d'une grande et brusque surproduction (1). L'histoire des sociétés anciennes qui n'ont pas connu

(1) *Science sociale*, t. XXI, p. 309.

la monnaie, est là pour attester que les métaux précieux, ou superflus, ce qui est la même chose, seront toujours avidement recherchés, qu'ils soient ou non monnayés. Partout, dès qu'on rencontre la présence de l'homme sur la surface du globe, on constate en même temps que le superflu est ce qui, par instinct, lui semble le plus nécessaire; l'homme connaît à peine l'usage des vêtements, qu'il suspend à son cou, à ses bras, à ses oreilles, à ses jambes, à ses cheveux, des colliers, des bracelets, des bagues, des pendeloques de toutes formes, pour la confection desquels les métaux nobles sont toujours et partout préférés. Dès l'origine du monde, chez les populations préhistoriques comme chez les sauvages d'à présent, la recherche de l'or et de l'argent domine tout; bien longtemps avant l'invention de la monnaie et l'intervention du législateur, des peuples se font la guerre pour posséder les métaux précieux, organisent pour les conquérir des expéditions lointaines et périlleuses qui ont laissé leur souvenir dans l'histoire ou la fable, telles que l'expédition des Argonautes pour la possession de la Toison d'or, les aventures d'Hercule au jardin des Hespérides, les courses des vaisseaux de Tyr et de Sidon au pays de Tharsis. Dans la société homérique ou dans la civilisation mycénienne comme dans les grands empires asiatiques, l'or et l'argent ont toujours été appréciés pour eux-mêmes et pour leur valeur intrinsèque. Si l'on venait à les démonétiser, ils n'en continue-

raient pas moins à être très àprement poursuivis.

Concluons : il n'y a jusqu'ici dans le monde aucun produit, aucune substance connue qui puisse, mieux que l'or et l'argent, remplir la fonction de monnaie, et il est probable que l'humanité continuera à se servir d'eux pour cet usage assez longtemps encore pour que nous n'ayons pas à nous préoccuper de ce qu'il adviendra lorsqu'elle s'avisera de les remplacer : l'histoire est là pour attester que pareille éventualité ne se produira jamais. Sans doute, l'or et l'argent ne sont pas l'équivalent parfait, la mesure scientifique et idéale que conçoit notre raisonnement. L'idéal pour les métaux étalons ne consisterait même pas dans la fixité absolue de leur production ou de leur masse. L'étalon des valeurs ne serait pas juste s'il était aussi immuable que celui des longueurs ou des liquides; il doit subir le contre-coup de l'activité commerciale, de la multiplicité ou du ralentissement des affaires. L'idéal pour la production des métaux précieux, serait qu'ils devinssent tantôt plus abondants, tantôt plus rares, suivant la mobilité ou, si l'on veut, le chiffre des échanges; il faudrait que Dieu établît, en quelque sorte, une échelle mobile, pour nous déverser la rosée d'or et d'argent dans la juste proportion nécessaire aux transactions, de manière à ce que la *valeur* des métaux servant d'intermédiaires demeurât absolument fixe et im-

muable. L'histoire générale de la civilisation semble bien réaliser à peu près cette conception, mais les annales particulières de chaque peuple et de chaque siècle nous font constater des crises d'abondance ou de disette qui, sur le moment, produisent des malaises sociaux, plus ou moins profonds; à défaut des calculs économiques, c'est la force des choses qui, lentement, nivelle ces hauts et ces bas.

II. — ABONDANCE DES MÉTAUX PRÉCIEUX DANS L'ANTIQUITÉ

Il paraît qu'actuellement, d'après les statisticiens, le genre humain dispose environ de 18.000 mètres cubes d'argent, et de 500 mètres cubes d'or, soit en tout d'un stock de 18.500 mètres cubes de métal-monnaie (1). On ajoute que les compagnies minières extraient chaque année de la terre à peu près 234.000 kilogrammes d'or et plus de 5 millions de kilogrammes d'argent, tandis que vers la fin du quinzième siècle les mines fournissaient seulement 6.000 kilogrammes d'or et 47.000 kilogrammes d'argent (2). Dans la première moitié de ce siècle, l'approvisionnement général du marché était, dit-on, de

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 3.

(2) Ad. Soetbeer, *Matériaux pour faciliter l'intelligence et l'examen des rapports économiques des métaux précieux et de la question monétaire*, trad. Ringeisen, p. 9 (Paris, 1889, petit in-f°); — L. Poinard, *la Question monétaire*, p. 41.

24.000 kilogrammes d'or et de 900.000 kilogrammes d'argent (1). On ne peut avoir dans ces chiffres qu'une confiance bien relative. Car, s'il est possible de dresser le bilan d'une extraction annuelle, nous ne saurions apprécier qu'arbitrairement le stock que nous ont légué les siècles anciens. Comment, d'autre part, fixer le chiffre de la déperdition quotidienne dans tous les pays du monde? Mais si nous manquons d'une base sérieuse qui permette d'additionner sans restriction le produit de l'extraction d'une année au stock antérieur pour avoir une idée de la masse totale, toujours est-il qu'on est généralement porté à croire qu'aujourd'hui nous sommes beaucoup plus riches en métaux précieux que ne l'étaient les Anciens; ils ne connaissaient pas les mines de l'Amérique, de l'Australie, de l'Afrique australe, où nous allons puiser abondamment. Cette croyance, suivant nous, n'est fondée que relativement, et dans la mesure restreinte que nous allons essayer d'établir.

Dans l'antiquité, les peuples dont les relations commerciales avaient pour base les métaux précieux, soit en lingots soit en monnaie, étaient confinés dans une zone géographique qui comprend seulement une partie de l'Europe, la portion occidentale du continent asiatique, l'Égypte et la côte septentrionale de l'Afrique. Le reste du monde était en dehors de ce mouvement écono-

(1) M. Chevalier, *la Monnaie*, p. 303.

mique et social; de sorte que c'est seulement le commerce concentré sur cette portion relativement petite du globe terrestre, que devaient alimenter l'or et l'argent des mines exploitées par les Anciens. Au contraire, les produits des mines que nous exploitons à présent se répandent sur une aire infiniment plus vaste; ils alimentent le commerce du monde entier. De sorte que, en admettant que la masse d'or et d'argent circulant actuellement dans le monde, soit plus considérable qu'elle ne l'a jamais été dans l'antiquité, elle se dissémine et se répartit dans les mains d'un si grand nombre d'individus, elle se distribue entre tant de peuples divers, qu'on peut se demander si, relativement au nombre de ceux qui ont à faire usage des métaux monétaires, la quantité de l'or et de l'argent n'est pas plutôt diminuée qu'accrue.

Cette impression générale ne fait qu'augmenter et se fortifier par une observation de détail. Évidemment, nous ne sommes pas en mesure de donner, comparativement aux statistiques modernes, le nombre de mètres cubes d'or et d'argent dont a disposé l'antiquité: mais les fouilles archéologiques nous livrent ces métaux manufacturés ou monnayés en quantités telles, qu'il est permis de douter que les temps modernes en fournissent jamais une pareille masse aux archéologues du quarantième siècle. Dans les ruines de notre civilisation lentement disparue, trouvera-t-on des bijoux d'or et d'argent, des vases,

statuettes, ustensiles en métal précieux, aussi nombreux que ceux qu'ont révélés les fouilles de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie, de la Perse, de l'Asie Mineure, de la Phénicie et de tout le bassin de la Méditerranée? Tous ceux qui visitent le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, demeurent stupéfaits à la vue des monuments en or exhumés des seules ruines de l'ancienne Panticapée. Ai-je besoin de rappeler les bijoux d'or fournis en si grande quantité par les tombeaux de l'ancienne Égypte et dispersés dans tous les musées de l'Europe; ceux que M. de Morgan a récemment trouvés dans la seule pyramide de Dachour; les vases, bracelets, bijoux, ex-voto, statuettes d'or, découverts par Schliemann et après lui dans les nécropoles de la période mycénienne; la vaisselle d'or de Pétrossa, au musée de Bucarest; les trésors d'argenterie de Bernay, au Cabinet des médailles, de Hildesheim, au musée de Berlin, de Boscoréale et de Notre-Dame d'Alençon, au musée du Louvre, de Pompéï, au musée de Naples et tant d'autres qui sont la gloire des principales collections publiques ou privées (1)? Pour-

(1) Le lecteur qui s'intéresserait à ces monuments d'or et d'argent antiques, dispersés dans les musées de l'Europe, en trouverait une bibliographie incomplète, mais déjà abondante, dans les ouvrages suivants : S. Birch, *Upon an historical tablet of Rameses II relating to the gold mines of Aethiopia*, dans l'*Archæologia*, t. XXXIV, p. 357 à 391; — Wilkinson, *Manners and customs of ancient Egyptians*, t. II, p. 342 et *passim*; — Lepsius, *les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, trad. Berend, in-4°, 1877; — Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloi-*

tant, tous ces trésors ne sont que des épaves échappées au grand naufrage des siècles, de pauvres débris arrachés au vandalisme et à la cupidité de trente générations de vandales! Quant aux monnaies d'or et d'argent antiques parvenues jusqu'à nous, tout le monde sait qu'elles sont innombrables, et que, chaque année, depuis des siècles, les entrailles de la terre nous les livrent par milliers. On cite des trouvailles, comme celles de Brescello, qui contenaient jusqu'à 80.000 pièces d'or, toutes frappées dans l'espace de huit années (de l'an 708 à l'an 716 de Rome (1)).

Les textes littéraires ou épigraphiques qui nous attestent la richesse extraordinaire de l'antiquité en or et en argent surabondent, et citer seulement les principaux serait hors de proportion avec le cadre de cet ouvrage. Rappelons seulement que les inscriptions de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Chaldée signalent à maintes reprises, et sans hyperbole, des statues, des coupes, des ta-

sonnée, 3 vol. in-8° (*passim*); — Fr. Wieseler, *Der Hildesheimer-Silberfund*, Gottingue, 1869; — J. Arneth, *Gold und Silbermonuments in Wien*, p. 10 et suiv.; — Krause, *Angeiologie*, p. 88-100; — H. Holzer, *Der Hildesheimer Antike-Silberfund*, Hildesheim, 1870; — J. Marquardt, *la Vie privée des Romains*, trad. V. Henry, t. II, p. 356; — Héron de Villefosse et H. Thédénat, *les Trésors d'argenterie trouvés dans les Gaules*, dans la *Gazette archéologique*, t. X, 1885 et suiv.; — A. Odobesco, *le Trésor de Pétroussa*, 1889, in-4°; — J. de Morgan, *le Trésor de Dachour*, 1894, in-4°; — Héron de Villefosse, *le Trésor de Boscoreale*, dans les *Monuments Piot* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1896

(1) Mommsen, *Histoire de la Monnaie romaine*, t. III, p. 26.

bles, des ustensiles variés en or et en argent, dont on se sert dans les temples des dieux ou dans le palais des rois. La statue en or de Bel-Marduk, dans le temple de Babylone, était célèbre, même chez les Grecs (1), ainsi que celle d'Astarté à Hiérapolis (2) et vingt autres. Les lambris et les parquets mêmes, dans les sanctuaires et les palais, sont revêtus de feuilles d'or (3). Dans les annales historiques de l'Égypte et de l'Assyrie, les tributs en or et en argent imposés par les conquérants aux peuples vaincus dépassent tout ce que l'imagination la plus hardie oserait concevoir; ils se présentent sous mille formes variées : en briques, en poudre, en bourses, en bijoux, en anneaux, en vases, en statues (4).

Comme l'Égypte et la Chaldée, la Phénicie et Cypre étaient, en fait de métaux précieux, d'une richesse qui tient du prodige. A maintes reprises, les prophètes d'Israël célèbrent l'opulence en or et en argent des villes phéniciennes dont ils se montrent si jaloux (5). Au temps d'Homère, les Sidoniens étaient sans rivaux dans l'art de fabriquer des bijoux d'or, des coupes d'or et d'argent, des armes incrustées de lamelles d'or (6). Les héros

(1) Hérodote, I, 183; — Diod. Sic., II, IX, 5.

(2) Lucien, *De dea Syr.*, 33.

(3) W. Hielbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 147.

(4) Voyez, dans la *Science sociale*, t. XXI, p. 143; cf. Lepsius, *les Métaux*, etc., p. 4 et suiv.

(5) Zachar., IX, 3; — Ézéch., XXVII. — Cf. I Rois, IX, 11, 14, 28; X, 11; — II Chron., VIII, 18.

(6) *Iliade*, XXIII, 743; — *Odysée*, IV, 615 et suiv., XV, 117.—

de la guerre de Troie sont couverts de ces riches armures; ils boivent dans des coupes d'or ciselé; l'or brille sur leurs vêtements, sur les harnais de leurs chevaux, sur leurs chars, et parfois les statues de leurs dieux sont en or ou en argent massif (1). Mycènes, la capitale d'Agamemnon, est surnommée la ville « riche en or », et il en est de même d'Orchomène. Le palais de Ménélas éblouit Télémaque par la profusion de l'or, de l'argent et de l'électrum qui le décorent (2), et cependant la demeure de son père Ulysse était non moins somptueuse, puisque les coupes, les aiguères, les bassins à laver les mains y étaient en or. Le trône de Pénélope était en argent et en ivoire (3); le lit d'Ulysse était fait d'or, d'argent et d'ivoire (4). On recouvre de feuilles d'or les cornes des animaux destinés aux sacrifices. Bref, les poèmes homériques font étalage d'une profusion inouïe de métaux précieux, et s'il faut, dans ces descriptions poétiques, faire sans doute une large part à la fiction (5), il n'en est pas moins

Cf. W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 23 et suiv.

(1) *Iliade*, VIII, 193; — *Odyssée*, III, 425; XVIII, 293, etc. Le nom grec de l'or, χρυσός, paraît dérivé du terme sémitique צהר.

(2) *Odyssée*, IV, 72.

(3) *Ibid.*, XIX, 57.

(4) *Ibid.*, I, 137; XVIII, 120; XX, 261; XXII, 9; XXIII, 200. — Cf. Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, p. 17.

(5) Voyez à ce sujet Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galski, t. I, p. 82. Les conclusions de l'auteur sont beaucoup trop

vrai que les découvertes de Schliemann, et d'autres auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure, démontrent jusqu'à l'évidence la plus palpable, que la société homérique ou, si l'on veut, les civilisations dites mycénienne et troyenne étaient prodigieusement riches en métaux précieux.

Plus tard, il en est de même chez les Grecs des temps historiques : les statues divines en or ne sont point rares, bien qu'aucune ne nous soit parvenue. Quarante-quatre talents d'or fin entraient dans la statue chryséléphantine d'Athéna érigée au Parthénon par Phidias (1). Dans le vestibule du même temple s'alignaient dix statues de Victoires en or, pesant chacune environ deux talents, c'est-à-dire plus de 60 kilogrammes; converties en monnaie dans l'été de l'an 407, ces statues furent remplacées plus tard par d'autres analogues, également en or (2). Le grand Roi donne aux Spartiates plus de 5.000 talents d'or pour les aider à faire la guerre à Athènes. En l'an 430, lors de l'invasion de l'Attique par les Péloponnésiens, les Athéniens recevaient annuellement de leurs al-

rigoureuses et contredites par les découvertes archéologiques récentes.

(1) Isocrate, VIII, 97; Philochoros, *frag.* 97, dans les *Frag. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 400. — Cf. Thucydide, II, 13; — Diod. Sic., XII, 40. Ces quarante-quatre talents équivalaient à 3.696.000 francs, et en tenant compte de la puissance de la monnaie, approximativement à 30 millions. (Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 14.)

(2) E. Babelon dans la *Revue des Études grecques*, t. II, 1889, p. 137, et *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 190.

liés tributaires 600 talents en or; ils avaient en réserve, dans l'opisthodomé du Parthénon, jusqu'à 9.700 talents d'argent monnayé, sans compter l'or et l'argent non monnayés, en lingots ou en vases sacrés (1).

Ce n'était pas seulement à Athènes que l'or et l'argent étaient amoncelés en prodigieuse quantité dans les trésors de l'État, dans les temples ou même chez les particuliers; c'était partout : en Lydie comme chez les Phéniciens et les Perses, à Delphes, comme à Délos ou à Olympie. Les richesses métalliques du roi de Phrygie, Midas, et du roi de Lydie, Crésus, étaient et sont demeurées proverbiales. Les lingots offerts à l'oracle de Delphes par les princes lydiens, et dont nous avons parlé ailleurs, éblouirent toute la Grèce (2). Le roi de Perse était non moins opulent en lingots et en pièces monnayées (3). Du temps de Xerxès, un banquier lydien, le riche Pythès, possédait à lui seul quatre millions de dariques. Il dit à Xerxès : « J'ai fait mes comptes et j'ai trouvé que j'avais 2.000 talents d'argent et qu'il ne me manque que 7.000 dariques d'or pour que j'en possède 400 myriades » (4). Quand Alexandre eut pris Suse, il trouva dans le trésor royal 40.000 talents en lingots bruts, et seulement 9.000 talents en or monnayé. A Persépolis, il fit main basse sur

(1) Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, II, 13.

(2) Voyez ci-dessus, p. 218 et suiv.

(3) Hérodote, III, 96; — Diod. Sic., XVII, 66; XVII, 71.

(4) Hérodote, VII, 28, 29; — ci-dessus, p. 106.

120.000 talents d'or ; il lui fallut employer « un grand nombre de mulets, tant de bât que d'attelage, et trois mille chameaux de somme, pour transporter ces trésors dans les divers lieux qu'il désigna pour les recevoir » (1).

L'or et l'argent ruissellent dans les fêtes qu'Alexandre donne à Suse à l'occasion de son mariage avec Statira, la fille du grand Roi. Les témoins oculaires nous décrivent les costumes, les tentures, brochés d'or et d'argent, les tapis étincelants de fils d'or qui ornent les tentes des chefs de l'armée et des grands ; tandis que les cent divans des fiancés reposent sur des pieds d'argent, celui du roi est en or massif ; les invités qui boivent et mangent dans des coupes d'or et d'argent sont au nombre de neuf mille. Les députations des villes et des provinces font parvenir à Alexandre, rien qu'en couronnes d'or, la valeur de quinze mille talents. Voulant payer les dettes de toute son armée, le roi fit disposer sur plusieurs points du camp des tables chargées de pièces d'or où chacun put se présenter : officiers et soldats touchèrent ainsi 20.000 talents (2). Pour récompenser les meilleurs de ses généraux, le conquérant macédonien leur distribue de l'or à profusion ; il pose des couronnes d'or sur la tête de Peucestas, de Leonnatos, de Néarque, d'Onesieritos, d'Hephaestion, de

(1) Diod. Sic., XVII, 71.

(2) Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 637 et suiv.

Ptolémée, de Perdicas et d'un grand nombre d'autres (1).

Les trésors en métaux précieux dont l'armée d'Alexandre s'empare en Phénicie, en Syrie, en Égypte sont plus considérables encore (2). Le héros lui-même fit fondre sa statue en or (3); sa vaisselle ordinaire était en or rehaussé de pierres (4). Quand Harpale, son infidèle trésorier, prend la fuite et se réfugie à Athènes, il n'emporte pas avec lui moins de 5.000 talents (5), c'est-à-dire plus de 150.000 kilogrammes d'or.

C'était souvent sous la forme de couronnes que l'or et l'argent figuraient dans le luxe public ou privé de l'antiquité grecque. On offrait des couronnes d'or ou d'argent en ex-voto dans les temples des dieux, on en décernait en récompense dans les jeux publics aux athlètes, aux chanteurs, aux musiciens, aux poètes; on en donnait aux citoyens qui avaient bien mérité de leur patrie. A Athènes, suivant les nombreux décrets épigraphiques qui nous sont parvenus, les couronnes d'or décernées par le peuple pesaient 50 et jusqu'à 100 statères; on en ceignait le front des statues, voire même la tête des cadavres de morts illustres: les bijoux, les masques d'or abondent dans les tombeaux (6).

(1) Droysen, *op. cit.*, p. 642.

(2) Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 3, 1, p. 39 et suiv.

(3) Athénée, *Deïpnosophistæ*, V, p. 202^a.

(4) *Ibid.*, VI, p. 231^e.

(5) Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, t. I, p. 636 et suiv. et 673.

(6) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Da-

La vaisselle des citoyens aisés était en or et en argent; l'ameublement domestique, le luxe des personnes reposaient sur l'or et l'argent travaillés (1); dans les siècles qui suivent la mort d'Alexandre, des artistes nombreux avaient la réputation d'exécuter des chefs-d'œuvre de ciselure en or et en argent que s'arrachaient les amateurs opulents, et dont il nous est parvenu quelques spécimens, tels que le trésor de Bernay au Cabinet des médailles et celui de Boscoreale, au musée du Louvre.

Dans la pompe dionysiaque instituée avec un faste inouï à Alexandrie par Ptolémée Philadelphie, et dont la description nous a été transmise par Athénée, d'après Callixène de Rhodes, on voit figurer, s'avancant processionnellement le long du stade d'Alexandrie, des objets extraordinaires par leurs dimensions et leur richesse : il y avait une cuirasse en or, haute de 12 coudées; une cuirasse en argent de 18 coudées, sur laquelle étaient posés deux foudres d'or de 10 coudées; plusieurs cornes d'abondance gigantesques en or; des statues nombreuses, la tête ceinte de couronnes d'or; un thyrses d'or de 90 coudées; une lance d'argent de 60 coudées; un phallus d'or de 120 coudées surmonté d'une étoile de 6 coudées; une

remberg et Saglio, v^o CORONA; — *Revue numismatique*, 1893, p. 21 et 165.

(1) Plutarque, *Alcibiade*, 4 et 13; — Andocide, *contre Alcibiade*, 29; — Athénée, *Deipnosoph.*, V, p. 193^d; VI, p. 201^e; IX, p. 408^e, etc.; — Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, VI, 32, 1.

couronne faite de l'assemblage de 10.000 médailles d'or, posée sur la tête de la statue de Ptolémée Soter ; un caducée d'or de 45 coudées ; un foudre d'or de 40 coudées ; des aigles d'or de 20 coudées ; une égide d'or : 3.200 couronnes d'or ; une couronne mystique d'or de 80 coudées ; vingt boucliers d'or, etc. Y a-t-il lieu de taxer d'exagération une semblable description, si l'on songe à l'abondance de la production de l'or dans les mines du haut Nil ; si l'on compare, entre autres, les richesses non moins extravagantes en métaux précieux que les historiens romains attribuent à Mithridate ? Le roi de Pont s'était fait fabriquer une statue en or de 8 coudées de haut ; il en avait une autre en argent : toutes les deux figurèrent dans le triomphe de Pompée à Rome. Son trône, son lit de festin, son sceptre étaient en or ; ses armes étaient incrustées de pierreries enchâssées dans l'or. Dans son garde-meuble de Taulara, les Romains confisquèrent « 2.000 tasses d'onix enchâssées dans l'or, une profusion de coupes, de vases à rafraîchir, de rhytons ; puis des lits, des sièges, des brides, poitrails et caparaçons de chevaux, étincelants d'or et de pierreries ». Au triomphe de Lucullus, défilent « vingt brancards chargés de vaisselle d'argent, trente-deux brancards chargés de tasses d'or, d'armes en argent monnayé ». Au triomphe de Pompée, les procès-verbaux officiels mentionnent : « ... une lune d'or pesant 30 livres, trois lits de festin, neuf buffets chargés de vases d'or et de pierreries, trois statues en or re-

présentant Minerve, Mars et Apollon, ... une montagne carrée en or massif, sur laquelle étaient ciselés des cerfs, des lions, des fruits, le tout entouré d'une vigne d'or... » (1).

Dès le commencement du troisième siècle avant notre ère, la richesse des Romains en argent était devenue prodigieuse. En 293, Papirius Cursor recueille 1.830 livres d'argent dans sa campagne contre les Samnites (2). En 205, Scipion rapporte de l'Espagne 14.342 livres d'argent, sans compter les espèces monnayées (3); quatre ans après, Carthage lui en fournit plus de 100.000 livres (4). Dès ce temps, le luxe de l'argenterie pénètre dans les maisons des plus modestes citoyens. L'or, à son tour, devint bientôt abondant à Rome. Après la conquête de la Macédoine, après les victoires sur les Carthaginois, après les triomphes des légions en Orient, en Égypte, en Afrique, en Espagne, en Gaule, on vit défiler à Rome, à la suite du char des triomphateurs, des monceaux d'or en lingots monnayés ou travaillés, en des quantités telles que les plus audacieux mensonges contemporains sur les mines de la Californie ou du Transvaal n'en ont jamais approché (5). « La né-

(1) Appien, *Mithridate*, 115 et 116; — Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 11, 1 52; 12, 151; XXXVII, 1, 13-14; — Plutarque, *Lucullus*, 37. — Cf. Théodore Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*, p. 286-287 et p. 260, note.

(2) Tite-Live. X. 46.

(3) *Ibid.*, XXVIII, 38.

(4) *Ibid.*, XXX, 45.

(5) J. Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigie, p. 26 et suiv., 66 et suiv.

cessité de conserver de très fortes sommes existait surtout, pour l'*ærarium*, lorsque les guerres de conquêtes y firent affluer l'or en abondance. En l'année 545 (= 209 av. J.-C.), il s'y trouvait 4.000 livres d'or (1); en 560 (= 194), T. Quinctius Flamininus fit verser au trésor public, à la suite de la guerre de Macédoine, 3.714 livres d'or, un bouclier d'or massif, et 14.514 pièces d'or de Macédoine (*philippes*) (2). En 565 (= 189), Scipion, après la guerre avec Antiochus, verse 234 couronnes d'or, 140.000 *philippes* et 1.024 livres d'or (3); en l'année 567 (= 187), M. Fulvius tire de l'Étolie 243 livres d'or et 12.422 *philippes*; M. Manlius, de Galatie, 2.103 livres d'or et 16.320 *philippes* (4); en l'année 597 (= 157), il y avait dans l'*ærarium* 17.410 livres; en 663 (= 91), la somme de 1.670.851 sesterces en lingots d'or (5); le triomphe de Sylla, en 673 (= 81), rapporta au trésor 15.000 livres d'or (6), et en 705 (= 49), César tira de l'*ærarium* 15.000 lingots d'or (7). »

Ce n'était pas seulement l'*ærarium* de l'État qui possédait d'immenses réserves de métaux précieux : c'étaient souvent aussi les particuliers. A partir de l'époque des guerres puniques et pen-

(1) Tite-Live, XXVII, 10, 11.

(2) *Ibid.*, XXXIV, 52, 7.

(3) *Ibid.*, XXXVII, 59, 5; — Plin., *Nat. hist.*, XXXIII, 148.

(4) Tite-Live, XXXIX, 5, 14, XXXIX, 7, 1.

(5) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 55.

(6) *Ibid.*, XXXIII, 16.

(7) *Ibid.*, XXXIII, 56. — Cf. J. Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié, p. 216-217.

dant toute la durée de l'Empire, nous voyons des citoyens qui jouissent de fortunes fabuleuses en lingots ou en espèces monnayées. Citons, par exemple, sous Auguste, un homme obscur, du nom d'Isidorus, qui bien qu'il eût perdu beaucoup pendant les guerres civiles, laissa, à son décès, en argent comptant, 60 millions de sesterces, sans compter ses capitaux engagés dans le commerce (1).

L'*aurum coronarium* que les villes d'Italie, se cotisant, avaient voulu offrir à Auguste, atteignait un poids de 35.000 livres d'or (2). Au commencement de l'Empire, posséder cinq millions de deniers, c'est-à-dire plus de cinq millions de francs, c'était presque la misère pour l'aristocratie romaine. On cite des affranchis même qui ont une fortune dépassant ce chiffre.

« Encore au commencement du cinquième siècle (3), on trouvait des familles qui, outre les choses qu'elles avaient en nature, possédaient un revenu comptant disponible de 40 quintaux d'or; et des familles de deuxième rang qui touchaient de 10 à 15 quintaux d'or, ce qui, en portant le quintal d'or à 112.500 francs, donnait (en revenu) pour les premières 4.500.000 francs, pour les secondes, de 1.125.000 à 1.500.000 francs (4). »

(1) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 135; — Marquardt, *op. cit.*, p. 68.

(2) J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, p. 373.

(3) Olympiodore, d'après Photius, I. p. 63 de l'édition Bekk.

(4) J. Marquardt, *op. cit.*, p. 69.

Dans la vaisselle de table des riches Romains, dont la fabrication était l'objet de l'industrie des *argentarii vascularii*, on cite des plats d'argent qui pèsent jusqu'à 500 livres; et même de la vaisselle d'or massif, dont, sous Tibère, une loi somptuaire interdit l'usage aux simples particuliers (1). Sous l'Empire, l'or est, sauf exception, réservé surtout à la frappe de la monnaie et à la fabrication des bijoux, spécialité des *fabri aurarii* (2). L'argent sert à tous les usages domestiques : il y avait des tables, des sièges, des lits, des baignoires, des ustensiles de cuisine en argent, et souvent en argent doré; les objets de toilette de la femme, la trousse des médecins étaient en argent (3). Pompeius Paullinus, qui commandait les légions romaines en Germanie, en l'an 58 de notre ère, avait emporté avec lui son argenterie, montant à 12.000 livres (4). Les trésors du roi Dace, Décébale, contenaient d'énormes quantités d'or et d'argent (5) qui reportent notre pensée vers les trouvailles de Petrossa et de Hildesheim. Romains et Barbares luttaient à l'envi

(1) Tacite, *Annal.*, II, 33; — Pline, XXXIII, 49; XXXIV, 145; — Lampride, *Heliog.*, 19, 3; — Treb. Poll., *Trig. tyrann.*, 32, 6; — *Digeste*, XXXIV, 2, 19, 12. — Cf. J. Marquardt, *la Vie privée des Romains*, trad. V. Henry, t. II, p. 354 et suiv.; — Wieseler, *Hildesheimer-Silberfund*, p. 8.

(2) J. Marquardt, *la Vie privée*, t. II, p. 358.

(3) *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 363.

(4) Pline, XXXIII, 50.

(5) Niphilin, *Trajan*, 12; — Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, p. 291.

pour le luxe des objets de toute nature en métaux précieux. Dans les grandes familles, l'orfèvrerie d'or et d'argent était si considérable qu'il existait des esclaves spéciaux chargés de sa conservation et de son entretien; c'étaient le *præpositus ab argento potorio*, le *præpositus auri escari*, le *præpositus auri potori*, le *ab auro gemmato*, le *ab argento potorio*, etc. (1).

En présence de tous ces exemples qu'on pourrait facilement décupler, qui oserait contester que le luxe de l'or et de l'argent ait été, dans l'antiquité, aussi développé qu'à présent, sinon davantage? Quel potentat des temps modernes pourrait, à ce point de vue, rivaliser je ne dis pas avec Darius, Alexandre, Ptolémée ou Mithridate, mais seulement avec les citoyens romains dont nous avons cité les noms? Quel est le millionnaire qui mange et boit dans des assiettes et des coupes d'or, et qui fait fondre sa statue en or massif; quels sont les héritiers disposés à enfouir dans le tombeau d'un défunt des bijoux d'or comme ceux que nous livrent les nécropoles de l'antiquité? Dans quel sanctuaire vénère-t-on des statues d'or; dans quels concours publics distribue-t-on, non pas même des couronnes d'or, mais seulement de réelles médailles d'or? Mais poursuivons notre enquête et voyons, à présent, comment les Anciens se procuraient l'or et l'argent en une telle abondance.

(1) J. Marquardt, *la Vie privée des Romains*, t. I, p. 168.

III. — L'EXPLOITATION DES MINES D'OR ET D'ARGENT DANS L'ANTIQUITÉ

Les mines qui fournissaient aux Anciens les métaux nobles se trouvaient à leur portée, disséminées un peu partout sur toute l'étendue de l'Europe, de l'Afrique septentrionale, de l'Asie occidentale et de l'Inde. Les témoignages qui nous en attestent l'existence et nous renseignent sur leur exploitation sont nombreux (1).

On donnait, dans l'antiquité, le nom générique de *μέταλλον*, *metallum*, à toute espèce de mine, même aux simples carrières de pierre et aux salines; le mot *μεταλλεία* signifie « exploitation des mines (2) ».

Les fameuses mines d'or qu'exploitaient les Égyptiens, aussi bien sous les Pharaons que sous les Ptolémées, étaient situées environ à la hauteur

(1) Les principales mines exploitées dans l'antiquité se trouvent énumérées dans Caryophilus, *De antiquis auri, argenti, stanni, aris, ferri plumbique fodinis*. Vienne, 1757, in-4°; — J. et L. Sabatier, *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens et hôtels monétaires des empires romain et byzantin*, Saint-Petersbourg. 1850, in-8°; — Marquardt, *la Vie privée des Romains*, t. II, p. 326; — Boeckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, 3^e éd. par Fränkel (1886), p. 6 et suiv.; — Büchsenhüt, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthume* (Halle, 1869), p. 232 et suiv.; — J.-H. Hansen, *De metallis atticis* (Strasbourg, 1885).

(2) Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, p. 317. Le verbe *μεταλλάω*, dans Homère, a le sens de *chercher* (*Odys.*, XIV, 378; *Iliade*, X, 125).

de la seconde cataracte, non loin de Kouban, dans le massif montagneux de l'Etbaye (1). L'or s'y rencontrait en pépites, au milieu des blocs de quartz blanc, et mêlé à des oxydes de fer et de titane. Leur richesse tenait du prodige, à ce point que Pomponius Méla dit hyperboliquement que chez les Éthiopiens, l'or était plus commun que le cuivre, et que dans ce pays on forgeait en or les chaînes des prisonniers (2). Diodore, qui décrit longuement, d'après Agatharchide, les procédés d'extraction et le régime des mineurs, ne dit rien de l'abondance du minerai (3).

Les mines d'or de l'Arabie, dont parlent les livres bibliques (4), sont aussi décrites par Strabon (5) et Diodore de Sicile (6); elles paraissent avoir été d'une extrême abondance, si l'on en juge par le peu de cas que les indigènes faisaient de l'or par rapport au fer et au cuivre.

L'Inde avait aussi de riches mines d'or et d'argent, qu'explora le mineur Gorgos envoyé par

(1) S. Birch, *Upon an historical tablet of Rameses II relating to the gold mines of Aethiopia*, dans l'*Archæologia*, t. XXXIV, p. 357 à 391; — F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191; — F. Chabas, *les Inscriptions relatives aux mines d'or de Nubie*, Chalons-sur-Saône, 1862; — G. Maspero, *Hist. anc. de l'Orient classique*, t. I, p. 480; — Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 18 et suiv.; — Lepsius, *les Métaux*, p. 7.

(2) Pompon. Méla, III, 9.

(3) Diod. Sic., III, 12 et 13.

(4) Isaïe, XLV, 14; Ps. LXXII, 13.

(5) Strabon, XVI, 4, 18.

(6) Diod. Sic., II, 50.

Alexandre (1). Des fables circulaient à leur sujet. Au dire de Mégasthène, rapporté par Strabon, ces mines, situées dans le pays des Derda, étaient fouillées non par des hommes, mais par des fourmis de la grosseur d'un renard. Ces animaux creusaient dans le sol des galeries comme les taupes et ils ramenaient à la surface, de la poudre d'or en guise de terre meuble (2).

Auprès de Caballa, en Arménie, il y avait des mines d'or qui furent visitées par Memnon, au nom d'Alexandre (3). Dans la Carmanie, sur le golfe Persique, on exploitait des mines d'argent, et les rivières de ce pays charriaient des paillettes d'or (4).

La Colchide, but de l'expédition des Argonautes, était une des régions les plus fertiles en or qu'ait connues l'antiquité, et les mines de l'Oural, aujourd'hui, ne sont que la pâle image de ce qu'elles furent jusqu'à l'époque romaine. Strabon dit en parlant des Soanes du Caucase : « On prétend que dans leur territoire les torrents charrient des paillettes d'or et que ces barbares les recueillent au moyen d'une certaine espèce de claies ou avec des toisons : de là est venu sans doute le mythe de la Toison d'or (5). » Ces toisons, disposées en tamis dans les flots aurifères, retenaient les pail-

(1) Strabon, XV, 1, 30.

(2) *Ibid.*, XV, 1, 44.

(3) *Ibid.*, XI, 14, 9.

(4) *Ibid.*, XV, 2, 14.

(5) *Ibid.*, XI, 3, 6.

lettres du précieux métal; on les brûlait ensuite et il suffisait de recueillir l'or dans les cendres résultant de cette combustion. Les mythes du bélier de Phryxus et de la biche aux cornes d'or que poursuit Hercule, aussi bien que celui de la Toison d'or et de l'expédition des Argonautes, font allusion à la découverte de l'or dans la Colchide et les contrées hyperboréennes, ainsi qu'au procédé à l'aide duquel on récoltait les paillettes. Hérodote (1) nous informe que les colonies grecques de la côte septentrionale de la mer Noire, dont les plus importantes étaient Panticapée et Olbia, tiraient leur or du pays des Scythes Issedones et Arimaspes : les mines étaient, croyait-on, gardées par des griffons redoutables.

Dans le Pont, le mont Paryadrès fournissait à Mithridate de l'argent et du cuivre (2); il y avait aussi, dans les montagnes de la Cilicie et dans les îles de l'Archipel, des mines d'argent exploitées pour le compte des Phéniciens (3). D'autres régions de l'Asie Mineure étaient fertiles en or, jaune ou pâle. La Phrygie avait des mines d'or auxquelles se rattachait la légende du roi Midas. Non seulement le Pactole, mais tous les torrents qui descendaient du Sipyle et du Tmolus roulaient des sables aurifères. Aussi, cette dernière montagne était-elle surnommée χρυσορροός, et le Pactole, χρυσορροός. L'Atarnée avait aussi des filons auri-

(1) Hérodote, IV, 13 et 27.

(2) Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 231.

(3) Hérodote, III, 89 et suiv.

fères, et des mines d'or presque pur étaient exploitées auprès de Cyzique, à Cremasté, et près d'Abydos, à Astyra (1).

De bonne heure, les Phéniciens vinrent mettre en exploitation les mines d'argent de Siphnos, puis les mines d'or et d'argent de Thasos qui n'étaient que le prolongement des gisements si abondants de la Macédoine et de la Thrace (2). En 356, Philippe, le père d'Alexandre, fonda Philippi comme centre des mines du mont Bermion, qui lui fournirent l'or nécessaire à la frappe de ses admirables statères : il parvint à extraire de ce seul gisement jusqu'à mille talents par an (30.000 kilogrammes) (3).

La Thrace avait d'abondantes mines d'or et d'argent au mont Pangée (4); l'Épire et l'Illyrie ne fournissaient que de l'argent (5); on découvrit une mine d'or en Dalmatie, sous le règne de Néron (6).

La stérilité des terres qui forment le cap Sunium était compensée par les mines d'argent du Laurium, qui s'étendaient depuis Thoricos jusqu'à Anaphlystos, et dont la richesse est si vantée par

(1) Euripide. *Bacchantes*, V, 13 et 154; — Xénophon, *Hellén.*, IV, 8, 37; — Strabon, XIII, 1, 23; XIV, 5, 28. — Cf. G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 43-44; 161; 173 et 224-225.

(2) Hérodote. VI, 46.

(3) Diod. Sic., XVI, 8; — Tite-Live, XLV, 18, 3; 29, 11; — Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 66.

(4) Strabon, VII, 34; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 66.

(5) Strabon, VII, 8.

(6) Pline. *Hist. nat.*, XXXIII, 67.

Xénophon (1). Ces mines, qui fournissaient à Athènes un revenu annuel de 30 à 40 talents, étaient déjà, au temps de Strabon, depuis longtemps abandonnées (2).

La région des Alpes avait des mines d'argent dans les monts Rhyphées (3), et des mines d'or sur plusieurs autres points. Il se trouvait notamment un gisement aurifère important sur le territoire de Verceil, entre Turin et Milan (4); d'autres étaient dans le Norique, le pays des Salasses (la vallée d'Aoste) (5), en Pannonie, enfin chez les Taurisci, près d'Aquilée. Ceux-ci, lors de leur découverte, provoquèrent momentanément une certaine perturbation dans la circulation monétaire, en modifiant la valeur relative des métaux précieux. Voici, en effet, ce que raconte Polybe : « On a récemment découvert près d'Aquilée, chez les Taurisci Norici, une mine d'or si abondante qu'il suffit de creuser la terre à une profondeur de deux pieds pour rencontrer ce métal, et que les fouilles ne dépassent pas ordinairement quinze pieds. Parmi cet or, il y en a de pur, en grains gros comme une fève ou un lupin, et qui ne perd au feu qu'un huitième de son volume; le reste demande à être

(1) Xénophon, *Revenus*, IV, 1. — Cf. Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 510; — Rangabé, *Du Laurium*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, t. VIII, 1874, 2^e part., p. 297 à 346.

(2) Strabon, IX, 1; — Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 14 et 101.

(3) Athénée, *Deipnosoph.*, VI.

(4) Strabon, V, 2, 5; Pline, *Nat., hist.*, XXXIII, 78.

(5) Strabon, IV, 6, 5.

épuré et rapporte encore des bénéfiques considérables. Les Italiens s'associèrent d'abord aux Barbares pour l'exploitation de cette mine et, en deux mois, l'or perdit dans toute l'Italie le tiers de sa valeur. Instruits de cette circonstance, les Taurisci chassèrent leurs associés et exercèrent seuls le monopole de l'or (1). »

Les mines d'or et d'argent de la Hongrie et de la Transylvanie furent en exploitation jusqu'à la chute de l'Empire romain, et elles alimentaient particulièrement les ateliers monétaires de Siscia et de Thessalonique, établis à proximité. Ce sont elles également qui fournirent à la civilisation préhistorique des pays germaniques et scandinaves la plus grande partie de l'or qui, dans ces contrées, était alors transformé en bijoux (2).

L'Europe occidentale, à son tour, avait de l'or en abondance. La Gaule fut surnommée *Gallia aurifera* à cause des paillettes d'or que roulaient ses fleuves principaux, le Rhin, le Rhône, le Gardon, le Tarn, l'Ariège. Dans les Pyrénées, on signale encore des vestiges d'exploitation de métal précieux; chez les Arvernes, les Lemovici et dans le Morbihan, l'or se trouvait mélangé à l'étain (3).

(1) Polybe, XXXIV, 10; — Strabon, IV, p. 208; — Plin., *Nat. hist.*, XXXIII, 78.

(2) O. Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède*, trad. S. Reinach, p. 106, 200 et suiv.

(3) Diod. Sic., V, 27; — Strabon, III, 146 et IV, 187, 190, 191; — Daubrée, dans la *Revue archéologique* de 1878 et de 1881; — Cartailhac, *l'Or gaulois*, dans la *Revue d'anthropologie*, t. IV, 1889, p. 273.

Chez les Tarbelli, non loin du bassin d'Arcachon, on trouvait, « sans fouiller bien profondément dans la terre, des masses d'or assez grosses pour remplir la main, et qui n'avaient besoin que d'un lavage léger (1) ». Le territoire de leurs voisins, les Tectosages, était non moins riche en or (2). On connaît les monnaies d'or gauloises, en particulier celles des Arvernes et du centre de la Gaule; mais, chose étrange, les districts miniers tels que les pays des Tectosages et des Tarbelli n'ont que des monnaies d'argent.

La Grande-Bretagne et l'Irlande possédaient aussi des mines d'or et d'argent (3). Mais la région minière par excellence, à l'Occident de l'Europe, était la péninsule ibérique. Si le pays des Turdétans (l'Andalousie) avait des mines d'or et d'électrum (4) et si l'on signale des paillettes d'or dans le cours de plusieurs des fleuves de l'Espagne, cette contrée était toutefois plutôt la patrie de l'argent. Dans l'*Iliade* (5), a remarqué M. Théod. Reinach, « le pays où naît l'argent, la mystérieuse Alybé, terre des Halizônes (ou hommes environnés par la mer) est encore, pour l'auteur du *Catalogue*, un pays aux trois quarts fabuleux. Les commentateurs anciens eux-mêmes s'y sont trompés; ils n'ont pas compris qu'il s'agissait tout simplement de l'Es-

(1) Strabon, IV, 2.

(2) *Ibid.*, 1, 11.

(3) *Ibid.*, 5, 2; — Tacite, *Agricola*, 12; — Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 34.

(4) Pline, XXXIII, 23, 80; 21, 68.

(5) *Iliade*, II, 857.

pagne, le pays argentifère par excellence, exploité de bonne heure par les navigateurs phéniciens (1). »

Telle était l'abondance de l'argent fourni par les mines de l'Espagne qu'il circulait à leur sujet les fables les plus ridicules : « On dit qu'autrefois, dans l'Ibérie, des bergers ayant incendié des forêts, la terre devint incandescente, l'argent qui se trouvait disséminé fondit et s'aggloméra en filons. Plus tard, par suite de violentes commotions, des fissures se formèrent et mirent à découvert de grandes masses de métal (2). »

Diodore de Sicile rapporte une légende semblable, d'où les monts *Pyénées* auraient pris leur nom, et il ajoute : « La combustion du sol fit fondre des masses de minerai et produisit de nombreux ruisseaux d'argent pur. Ignorant l'usage de ce métal, les indigènes le vendirent en échange d'autres marchandises de peu de valeur à des Phéniciens, qui continuèrent longtemps ce commerce et qui devinrent par là si puissants qu'ils purent envoyer des colons en Sicile, dans les îles voisines, en Libye, en Sardaigne et même en Italie (3)... »

Strabon, à son tour, rapporte un passage de Posidonius, qui, parlant des mines de cuivre, d'étain, d'or et surtout d'argent de l'Espagne, et de ses fleuves roulant des paillettes de ces métaux,

(1) T. Reinach, dans la *Revue internationale de sociologie*, février 1894.

(2) Aristote, *De mirabil. auscultationibus*, ch. LXXXVII.

(3) Diod. Sic., V, 25 et suiv.

disait : « Ce n'est pas seulement à sa surface que la terre étale ses métaux ; elle en recèle dans ses entrailles une si grande quantité qu'on doit regarder ces régions souterraines moins comme le séjour du dieu des enfers que comme celui du dieu des richesses. » Les Phéniciens, les Carthaginois, puis les Romains n'ont cessé, durant des siècles et des siècles, de venir puiser dans cette source que leur avidité a fini par tarir, malgré son extrême richesse.

Les Carthaginois, gens pratiques, avaient installé la capitale de leur empire ibérique, *Carthago nova* (Carthagène), à proximité du gisement argentifère le plus considérable. Polybe nous donne à ce sujet les détails suivants, qui se rapportent au commencement de la domination romaine en Espagne : « A vingt stades de Carthagène, se trouvent des mines d'argent assez considérables pour former une circonférence de quatre cents stades (1.841 kilom.). Dans leurs flancs, travaillent sans cesse quarante mille hommes qui, chaque jour, rapportent au peuple romain 25.000 drachmes... On broie le morceau d'argent après qu'il a été lavé, et on le suspend ensuite dans l'eau au moyen d'un crible ; on broie de nouveau le résidu, et on le broie encore après l'avoir tamisé ; le cinquième résidu, débarrassé du plomb par l'action du feu, produit un argent pur (1). » Les Carthaginois achetaient aussi de la poudre d'or dans l'île de

(1) Polybe, XXXIV, 9.

Cerné, sur la côte occidentale de l'Afrique (1).

Les caravanes de l'intérieur de l'Afrique leur apportaient encore de la poudre d'or, soit directement à Carthage, soit dans les *emporia* établis tout le long de la côte septentrionale du continent africain. Les seules mines d'or dont on ait constaté l'exploitation antique dans l'ancienne Numidie, sont celles du Djebel bou-Heudma, entre la Sebkhah de Nouaïl et les montagnes des Aïaïcha (2); mais, plusieurs torrents algériens qui portent le nom d'*oued el Deheb*, « rivière de l'or », roulaient peut-être jadis des sables aurifères.

Ce serait sortir de notre cadre que de raconter, au point de vue technique, comment on procédait, dans ces mines, à l'extraction du minerai, et comment, dans ces rivières, on lavait les paillettes d'or (3). Nous dirons pourtant, pour montrer l'importance de la production, que le personnel des mines constituait de véritables armées. Nous venons de rapporter le témoignage de Polybe, racontant que les mines d'argent situées auprès de Carthagène occupaient 40.000 hommes, dont le travail rapportait chaque jour 25.000 drachmes (4). Dans les mines d'or de la haute Égypte, sous les Lagides, travaillaient des multitudes d'esclaves, des criminels, des condamnés, des prisonniers de

(1) Hérodote, IV, 195.

(2) Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 258.

(3) Plin, *Nat. hist.*, XXXIII; cf. Rangabé, *du Laurium*, loc. cit., p. 326 et suiv.

(4) Polybe, XXXIV, 9.

guerre. « Ces malheureux, dit Diodore de Sicile, chargés de chaînes, travaillent jour et nuit, sans relâche, privés de tout espoir de fuir, sous la surveillance de soldats étrangers, parlant des langues différentes de l'idiome du pays, afin qu'ils ne puissent être gagnés ni par des promesses ni par des prières... La roche qui renferme l'or étant très compacte, on la rend cassante à l'aide d'un grand feu, et on la travaille ensuite à la main. Lorsque le minerai, devenu ainsi friable, est susceptible de céder à un feu modéré, des milliers de ces misérables le brisent avec des outils de fer, qui servent à tailler les pierres. Celui qui reconnaît la veine d'or se place à la tête des ouvriers, et leur désigne l'endroit à fouiller. Les plus robustes, parmi ces malheureux condamnés, sont occupés à briser le silex avec des coins de fer, en employant non les moyens de l'art mais la force de leurs bras; les galeries qu'ils pratiquent de cette façon ne sont pas droites; elles suivent la direction du filon métallique, et comme, dans ces sinuosités souterraines, les travailleurs se trouvent dans l'obscurité, ils portent des flambeaux attachés au front. Changeant souvent la position de leur corps, suivant les qualités de la roche, ils font tomber sur le sol les fragments qu'ils détachent. Ils travaillent ainsi sans relâche, sous les yeux d'un surveillant cruel, qui les accable de coups. Des enfants encore impubères pénètrent par les galeries souterraines jusque dans les cavités des rochers, ramassent péniblement les fragments de minerai

détachés et les portent au dehors, à l'entrée de la galerie. D'autres ouvriers, âgés de plus de trente ans, prennent une certaine quantité de ces fragments et les broient dans des mortiers de pierre, avec des pilons de fer, de manière à les réduire à la grosseur d'une lentille. Le minerai ainsi pilé est pris par des femmes et des vieillards qui le mettent dans une rangée de meules, et puis, se plaçant deux ou trois à chaque manivelle, ils réduisent par la mouture chaque mesure de minerai pilé, en une poudre aussi fine que la farine. Tout le monde est saisi de commisération à l'aspect de ces infortunés, qui se livrent à ces travaux pénibles sans avoir autour du corps la moindre étoffe qui cache leur nudité. On ne fait grâce ni à l'infirme, ni à l'estropié, ni au vieillard débile, ni à la femme malade. On les force tous au travail, à coups redoublés, jusqu'à ce que, épuisés de fatigue, ils expirent à la peine... »

Le minerai ainsi moulu est lavé plusieurs fois dans l'eau, puis on achève de le purifier par le procédé ordinaire de la *coupellation* qu'on emploie encore aujourd'hui, avec les perfectionnements toutefois que comportent les progrès de l'industrie moderne. Qu'il nous suffise de dire que le minerai concassé et lavé était, pendant cinq jours et cinq nuits, soumis à l'action du feu dans des vases d'argile avec des proportions déterminées de plomb, de sel d'étain et de son d'orge (1).

(1) F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191-192.

C'était pour le service du roi (εἰς τὴν βασιλικὴν χρείαν) que les malheureux mineurs de l'Égypte étaient soumis au régime que nous avons décrit. Mais ceux qui travaillaient dans les mines du Laurium pour la république athénienne, et ceux qui étaient dans les mines de Carthagène pour les Carthaginois, puis pour les Romains, étaient contraints d'endurer des atrocités pires encore (1).

Pline, après avoir décrit les procédés techniques d'extraction et de lavage, les mêmes qu'en Égypte, dit en parlant des galeries creusées par les mineurs espagnols : « Ils restent des mois entiers sans voir le jour... Souvent des crevasses, des éboulements arrêtent les mineurs écrasés. Aussi, la témérité des plongeurs qui cherchent des perles au fond de l'océan, le cède à l'audace de cette autre entreprise : par nous, les entrailles de la terre sont plus fatales que les profondeurs de la mer. En conséquence, on a soin de soutenir les monts par des voûtes puissantes et nombreuses... » Il faut lire, dans Pline, le récit du travail exigé de ces ouvriers pour briser les roches de silex, la description des précautions rudimentaires et souvent sans doute insuffisantes qu'on prenait pour éviter des éboulements, les moyens qu'on employait pour en provoquer d'autres jugés nécessaires. « La chute des masses, dit-il, s'annonce par un tremblement visible pour celui-là seul

(1) Diod. Sic., V, 25 à 28.

qui veille sans interruption sur la cime de la montagne; il crie ou frappe aussitôt pour rappeler les travailleurs, et il fuit lui-même en diligence. La montagne brisée croule loin de l'emplacement qu'elle occupait, avec un fracas que l'imagination ne peut concevoir : un vent puissant s'échappe de ses flancs. Les mineurs victorieux contemplant cette catastrophe de la nature (1). »

Jamais bêtes de somme ne furent soumises aux brutalités sauvages infligées aux ouvriers des mines d'or et d'argent par des maîtres qui, étouffant en eux tout sentiment humain, n'avaient que l'odieuse pensée de s'enrichir vite et à tout prix. De tous les vices, l'aveugle soif de l'or est celui qui a engendré le plus de cruautés et d'injustices. Les exhalaisons du métal, et probablement celles du soufre qui l'accompagnait, étaient, au rapport de Pline, mortelles aux chiens et pernicieuses à tous les animaux (*odor ex argenticis fodinis inimicus omnibus animalibus, sed maxime canibus*) (2); on ne s'en préoccupait point quand il s'agissait des esclaves. Aussi des révoltes épouvantables, désespérées, se produisaient parfois, en dépit des chaînes dont ces condamnés aux travaux forcés étaient chargés, et à la face même des geôliers atroces qui veillaient, la lance au poing. Au temps de la guerre du Péloponnèse, les ouvriers du Laurium profitèrent de la détresse publique pour

(1) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 21, 4.

(2) *Ibid.*, XXXIII, 31.

s'insurger (1). Ils sortirent soudain tout armés des entrailles de la terre : leurs gardes surpris furent massacrés ; ils se répandirent en fous furieux dans les campagnes environnantes, la sape et la torche à la main. Tout fut mis à feu et à sang. Sunium fut prise d'assaut, et toute la côte de l'Attique fut changée en un champ de ruines et en un vaste cimetière. La répression fut longue et aussi terrible que la révolte elle-même. Quand l'ordre fut enfin rétabli, les Athéniens fortifièrent le cap Sunium et prirent les mesures nécessaires pour que de pareilles tentatives ne pussent se renouveler. Néanmoins, telles avaient été les ruines accumulées qu'à partir de cette époque les mines du Laurium ne furent plus exploitées comme par le passé ; elles déclinerent et finirent par être abandonnées : l'avarice, semble-t-il, avait été terrorisée.

Les produits des mines revenaient à l'État ou aux particuliers, suivant les cas. Les grandes mines étaient à l'État qui les administrait et les exploitait directement : c'était une de ses principales sources de revenus. Mais il y avait aussi des mines qui étaient des propriétés privées. Celles du Laurium avaient été divisées en lots que l'État affermait à des particuliers (2). Les travaux d'ex-

(1) Posidonius, dans Athénée. *Deipnosoph.*, VI, p. 272^e. — Cf. Rangabé, *l. c.*, p. 336.

(2) Xénophon, *Revenus*, ch. IV. — Cf. Schœmann, *Antiquités grecques*, t. I, p. 510 ; — Rangabé, *du Laurium*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Insc. et B.-Lettres*, t. VIII, 1874, 2^e part., p. 312.

ploitation étaient alors exécutés par des esclaves appartenant à ces entrepreneurs privés. Un certain Nicias, fils de Niceratos, occupait, pour son seul compte, mille ouvriers, loués par lui à Sosias de Thrace, et il retirait de chacun, comme bénéfice net, une obole par jour (1). Xénophon propose que la ville d'Athènes emploie aux mines 10.000 esclaves au minimum, qui lui rapporteraient annuellement cent talents.

A Rome, l'État ou l'empereur était détenteur des mines les plus importantes; tantôt il les exploitait directement, tantôt il les affermait, ou même il les aliénait complètement au profit de particuliers (2).

A peine est-il besoin de remarquer que toutes les mines que nous avons énumérées n'ont pas été exploitées simultanément. Il en est qui se trouvaient déjà fermées et mortes de consommation lorsque d'autres furent découvertes; et quand on considère l'histoire du monde dans son ensemble, ne semble-t-il pas, en vérité, que la baguette magique d'une fée prudente et sage veille à ne désigner de nouveaux gisements à l'humanité toujours inassouvie, qu'au fur et à mesure de l'épuisement des anciens? C'est qu'en effet les mines d'or et d'argent, à cause du rôle monétaire de ces métaux, ne sont pas, au point de vue des bénéfices

(1) Xénophon, *Revenus*, ch. iv, 14.

(2) Pour les développements que comporterait ce sujet, voir J. Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, p. 317-319 et 326 à 328.

qu'elles procurent, comparables aux mines d'autres produits quelconques. Pour le fer, le plomb, le cuivre, la houille, il y a un cours variable, un marché sur lequel ces marchandises doivent arriver; si elles sont trop abondantes, si leur débouché vient à être fermé, si la concurrence se développe, leur prix baisse, l'entrepreneur de la mine voit ses profits diminuer, le placement de ses produits peut devenir difficile; s'il se trouve en perte, il est forcé d'abandonner la mine ou d'attendre, à ses risques et périls, le retour des heureux jours. Tout autre est la situation du producteur du métal monétaire. Comme il a la faculté de convertir en numéraire *à cours forcé* tout le métal qu'il extrait de sa mine, il a toujours un écoulement assuré pour ses produits; il n'y a ni hausse ni baisse pour ses pièces de vingt francs, quel que soit le nombre qu'il en fasse frapper. Le propriétaire de la mine a donc un intérêt immédiat et direct à lui faire rendre le plus possible, sans crainte d'encombrer le marché, sans redouter jamais aucune concurrence. « Le producteur d'une marchandise quelconque, dit Henri Cernuschi (1), ne connaît son compte de profits et pertes que quand il a réalisé en or, c'est-à-dire vendu sa marchandise pour de la monnaie. Le producteur d'or produit lui-même directement de la monnaie. Sa réalisation est toute faite. S'il a tiré de la mine plus de kilogrammes d'or qu'il n'en a dépensé

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 12.

pour les extraire, il est en bénéfice; s'il en a tiré moins, il est en perte, et tout est dit. Il ne consulte aucune mercuriale, il ne va pas au marché, il va directement à l'État qui est tenu de lui transformer son métal en numéraire à cours forcé... Quelle que soit la quantité produite, l'or entre de plein droit dans la circulation. Tous les grammes d'or nouveau sont exactement pareils à tous les grammes d'or ancien. Tous ont la même puissance. Le métal ancien ne peut barrer le passage au métal nouveau. »

Xénophon, au commencement du quatrième siècle avant notre ère, formulait déjà les mêmes lois en ces termes curieux à rappeler : « Moins on a de mineurs et de chercheurs, dit-il, moins aussi, selon moi, on trouve de richesses, tandis qu'avec plus de bras, on extrait beaucoup plus de minerai. Aussi, est-ce la seule entreprise où l'on ne craigne pas de prodiguer le nombre des travailleurs. Tous les cultivateurs vous diront au juste combien il leur faut de paires de bœufs, combien de journaliers pour leur terrain; et si l'un d'eux a plus que le nombre suffisant, ils calculent qu'ils sont en perte : mais dans les travaux d'extraction des métaux précieux, tout le monde dit qu'il a besoin d'ouvriers. En effet, il n'en est pas ici comme des ouvriers en cuivre : quand les ouvrages en cuivre se vendent à vil prix, les ouvriers en cuivre sont ruinés; j'en dirai autant des ouvriers en fer. Et, de même, quand il y a beaucoup de blé et de vin, ces denrées se vendent à vil prix, la culture ne rapporte

rien, de telle sorte que nombre de gens laissent là la terre pour se faire trafiquants, brocanteurs, usuriers. Mais plus le minerai produit et plus l'argent donne, plus on voit de gens se porter vers ce métier. Et en effet, quand on a fait l'acquisition du matériel nécessaire à un ménage, on n'achète plus rien en plus ; mais l'argent, jamais personne n'en possède assez pour n'en vouloir pas davantage : à ce point que ceux qui en ont beaucoup trouvent autant de plaisir à enfouir leur superflu qu'à en user. Il y a plus : quand les villes fleurissent, c'est alors qu'on a le plus besoin d'argent ; les hommes veulent se mettre en dépense pour avoir de belles armes, de bons chevaux, des maisons, un mobilier splendide ; les femmes ont l'esprit tourné vers les riches étoffes, les parures d'or. Une ville, au contraire, est-elle atteinte par la famine ou par la guerre, comme la terre alors est beaucoup moins cultivée, il faut du numéraire pour les vivres et pour les alliés... Toutes ces explications reviennent à dire que nous devons envoyer résolument aux mines une grande quantité d'ouvriers ; que nous devons résolument y fouiller, certains que le minerai ne nous manquera pas, et que jamais l'argent ne perdra de son prix. L'État, du reste, en a ainsi jugé longtemps avant moi. Il accorde les privilèges de citoyen à tout étranger qui veut faire des fouilles dans les mines » (1).

(1) Xénophon, *Revenus*, chap. iv.

L'épuisement rapide des mines de métal-monnaie, telle est la conséquence forcée de ces principes. Ils expliquent la famélique ardeur des chercheurs d'or, l'aveugle empressement de la foule dès qu'on lui signale un gisement nouveau, les audacieux mensonges forgés pour abuser de sa crédulité. Les producteurs d'or ne sauraient être jamais à l'état de compétition, puisque le cours forcé est assuré à tous leurs produits indistinctement et d'où qu'ils viennent. Ils ne peuvent avoir intérêt à se liguier pour élever la valeur du noble métal, ni pour l'accaparer, puisqu'ils vendront toujours le kilogramme d'or à peu près le même prix et qu'il n'y aura ni hausse ni baisse bien appréciable. Ils ne travaillent ni en rivaux, ni en collaborateurs : ils deviennent plus ou moins riches, suivant que la mine rend plus ou moins chaque jour, les frais d'extraction une fois payés. Ils ne courent aucun risque et ne sauraient être victimes des fluctuations du marché : ils n'ont qu'à s'arrêter, dès que la mine ne produit pas assez d'or pour qu'il leur en reste après qu'ils ont payé leurs ouvriers.

VII

LES RAPPORTS DE L'OR A L'ARGENT CHEZ LES ANCIENS

I. — INSTABILITÉ NATURELLE DU RAPPORT DE L'OR A L'ARGENT

Dans les sociétés simples où l'échange en nature est le principal système de commerce, il ne saurait y avoir de règle imposée à la valeur des choses. Ce sont les convenances individuelles qui fixent le prix des objets échangés ; les évaluations varient pour chaque affaire et suivant le bon plaisir et l'acquiescement des deux parties contractantes. Combien de fourrures vaut ce sac de blé ? Combien de moutons vaut cet ustensile ou cette arme ? ce bœuf est-il l'équivalent de ce cheval ou de ce champ ? Une opération consentie n'engage point les parties pour des opérations ultérieures, et nul pouvoir ne vient contraindre qui que ce soit à conclure un marché, à accepter un paiement qui ne lui aurait pas convenu (1).

(1) J.-B. Say, *Cours complet*, t. I, p. 373.

Il en fut de même dans le régime du bétail-monnaie ou des ustensiles-monnaie. Mais à partir du jour où des sociétés plus avancées commencèrent à employer les métaux, concurremment, comme équivalent et commune mesure des échanges, la question précédente se compliqua de celle-ci : Quelle est la valeur respective de ces métaux, les uns par rapport aux autres? combien un kilogramme d'or vaut-il de kilogrammes d'électrum, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, et réciproquement? J'achète un cheval, une maison, un champ; j'aurais la faculté de livrer en paiement un poids d'or déterminé; mais l'or me fait défaut; à sa place, mon créancier consent à accepter de l'argent, du fer ou du cuivre. Quel poids de l'un ou de l'autre de ces métaux dois-je considérer comme l'équivalent en valeur, du poids d'or dont je suis débiteur? Et quand l'expérience eut réduit à deux les véritables métaux monétaires, l'or et l'argent, il fallut se demander quel était le rapport de ces deux métaux entre eux, pour solder la même somme, indifféremment avec l'un ou avec l'autre. Telle est l'éternelle question agitée depuis les origines de la civilisation jusqu'à nos jours, et dont l'humanité paraît condamnée par la nature à chercher la solution tant qu'elle vivra, puisque c'est la nature elle-même, nous l'avons vu, qui a investi à la fois les deux métaux nobles des qualités essentielles que doit posséder le signe des échanges et l'étalon des valeurs.

Actuellement, dans nos campagnes, le paysan

continue, par tradition, à mesurer souvent les poids à la livre, les longueurs à la lieue, à la toise, au pouce, tandis que dans d'autres cas et parfois sur le même marché, il se sert, pour le même objet, de la méthode moderne, c'est-à-dire du mètre et du kilomètre, du gramme et de ses multiples. Ce double système ou, si l'on veut, ce double étalon, n'est préjudiciable à personne; il n'a pas d'autre inconvénient que de nécessiter un calcul, d'ailleurs peu compliqué, lorsqu'on veut convertir les toises et les lieues en mètres et en kilomètres, les livres en grammes ou en kilogrammes. Il n'y a pas d'erreur possible : cela tient à ce que les unités de longueur ou les unités pondérales sont des mesures abstraites, invariables, fixées pour toujours et sans valeur par elles-mêmes. Puisqu'il n'en est pas ainsi pour l'or et pour l'argent, qui président conjointement aux échanges dans toutes les sociétés compliquées et sont en même temps des équivalents réels, il faut, de toute nécessité, connaître leur rapport mutuel. Or, il est plus facile, on en conviendra, d'établir combien il y a de mètres dans une toise, ou de grammes dans une livre, que de dire combien il faut de grammes d'argent pour contrebalancer la valeur d'un gramme d'or.

Au surplus, le problème comporte une solution dont l'essence même est d'être mobile et changeante, partout et toujours, en dépit des multiples efforts tentés par les lois pour en assurer la stabilité, et malgré même les qualités qui donnent

aux métaux précieux une fixité de valeur plus grande que celle d'aucun autre produit naturel ou manufacturé. Sans doute, comme nous l'avons exposé longuement, l'or et l'argent ne sont pas sujets, — à la différence de toute autre denrée, — à subir brusquement une dépréciation inquiétante ou une plus-value considérable. Des surprises de bourse ne sauraient les atteindre; néanmoins, il suffit de consulter chaque jour la mercuriale pour s'apercevoir que le prix des métaux précieux n'est pas d'une immobilité absolue et qu'en temps normal il gravite autour d'un point central, généralement pris pour base de l'étalon monétaire. En comparant des années éloignées, vous remarquerez que l'amplitude des oscillations est assez sensible et que, tour à tour, un métal renchérit quand l'autre s'avilit, si bien que l'équivalence admise, une première fois, entre les deux métaux n'est plus exacte et demande à être rectifiée sans cesse.

Les causes de ces variations sont multiples; il suffira d'en signaler quelques-unes.

En temps ordinaire, il y a à tenir compte de l'inégalité de la production des deux métaux monétaires. Ils n'augmentent pas parallèlement et simultanément d'une somme équivalente chaque année. Une surproduction ou un ralentissement dans les mines d'or n'est pas contrebalancée toujours par un mouvement similaire dans les mines d'argent. Dès lors, le rapport de valeur des deux métaux sur le marché tend à subir le contre-

coup plus ou moins sensible de cette inégalité.

La spéculation peut aussi contribuer à influencer d'une manière plus ou moins factice le marché des métaux précieux. Les opérations des agioteurs ont pour base l'étude de la production annuelle des mines, la diversité des législations monétaires des différents pays, qui favorisent un métal au détriment de l'autre; le degré d'usure des pièces que les manieurs d'or transportent d'un pays où elles ne sont reçues qu'au poids dans un autre où on les accepte pour leur valeur nominale et légale; la différence de l'étalon ou unité monétaire chez divers peuples, les frais de transport et de fonte des métaux; le taux des assurances, des commissions, des droits de douane, des intérêts; le crédit des banques, le degré de confiance qu'inspire la monnaie fiduciaire de tel ou tel pays; des guerres, enfin, des troubles politiques, un ralentissement subit ou une extension rapide des opérations commerciales; la différence de traitement d'une même marchandise sur des marchés différents: telles sont, sommairement indiquées, les causes principales qui concourent à établir une sorte de jeu de bascule, un équilibre instable, dans les rapports respectifs de l'or et de l'argent.

La masse du public ne se rend guère compte des graves inconvénients engendrés fatalement par cette incertitude. Il n'est pas de question qui touche de plus près ses intérêts et qui, pourtant, lui soit plus indifférente. Cela tient, d'une part, à ce que le mouvement en hausse ou en baisse du

cours des métaux n'agit pas d'une manière apparente sur la valeur des pièces d'or et d'argent que chacun de nous détient dans son gousset ou son coffre-fort; et puis, dans l'espace de temps que durent la plupart des contrats entre individus, la variation de valeur des métaux n'est pas, en général, assez grande pour modifier les conditions normales du contrat à son échéance. Cela tient enfin à ce que, dans tous les pays, des mesures législatives ont été prises pour mettre, autant que possible, les monnaies à l'abri des fluctuations du marché de l'or ou de l'argent. Le cours forcé imposé par la loi aux monnaies nationales garantit chaque citoyen contre les mécomptes que pourrait entraîner la mobilité du prix des métaux. Il faut tenir état aussi, comme nous l'avons démontré plus haut (1), du respect instinctif des habitudes reçues dans la circulation monétaire d'un pays déterminé. Mais, en dépit de cette apathie de la foule, il est aisé de démontrer, par des exemples, que la variation de valeur des métaux monétaires est de nature à porter la perturbation dans les relations internationales, et qu'elle peut aboutir même, pour une nation, à l'anéantissement de son commerce extérieur.

Les paragraphes qui suivront celui-ci auront pour but de faire ressortir ces phénomènes économiques pour l'époque grecque et romaine. Ici, nous nous bornerons, dans le but de mieux éclair-

(1) Voir ci-dessus, p. 148 et suiv.

rer ce que nous devons dire de l'antiquité, à interroger les temps présents et à leur demander de nous procurer un ou deux exemples topiques de ces commotions sociales.

Les mines d'or découvertes de 1848 à 1851, en Australie et dans la Californie, jetèrent sur le marché brusquement une telle quantité de ce métal (200.000 kilogrammes par an, au lieu de 55.000), que sa valeur se trouva dépréciée. Dès lors, pour acheter un kilogramme d'or, il n'était plus nécessaire de payer 15 kil. $\frac{1}{2}$ d'argent, suivant l'équivalence fixée pour la monnaie française; on pouvait l'obtenir pour 15 et même 14 kilogrammes. Notre monnaie d'or avait donc baissé par rapport à notre monnaie d'argent, et sa valeur nominale, en dépit de la loi, était devenue supérieure à sa valeur réelle ou intrinsèque; l'équilibre était rompu entre la pièce de 5 francs en or et la pièce de 5 francs en argent : celle-ci faisait prime et bénéficiait d'une plus-value dans le commerce extérieur; aussi, par application du théorème de Gresham (1), elle émigra en masse à l'étranger.

Ce fut l'Inde, dont le commerce se développait alors, qui absorba une grande partie de notre argent, et voici comment se pratiquait cette transfusion métallique. Le banquier qui voulait envoyer de l'argent à Calcutta, à Madras ou à Bombay, se gardait bien d'acheter ce métal à Londres, où

(1) « La mauvaise monnaie chasse la bonne. » Voir ci-dessus, p. 151.

avec un kilogramme d'or il n'aurait pu se procurer que 14 kilogrammes d'argent; il venait s'approvisionner à Paris où, de par la loi française, pour un kilogramme d'or, il recevait 15 kilogrammes $\frac{1}{2}$ d'argent. Et c'est ainsi que plus de deux milliards de nos pièces d'argent furent transportées dans l'Inde où on les convertit en roupies. D'autre part, le gouvernement français avait intérêt à faire monnayer l'or plutôt que l'argent, puisque l'or lui coûtait moins cher, comme à tout autre acheteur : « Aujourd'hui, écrivait le duc de Blacas en 1865, l'argent fait prime, c'est-à-dire que quatre pièces de 5 francs valent un peu plus qu'une pièce de 20 francs en or. Il en résulte que le gouvernement trouve avantageux d'émettre beaucoup d'or et peu d'argent, et que les spéculateurs indigènes et étrangers accaparent les pièces de 5 francs, qui ont en effet presque disparu de nos marchés » (1). Tel est le véritable secret de l'affluence des beaux napoléons d'or sous le second Empire; de 1853 à 1868, la Monnaie de Paris frappa 5 milliards 740 millions en or, et seulement 368 millions en argent. Nos pièces d'or, devenues, depuis cette époque, si populaires, n'ont été émises en une telle abondance, que parce que le métal dont elles sont faites était alors déprécié dans le commerce.

Pour empêcher la monnaie d'argent d'émi-

(1) Duc de Blacas, dans *l'Histoire de la Monnaie romaine* de Mommsen, t. I, préface, p. xxv, note.

grer, on avait le choix entre deux mesures : suspendre la frappe de l'argent, ou bien changer le titre ou le poids de la monnaie de ce métal. On adopta à la fois, mais partiellement, ces deux moyens : l'émission de la monnaie d'argent fut ralentie dans les proportions que nous venons d'indiquer ; et puis, par une convention conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, le 23 décembre 1865, le titre des pièces d'argent, hormis la pièce de 5 francs, fut abaissé de 900/1000 à 835/1000, ce qui enlevait à ces pièces plus de 7 % de leur valeur intrinsèque. Il n'y avait plus dès lors grand intérêt pour les spéculateurs à exporter la monnaie nouvelle d'argent.

Tout alla bien pendant quelque temps et la crise monétaire parut conjurée. Mais voilà qu'en 1872, et dans les années suivantes, on découvrit, dans les États-Unis et ailleurs, des mines d'argent d'une abondance extrême. Tandis que, d'après les statistiques de Soetbeer, la production de l'argent était, en 1865, de 1.100.000 k., elle atteignait 2.861.000 k. en 1881, et elle dépassait 5.000.000 de k. en 1893. La production de l'or, loin de progresser dans des proportions semblables, diminua même pendant cette période, puisque, de 1851 à 1855, elle était annuellement de 200.000 k., et que, de 1881 à 1885, elle tomba à 149.000 k. De là il résulta que l'or reconquit la place qu'il avait perdue dans la période précédente ; pour acheter 1 k. d'or, ce ne fut plus 15 k. d'argent qu'il fallait payer sur le marché, ce fut

successivement 16, 18, 20 et jusqu'à 22 k. L'équilibre se trouva rompu de nouveau, mais cette fois en sens inverse : l'or fit prime, et c'est l'argent qui fut déprécié à son tour.

Ce fut alors, comme nous l'avons exposé plus haut, que des spéculateurs achetèrent des masses énormes de ce métal, à 150 francs le kilogramme, ou meilleur marché encore ; et ils portèrent cet argent à la Monnaie de Paris, où, de par la loi française, on était tenu de le convertir en monnaie à titre légal, ou, ce qui est tout un, de leur donner l'équivalent en monnaie d'or, sur la base de la proportion légale 1 à 15 $\frac{1}{2}$. Le stock qui leur avait coûté 150 francs leur rendait 200 francs en monnaie ; la différence était leur bénéfice net et représentait la perte de l'État. Répétée sur une grande échelle, cette opération pouvait entraîner pour notre pays une véritable catastrophe : c'est pour la prévenir qu'on prit le parti, en 1876, de suspendre la frappe des pièces d'argent, sauf pour la monnaie d'appoint, dont la quantité est légalement limitée et le titre inférieur.

Une autre mesure préservatrice consista à fermer notre frontière aux pièces d'argent étrangères, même à celles qui, comme les monnaies du Chili, du Pérou ou de la République Argentine, ont le même titre, le même poids et le même module que notre pièce de 5 francs. Le public, sans doute, aurait continué sans répugnance à les accepter, puisqu'elles sont semblables aux nôtres et qu'il ne s'aperçoit pas du préjudice

qu'elles pourraient lui causer, mais cette inadvertance lui aurait coûté cher. Qu'arriverait-il en effet, si les pièces de 5 francs en argent de l'Amérique du Sud jouissaient chez nous du privilège de notre pièce de 5 francs en argent, c'est-à-dire si la loi du cours forcé leur attribuait une plus-value factice égale à 5 francs d'or? On frapperait, au Chili, dans la République Argentine et au Pérou, d'énormes quantités de ces pièces qui ne coûteraient au fabricant que 2 fr. 50 (1), et on les exporterait en France pour les échanger contre notre pièce d'or de 5 francs. Nos belles monnaies d'or, suivant la loi de Gresham, s'envoleraient en Amérique, et nous recevions en retour de l'argent déprécié (2). Un jour viendrait où nous nous apercevions, mais trop tard, que nous avons été dupes, que nous avons reçu 2 fr. 50 en retour des 5 francs d'or que nous avons donnés, et qu'il ne nous reste plus qu'une monnaie fiduciaire et appauvrie dont l'étranger ne veut pas.

C'est l'application du principe élémentaire formulé plus haut : une monnaie qui a cessé d'être un équivalent réel, parce qu'elle est fabriquée avec un métal dont la valeur commerciale a baissé, ne peut être reçue que pour son poids de métal fin et sa valeur marchande, hors du pays

(1) La valeur réelle de l'argent est aujourd'hui réduite, en moyenne, à peu près à la moitié de ce qu'elle était encore au milieu du siècle.

(2) Voir ci-dessus, p. 161.

où elle a été émise et où elle a cours forcé. Il importe donc de distinguer la circulation monétaire *internationale*, de la circulation monétaire *intérieure* d'une nation quelconque. Si la loi ou la tradition, dans un pays, peuvent maintenir le cours forcé et une valeur factice à une monnaie qui n'est plus un équivalent réel, rien ne saurait lui faire traverser la frontière pour la même valeur. Et si le cours forcé devait profiter à toute monnaie dépréciée venant de l'étranger, l'État ne serait plus assuré des considérations qu'il tire de sa propre situation monétaire pour maintenir à une partie de son numéraire une valeur fiduciaire.

Ce principe naturel était reconnu dans l'antiquité comme il l'est dans les temps modernes. Chez les Grecs, les monnaies d'une ville n'avaient cours que pour leur poids hors des limites de cette ville. C'est ce que veut exprimer Xénophon dans un passage du fameux traité des *Revenus* : « Dans la plupart des villes autres qu'Athènes, dit-il, les marchands étrangers sont forcés de faire le troc de leurs marchandises contre d'autres, parce que les monnaies de ces villes n'ont pas cours au dehors (1) ». Et également chez les Romains, la drachme illyrienne, frappée à Dyrrachium et à Apollonie, qui, vers le troisième siècle avant notre ère, affluait sur le marché de Rome, n'y était

(1) Xénophon, Περὶ πρόσοδων, chap. III, 1... νομισμασι γὰρ οὐ χρήσιμοις ἔξω χρωῶνται.

reçue que comme une marchandise et n'y avait pas cours légal et obligatoire : *Hic nummus, ex Illyrico advectus, mercis loco tenebatur*, dit Pline; il en était de même de toutes les monnaies grecques que le mouvement commercial transportait jusque dans l'Italie centrale (1). Lorsque les Carthaginois, après avoir été vaincus à Zama, se présentèrent à Rome porteurs du tribut qui leur avait été imposé, ils eurent la prétention de le payer avec leur monnaie nationale en argent, qui contenait un fort alliage de plomb. Mais les questeurs romains, raconte Tite-Live (2), déclarèrent que cet argent n'était pas recevable; on le fit fondre et on trouva un quart de déchet que les Carthaginois durent remplacer par du métal pur, en contractant un emprunt à Rome, séance tenante.

Étant donné qu'une monnaie quelconque ne saurait franchir les frontières du pays où elle circule pour une valeur surfaite, il s'ensuit qu'actuellement, puisque c'est le cas de notre monnaie d'argent, nous sommes contraints de payer en or toutes les marchandises que nous achetons à l'étranger. On va voir combien notre commerce extérieur souffre de cet état de choses.

La crise qui sévit sur notre agriculture, par exemple, vient en partie de là : prenons un pays qui exporte du blé chez nous, la République Ar-

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47; cf. Mæcianus, *de Asse*, § 45 : *Olim victoriatius ut peregrinus nummus loco mercis, ut nunc tetradrachmum et drachma habebatur.*

(2) T.-Live, XXXII, 2.

gentine, où l'or fait prime de 350 pour 100, ce qui veut dire que ce qu'on appelle 100 francs d'or à Paris vaut 350 francs à la Plata. Quand les Argentins nous vendent du blé à 10 francs l'hectolitre, c'est, pour eux, comme s'ils nous le vendaient en réalité 35 francs, puisque les 10 francs que nous leur donnons en paiement équivalent à 35 francs chez eux. Pour pouvoir lutter contre l'affluence du blé américain, il faudrait donc que l'agriculteur français livrât, lui aussi, son blé à 10 francs l'hectolitre, ce qui lui est impossible, car il ne peut profiter, comme son concurrent, de la prime de l'or.

Le commerce d'exportation des produits français dans l'Amérique du Sud est non moins directement atteint. Un Argentin veut se faire expédier de Paris, je suppose, des livres pour 100 francs; comme le libraire français ne peut recevoir en paiement la monnaie argentine, qui n'a pas cours chez nous, l'acheteur américain sera obligé de se procurer de l'or, et, pour faire 100 francs d'or, il devra déboursier 350 francs d'argent. Il lui faudra donc, en réalité, payer ses livres 350 francs, ce qui lui paraîtra un prix exorbitant, et ce qui fait qu'il s'abstiendra. Et, à supposer qu'il achète quand même, ce ne sera pas le libraire français qui bénéficiera de la plus-value de l'or, mais le changeur de La Plata, qui, pour 100 francs d'or, aura reçu 350 francs d'argent ayant cours forcé sur place.

Aujourd'hui, après dix-neuf ans, la frappe de

notre pièce de 5 francs en argent continue à être suspendue, parce que la valeur de l'argent par rapport à l'or ne s'est pas rapprochée de la proportion de $15 \frac{1}{2}$ à 1, qui est la base de notre système monétaire. Mais cette situation se prolongera-t-elle longtemps? qui pourrait le dire?

Depuis quelques années, de nouvelles mines d'or sont découvertes au Transwaal, en Australie, dans l'Amérique du Sud. De nombreuses compagnies d'exploitation ou de recherches se sont formées; la quantité d'or jeté sur le marché progresse chaque année, dans d'énormes proportions: 1893 fournit un rendement supérieur de 200.000 kilogrammes à celui de 1892. Tous les spéculateurs ont actuellement la fièvre de l'or, au même degré d'intensité que les Égyptiens quand ils poussaient leurs esclaves dans les riches filons des montagnes de l'Éthiopie. Que résultera-t-il, dans quelque temps, de cette recrudescence de l'or? L'équilibre se rétablira-t-il entre les deux nobles métaux, ou l'un des deux, l'argent, est-il définitivement condamné; ou bien encore, leur proportion normale devra-t-elle être fixée sur une autre base que celle que la loi française a adoptée il y a un siècle? C'est à ceux qui étudient la crise monétaire actuelle de répondre à ces questions complexes et délicates.

En théorie, on devrait, quand l'or est en baisse, ajouter un peu d'or à chaque pièce de ce métal, pour réparer sa dépréciation proportionnelle. Quand c'est l'argent, l'opération contraire serait

nécessaire : il faudrait fabriquer des pièces de ce métal plus lourdes ; si la pièce actuelle de 5 francs ne vaut, dit-on, que 2 fr. 50 d'or, donnez-lui le poids d'argent de deux pièces de cinq francs, et ainsi l'équivalence parfaite sera rétablie. Mais, en pratique, de pareilles réformes ne sont pas réalisables dans les États modernes : il n'est pas possible à un grand pays de refondre constamment la moitié de son numéraire circulant, tantôt les pièces d'or, tantôt les pièces d'argent. Outre les frais énormes que de pareilles opérations entraîneraient, puisqu'il faudrait que l'État fournisse ce qui manquerait à la valeur réelle des pièces, le plus grand désarroi en résulterait pour le public dans les affaires commerciales journalières, si bien que le remède risquerait d'être pire que le mal. Et pourtant, dans les temps antiques, surtout chez les républiques grecques, c'est à cette mesure radicale qu'on a eu recours pour rendre aux espèces le caractère de monnaie droite, de monnaie réellement équivalente à sa valeur nominale.

Ainsi, les villes d'Asie Mineure qui faisaient partie de l'empire des Achéménides étaient contraintes de recevoir au pair la darique d'or et de régler leur monnaie d'argent sur la valeur de cette pièce. Elles s'appliquèrent, en conséquence, à tailler leurs espèces d'argent de telle sorte que celles-ci pussent s'échanger contre un nombre déterminé et fixe de dariques d'or. Mais, dès qu'une modification considérable survenait dans le rapport des deux métaux, « il fallait nécessairement, comme le dit

Fr. Lenormant, en venir à une démonétisation et à une refonte de la monnaie d'un des deux métaux, pour en changer le poids et la remettre, d'après les bases du nouveau cours, en rapport exact de valeur avec celle de l'autre métal (1). » Or, chaque fois qu'un phénomène de ce genre se produisit, ce ne fut pas le roi de Perse qui jeta au creuset sa monnaie d'or : elle demeura immuable, et ce furent les villes tributaires qui durent démonétiser leur numéraire blanc. Il était possible à ces petits États, dont les espèces, relativement peu abondantes, ne circulaient guère en dehors du territoire de la capitale, de changer souvent le poids de ces pièces, d'abandonner pour leur taille un système pondéral et d'en adopter un autre, dans le but de donner aux monnaies l'équivalence nécessaire entre leur valeur légale et leur valeur métallique.

Mais, dans les temps modernes, les gouvernements ont dû chercher une autre solution au problème toujours renaissant de la peréquation de l'or et de l'argent. A l'origine du système du *bi-métallisme* tel qu'il fut organisé en France, sur la proposition de Gaudin, par la loi du 7 germinal an XI (1803), les pièces de 5 francs en or et de 5 francs en argent étaient équivalentes, aussi bien comme valeur intrinsèque que comme valeur légale. En effet, à l'époque où fut établi

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 176-177.

ce système, le kilogramme d'argent valait 200 francs; cinq francs représentaient donc exactement la valeur de 25 grammes, poids qui fut donné à la pièce de 5 francs en argent. D'un autre côté, à la même date, le kilogramme d'or valait 3.100 francs; pour 5 francs on achetait ainsi 1 gr. 613, poids qui fut donné à la pièce de 5 francs en or. L'équivalence de valeur des deux pièces de 5 francs était donc parfaite. La pièce d'argent pesant ainsi 25 grammes et la pièce d'or 1 gramme 613, il faut 15 pièces d'or et une demie pour faire équilibre à une pièce d'argent dans les plateaux d'une balance. Mais nous avons constaté que ce rapport de 15 $\frac{1}{2}$ à 1, qui est resté la base de notre système monétaire, a été modifié commercialement, et que le péril du bimétallisme réside surtout dans l'application du théorème de Gresham, d'après lequel la mauvaise monnaie chasse la bonne : les pièces d'argent, dépréciées en elles-mêmes et surfaites par le cours forcé, nous restent, pendant que les pièces d'or, qui ont réellement toute leur valeur nominale, passent à l'étranger, l'étranger ne voulant pas, et à bon droit, en recevoir d'autres.

Les Économistes anglais, frappés de l'impossibilité de fixer entre les deux métaux précieux un rapport qui pût durer, en ont conclu qu'il fallait en adopter un seul comme métal monétaire, le second devant, comme le cuivre, servir seulement pour fabriquer la monnaie d'appoint. Depuis 1816, l'Angleterre est sous ce régime,

qu'on appelle *monométallisme* ; l'argent, monnaie d'appoint, frappé en quantité restreinte, n'a pas le pouvoir libérateur et il peut être refusé par tout créancier au-dessus de deux livres sterling ; la loi a décidé que le *souverain d'or* vaudrait toujours 20 schellings. Actuellement, les pays monométallistes or, comme l'Angleterre et l'Allemagne, se trouvent bien de ce régime, à cause de la plus-value de ce métal. Mais, que cet état de choses vienne à changer, que l'argent reprenne le dessus, et la dépréciation de l'or pourra être très préjudiciable à ces mêmes pays. D'autre part, si le monde entier passait, comme quelques-uns le proposent, au monométallisme or, il serait à craindre que ce métal ne devint trop rare et ne renchérît dans des proportions extraordinaires : il n'y en aurait plus assez pour alimenter la circulation commerciale. Il faudrait le remplacer, dans d'énormes proportions, par de la monnaie de billon avilie ou de la monnaie fiduciaire : d'où pourraient découler les dangers les plus graves. Bien d'autres inconvénients, que se sont complu à faire ressortir certains auteurs (1), sont inhérents au régime anglais et allemand, et ne feraient qu'empirer s'il était universellement adopté. Bref, dans le système du monométallisme or, on suppose fixe et invariable *la valeur de l'or* ; dans le système du bimétallisme, on suppose fixe

(1) Voyez surtout les divers écrits de H. Cernuschi, et E. de Laveleye, *la Monnaie et le bimétallisme international*. (Paris, 1891, in-8°.)

et invariable *le rapport* des deux métaux monétaires. Dans l'un et l'autre cas, *le principe est nécessairement une erreur*, puisque la valeur des métaux est variable par son essence même. Dès lors, chacun des systèmes est critiquable et entraîne fatalement avec soi des inconvénients. Avant tout, dans cet ordre d'idées, les plus belles conceptions doivent être pratiques et adaptées aux conditions sociales d'un pays ou d'une époque : quelle que soit la solution proposée, il faut se garder de perdre de vue ce principe fondamental. Comme l'a bien dit M. L. Poincard : « Le système monétaire de chaque pays devant être en rapport direct avec sa condition sociale et économique, il y a des nations qui ont avantage à pratiquer l'étalon unique d'or, tandis que d'autres doivent préférer l'étalon unique d'argent, ou même combiner les deux systèmes pour avoir un étalon mixte d'or et d'argent » (1).

II. — LES RAPPORTS DE L'OR A L'ARGENT, EN ÉGYPTÉ, EN ASSYRIE, EN ASIE MINEURE ET EN PERSE.

Le rapport de valeur des métaux précieux a varié dans l'antiquité aussi bien qu'à l'époque moderne, et les Anciens se sont trouvés aux prises

(1) L. Poincard, *la Question monétaire*, p. 222-223. — Voir du même auteur, *la Crise monétaire*, dans la *Science sociale*, t. XVII, p. 197 (livraison de mars, 1894).

avec les difficultés qui nous assiègent. Mais, en même temps et comme à présent, ces variations, — grâce aux qualités inhérentes à la nature des métaux monétaires, — ne se sont manifestées que lentement et elles n'ont eu, sauf à certaines époques de crises passagères, qu'un assez faible développement.

Pour les grands empires de l'Égypte et de la Mésopotamie, les données que nous possédons sur ce point sont des plus incomplètes. Un papyrus hiéroglyphique qui contient cette équation : « cinq d'argent font trois d'or », a fait croire à Chabas, à Fr. Lenormant et à d'autres savants (1), que, dans l'ancienne Égypte, le rapport de l'un à l'autre métal était comme 3 : 5 ou comme 1 : 1 $\frac{2}{3}$. Quelque invraisemblable que soit cette proportion, elle paraissait explicable par l'extrême abondance de l'or et la rareté de l'argent dans l'empire des Pharaons (2). Elle remettait en mémoire le récit légendaire de Strabon concernant certaines populations de l'Arabie, chez lesquelles l'or n'aurait valu que trois fois le cuivre et deux fois l'argent (3).

Mais il est probable, suivant l'opinion de

(1) Mariette, *Papyrus de Boulaq*, t. II, pl. III, col. 1, ligne 5 ; Chabas, *Recherches sur les poids et mesures de l'ancienne Égypte*, p. 27 et 37 ; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 98.

(2) Lepsius, *les Métaux*, p. 17-18.

(3) Strabon, XVI, p. 662 (Didot). Fr. Lenormant cite un cas exceptionnel analogue pour l'Inde, consigné dans les lois de Manou (Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 98, note 4).

M. Michel Soutzo, que, dans le texte précité, il faut entendre non point le rapport proportionnel *entre les valeurs* respectives des deux métaux, mais le rapport *entre les poids* de certains lingots d'or et d'argent; « ce papyrus nous apprend seulement qu'il existait en Égypte des lingots d'or et d'argent taillés de manière à ce que *trois lingots d'or* valussent *cinq lingots d'argent* (1). » Nous ne pourrions être fixés sur la relation de valeur que si nous connaissions les poids des lingots mis ainsi en balance.

Un autre texte épigraphique fournit des données plus précises et tout à fait acceptables : c'est l'inscription de Gebel-Barkal (Napata), dans laquelle 5.120 *peks* en anneaux sont représentés comme pesant 40 *tabnous* (2). M. Bortolotti a démontré que le *pek*, poids de 0 gr. 75 environ, était non pas, ainsi qu'on l'a admis longtemps, une unité pondérale spéciale à la haute Égypte, mais en réalité, *le poids d'or équivalent à un kite d'argent* (3). Comme le kite était la dixième partie du *tabnou* et que le poids de ce dernier est évalué de 90 grammes à 97 gr. 50, on obtiendra le rap-

(1) Michel Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, p. 5 (Bucarest, 1884, in-4°).

(2) Mariette, dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. XII (1865), p. 176; Lepsius, *les Métaux*, p. 11; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 100; M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, p. 5.

(3) Bortolotti, *Il cubito egizio primitivo*, t. I, p. 118 et suiv.; Itultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 379, note 1.

port de valeur de l'or à l'argent par le simple calcul suivant :

$$\frac{x}{1} : : \frac{97.50}{0.75} = 13, \text{ ou bien } \frac{x}{1} : : \frac{90}{0.75} = 12.$$

Ainsi, d'après l'inscription de Gebel-Barkal, le rapport de l'or à l'argent était, dans l'ancienne Égypte, comme 1 est à 12 ou 13. Bien qu'on ne puisse préciser davantage et qu'il soit surtout téméraire de tirer d'un texte unique une conclusion générale applicable à quinze ou vingt siècles de durée, il est pourtant rationnel de présumer que le rapport de valeur des deux métaux nobles ne s'est guère écarté de cette proportion et qu'il a dû se borner à osciller autour d'elle, puisque nous le trouverons encore en vigueur en Égypte sous la domination des Lagides.

Dans l'Asie sémitique, la proportion était un peu plus élevée. Les documents assyriens du neuvième au septième siècle permettent d'établir que, durant cette période, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 : 13 $\frac{1}{3}$. L'argent avait donc moins de valeur qu'en Égypte, ce qui est tout naturel puisqu'il y était plus commun. Toutefois, comme l'écart est relativement faible, on doit en induire que les relations commerciales entre l'Égypte et l'Asie avaient une tendance à opérer une sorte de nivellement dans le rapport de valeur des métaux précieux pour les deux pays.

Ce sont les Chaldéens ou les Assyriens qui

paraissent avoir, les premiers, en marchands pratiques et avisés, imaginé de tailler l'unité d'or et l'unité d'argent de telle sorte que la première valût un nombre exact de la seconde. Cette combinaison, basée sur le rapport de valeur des métaux, facilite leur usage comme véhicule des échanges et simplifie les calculs dans les transactions journalières. C'est pour obéir à la même préoccupation, que, par exemple, dans le système français, on a fait des pièces de 5 francs en argent, de telle façon que le napoléon de 20 francs vaille exactement quatre de ces pièces. Chez les Chaldéo-Assyriens, la proportion la plus généralement admise étant $1 : 13\frac{1}{3}$, nous constatons que l'unité pondérale pour l'or était le statère de 8 gr. 40, et l'unité pondérale pour l'argent, le statère de 11 gr. 20 : le lingot d'or de 8 gr. 40 avait la même valeur que dix lingots d'argent de 11 gr. 20, et pouvait s'échanger contre eux.

Essayons sur cette base de tirer parti du poids des plaques d'argent et d'or trouvées par Victor Place, dans les fondations du palais de Sargon à Khorsabad, et conservées aujourd'hui au musée du Louvre. La plaque d'or pèse 167 grammes, c'est-à-dire à peu près exactement 8 statères de 8 gr. 40 ; la plaque d'argent pèse 438 gr. 62, c'est-à-dire à peu près le poids de 40 statères d'argent (1). Si l'on admet que la plaque d'or

(1) Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques*, t. I, p. 292; Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 404.

valait 5 fois plus que la plaque d'argent, on trouvera que la *ratio* de valeur des deux métaux était comme 1 à 13,10 environ.

Il nous est parvenu un certain nombre de contrats assyriens d'intérêt privé, dans lesquels la relation $13 \frac{1}{3}$ est nettement spécifiée. Sur une vingtaine de documents de ce genre, publiés par George Smith (1), et dans lesquels différentes sommes exprimées en argent doivent, à l'échéance du contrat, être payées en or, il en est onze qui désignent *une mine d'or* comme étant l'équivalent de *dix mines d'argent*. La mine du système pondéral spécial pour l'or pesait environ 505 grammes (statère de 8 gr. 40); la mine spéciale pour l'argent, dont il est ici question, était de 672 grammes (statère de 11 gr. 20). Dans l'équation donnée, 6.720 grammes d'argent équivalent à 505 grammes d'or, d'où résulte à peu près exactement le rapport $13 \frac{1}{3}$ entre les deux métaux.

Sur une autre de ces tablettes cunéiformes, 2 mines d'or sont en équivalence avec 10 mines d'argent; mais il est clair qu'il s'agit, dans ce cas, de la double mine d'argent (672×2) de 1.344 grammes, souvent employée dans le commerce et dont il nous est parvenu plusieurs échantillons sous la forme de lions en bronze (2). Ici encore, la

(1) G. Smith, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1872, p. 111 et suiv.; Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 402, note. Comparez J. Oppert et J. Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 246.

(2) Voyez le tableau général des poids assyriens conservés dans

proportion $13 \frac{1}{3}$ est respectée entre les deux métaux. Mais nous devons ajouter que d'autres textes paraissent s'éloigner assez sensiblement de cette relation, sans que nous puissions en démêler le motif. Un contrat nous dit que 5 mines d'or égalent 1 talent d'argent; or 5 mines d'or pèsent (505×5) 2.525 grammes; le talent d'argent auquel se rapporte ce compte, ne saurait guère être que le talent de 30.300 grammes; il en découle le rapport 1 à 12, entre les deux métaux, comme en Égypte. Enfin, un dernier document dit : « 10 mines d'or = 1 talent d'argent », ce qui supposerait l'emploi d'un système pondéral pour l'or qui serait seulement la moitié du précédent. Nous ne connaissons pas assez complètement les usages locaux de telle région, de telle ville, ou de tel marché, aux différentes époques de l'histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, pour être à même d'éclaircir les difficultés de détail que nous présente l'étude des systèmes pondéraux de ces contrées.

Quoi qu'il en soit, le rapport de valeur 1 à $13 \frac{1}{3}$ pour l'or et l'argent, à Ninive et à Babylone, paraît bien établi, et nous le verrons rayonner sur toute l'Asie antérieure : il sera adopté par les Lydiens et par les Perses, dans la constitution de leurs systèmes monétaires.

On a vu plus haut (1) que les Lydiens, au témoi-

les musées Michel Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs et lingots monétaires*, p. 6 (Bucarest, 1884, in-4°).

(1) Voir ci-dessus, p. 216 et suiv.

gnage formel d'Hérodote et des monuments, furent les premiers à frapper simultanément des monnaies d'or pur et d'argent pur, taillées suivant une échelle fixe et régulière. En créant son système bimétalliste, dont toutes les pièces en or et en argent sont au même type, Crésus procéda comme on le fit en l'an XI (1803) pour l'établissement du bimétallisme français. Il prit pour base de sa réforme le rapport de valeur des métaux sur le marché, c'est-à-dire considérés à l'état de lingots, à seule fin de donner à sa monnaie un rapport légal conforme au rapport marchand et réel, et de faciliter l'adoption des nouvelles espèces dans les transactions quotidiennes.

Selon toute vraisemblance, ce rapport commercial était 1 à 13 $\frac{1}{3}$, comme dans l'Asie sémitique (1). En effet, les premières *créséides* comprennent un statère d'or de 8 gr. 17, et un statère d'argent de 10 gr. 89, avec des divisions parallèlement échelonnées dans les deux métaux. Quatre statères d'or ($8,17 \times 4 = 32,68$) pèsent autant que trois statères d'argent ($10,89 \times 3 = 32,67$); de sorte que tout individu pouvait facilement vérifier le poids des pièces qui circulaient de main en main. Au point de vue pondéral toutes les divisions de la série d'argent étaient ainsi les $\frac{4}{3}$ des divisions de la série d'or correspondantes : le talent d'argent était les $\frac{4}{3}$ du talent d'or; la mine,

(1) G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 232; Barclay V. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 20; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 177 et suiv.

le statère, l'obole d'argent étaient les $\frac{1}{3}$ de la mine, du statère, de l'obole d'or; suivant le même calcul, l'hémi-statère d'argent, qui pèse 5 gr. 44, était les $\frac{2}{3}$ du statère d'or.

En outre, dans le rapport $13 \frac{1}{3}$, le talent, la mine, le statère ou l'obole d'or valaient respectivement dix talents, dix mines, dix statères ou oboles d'argent. Cette admirable coordination, répondant avec tant de simplicité à tous les besoins, ces nombres ronds, si faciles à graver dans la mémoire et à introduire dans les calculs courants de toute opération commerciale, nous autorisent à considérer comme certaine la *ratio* $13 \frac{1}{3}$ qui les produit. C'est, en effet, un principe auquel ne saurait se soustraire aucun système monétaire sous peine de n'être pas viable : la taille des espèces des deux métaux doit être calculée de telle sorte que l'équivalence entre des pièces d'argent et des pièces d'or puisse être toujours établie en nombres entiers et sans appoint. Les Assyriens, nous l'avons vu, ont reconnu cette loi de *convenance* et de *facilité d'emploi*; les systèmes grecs et romains, aussi bien que les systèmes modernes, la prendront pour base fondamentale.

Mais il ne suffisait pas à Crésus, réformateur habile, de mettre en harmonie les diverses parties de son système monétaire entre elles. Pour que la nouvelle monnaie fût admise et préférée dans les transactions commerciales des Lydiens avec les Grecs, il importait qu'elle fût taillée de manière à ce que ses divisions fussent dans un rapport simple

avec les monnaies d'électrum des villes grecques (1). Mais l'électrum naturel que fournissaient les fleuves et les montagnes de la Lydie était d'une grande irrégularité d'alliage. Nous avons vu que, dans la période du monnayage privé, il est des pièces d'électrum qui n'ont pas 5 % d'or sur 95 % d'argent, tandis que d'autres sont de l'or presque pur. Du moment que l'alliage variait, le rapport de valeur des monnaies devait être aussi très mobile, aléatoire et laissé à l'appréciation amiable des parties contractantes. Certains statères d'électrum sortis de telle officine, portant la marque d'un marchand ou d'un banquier honorablement connu, bénéficiaient, dans leur rapport avec l'or et l'argent, d'une bonne renommée traditionnelle, acceptée sur le marché. Ce fut seulement lorsque les pouvoirs publics des villes grecques de la côte d'Asie Mineure s'emparèrent du droit de monnayage et que celui-ci revêtit un caractère public et officiel, qu'on vit les monnaies d'électrum, dans chaque cité, prendre une couleur assez uniforme, c'est-à-dire que les proportions de leur alliage devinrent plus régulières : il semble qu'on ait pris à tâche de rectifier la nature, ou de n'employer au monnayage que l'électrum qui se présentait dans des conditions à peu près normales. Mais il reste toujours et malgré tout une assez grande inégalité d'alliage et il importe, à ce point de vue, de distinguer avec soin

(1) Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 180 et suiv.

les monnaies d'électrum d'une ville déterminée, de celles d'une autre ville. L'aloï aussi bien que le système pondéral variant d'atelier en atelier, Crésus n'avait qu'un parti à prendre : mettre les divisions de la nouvelle monnaie, que recommandait déjà sa pureté métallique, en harmonie directe et parfaite seulement avec le mounayage d'électrum des villes qui entretenaient avec Sardes les relations commerciales les plus suivies. Parmi ces villes, les unes, comme Phocée et Cyzique, avaient leurs espèces taillées suivant un étalon pondéral qu'on appelle le système phocaïque et dont l'unité est un statère de 16 gr. 34 ; les autres, comme Milet et Éphèse, avaient au contraire le système milésien qui repose sur un statère du poids de 14 gr. 52.

Or, du moment que d'un côté il y avait deux systèmes pour l'électrum, il devenait indispensable à Crésus de créer aussi deux systèmes pour ses monnaies d'or pur, afin que les nouvelles pièces pussent s'échanger sans fractions avec un nombre déterminé de pièces d'électrum, aussi bien à Phocée et à Cyzique, qu'à Éphèse et à Milet.

Le système des créséides d'or comporte effectivement une double série de divisions dont la base est, d'une part, la statère d'or pur de 8 gr. 17, et d'autre part, un statère d'or pur de 10 gr. 89. Le rapport de valeur fixé entre l'or et l'électrum était comme 3 : 4 ou comme 1 est à $1 \frac{1}{3}$. De sorte que le statère d'or pur de 10 gr. 89 était l'équivalent exact du statère d'électrum milésien de

14 gr. 52 (1). Le statère d'or pur de 8 gr. 17 était, de son côté, l'équivalent d'une pièce d'électrum de 10 gr. 89; cette dernière étant les $\frac{2}{3}$ du statère phocaïque de 16 gr. 34, il fallait par conséquent 3 statères d'or pur de 8 gr. 17 pour équivaloir à 2 statères d'électrum de 16 gr. 34 (2).

Quant au rapport de l'électrum à l'argent, il était comme 1 est à 10, relation sans doute quelque peu approximative et arbitraire, mais qui avait l'avantage de simplifier les calculs (3). Le statère d'or de 10 gr. 89 était l'équivalent de 10 statères d'argent de 10 gr. 89; deux créséides d'or de 8 gr. 17 équivalaient à 15 créséides d'argent de 10 gr. 89. Ainsi, dans le système monétaire de Crésus, l'or est à l'argent comme 4 : 13 $\frac{1}{3}$; l'or est à l'électrum comme 1 : 1 $\frac{1}{3}$; l'électrum est à l'argent comme 1 : 10 (4).

La frappe des créséides d'or et d'argent cessa

(1) B. Head, *Historia numorum*, p. 546.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 188 et suiv.

(3) Hultsch, *Metrologie*, p. 182; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 231 et suiv.; Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 294; B. Head, *Catalogue of Ionia* (British Museum), p. xxv et suiv.

(4) On voit par ce que nous venons d'exposer que, pour expliquer les deux séries de créséides d'or, l'une au statère de 8 gr. 17, l'autre au statère de 10 gr. 89, il n'est pas besoin de recourir à l'hypothèse singulière, suivant laquelle les pièces d'une série auraient été destinées au commerce avec les Grecs, et les pièces de l'autre série au commerce avec la Phrygie et les pays de l'intérieur de l'Asie Mineure. (Fr. Lenormant, dans *l'Annuaire de la Société de numismatique*, 1874, p. 195; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 234.)

avec la chute de l'empire de Crésus, en l'an 548 (1). Plus tard, Darius (521-485), créa la darique d'or et la darique d'argent, cette dernière appelée plus communément sicle médique. Ces deux pièces, frappées en quantités énormes, furent la monnaie du Grand Roi pendant toute la durée de l'empire des Achéménides. La darique d'or pèse normalement 8 gr. 40; le sicle médique ou drachme perse, unité de la monnaie d'argent, pèse 5 gr. 60 (2).

La darique valait vingt sicles, de la même façon, nous l'avons vu, que le statère d'or de Crésus, de 8 gr. 17, valait vingt héli-statères d'argent de 5 gr. 44. Les poids sont changés, mais le rapport reste le même, c'est-à-dire 1 à 13 $\frac{1}{3}$.

On pourrait objecter que ce résultat n'est pas tout à fait conforme au témoignage d'Hérodote qui dit que, dans l'empire de Darius, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 à 13 (τὸ δὲ χρυσίον τρισκιάδεκα στάσιον λογιζόμενον) (3). Mais il est pos-

(1) E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. II. C'est à tort que Fr. Lenormant (dans l'*Annuaire*, pour 1874, p. 198) a supposé que la frappe des créseïdes a continué après Crésus, sous les Perses Cyrus et Cambyse.

(2) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 14; E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. IX. Le talent pour l'or pesait 25.200 grammes, et contenait 60 mines ou 3.000 dariques; le talent pour l'argent pesait 33.600 grammes et contenait 6.000 sicles médiques ou drachmes perses.

(3) Hérodote, I, 95; cf. Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques*, t. I, p. 300, et t. II, p. 304; Hultsch, *Griech. und romische Metrologie*, p. 176; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 232.

sible que l'historien grec ait été mal informé sur ce point, ou qu'il ait voulu simplement donner une indication générale, sans viser à la précision. A l'appui de nos calculs, nous invoquerons le témoignage de Xénophon, qui affirme, de son côté, avec une rigueur mathématique, le rapport $13 \frac{1}{3}$, dans le récit de l'anecdote du devin Silanus d'Ambracie. Arrivé sur les bords de l'Euphrate sans avoir combattu, Cyrus le Jeune, dit Xénophon, « fait alors venir le devin Silanus d'Ambracie et il lui donne trois mille dariques, parce que, onze jours auparavant, le devin lui avait annoncé, pendant qu'il sacrifiait, que le roi ne combattrait pas dans les dix jours suivants. Or, Cyrus lui avait alors répondu : « Il n'y aura pas du tout de combat, s'il n'en survient point dans l'espace de ces dix jours ; si donc tu dis vrai, je te promets dix talents. » C'était cet or que Cyrus voulait compter au devin, les dix jours étant expirés (1). Suivant ce récit, 3.000 dariques d'or (un talent) représentaient la valeur de 10 talents d'argent. La darique pesant 8 gr. 40, et le sicle médique 5 gr. 60, 3.000 dariques ou 25.200 grammes d'or correspondaient à 10 talents d'argent, ou à 60.000 sicles médiques, ou à 336.000 grammes. D'où il découle que la darique valait 20 sicles, et que la *ratio* de l'or à l'argent était comme 336.000 : 25.200, c'est-à-dire $13 \frac{1}{3}$ (2).

(1) Xénophon, *Anabase*, VII, 18.

(2) Vasquez Queipo, *Systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, t. I, p. 298 et suiv.; Th. Mommsen, *Hist. de la*

Ainsi, les Perses, aussi bien que les Lydiens, ont cherché, comme le fait ressortir Fr. Lenormant, « à établir un rapport simple et exact entre le numéraire d'or et le numéraire d'argent, taillant les deux métaux de manière que le statère ou didrachme d'or valût 20 drachmes d'argent, l'hémistatère ou drachme d'or, 10; mais, précisément pour y parvenir, on a donné un poids différent à la drachme d'or et à celle d'argent, pour racheter la différence entre le rapport monétaire (:: 1 : 10) et le rapport de valeur effective. La darique ou statère d'or des Perses valait ainsi 20 de leurs drachmes d'argent ou sicles médiques; c'est ce que dit Xénophon (1), et rien de plus, et la différence de poids entre l'unité d'or et l'unité d'argent, dans ce système, tenait à ce que le rapport de valeur des métaux était :: 1 : 13 $\frac{1}{3}$ au lieu de :: 1 : 10 (2). »

La darique et le sicle médique ont conservé la même pureté métallique et le même poids jusqu'à la chute de l'empire achéménide, et la valeur proportionnelle des deux métaux subsistait encore sans changement dans toute l'Asie lors de la con-

monnaie romaine, t. I, p. 14; Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen*, p. 67; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 150; B. Head, *the Coinage of Lydia and Persia*, p. 29; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 7.

(1) Xénophon, *Anabase*, I, 7, 18; le vrai sens de ce passage a été établi pour la première fois par M. Vasquez Queipo, t. I, p. 300.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 149-150.

quête d'Alexandre. C'est ce qu'on infère, en effet, du récit que fait Arrien de la prise de la forteresse des Sogdiens, en 328. Pour exciter ses soldats à monter à l'assaut, Alexandre « fait publier par un héraut que le premier de tous qui escaladera le rocher recevra une récompense de douze talents; le second, le troisième et tous ceux qui leur succéderont, des récompenses proportionnelles, jusqu'au dernier, qui recevra trois cents dariques (1) ».

Il ressort de cette graduation que trois cents dariques équivalent à un talent d'argent; dans un talent d'argent, il y a 6.000 sicles médiques : par conséquent une darique vaut 20 sicles. C'est la proportion que nous avait déjà donnée Xénophon (2).

Ainsi, la *ratio* $13 \frac{1}{3}$, en possession du marché de l'Orient sous les Assyriens, puis chez les Lydiens, fut transmise par ces derniers aux Perses

(1) Arrien, *Exped. Alex.*, IV, chap. VII; cf. Quinte-Curce, VII, 11, 12.

(2) Nicolas de Damas (C. Müller, *Fragm. histor. graec.*, t. III, p. 406) dit, probablement d'après Ctésias, que la darique équivalait à 20 drachmes *attiques*; mais il est très probable que cette équation est le résultat d'une confusion, et qu'au lieu de 20 drachmes *attiques*, on doit comprendre 20 drachmes *perses*, c'est-à-dire 20 sicles médiques, ce qui, en effet, se trouve exact (Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147, note 3). La même confusion a été faite par Harpocrate et par Suidas (F. Lenormant, *op. cit.*, p. 150). Ces auteurs ont assimilé la darique aux statères de Philippe et d'Alexandre, et ils ont transporté dans le passé le rapport de valeur entre l'or et l'argent qui ne fut vrai que postérieurement à Alexandre. (Th. Reinach, *Rev. numism.*, 1893, p. 142.)

Achéménides qui la conservèrent sans le moindre changement. Elle survécut, en Asie, même à la conquête d'Alexandre, et une pareille immobilité ne s'explique que par le respect de la tradition, respect qui a toujours fait le fond du caractère des Orientaux et qui les rend rebelles à tout changement et à tout progrès.

L'Égypte elle-même garda presque intacts ses anciens errements. Nous avons vu plus haut que sous les Pharaons, le rapport de valeur entre les deux métaux était comme 1 à 13 ou 1 à 12. Malgré le bouleversement de toutes choses, causé par la conquête macédonienne et l'hellénisation de l'Orient, nous constatons que, sous les Ptolémées, la valeur proportionnelle de l'or à l'argent était encore comme 1 : 12 $\frac{1}{2}$. En effet, on connaît les grands et beaux médaillons d'or des Lagides et aussi du roi de Syrie Antiochus III, un instant possesseur de la basse Égypte, qui sont du module des tétradrachmes d'argent et pèsent 3 $\frac{1}{4}$ gr. 40, c'est-à-dire le double du tétradrachme attique. Ces pièces d'or sont appelées *μυζαίειον*, parce qu'elles valaient *une mine* ou 100 drachmes attiques d'argent (1). En conséquence, nous calculons : 100 drachmes ou une mine pèsent 430 gr. ; le rapport de valeur de l'or à l'argent est obtenu par :

$$\frac{430}{3\frac{1}{4}.40} = 12,50. \text{ « Le monnayage des Lagides}$$

(1) Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 7 ; E. Babelon, *les Rois de Syrie*, Introd., p. LXXX. La drachme attique ne pèse plus, après Alexandre, que 4 gr. 20 environ.

d'Égypte, dit justement Fr. Lenormant, la seule parmi les monarchies issues de l'empire d'Alexandre qui ait, pendant quelque temps, frappé de l'or en abondance, taillait l'or sur le même pied que l'argent, en admettant entre les deux la relation de valeur 1 : 12 $\frac{1}{2}$; c'est là un fait absolument certain (1) et que l'on peut constater dès l'avènement de Ptolémée Soter (2) ». Le stathère d'or des Ptolémées valait 100 drachmes ou une mine d'argent : ὁ δὲ χρυσὸς στατήρ μὲν ἡδύνατο, dit formellement Pollux (3), et cette proportion correspond au rapport 1 : 12 $\frac{1}{2}$. Le stathère d'or, pesant juste deux drachmes d'argent, en valait 25.

Certaines villes de la côte occidentale d'Asie Mineure, qui frappaient déjà des monnaies d'électrum du temps de Crésus, continuèrent à monnayer dans ce métal durant les cinquième et quatrième siècles. L'extension de leur commerce et l'abondance de leur monnayage répandirent les pièces d'électrum dans tout le monde grec, et on les trouve souvent mentionnées chez les auteurs contemporains ou dans les textes épigraphiques. Mais la diversité de l'alliage dans chaque atelier d'émission oblige les intéressés à spécifier si des

(1) Letronne, *Récompense promise à celui qui découvrira deux esclaves, annonce contenue dans un papyrus grec*, p. 11 et 13; Mommsen, *Monnaie romaine*, t. I, p. 54; Brandis, p. 251 et 254.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 150-151; voyez aussi p. 181.

(3) Pollux, IX, 57.

paiements, des contributions, des amendes doivent être libérés en statères d'électrum de Cyzique, de Lesbos, de Lampsaque, de Chios ou de toute autre ville. La même valeur légale n'est pas reconnue à tous indistinctement, même à poids égal, et l'on ne manque jamais de distinguer les cyzicènes (στατηρῆρες Κυζικηνοί, χρυσίον Κυζικηνόν), des statères ou des hectés de Lesbos ou de Phocée (ἔκτασι ou στατηρῆρες Φωκαίδες, χρυσίον Φωκαϊκόν) qui avaient, comme aloi, une si détestable réputation (1), ou des pentadrachmies de Chios (2), ou des χρυσσοῦ στατηρῆρες Λαμψακηνοί (3), ou d'autres séries sur lesquelles les τραπεζίται et les ἀργυραμοιβοί devaient spéculer comme les agioyeurs de nos jours.

Les plus populaires des monnaies d'électrum, au quatrième siècle, étaient les cyzicènes. D'après les analyses modernes, la proportion d'or et d'argent qui entre dans le métal de ces pièces varie au moins depuis 60 parties d'or sur 40 parties d'argent jusqu'à 30 parties d'or sur 70 parties d'argent (4). Le statère de Cyzique pèse 16 gr. 20.

(1) Hétychius dit : Φωκαῖς· τὸ κακίστον χρυσίον.

(2) Xénophon, *Hellen.*, I, 6, 12; Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 215 et suiv.

(3) Les *lampsacènes* étaient d'or généralement pur et pesaient environ 8 gr. 45, c'est-à-dire un peu plus que la darique d'or. (Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 10.)

(4) Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 15-16; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 5, note 5; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 192 et suiv.

Malgré les écarts de l'alliage, l'usage avait prévalu, au temps de Xénophon, de recevoir en bloc, dans la circulation commerciale, les cyzicènes de 16 gr. 20 pour une darique d'or de 8 gr. 40 (1). Cette équivalence ressort du rapprochement de divers passages de l'*Anabase* où il est parlé de la solde que recevait l'armée des Dix Mille. Cyrus le Jeune donne habituellement à chaque soldat grec une darique par mois : ce n'est que pour calmer une sédition qu'il porte momentanément cette paye à une darique et demie (2). Les mêmes soldats reçoivent plus tard de Timasion, de Dardanus, un cyzicène par mois au lieu d'une darique (3). Enfin le roi Thrace Seuthès, voulant engager à son service les débris de l'armée des Dix Mille, leur fait offrir de même un cyzicène par mois (4). Il y a donc de très grandes probabilités pour que la darique d'or et le cyzicène d'électrum fussent considérés comme ayant à peu près la même valeur, en dépit de la diversité de l'aloï de cette dernière pièce.

Si le cyzicène était reçu, au moins en Asie Mineure, pour une darique, il équivalait aussi, par conséquent, à 20 sicles médiques. Or, Xénophon nous apprend que le sicle médique était échangé contre 7 $\frac{1}{2}$ oboles attiques (5), ce qui s'accorde

(1) Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 343.

(2) Xénophon, *Anabase*, I, 3, 21.

(3) *Ibid.*, V, 6, 23.

(4) *Ibid.*, VII, 3, 10.

(5) Xénophon, *Anabase*, I, 5, 7; Vasquez Queipo, *Essai sur*

avec le poids des deux pièces, le sicle pesant 5 gr. 60 et l'obole attique ayant encore à peu près son poids originaire de 0 gr. 74. La darique d'or valait donc 151 oboles attiques ou 25 $\frac{1}{2}$ drachmes, ce qui serait en même temps la valeur du cyzicène à Athènes (1).

D'après le plaidoyer de Démosthène contre Phormion, le cyzicène avait une valeur un peu plus élevée dans les comptoirs de la mer Noire et en particulier à Panticapée : le cyzicène était coté là-bas, dit-il, 28 drachmes attiques : ἐκ τῶν κρητῶν ἠδουνατο ἐκεῖ εἶκοσι καὶ ὀκτώ δραχμὰς ἀττικὰς (2). Phormion prétendait avoir payé à l'armateur Lampis, sur le marché de Panticapée, la somme de 120 cyzicènes pour s'acquitter d'une dette de 2.600 drachmes. Démosthène démontre la fausseté de cette assertion par son absurdité même : en effet, Phormion, au cours de 28 drachmes, aurait versé en réalité 3.360 drachmes, tandis qu'il n'en devait que 2.600, de son propre aveu (3).

Une inscription d'Olbia, du commencement du quatrième siècle avant notre ère, fixait officielle-

les systèmes métriques, t. I, p. 291; E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. x.

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 195-196.

(2) Démosthène, *Contre Phormion*, chap. 23.

(3) Voyez, au sujet de ce passage du plaidoyer de Démosthène, Vasquez Queipo, *Essai*, t. I, p. 305 et suiv., t. II, p. 320 et suiv.; Mommsen, *Mou. romaine*, t. I, p. 8; Hultsch, *Metrologie*, p. 185; Percy Gardner, dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, p. 185, et Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 156.

ment pour cette ville le cours légal du statère de Cyzique; malheureusement pour nous, le chiffre d'évaluation est mutilé et l'on ne peut, de ce texte, rien tirer de précis (1). On acquiert toutefois, par ces procès et ces mesures législatives, la certitude que la valeur commerciale des monnaies d'électrum, avec la variété de leur alliage et leur caractère mal défini d'équivalent réel, était une source incessante de difficultés et de malentendus.

Il ne pouvait en être autrement, car toute monnaie faite de deux métaux laisse celui qui s'en sert dans l'incertitude sur la sincérité de l'alliage dont elle est composée; en outre, elle favorise la fraude, car un faussaire a grande facilité pour lancer dans la circulation une monnaie dont l'alliage est inférieur à celui que fixe la loi. C'est pourquoi l'électrum n'a fait qu'une apparition sporadique et exceptionnelle dans l'histoire de la monnaie chez les Anciens. Combattu sur le marché par la créséide d'or pur, la darique d'or pur

(1) Dittenberger, *Sylloge inscript. græc.*, p. 492, n° 354; Latschew, *Inscr. oræ septentrionalis Euxini*, 1, n° 11; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 157-159. Voici le passage de cette inscription avec les restitutions proposées par M. Dittenberger : τὸ δὲ χρυσίον πωλεῖν καὶ ὠνεῖσθ[αι τὸ]ν μὲν στατήρα τὸν Κυζικηνὸν [ἐνδεκά]το οὐ [δωδεκά]το ἡμιστατήρο καὶ μήτε ἀξιώτερο[ν μή]τε τιμιώτερον. D'après cette restitution, le cyzicène aurait été échangé légalement contre 11 1/2 ou 12 1/2 (?) statères d'argent d'Olbia. Comme le statère d'argent d'Olbia pèse environ 12 gr. 50, la relation de valeur entre les deux métaux aurait été à Olbia comme 1 : 9 environ.

et les statères de Philippe de Macédoine, le cyzicène d'électrum finit par disparaître tout à fait devant l'énorme et universelle diffusion des beaux statères d'Alexandre.

III. — DANS LA GRÈCE D'EUROPE

Avant la réforme de Phidon, l'or était beaucoup plus rare dans la Grèce d'Europe que dans les contrées asiatiques que nous venons de parcourir. Il devait aussi y être plus cher. En effet, il paraît certain qu'au moment de la création de la monnaie d'Égine au type de la tortue, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 est à 15 (1). Guidé par la recherche de la commodité et du côté pratique qui inspira Crésus, Phidon prit soin aussi d'établir son système monétaire de telle sorte que dix pièces fussent l'équivalent d'un statère d'or ou d'un lingot du poids d'un statère. Il est probable, au surplus, que cette équivalence de valeur existait déjà, en fait, dans la circulation commerciale avant Phidon, et que le réformateur argien ne fit que l'appliquer à la taille de sa nouvelle monnaie. Quoi qu'il en soit, supposons que la relation de l'or à la monnaie d'argent éginétique soit comme 1 est à 15, nous aboutissons à la combinaison suivante :

Le statère d'or asiatique, monnayé ou non, de 8 gr. 40, qui est d'origine chaldéo-assyrienne et

(1) Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 307.

que l'Orient connaissait de toute antiquité, valait à Égine, dans notre hypothèse, 15 fois son poids d'argent fin, ou 126 grammes. Le poids du statère d'argent phidonien étant de 12 gr. 60, on voit que le statère d'or de 8 gr. 40 équivalait à 10 statères d'argent : ce compte, en chiffres ronds, nous porte à croire que la relation de 1 à 15 est bien celle qui existait en Grèce à l'époque de Phidon. Ce taux élevé de l'or n'a pas lieu de nous surprendre dans un pays où l'argent et le fer avaient été jusque-là l'intermédiaire ordinaire des échanges et où l'or était d'importation étrangère.

Bientôt, à partir du septième siècle, l'extension du mouvement colonial des Grecs et leurs relations commerciales de plus en plus actives avec les régions asiatiques, amenèrent sur les bords occidentaux de la mer Égée, l'or et l'électrum en grande abondance. Si les villes de cette contrée, comme Égine, Athènes, Chalcis, Érétrie et d'autres centres importants de trafic, ne frappèrent pas de monnaie d'or ou d'électrum, il n'en est pas moins certain que ces deux métaux entrèrent, à titre de monnaie étrangère, acceptée par tous, dans la circulation courante de ces villes; qu'elles y eurent cours légal pendant de longs siècles, et qu'elles y alimentaient les grandes opérations commerciales autant sinon plus que l'argent; tous les témoignages en font foi : les historiens, les orateurs, les poètes, les inscriptions, les trouvailles. Les créséides d'or, les dariques d'or, les lampsacènes, les cyzicènes, les hectés phocéennes étaient aussi

populaires dans l'Attique et dans tout le Péloponnèse, que les *philippes* de Macédoine, les *bœufs* de l'Eubée, les *chouettes* (γλαυζοεἶς) d'Athènes, les *tortues* (χελιδόνια) d'Égine, les *poulains* (πῶλις) de Corinthe, les *boucliers* de Boétie.

Le type constant des dariques d'or leur avait fait donner chez les Grecs, qui en étaient si amoureux, le surnom d'*archers* (τοξῆβοται, *sagittarii*), et l'on connaît bien le jeu de mots cruel que fit Agésilas revenant d'Asie malgré lui, rappelé par les Grecs que l'or du grand Roi avait corrompus : le roi de Sparte disait spirituellement à ses amis qu'il avait été chassé d'Asie par trente mille *archers* (1).

La diffusion de l'or asiatique dans la Grèce propre, la découverte de nouvelles mines, la fondation, par les Milésiens, de Panticapée qui, dès la fin du sixième siècle, devint la capitale grecque de tout le bassin septentrional du Pont Euxin, grâce à la richesse des mines d'or qu'elle exploitait : telles sont les raisons principales qui firent baisser le prix de l'or sur les marchés de l'Eubée, d'Égine, d'Athènes ou de Corinthe. Xénophon, nous l'avons vu, en fait la remarque avant la fin du cinquième siècle (2). Aussi, la *ratio* 1 à 15 entre l'or et l'argent fléchit graduellement, pour descendre à proportion de 1 à 14 que nous trouvons en pleine possession du marché d'Athènes au temps de Phidias et de Périclès.

(1) Plutarque, *Artaxerxès*, 20; Xénophon, *Hellen.*, IV, 2; cf. E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. VII.

(2) Xénophon, *Revenus*, IV, 10; cf. ci-dessus, p. 241.

Des fragments des comptes de la construction ou de l'embellissement du Parthénon vont, en effet, nous permettre de constater cette lente évolution économique, si bien justifiée par les événements que nous venons de rappeler sommairement.

Le plus ancien, qui date de l'an 438 av. J.-C. environ, est le compte des *épistates* chargés de fournir les matériaux dont Phidias devait composer sa Minerve chryselléphantine (1). Le passage, malheureusement mutilé, qui nous intéresse est ainsi conçu :

« Or acheté : poids, 6 talents 1609 (?) drachmes et 5 oboles. — Prix de cet or, 87 talents 4652 drachmes. »

Il y a, sur le chiffre 1609, remarquent les commentateurs, une légère incertitude provenant de la mutilation de la pierre, mais les lectures extrêmes ne peuvent varier qu'entre 1508 et 1709, et cette hésitation n'est pas de nature à altérer sensiblement nos calculs. Le poids de l'or était d'environ 37.600 drachmes d'or estimées 526.652 drachmes d'argent, d'où il résulte que vers l'année 438, le rapport de l'or à l'argent, sur le marché d'Athènes, était comme 1 à 14.

(1) *Corp. inscr. att.*, IV, 1, 3 (supplément du t. I), n° 298 bis, p. 146; P. Foucart, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIII (1889), p. 171-173; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 13. Dans les calculs qui suivent, nous comptons le talent attique à 25.800 gr., le statère ou didrachme à 8 gr. 60, la drachme à 4 gr. 30, l'obole à 0 gr. 72.

Cette *ratio*, 1 à 14, se trouve confirmée par un autre fragment de comptes, daté de l'archontat de Cratès (434-433 av. J.-C.), qui contient l'état des matériaux précieux revendus après que Phidias eut achevé son œuvre (1). On lit dans un passage mutilé :

« Or vendu : poids, [98] drachmes ; prix, 1.372 drachmes. »

Le chiffre des drachmes d'or que nous avons restitué entre crochets est incomplet sur le marbre, à cause d'une érosion ; mais, d'après les éléments qui en subsistent, on ne peut hésiter, pour le rétablir, qu'entre un nombre compris depuis 80 jusqu'à 99. Or, en appliquant à ce petit problème épigraphique le rapport 1 à 14, on voit qu'il faut restituer le chiffre 97. Le rapport $13 \frac{1}{3}$, qui avait alors cours dans tout l'Orient, ne saurait convenir ici, car il nous ferait dépasser le chiffre de 100 drachmes, résultat matériellement impossible (2).

(1) *Corp. inscr. attic.*, t. I, p. 158, n° 300-301 b ; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 15 ; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 238.

(2) Un vers du poète comique Cratès (mort vers 430 av. J.-C.), tiré de sa comédie de *Lamia*, et conservé par Pollux, a été l'objet d'interprétations diverses au point de vue du rapport de l'or à l'argent. Le voici : Ἡμίεκτον ἔστι χρυσοῦ, μανθάνεις, οὐκὼς ὀβολοί. Mommsen (*Monn. rom.*, I, 78) propose de considérer l'Ἡμίεκτον comme un ἡμισόβλιον ; mais une pareille pièce d'or n'a jamais été frappée à Athènes. Fr. Lenormant (*la Monnaie dans l'antiquité*, I, 152) croit qu'il faut entendre par cet Ἡμίεκτον d'or une monnaie d'électrum, de Cyzique ou de Phocée, qui aurait été un *myshe-mihecton*. Meineke (édit. de Pollux, *Fragm.* IV, 3), auquel se rallie

La guerre du Péloponnèse (431 à 404) paraît avoir provoqué en Grèce une crise économique à la faveur de laquelle la valeur de l'or baissa rapidement, à tel point que la *ratio* orientale 1 à 13 1/3 se trouva atteinte et même dépassée sur le marché d'Athènes. Au cours de cette longue guerre, les Perses furent amenés à s'immiscer plus étroitement encore qu'auparavant dans les affaires intérieures de la Grèce. Le grand Roi achetait à prix d'or et sans compter l'alliance de Sparte ou de telle autre ville; il prodiguait ses dariques aux généraux grecs; les mercenaires grecs qui formaient la majeure partie de ses armées rentraient chez eux chargés de l'or achéménide. Devenu de plus en plus commun, le métal jaune se trouva par là même déprécié, au bénéfice de son concurrent.

Un événement politique des plus graves vint, en outre, contribuer à faire renchérir l'argent; ce fut le long siège d'Athènes, pendant lequel les communications de la ville avec les mines du Laurium se trouvèrent interceptées. La source de

M. Th. Reinach (*Revue numism.*, 1893, p. 142 à 145), regarde l'ἡμίετρον comme une mesure de capacité, sens qui ne me paraît pas applicable au vers de Cratès. Remarquons que le poids de 8 oboles d'or, dans le système de la darique, était de $(0,70 \times 8)$ 5 gr. 60, c'est-à-dire le poids exact du sicle médique d'argent. Il nous paraît donc probable que Cratès a simplement voulu faire une comparaison pondérale; il appelle ἡμίετρον le sicle médique qui est, en réalité, un héli-statère d'argent, et il dit que cette pièce a le même poids que 8 oboles d'or, ce qui est la vérité. Dès lors, cette comparaison pondérale ne peut nous être d'aucun secours pour la détermination de la valeur proportionnelle des deux métaux.

métal blanc où les Athéniens étaient habitués à puiser, au fur et à mesure de leurs besoins, leur fut soudain fermée. Alors, pour faire face aux nécessités du siège et payer les troupes, il fallut faire argent de tout, et quand la réserve métallique de l'opisthodomé du Parthénon, amassée par Périclès, eut été épuisée, en 408-407, sous l'archontat d'Antigène, on alla jusqu'à faire fondre, pour les convertir en monnaies, huit des dix statues de Victoires en or qui ornaient l'entrée du temple de Minerve. J'ai démontré dans un autre travail, que ce fut la seule circonstance dans laquelle Athènes monnaya l'or, avant son alliance avec Mithridate (1). Ne pouvant plus frapper des *chouettes* d'argent, et réduits à se procurer une monnaie obsidionale, les Athéniens émirent, avec le produit de la fonte des Victoires et d'autres trésors, des statères d'or d'un style médiocre, dont il nous est parvenu un certain nombre d'exemplaires. Ils donnèrent à ce statère d'or, non pas le poids de la darique (8 gr. 40), mais le poids de leur propre drachme d'argent, c'est-à-dire 8 gr. 60.

Le rapport adopté pour la taille de cette monnaie d'or par rapport à la monnaie d'argent, qui continuait à circuler, dut être conforme au rapport commercial admis sur le marché d'Athènes à cette époque. « On dut s'arranger en sorte que non seulement le statère mais encore toutes les

(1) E. Babelon dans la *Revue des Études grecques*, t. II, 1889, p. 124 à 148 et *Mélanges numismatiques*, t. II, p. 177 à 201.

subdivisions pussent s'échanger, sans aucune soule, contre un nombre rond de pièces d'argent de l'ancien système. Si maintenant l'on remarque que le statère d'or attique pèse 2 drachmes et qu'il se subdivise en demi-statères, quart, sixièmes et douzièmes, on sera tout naturellement conduit à admettre que la valeur du statère avait été fixée à 2 $\frac{1}{4}$ drachmes d'argent, ce qui mettait les pièces divisionnaires à 12, 8, 6 et 4 drachmes l'une. Le *ratio* qui résulte de ces équivalences est 13 à 1 (1). » Ainsi, à vingt ans de distance, nous sommes loin du rapport 1 à 1 $\frac{1}{4}$ et même du rapport 1 à 13 $\frac{1}{3}$ qui continuait à régner dans tout l'Orient.

La disette de l'argent avait fait renchérir la monnaie blanche; l'or n'était qu'un métal déprécié. Dans cette crise, Athènes vit, à son détriment, les effets du théorème de Gresham : la monnaie d'argent, c'est-à-dire la bonne monnaie, se fit rare dans la circulation, tandis que la monnaie fabriquée avec le métal avili, l'or, devint plus répandue. Aristophane signale ce phénomène dont il ne comprenait sans doute pas bien la cause ou la portée économique, lorsqu'il dit dans les *Grenouilles* (vers 718) : « Dans notre république, les mauvais citoyens sont préférés aux bons, de même que la mauvaise monnaie circule, alors que la bonne se cache. »

Des textes littéraires de la première moitié du quatrième siècle nous fournissent la preuve que

(1) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893. p. 146.

la dépréciation de l'or persista toujours après la crise qui l'avait provoquée, le stock de métal jaune qui circulait en Grèce ne faisant que s'accroître chaque jour davantage, avec l'expansion du commerce et l'exploitation des mines nouvelles.

Dans le dialogue *Hipparque*, attribué à Platon (1), la *ratio* 1 à 12 entre l'or et l'argent est formellement indiquée comme étant celle qui régnait à Athènes dans le premier quart du quatrième siècle (2). On lit en effet le dialogue suivant :

« SOCRATE. — Si quelqu'un donne un certain poids d'or pour un poids double d'argent, fait-il une bonne ou une mauvaise affaire?

« HIPPARQUE. — Une mauvaise affaire, Socrate, car, au lieu de *douze fois* le poids de son or, on ne lui en rend que le double (3). »

Dans un plaidoyer de Lysias (4), écrit vers 389, on trouve l'énumération des biens laissés par Conon, mort à Chypre peu auparavant; elle est ainsi présentée : « Il a légué à Athéna et à Apollon de Delphes, sous forme d'ex-voto, une somme de 5.000 statères; à son neveu qui administrait ses

(1) Ce dialogue est plus probablement l'œuvre de Simon de Mégare. (Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 17.)

(2) Vasquez Queipo, *op. cit.*, t. I, p. 171, et t. II, p. 303; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147.

(3) Ἀντὶ δωδεκαστατίου γὰρ ἑιστάσιον αὐτῷ καθίσταται τὸ χρυσίον (Ps. Platon, *Hipparque*, p. 231 D. (p. 560 de l'éd. Didot); cf. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 18.

(4) Lysias, *De bonis Aristophanis*, ch. 39-40 (p. 183, éd. Didot).

biens à Cypre, *environ* 10.000 drachmes; à son frère, trois talents; le reste, soit 17 talents, il l'a laissé à son fils. Le total de ces sommes s'élève à *environ* 40 talents. » Plusieurs savants se sont efforcés vainement, suivant nous, de tirer parti de ce passage pour établir la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent à Athènes, vers 389 (1). Une grande incertitude règne dans les chiffres fournis par Lysias, à cause des mots ὥς et περί, *environ*, qui, à deux reprises, viennent affirmer qu'il ne s'agit pour l'orateur que d'une évaluation approximative (2). En second lieu, il ne faut pas oublier que Conon est mort à Cypre où se trouvait une partie de ses biens. L'orateur compte-t-il en poids attiques ou en poids cypriotes, c'est-à-dire perses comme le prouvent les monnaies de l'île de cette époque? Du moment que le discours est prononcé à Athènes, nous devons présumer plutôt qu'il compte suivant le système athénien, puisqu'il ne nous dit pas le contraire. Dans ce cas, les 5.000 statères d'or attiques pèsent ($5.000 \times 8 \text{ gr. } 60$) 43.000 grammes; le total de la fortune s'élève ainsi, à environ (40×25.000) 1.032.000 grammes.

10.000 drachmes attiques	=	43.000 grammes.	
3 talents attiques. . . .	=	77.400	—
17 talents attiques. . . .	=	438.600	—
Total.		<u>559.000</u>	—

(1) Brandis, p. 85; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147; Hultsch, *Métrologie*, p. 237; Th. Reinach, dans *la Revue numismatique*, 1893, p. 16-17.

(2) ...ἔδωκεν ὡς μυρίας δραχμίας ... τούτων δὲ κεφάλαιον γίγνεται περί τετταράκοντα ταλάντα. (Lysias, *loc. cit.*)

En retranchant 559.000 de 1.032.000 nous obtenons 473.000 grammes d'argent qui représentent la valeur proportionnelle des 5.000 statères d'or, d'où nous avons $\frac{473.000}{43.000} = 11$. Mais je le répète, ce résultat doit être considéré comme approximatif et vraisemblablement au-dessous de la réalité.

Nous ne saurions, pour des motifs du même ordre, tirer grand parti, dans la question qui nous occupe, de textes épigraphiques dans lesquels on a voulu trouver des éclaircissements précis qu'ils ne comportent point. Il s'agit, en premier lieu, d'un inventaire des trésoriers du Parthénon, dont la date est fixée à l'an 398-397, et qui énumère des ex-voto offerts à la déesse. L'une de ces offrandes consiste en « une couronne d'olivier en or, consacrée par la ville, en l'honneur de la victoire du citharède : poids 85 drachmes (1) ». Nous savons, par de nombreux décrets qui nous sont parvenus, que les couronnes de ce genre offertes par le peuple athénien valaient au poids, le plus souvent environ 500 ou 1.000 drachmes d'argent. Mais nous ne connaissons pas le prix de la main-d'œuvre pour la confection de ces couronnes. Dans l'hypothèse où la couronne dont parle notre inscription aurait valu 1.000 drachmes d'argent net, son poids d'or étant de 85 drachmes, la *ratio* de valeur entre

(1) Στέφανος θαλλοῦ χρυσοῦς, ὃν ἡ πόλις ἀνέθηκεν τὰ νικητήρια τοῦ κιθαριστοῦ. σταθμὸν τοῦτου ΕΔΔΔΓ. (*Corp. inscr. attic.*, II, 2, n° 652, ligne 36: Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 165.)

les deux métaux aurait été de $\frac{1.000}{85} = 11,70$.

Ce résultat ne doit pas être très éloigné de la réalité, car d'après une autre inscription, l'orateur Lycurgue, au cours des douze années de son administration financière (338 à 326 avant J.-C.), acheta pour le compte de la ville, de l'or au taux de 22 drachmes 5 1/2 oboles le statère d'or de poids attique. Comme le statère d'or pesait 8 gr. 60 et la drachme d'argent 1/4 gr. 30, les calculs nous conduisent au rapport 1 à 11.45 entre les deux métaux (1).

Un troisième document est un fragment de comptes de l'administration de Lycurgue qui contient l'énumération de couronnes d'or analogues à celles dont nous avons parlé tout à l'heure :

« Couronne votée par le peuple athénien aux...
Poids, 48 statères.

« Deux couronnes votées à Alexandre. Poids, 97 1/2 statères.

« Couronnes votées à Tisamène de Péanée. Poids, 49 3/4 statères.

« Couronne votée à Nausiclès. Poids, 100 statères (2). »

En nous démontrant que le poids des couronnes offertes par le peuple athénien n'était pas rigou-

(1) *Corp. inscr. græc.*, n° 157; Fr. Lenormanl, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 238-239.

(2) *Corp. inscr. attic.*, II, 2, n° 741, fragm. [g.]; Th. Reinach dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 20.

reusement fixé à 50 et à 100 statères, ce fragment interdit d'en établir la valeur à 500 et 1.000 drachmes d'argent, et de conclure, par conséquent, au rapport 1 à 10, qu'il semble indiquer, mais qui serait en contradiction formelle avec les autres témoignages athéniens contemporains, que nous avons énumérés. Cependant, comme nous l'allons bientôt constater, la *ratio* 1 à 10 ne devait pas tarder à être la règle générale pour la Grèce tout entière.

A Panticapée, sur le Bosphore Cimmérien, qui était le grand marché de l'or provenant des mines de l'Oural, le rapport des deux métaux paraît avoir été comme 1 à 11,70. En effet, on frappe dans cette ville, au milieu du quatrième siècle, des statères d'or d'une rare beauté, du poids de 9 gr. 05, des tétradrachmes d'argent de 15 gr. 13 et des drachmes de 3 gr. 18. Avec la *ratio* 1 à 11,70, il fallait exactement 7 tétradrachmes ou 28 drachmes d'argent pour équivaloir à un statère d'or (1).

Ce fut, d'après Diodore, en 356, que Philippe de Macédoine, fondant la ville de Philippes pour l'exploitation des mines d'or du Pangée, inaugura la frappe de ses beaux statères. A partir de ce moment, le système monétaire de Philippe comprit, pour pièces principales, un statère d'or pesant deux drachmes attiques, c'est-à-dire 8 gr. 62 environ, une drachme d'argent du poids dit phénicien, de

(1) Fr. Lenormant prétend qu'à Panticapée, à cause de l'abondance de l'or, la *ratio* était de 1 à 10 environ. (Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 151-152.)

3 gr. 62, et un tétradrachme d'argent du même système, pesant 1¼ gr. 48. Quel était le rapport de ces pièces? On admet généralement que le monnayage de Philippe de Macédoine est fondé sur la proportion 1 à 12 ½ (1); mais rien n'est moins prouvé. Aussi a-t-on, récemment, essayé de démontrer que la *ratio* du bimétallisme de Philippe est comme 1 à 10 (2). Cette hypothèse est encore moins vraisemblable que la première, à cause de la relation admise sur le marché d'Athènes à l'époque contemporaine. Mieux vaut chercher, suivant nous, à se rapprocher du taux marchand de l'or que payaient les Athéniens. Si nous admettons, par exemple, que, dans le monnayage de Philippe, l'or était à l'argent comme 1 est à 11,75, on reconnaîtra qu'il fallait 28 drachmes de 3 gr. 62 ou 7 tétradrachmes de 1¼ gr. 48 pour équivaloir à un statère de 8 gr. 62. Cette concordance par nombres entiers et sans fractions est un important argument en faveur de notre hypothèse.

Les mines d'or de la Thrace et de la Macédoine étaient loin d'être épuisées et elles continuaient à déverser sur la Grèce leurs abondantes richesses, lorsque survinrent les rapides conquêtes d'Alexandre. Nous l'avons vu plus haut, le conquérant trouva en Orient des trésors métalliques énormes; il mit la main sur les réserves en or accumulées

(1) Brandis, p. 251; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148.

(2) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 146 et suiv.

dans les palais de Darius, notamment à Suse et à Persépolis. Cet or, sous la forme monnayée ou en lingots, prit le chemin de la Grèce où il vint s'ajouter au métal du Bermion et du Pangée. Il en résulta pour l'or une dépréciation presque soudaine, qui modifia sa valeur proportionnelle par rapport à l'argent et la fit tomber à un taux très inférieur à celui qu'elle avait en Asie.

Les monnaies d'Alexandre sont taillées suivant le rapport métallique 1 à 10. Le statère d'or pèse 8 gr. 60; la drachme d'argent en est la moitié, c'est-à-dire environ 4 gr. 30; le tétradrachme est de 17 gr. 20 : c'est le système attique tel qu'il existait à Athènes même, au moment où parut Alexandre. Il fallait 20 drachmes ou 5 tétradrachmes pour équivaloir à un statère d'or, de la même façon que, dans l'empire perse, il fallait 20 sieles médiques pour correspondre à la darique d'or. Nous constatons ce rapport 1 : 10, à Athènes, dès l'an 306-305, sous l'archontat de Corœbos, dans un compte financier où on lit :

« Argent d'Alexandre : 80 talents de bon aloi; plus 18.000 statères d'or. — Total: 140 talents (1). »

D'après ces données, les 18.000 statères d'or valent 60 talents d'argent (140 — 80), c'est-à-dire 360.000 drachmes; par conséquent, un statère d'or vaut 20 drachmes d'argent et le rapport

(1) *Corp. Inscr. attic.*, II, n° 237; *addenda*, p. 598; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 22.

de valeur des deux métaux est comme 1 à 10.

Ce rapport 1 à 10 persista après Alexandre en Grèce et en Asie Mineure : il se trouvait encore en vigueur dans ces contrées au moment de l'arrivée des Romains (1). Nous en avons des preuves nombreuses. Le poète comique Ménandre (+ 292), dans sa comédie du *Dépôt*, faisait dire à un père qui se plaignait des prodigalités de son fils : « Malheureux, tu m'as dépensé la valeur d'un talent d'or que je tenais en réserve. » Et plus loin, faisant allusion à la même somme : « Ce joli garçon n'a pas mangé moins de dix talents d'argent (2). » Ainsi, un talent d'or est l'équivalent de dix talents d'argent.

Un lexicographe alexandrin, Polémarque, cité par Hésychius, écrit de même :

« Le χρυσός chez les auteurs athéniens désigne un poids d'or de 2 drachmes; la drachme d'or vaut 10 drachmes d'argent, cinq χρυσῶν équivalent à une mine (3). »

Dans le septième des *mimes* d'Hérodas découverts il y a peu d'années et qui datent du temps de Ptolémée Évergète (247-222 av. J.-C.), le cordonnier Cerdon demande tour à tour, pour une paire de sandales, une mine d'argent et cinq sta-

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148.

(2) Pollux, IX, 76; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148; Th. Reinach, dans la *Revue numism.*, 1893, p. 23.

(3) Hésychius, v. χρυσός; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148 et p. 149, note 2.

tères (1). C'est exactement l'équivalence affirmée par Polémarque et qui repose sur la proportion de valeur 1 à 10.

Par le traité que les Romains, en 189 av. J.-C., imposent aux Étoliens vaincus, ces derniers s'engagent à payer, soit en monnaie attique, soit en monnaie équivalente, une contribution de guerre de 200 talents attiques (2). Ils auront la faculté de livrer un tiers de la somme en pièces d'or, en comptant *une mine d'or* comme équivalent à 10 mines d'argent ($\tau\omega\upsilon\upsilon\ \delta\acute{\epsilon}\lambda\lambda\alpha\ \mu\upsilon\omega\upsilon\upsilon\ \acute{\alpha}\rho\gamma\upsilon\rho\acute{\iota}\sigma\upsilon\ \gamma\chi\rho\upsilon\sigma\acute{\iota}\sigma\upsilon\ \mu\upsilon\lambda\acute{\iota}\nu\ \delta\iota\delta\acute{\rho}\nu\tau\epsilon\tau\acute{\iota}$) (3).

C'est encore le rapport 1 à 10, enfin, que Dion Cassius signale chez les Grecs, en disant que la pièce d'or s'échangeait en Grèce contre 20 drachmes (4) : le *didrachme* attique, nous l'avons vu, pesait le même poids que le statère d'or.

IV. — EN SICILE ET EN ITALIE

Pendant de longs siècles, en Italie et en Sicile,

(1) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 23-24 ; cf. p. 141, note.

(2) Polybe, XXII, 15, 8 ; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 113 ; Vasquez Queipo, *Essai*, t. II, p. 332 ; Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148-149 et 166 ; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 25-26.

(3) Polybe, *loc. cit.* ; cf. Tite-Live, XXXVIII, 11 : *pro argento si aurum dure mallent, darent convenit, dum pro argenteis decem unus aureus valeret*. L'argenteus est le didrachme d'argent, dont le poids est le même que celui du statère d'or.

(4) Dion Cassius, cité par Zonaras, *Annal.*, X, p. 540 (éd. de Bonn) ; voyez aussi Hétychius, v° $\delta\rho\alpha\chi\mu\acute{\eta}\ \gamma\chi\rho\upsilon\sigma\acute{\iota}\sigma\upsilon$; Suidas, v° $\delta\rho\alpha\chi\mu\acute{\eta}$.

le cuivre ou le bronze demeura la base exclusive des opérations commerciales, l'intermédiaire obligé des échanges et de toutes les évaluations de prix. Nous avons assisté au développement et aux transformations successives des lingots de ce métal qui, étalonnés suivant les graduations des systèmes pondéraux indigènes, en arrivèrent presque insensiblement à la forme monétaire (1). L'or et l'argent n'étaient que des marchandises recherchées pour leur rareté et leurs qualités, et apportées par le commerce extérieur sous la forme de lingots, de bijoux ou de monnaies étrangères : on les pesait avec les poids usités pour le bronze et on les évaluait en prenant ce dernier métal comme étalon (2).

La base de ces pesées était la livre ($\lambda\iota\tau\rho\alpha$, *libra*, as), qui, à Rome, dépassait un peu 327 grammes; la livre ou *litra* était divisée par douzièmes et la fraction la plus infime était *l'uncia* ($\epsilon\upsilon\gamma\chi\lambda\alpha$, once), la douzième partie de la *litra*. La *litra* d'argent était le poids de ce métal dont la valeur marchande correspondait à celle d'une *litra* de bronze.

L'arrivée des colons grecs en Italie et en Sicile ne pouvait manquer de modifier cet état primitif des choses, en apportant sur le marché l'or et l'argent en quantité : le prix courant de ces métaux subit le contre-coup direct de cette affluence inusitée.

(1) Voyez ci-dessus, p. 87 et suiv.

(2) Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1^{re} part., p. 27. (Paris, 1887, in-8°.)

Cumes, fondée bien avant le huitième siècle, sur la baie de Naples, par des Eubéens qui lui donnèrent le nom de l'une des villes de leur île originaire, était restée longtemps le seul comptoir grec en Italie. Mais, vers la fin du huitième siècle, d'autres Eubéens, ceux de la ville de Chalcis, se mirent en mouvement pour les régions occidentales et vinrent fonder les villes sœurs de Zancle et de Rhégium, l'une sur la côte de la Sicile, l'autre sur la côte de l'Italie. Naxos, Catane, Syracuse, Leontini au pied de l'Etna, Himera, sur la côte septentrionale de la Sicile, complètent avec d'autres factoreries moins importantes, la zone des colonies corinthiennes et chalcidiennes dont la grande île se trouva enveloppée dès le septième siècle.

Dans le même temps, la Grande-Grèce se peuplait surtout de colonies achéennes et doriennes. C'étaient, entre autres, Sybaris, fondée en 720, et son heureuse rivale, Crotone, bâtie dix ans plus tard, toutes deux sur le grand golfe que devait bientôt commander la cité dorienne de Tarente, dont les Parthéniens de Lacédémone jetèrent les fondements en 707. Toutes ces villes essaimèrent rapidement à leur tour, tandis que des Ioniens, des Samiens et des Phocéens créaient des comptoirs rivaux dans leur voisinage. Les Étrusques recevaient de deux côtés l'afflux commercial de la Grèce, sur la mer Tyrrhénienne, à Populonia, et sur la mer Adriatique, à Iatria. Bref, il n'y avait pas un golfe, pas une crique des côtes de Sicile ou

d'Italie, où navire pût aborder, qui ne fût le siège d'une colonie grecque; l'opulence de ces villes dès le début du sixième siècle, et l'extraordinaire développement de leur commerce extérieur sont attestés par l'abondance de leur monnayage autant que par les traditions littéraires. Mais ce monnayage est en partie grec et en partie italique ou sicéliote : il nous fait toucher du doigt la preuve que, partout, les immigrants transportèrent avec eux les us et coutumes de la mère patrie, et, notamment, pour nous restreindre étroitement à l'objet de nos recherches, le système pondéral et la taille de leurs espèces.

C'est par là que les multiples étalons monétaires de la Grèce et de l'Asie Mineure furent introduits dans la Sicile et l'Italie, où ils vinrent côtoyer les systèmes indigènes, puis s'amalgamer avec eux. On comptait en talents, statères, drachmes et oboles en même temps qu'en *litra* et en onces. Dans les villes grecques même, par une sorte d'action en retour, les systèmes autochtones s'introduisirent, et à côté de l'obole grecque on monnaya la *litra* italique ou sicéliote. Dans la taille de l'or et de l'argent, dans les marques de valeur inscrites parfois dans le champ des pièces d'or, d'argent, de bronze de l'Étrurie, de la Grande-Grèce, de la Sicile, nous constatons tantôt le rapport à la *litra* indigène comme étalon, tantôt le rapport à un étalon d'origine grecque. De là des obscurités et des difficultés quasi inextricables dans l'étude des systèmes monétaires de la Sicile

et de l'Italie avant la domination romaine (1).

Cette diversité de poids et de mesures n'est pas de nature à faciliter les recherches sur la valeur respective des métaux monétaires : loin de là, elle constitue un obstacle presque insurmontable, si l'on en juge par la vanité des efforts qui, jusqu'ici, ont été tentés par les esprits les plus éminents. Tout ce qu'on peut présumer, c'est que les relations commerciales, incessantes, quotidiennes, des Grecs de Sicile et d'Italie avec ceux de Corcyre, de Corinthe, d'Athènes, de Phocée, de Milet, de Cyrène, ont dû égaliser et niveler la valeur de l'or et de l'argent sur le marché de tous les grands ports méditerranéens. Quelques renseignements littéraires, malheureusement trop rares, confirment cette induction.

D'après Aristote (2), le statère d'argent corinthien qui pesait le même poids que le didrachme attique primitif, c'est-à-dire 8 gr. 70, était appelé, en Sicile où il circulait abondamment, du nom de *δεκαλίτρος στατήρ*, parce qu'il avait exactement le poids de 10 *litra*; d'où il appert que la *litra* sicilienne d'argent pesait 0 gr. 87. Cette indication est confirmée par la présence, dans le monnayage des villes siciliennes, de nombreuses petites pièces d'argent, qu'on ne doit pas confondre avec les oboles, et qui pèsent normalement 0 gr. 87 : ce sont des *litra*.

(1) Michel Soutzo, *op. cit.*, 1^{re} part., p. 33 et suiv.

(2) Aristote, *fragm.* 476 et 510, dans Pollux, IV, 174, et IX, 188 : cf. Hultsch, *op. cit.* p. 660.

La *litra* d'argent se trouvait correspondre à la cinquième partie de la drachme attique de 4 gr. 35, tandis que l'obole en est naturellement la sixième partie. Pour distinguer l'une de l'autre ces deux petites pièces, qui auraient pu se confondre dans la manipulation quotidienne, on avait soin de leur donner des types différents. C'est ainsi que dans la série syracusaine, par exemple, tandis que la *litra* correspond à cette description :

ΣΥΡΑ. Tête de femme de profil. Ῥ. Pieuvre.

L'obole contemporaine est la suivante :

Tête de femme. Ῥ. ΣΥΡΑ. Roue.

A Tarente, nous citerons les *litrae* qui ont, au droit, un coquillage marin, tandis que le revers représente une tête d'Héraclès ou Taras sur le dauphin; les oboles de la même ville, ont, au contraire, pour types, une tête de femme, un canthare, un bucrane. Parfois, la *litra*, au moins à Syracuse, porte le chiffre XII, qui indique qu'elle vaut 12 onces. Il est à peine besoin d'ajouter qu'il existe, en grande quantité, des pièces qui sont des multiples ou des divisions de la *litra*.

Parmi ces multiples, les plus considérables sont les grands décadrachmes de Syracuse, les chefs-d'œuvre de la numismatique grecque, signés d'artistes de génie, comme Cimon et Evénète, et qui pèsent 43 gr. 50. Diodore de Sicile désigne ces admirables médailles du nom de πεντηκοντάλιτρον (50 *litrae*) (1), ce qui achève de nous dé-

(1) Diod. Sic., XI, 26 : « Cette monnaie, dit Diodore, valait dix

montrer que le poids normal de la *litra* d'argent était bien 0 gr. 87 ou 0 gr. 86. Les Grecs qualifiaient généralement la *litra* d'argent du nom de $\nu\acute{\omicron}\mu\omicron\varsigma$, $\nu\epsilon\tilde{\omicron}\mu\mu\omicron\varsigma$, d'où les Latins ont fait *nummus*, en appliquant, à leur tour, ce terme à leur propre unité monétaire.

La *litra* d'or pesait le même poids que la *litra* d'argent. On l'a monnayée rarement; il en existe pourtant des échantillons à Tarente où elle se distingue par ses types de l'obole d'or. En voici la description :

Tête d'Héraclès. ῥ. ΤΑΡΑΣ. Taras sur le dauphin. Or; poids, 0 gr. 87.

L'obole d'or a les types suivants :

Tête d'une déesse ceinte d'un diadème. ῥ. ΤΑΠΑΝ(πινον). Canthare. Or; poids, 0 gr. 75.

Le statère d'or de 8 gr. 70 valait 10 *litra* d'or, de la même façon que la statère d'argent ou didrachme corinthien de 8 gr. 70 valait 10 *litra* d'argent. Combien fallait-il donc de *litra*, de statères, de talents d'argent pour équivaloir, en valeur, à une *litra*, à un statère, à un talent d'or du même poids?

Certains auteurs admettent, sans preuve bien positive, qu'au quatrième siècle avant notre ère, l'or était à l'argent, en Étrurie et en Sicile, comme 1 à 15 (1). Cette proportion est pareille à celle que

drachmes attiques, et les Siciliens, à cause de son poids, la nommèrent *pentecontalitron*. »

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 131; Barclay V. Head, *History of the coinage of Syracuse*, p. 17; Fr.

nous avons reconnue dans la Grèce propre, au temps de Phidon; d'après elle, le tétradrachme d'argent de poids attique (17 gr. 46) était représenté en or par une pièce de 1 gr. 16 $\frac{1}{4}$, et le didrachme d'argent par une petite pièce de 0 gr. 582; ce résultat, remarque M. Mommsen, correspond exactement au poids réel des pièces que nous possédons. Le même savant s'efforce de justifier cette théorie en l'appliquant aux monnaies d'or de la Sicile et de l'Italie méridionale. « Les pièces de Syracuse ayant pour type la tête de Diane Sotira, Hercule ou la lyre, valent en argent 120, 100 ou 32 *litræ* fortes, celles d'Agathocle, 100 *litræ*. Les didrachmes d'or de Pyrrhus, les drachmes d'or du même prince, d'Hicétas, et du Bruttium, ainsi que les trioboles d'or du Bruttium devront être considérées comme des pièces valant 150 *litræ*, la moitié et le quart de cette valeur. »

De son côté, M. Michel Soutzo inclinerait à croire que le rapport de valeur de l'or à l'argent, en Italie, était comme 1 à 16, parce que « c'est la relation qui se prête le mieux à l'interprétation des monnaies italiques ».

Une autre théorie a été récemment proposée par M. Th. Reinach (1), au moins en ce qui

Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 162; Hultsch, *Métrologie*, p. 667; W. Deecke, *Etruskische Forschungen*, t. II, p. 71; Otfried Muller, *Die Etrusker*, nouv. édit. par W. Deecke, t. I, p. 393; Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1^{re} partie, p. 26.

(1) *Revue numismatique*, 1895, p. 497 et 500.

concerne la Sicile : elle conclut à la relation 1 : 12, et s'appuie sur une monnaie d'or syracusaine de l'époque de Timoléon (344 av. J.-C.), qui répond à la description suivante :

ZEYΣ EAEYΘEPIOY. Tête de Zeus Eleuthérios, aurée, de profil à gauche. R. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Pégase au galop, à droite; dans le champ, trois globules disposés en triangle. Poids, 2 gr. 12 à 2 gr. 15.

Après avoir fait remarquer que tous les exemplaires connus de cette pièce sont en or, et non en électrum, comme on l'avait cru généralement, M. Th. Reinach pense que « les trois globules disposés en triangle sont une marque de valeur qui a été correctement interprétée par M. Head comme signifiant *trois statères de Corinthe* ». Cette pièce précieuse nous donnerait donc son évaluation par rapport aux pièces d'argent qui étaient le plus couramment employées dans le commerce de la Sicile. A cette époque, le statère de Corinthe, qui avait perdu un peu de son poids original, pesait environ 8 gr. 60. Si la pièce d'or de 2 gr. 15 vaut 25 gr. 80 d'argent ($3 \times 8,60$), nous aurons la relation de l'or à l'argent à Syracuse au milieu du quatrième siècle, par la simple opération suivante : $\frac{25,80}{2,15} = 12$.

Il y a dans ce raisonnement une certaine part d'hypothèse qui repose sur l'appréciation du métal et surtout sur le sens attribué aux trois globules. Toutefois, ce qui lui donne une grande

vraisemblance, c'est que le rapport de 1 à 12 est celui-là même qui existait entre les deux métaux à Athènes, à la même époque.

La relation duodécimale s'accorde assez bien avec la taille des monnaies d'or et d'argent. La pièce d'or de Syracuse, qui pèse 2 gr. 85 à 2 gr. 90, est l'équivalent de deux tétradrachmes ou de quatre didrachmes corinthiens au Pégase (πεῖλας). La pièce d'or de 3 gr. 80 vaut huit Pégases d'argent ou quatre tétradrachmes; celle de 4 gr. 60 vaut 6 Pégases ou trois tétradrachmes. Le statère d'or de 8 gr. 70, qu'on frappe à Syracuse sous le règne d'Agathocle et sous l'hégémonie de Pyrrhus, à Tarente et dans le Bruttium, équivaut à 12 Pégases (1). On voit ainsi que la relation *douzième* s'est maintenue après Alexandre dans le bassin occidental de la Méditerranée comme en Égypte et à Carthage, alors que dans la Grèce propre et en Asie Mineure on avait adopté le rapport 1 à 10.

C'est vers l'an de Rome 486 (268 av. J.-C.), quatre ans après la prise de Tarente et quatre ans avant la première guerre punique, que furent frappés, à Rome, les premiers deniers d'argent de la République (2). A la même époque on

(1) Vasquez Queipo (*op. cit.*, t. II, p. 327 et suiv.) s'est efforcé d'établir qu'à Syracuse, sous Agathocle et ses successeurs, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 : 13.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 44; cf. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 277; E. Babelon, *les Monnaies de la Républ. romaine*, t. I, p. xviii.

inaugura l'émission des monnaies de bronze dont la pièce étalon est un as *triental*, c'est-à-dire pesant non plus une livre, mais seulement le tiers de la livre romaine, environ 109 grammes. Il fut interdit en même temps, à toutes les contrées de l'Italie soumises à l'autorité romaine, de fabriquer de la monnaie d'argent : c'était le cours forcé pour les produits de l'atelier du Capitole.

Les types, le style et le poids des plus anciens deniers de la République romaine trahissent, au premier coup d'œil, une imitation grecque, et il est manifeste que les Romains cherchèrent, dans un but purement mercantile, à imiter les drachmes de la Grande-Grèce, de poids attique, qui alimentaient le commerce de l'Italie centrale.

Le denier de la République romaine, dont la marque de valeur est X (10 *as*), pèse 4 gr. 55, et il est $\frac{1}{72}$ de la livre. Il en fut ainsi jusqu'après les désastres subis par les Romains à la Trébie et au lac de Trasimène, lorsqu'Annibal ayant franchi les Apennins, marchait sur Rome. A cette époque, c'est-à-dire en 217 ou 216 avant J.-C., pour faire face aux nécessités du moment en réduisant effectivement la solde des troupes, tout en lui conservant nominalement le même chiffre, la loi Flaminia institua l'as oncial, c'est-à-dire que la monnaie de bronze fut désormais taillée sur le pied d'un as pesant seulement une once (27 grammes), et le denier d'argent fut dorénavant $\frac{1}{84^e}$ de la livre et non plus $\frac{1}{72^e}$; au lieu de 4 gr. 55,

il ne pesa désormais que 3 gr. 90. Ce poids fut respecté jusque sous Néron (1).

L'or était plus rare dans l'Italie centrale que dans la Grèce, en Orient et en Sicile ou même dans le sud de l'Italie. Cependant, dès le troisième siècle avant notre ère, l'or, sous forme de lingots ou de pièces étrangères, circulait à Rome en assez grande abondance pour qu'on pût établir sur l'affranchissement des esclaves, un impôt de 5 0/0 qui se payait en or (*aurum vicesinarium*) (2). Malgré tout, la rareté de l'or chez les Romains nous est attestée par les monnaies d'or mêmes que les généraux romains frappèrent dans le midi de l'Italie, principalement à Capoue, avant l'an 211, en vertu de la loi Flaminia. Ces pièces bien connues, du poids de 1, 2 et 3 scrupules (1 gr. 13, 2 gr. 26, 3 gr. 39), ont des marques de valeur correspondant à 20, 40 et 60 sesterces : elles étaient donc taillées sur le pied d'un rapport 1 : 17,143 (3).

La relation 1 à 17, constatée par ces calculs, est en outre confirmée par un passage de Pline se rapportant à l'an 217, qui atteste qu'un scrupule

(1) Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. II, p. 22 et suiv.

(2) Tite-Live, VII, 16, 7; XXXVII, 10, 11; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 161.

(3) Mommsen, t. II, p. 113; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 165; E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. I, p. 25. M. Soutzo pense que les marques de valeur de ces pièces d'or se rapportent non pas à des sesterces d'argent, mais à des unités de bronze, comme les marques de valeur sur les pièces d'or étrusques et sur le denier d'argent romain. (Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1^{re} part., p. 41.)

pule d'or (1 gr. 14) valait 20 sesterces d'argent (19 gr. 45) : cette équation conduit aussi au rapport 1 à 17 environ (1).

Vers l'an 150 avant notre ère, la découverte des mines d'or du Norique, nous le savons déjà, jeta sur le marché une telle masse de ce métal, que son prix baissa soudain d'un tiers (2). C'est, en effet, à partir de cette époque que nous voyons s'établir à Rome le rapport 1 : 11,91 entre l'or et l'argent : d'après cette proportion attestée par Tite-Live (3), la livre d'argent valait 4.000 sesterces ou 1.000 deniers (4).

Au temps de la dictature de Sylla, époque où furent frappées les premières monnaies d'or dans l'atelier du Capitole, le rapport 1 : 11 était encore la règle officielle sur le marché de Rome (5); mais sous Jules César, la quantité d'or rapportée de la Gaule après la conquête de cette province fut telle, que la livre d'or ne valut plus que 3.000 sesterces : d'où il résulta que la proportion de valeur des deux métaux tomba à 1 : 8,93 : *unde factum*, dit Suétone, *ut auro abundaret tenuisque milibus nummum in libras promercale per Italianam provinciasque divenderet* (6).

(1) M. Soutzo, *op. cit.*, p. 26.

(2) Strabon, IV, 6. 12, d'après Polybe; cf. Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 338; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 166; voyez aussi ci-dessus, p. 273.

(3) Tite-Live, XXXVIII, 55.

(4) Mommsen, t. II, p. 111; Fr. Lenormant, t. I, p. 165-166.

(5) Mommsen, t. II, p. 118.

(6) Suétone, *Cæsar*, 51; Mommsen, t. II, p. 112-113; Fr. Lenormant, t. I, p. 166.

A la fin de la République, le *denarius aureus* pesait légalement, d'après Pline, $1/40^e$ de la livre romaine, ou 8 gr. 185 (1); mais les *aurei* d'Auguste et de ses successeurs immédiats ne dépassent guère 7 gr. 90. Sous Néron, le poids légal fut réduit à $1/45^e$ de livre ou 7 gr. 28 (2). De 11,91 le rapport monétaire fut abaissé à 10,31, puis sous Trajan à 9,375 (3).

En même temps, le denier d'argent de 3 gr. 90 fut réduit à 3 gr. 41, ou $1/96^e$ de la livre, et l'aloi en fut sensiblement altéré; en arrivant à Septime Sévère, on constate que la pièce d'argent n'est que du billon, qui contient plus de la moitié de son poids de cuivre. Le denier resta jusqu'à la fin de l'empire, sauf de courts intervalles de réhabilitation, tout à fait déprécié et discrédité; il devint une monnaie fiduciaire et d'appoint, et nous en parlerons plus loin à ce nouveau point de vue.

C'est l'or qui, dans le monnayage romain, à partir du troisième siècle de notre ère, prend la place essentielle et exclusive: il est la seule monnaie *réelle*. Après avoir altéré de plus en plus l'aloi du denier d'argent, à tel point qu'il ne contenait pas même 5 % de métal fin, l'État romain eut recours à une audacieuse banqueroute: il refusa d'admettre cette monnaie dépréciée dans

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47; Mommsen, *Hist. de la moun. romaine*, t. III, p. 19 et suiv.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47.

(3) Mommsen, t. III, p. 42 et suiv.

les caisses publiques, et un décret, qu'on rapporte au temps d'Élagabale, ordonna que tous les impôts fussent payés en or (1). C'est à peu près comme si, aujourd'hui, le gouvernement français refusait d'admettre dans ses caisses toute notre monnaie d'argent, sous prétexte que sa valeur réelle n'est plus en rapport avec sa valeur nominale. On ne cessa point, pour cela, de compter en deniers et en sesterces, comme nous continuons de compter en francs, et comme en Angleterre on compte toujours en livres et schillings d'argent : mais c'était énoncer une valeur purement nominale, et le mot *denier* signifiait moins la pièce d'argent de ce nom, que $\frac{1}{23}^{\circ}$ d'*aureus* (2).

L'or, au contraire, demeura toujours d'une pureté métallique absolue; ce qu'on modifia, ce qu'on altéra arbitrairement, ce fut non pas le titre de l'*aureus*, mais son poids, qui devint extrêmement variable; les pesées que nous pouvons vérifier aujourd'hui nous plongent dans l'étonnement par leur irrégularité et elles suffiraient, à défaut des témoignages littéraires, pour démontrer que tout paiement un peu important se réglait à l'aide de la balance.

Sous Caracalla, le poids officiel de l'*aureus* fut réduit à 6 gr. 55 ou à $\frac{1}{30}^{\circ}$ de la livre, mais les pesées effectives sont tantôt au-dessous, tantôt au-dessus de la légalité. On aboutissait donc à la

(1) Mommsen, *op. cit.*, t. III, p. 142.

(2) *Ibid.*, p. 45.

démonétisation virtuelle de l'or : « La monnaie d'or cessa d'être considérée comme monnaie ; les pièces n'étaient plus regardées que comme des fragments de lingots estampillés à l'effigie impériale et ne pouvaient être acceptées dans le commerce que la balance à la main (1). »

Constantin le Grand voulut remédier à ce désordre ; en 312, il publia un édit fixant la taille de l'*aureus* à $1/72^e$ de la livre ou 4 gr. 55, et ce poids demeura le poids normal de la pièce d'or principale jusqu'à la chute de l'empire byzantin (2). Mais, en dépit de ces mesures administratives, l'irrégularité de la taille de la monnaie d'or persista jusqu'à la fin ; les *aurei* n'étaient guère que des fragments de lingots arrondis, estampillés à l'effigie impériale qui en garantissait l'aloï, mais non plus le poids : nul n'était obligé de les accepter pour leur valeur nominale, et l'on en était presque revenu au système primitif où les lingots qui circulaient dans le commerce étaient marqués d'un timbre ou d'un poinçon. « Nous savons positivement que sous le règne de Constantin, tous les paiements en or se faisaient au poids, et d'autre part, qu'on acceptait en payement et au poids les lingots d'or régulièrement contrôlés. Le gouvernement avait fabriqué et déposé dans les principales villes, des étalons particuliers, pour faciliter le contrôle du poids des pièces d'or (*exagiu solidi*),

(1) Mommsen, *op. cit.*, t. III, p. 61 et suiv.; Fr. Lenormant, t. I, p. 185.

(2) Mommsen, *op. cit.*, t. III, p. 64-65.

et des employés spéciaux devaient procéder à ce contrôle sur la demande des particuliers (1). »

A la réflexion, ceci n'a rien qui doive beaucoup nous étonner; le grand commerce, aujourd'hui encore, s'accommode facilement du paiement en lingots, et, dans toutes les maisons de banque ou les caisses de l'État, on met la monnaie en rouleaux qu'on pèse à chaque opération. Cette mode est plus expéditive que celle qui consiste à énumérer les pièces. Les petites transactions seules pouvaient se trouver incommodées de l'obligation de recourir à la balance. L'altération métallique du denier d'argent fit qu'il n'y eut plus de proportion fixe entre la valeur des monnaies d'or et d'argent : il n'y avait donc guère d'inconvénient à ne se pas conformer au poids officiel pour la frappe de l'*aureus*.

Lorsque, sous Dioclétien et sous Constantin, on recommença à émettre des monnaies d'argent d'un métal assez pur, la *ratio* des deux métaux fut fixée comme 1 : 13,88 (2), probablement en conformité avec la proportion admise alors sur le marché; le denier fut $\frac{1}{72}^e$ de la livre d'argent et pesa normalement 4 gr. 55; on lui donna le nom de *miliarensis* parce qu'il valait un millième de la livre d'or; le sou d'or (*solidus aureus*) ou la $\frac{1}{72}^e$ partie de la livre d'or était l'équivalent de 13 $\frac{8}{9}$ *miliarensia* (3).

(1) Mommsen, t. III, p. 157.

(2) *Ibid.*, p. 154.

(3) *Ibid.*, p. 81-82.

Les commotions politiques du dernier siècle de l'empire jetèrent de nouveau le trouble dans la valeur proportionnelle des métaux nobles; sous Julien l'Apostat, elle était comme 1 à $14\frac{2}{3}$ (1). Exceptionnellement, nous la trouvons fixée comme 1 à 18 dans un rescrit de Théodose le Jeune, de l'an 422 (2). Le code de Justinien revient à la *ratio* 1 : 14,40 qui paraît avoir été la règle ordinaire dans l'empire byzantin.

(1) Ammien Marcellin, XX, 4, 18.

(2) Code Theodos. VIII, 4, 27; cf. Mommsen, t. III, p. 155; Fr. Lenormant, t. I, p. 167; Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 173.



VIII

LA MONNAIE AUXILIAIRE DANS L'ANTIQUITÉ

I. — LA MONNAIE DE BRONZE, ÉQUIVALENT RÉEL

Transportons-nous encore une fois, par la pensée, à l'époque primitive où le métal brut, puis les ustensiles de toute sorte faisaient fonction de régulateurs et d'intermédiaires des échanges (1) : il est de pleine évidence, ainsi que nous l'avons démontré, que lingots et objets manufacturés, en cuivre ou bronze (2), fer, plomb ou tout autre métal vil, constituaient des équivalents, au même titre que ceux d'or, d'électrum ou d'argent. L'individu qui se libérait d'une dette avec des lingots ou des instruments de cuivre, livrait l'équivalent de ce qu'il avait reçu, et son créancier

(1) Voyez ci-dessus, p. 33 et suiv.

(2) Nous employons indifféremment et l'une pour l'autre les expressions *cuivre* et *bronze*. On sait que le bronze n'est que du cuivre auquel on a allié un peu d'étain qui le rend, à la fois, plus fusible et plus dur que le cuivre pur. C'est à cause de cette double propriété que les monnaies ont été généralement fabriquées en bronze plutôt qu'en cuivre proprement dit.

se trouvait satisfait tout aussi bien que s'il eût été payé en lingots de métal précieux. Aussi, quand nous avons analysé les usages des grandes sociétés orientales où le système des lingots pesés prévalut toujours (1), nous avons remarqué que le cuivre était fondu et coulé en plaques ou en cubes d'un poids fixe et déterminé à l'avance, de la même façon que s'il se fût agi d'or ou d'argent. Enfin, lorsque les populations riveraines de la mer Égée, poussées par l'instinct commercial qui les acheminait graduellement vers l'invention monétaire proprement dite, eurent l'idée d'estampiller les broches de métal brut, elles marquèrent d'un timbre ou d'un poinçon les saumons de bronze et de plomb, avec autant de sollicitude que ceux des métaux plus rares et plus chers.

Dans l'Égypte pharaonique, dit M. Lepsius, le cuivre fondu était, comme l'or et l'argent, coulé « dans des formes qui, remplies exactement, renfermaient, en chiffres ronds, 20 *ten* (*tabnou*) chacune = 1.818 grammes. Il était rare qu'on remplit les formes exactement, pour éviter la perte du métal liquide : la brique restait un peu au-dessous de son poids normal. Cela avait peu d'importance, car les briques, qui n'étaient jamais exactement semblables, avaient besoin d'être pesées de nouveau après s'être refroidies (2). »

(1) Voyez ci-dessus, p. 49 et suiv.

(2) Lepsius, *les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, par W. Berend, p. 48.

Les peintures égyptiennes, celles du tombeau de Ramsès III à Medinet-Abou, par exemple, représentent le cuivre et le plomb en grosses tuiles régulièrement calibrées et symétriquement amoncelées les unes sur les autres. Qu'il s'agisse du cuivre dans sa gangue, c'est-à-dire natif et non encore débarrassé de ses scories, ou du cuivre purifié (1), on pèse les *tob*, c'est-à-dire les briques; le plus souvent, chaque *tob*, de forme parallélépipédique ou pyramidale, pèse en moyenne 20 *tab-nous* (environ 1900 grammes). Mais on trouve des blocs de 2 *tob*, de 40 *tob*, de 76 *tob*, de 80 *tob* (environ 1.500 kilogrammes) (2).

Les Égyptiens tiraient une partie de leur cuivre de mines qu'ils exploitaient dans la presqu'île du Sinaï; mais ils s'en procuraient surtout par le commerce avec l'île de Chypre ou avec la Syrie; les tributs que payent à Ramsès III, à Thoutmès III, les populations syriennes des Tahî, des Rotennou, des Asi, se composent en grande partie de cuivre en briques pesées ou en objets manufacturés (3).

Les conquérants assyriens énumèrent avec une pareille complaisance, les plaques et les ustensiles de bronze, fruit de leurs rapines en Syrie et jusque dans l'Asie Mineure : ici, ce sont cent quatre-vingts plaques et cinq vases de cuivre, que Teghath-pal-Asar I^{er} (vers 1120 avant Jésus-Christ)

(1) Voyez ci-dessus, p. 49 et 54.

(2) Lepsius, *op. cit.*, p. 47.

(3) *Ibid.* p. 51.

se fait livrer par des vaineus de la Commagène (1); là, ce sont « 100 talents d'étain, 100 talents de fer, 300 talents de bronze », qu'Assur-nazir-pal (882-857 avant Jésus-Christ) reçoit, avec des lingots d'or et d'argent, de tributaires de l'Arménie (2). Salmanasar III (857-822) (3), Teglatpal-Asar II (745-726) (4) et, en général, tous les conquérants ninivites qui dirigent leurs armes du côté des sources du Tigre, de la Phénicie ou de la Syrie du Nord, énumèrent des saumons de fer, de plomb et de cuivre pesés, au nombre des richesses les plus précieuses que la conquête leur procure.

Les Grecs d'Homère estiment non moins que les Orientaux ces métaux inférieurs qui, à l'opposé des métaux précieux ou de luxe, satisfont directement à tant de besoins essentiels de l'existence de l'homme civilisé. Ils sont, dans la société homérique, l'objet d'un grand et permanent commerce (5), et à côté de leurs applications industrielles nous les avons vus investis du rôle d'équivalent monétaire, comme dans toutes les sociétés affranchies du régime du simple troc en nature (6).

En apposant des marques privées ou officielles

(1) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. de l'Orient*, t. IV, p. 144.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 174.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 193.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 224 et suiv.

(5) E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 175 et 542; J.-P. Rossignol, *les Métaux dans l'antiquité*, passim; W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 14 et passim.

(6) Voyez ci-dessus, p. 70 et suiv.

sur les saumons de cuivre, de fer ou de plomb, pour en certifier le poids et dispenser de continuel mesurages, suivant l'expression d'Aristote, il va de soi qu'on ne dépouilla point ces métaux du caractère d'équivalent réel qu'on avait, au contraire, pour but d'affirmer et de garantir. Le lingot monétaire de Sparte, en fer, était un équivalent réel et complet, de même que les lingots de bronze de l'Étrurie et de l'Italie centrale qui constituent les séries de l'*æs rude* et de l'*æs signatum*. Nous avons aussi, pour une époque moins reculée, des monnaies d'Olbia, de Carthage et de l'Égypte sous les Lagides, auxquelles leur poids et leur volume ne permettent pas de dénier le caractère d'équivalents réels et complets.

Si la tradition littéraire a conservé un clair souvenir du *πικύρα* de Sparte, il ne nous en est parvenu aucun spécimen, non plus que des broches, *ὀβελοί* ou *ὀβελοειδοί* retirées de la circulation par Phidon d'Argos. Loin d'en être étonné, nous dirons même que le contraire serait surprenant, si l'on songe à la rapidité avec laquelle le fer s'oxyde dans les entrailles de la terre ; dans la pratique de la vie sociale et individuelle, le fer fut, depuis que l'humanité existe, employé au moins autant que le cuivre, et cependant, vous remarquerez que dans nos musées, les monuments de cuivre ou de bronze surabondent sous les formes les plus variées, tandis que ceux de fer sont, au contraire, extrêmement rares et toujours dans un état de conservation des plus défectueux.

Par bonheur, la disparition de tout échantillon des lingots primitifs du Péloponnèse est, en quelque sorte, compensée par les renseignements historiques que nous possédons à leur égard. Chacun d'eux pesait une mine éginétique, c'est-à-dire environ 628 grammes (1). Nous savons qu'en créant son système de monnaies d'argent, Phidon donna le nom d'obole (ὀβολός) au petit poids d'argent dont la valeur correspondait à celle du lingot de fer appelé ἔβελός et qui pesait une mine. Comme l'obole d'argent phidonienne pèse 1 gr. 03, le rapport de l'argent au fer était donc comme 628 : 1,03, c'est-à-dire comme 1 : 609 (2). Cet écart énorme est la preuve palpable, à la fois de l'abondance du fer et de la rareté extrême de l'argent dans le Péloponnèse, avant la fin du septième siècle qui précède notre ère. Mais nous ne possédons

(1) Hultsch évalue la mine éginétique à 672 grammes (*Metrologie*, p. 545); nous avons adopté le poids qui résulte des pesées des plus anciens statères d'Égine. Cf. ci-dessus, p. 151.

(2) Plus tard, nous voyons les auteurs grecs assigner au πέλανορ du poids d'une mine la valeur de 4 χαλκοί seulement, ou d'une demi-obole d'argent. Hésychius dit : πέλανορ, τὸ τετραχάλκον. Λάκωνες. Plutarque, à son tour : (τὸ σιδηροῦν νόμισμα) ἔστι μὲν ἄλλῃ Αἰγιναιά, δυνάμει δὲ χαλκοῦ τέσσαρες (*Apophth. Lacon.*, p. 903). Mais cette évaluation doit être considérée comme un tardif calcul de métrologues de basse époque, car elle donnerait une relation de valeur de l'argent au fer, comme 1 à 1,200, ce qui est tout à fait invraisemblable. D'ailleurs, Photius et Suidas identifient le πέλανορ avec l'ὀβολός, ce qui est à la fois conforme au bon sens et à l'étymologie. Voyez à ce sujet, Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 217; Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 191 et 535; Barclay V. Head, *Catalogue of greek coins. Attica, Megaris, Ægina*, Introd., p. LXVI.

aucune donnée sur le rapport de l'argent au cuivre à la même époque. A Égine comme à Athènes, la monnaie de bronze ne fait son apparition que dans le dernier quart du cinquième siècle : c'est une monnaie d'appoint et à valeur purement nominale et conventionnelle.

Les grands bronzes d'Olbia, bien que ne remontant guère au delà du quatrième siècle, sont, au contraire, des équivalents réels, et nous devons les considérer comme la continuation directe des curieuses pièces en forme de poisson dont nous avons reproduit plus haut deux spécimens (1). Leurs types sont le masque de Gorgone et la roue, copiés sur ceux des plus anciens statères d'argent de l'île d'Eubée, ou bien la mouette emportant dans ses serres le poisson sterlet, sujet emprunté aux drachmes de Sinope, si répandues dans tout le bassin de la mer Noire. Les plus lourdes de ces pièces lenticulaires pèsent normalement 115 grammes environ (2); en les considérant comme équivalent à l'obole attique de 0 gr. 72, — conjecture plausible, étant donnée la grande vogue des monnaies d'Athènes dans les parages de la mer Noire, — on voit que le rapport de l'argent au cuivre était à Olbia comme 1 : 160.

L'émission de l'*æ*s grave olbiopolitain dont le

(1) Voyez ci-dessus, p. 83.

(2) B. de Köhne, *Musée Kotchoubey*, t. I, p. 33-34. Fr. Lenormant (*la Monnaie*, t. I, p. 158) parle de pièces qui pèseraient 228 grammes; ces pièces équivaldraient alors au diobole d'argent, de poids attique.

cours était, d'ailleurs, purement local, ne paraît pas s'être prolongée plus bas que l'époque d'Alexandre; ces grandes et lourdes pièces furent remplacées par des monnaies de bronze, de poids arbitrairement réduit et à valeur conventionnelle, comme il en existait dans toute l'étendue du monde hellénique.

L'histoire monétaire de l'Italie et de la Sicile est dominée par l'existence, antérieurement à l'arrivée des colons grecs dans ces contrées, d'un système pondéral indigène auquel se rattachaient directement les lingots de bronze remplissant l'office de monnaie. La base de ce système primitif était la livre, λίτρα, qui, avec ses divisions duodécimales, présente le tableau suivant :

Livre, λίτρα, *libra* (as).

$\frac{6}{12}$ ἡμιλίτρον, *semis*.

$\frac{5}{12}$ πεντογκκιον, *quincunæ*.

$\frac{4}{12}$ τετραῖς, *triens*.

$\frac{3}{12}$ τριῖς, *quadrans* ou *teruncius*.

$\frac{2}{12}$ ἑξῆς, *sextans*.

$\frac{1}{12}$ ὀγκκία, *uncia* (once) (1).

Notre embarras commence dès qu'il s'agit de déterminer le poids de la livre qui, non seulement a dû se modifier de siècle en siècle, mais qui n'était pas la même en Étrurie, à Rome, en Sicile et dans la Grande-Grèce.

Le seul système pondéral que l'on connaisse bien est le système romain. La livre romaine, qui n'a jamais varié, pesait un peu plus de 327 gram-

(1) Hultsch. *Griech. und römische Metrologie*, p. 660.

mes; l'once était de 27 gr. 25, et le scrupule, de 1 gr. 13 ($\frac{1}{24}$ ^e de l'once). Le talent romain, de 32^k, 700 grammes, était divisé en 60 mines de 545 grammes; comme il correspondait exactement à 100 livres, on le désigne habituellement sous le nom de *centupondium*.

Telle est la base d'après laquelle les lingots de bronze de l'*æ� signatum* furent taillés et lancés dans la circulation commerciale à Rome, dans le Latium et les pays circonvoisins. Les plus lourds des lingots de bronze monétaires, qui nous soient parvenus, pèsent normalement cinq livres (environ 1.635 grammes) (1) : ce sont des *quincussis* (5 as); on a émis aussi, avec leurs poids respectifs, le *quadrussis* (4 as), le *tripondius* (3 as), le *dupondius* (2 as). La pièce la plus répandue était le lingot étalon, l'as (appelé aussi *assis*, *assaruis*, ἀσσαρίων), qui pèse une livre (327 grammes), d'où son nom d'*as libralis*, et le nom de *système libral* donné à l'ensemble des divisions qui gravitent autour de lui(2). Des séries de l'as libral ont été attribuées, avec plus ou moins de certitude, à Tibur, à Préneste, à Ardea, à Formies, à Fondi, à Frégelles, à Albe, à Luceria, à Venusia, etc.

Au-dessous de l'as, on a également émis en abondance, surtout à Rome, des divisions pondéralement graduées : le *dextans* (10 onces), le *do-*

(1) Il en est qui, en réalité, atteignent jusqu'à 1.650 grammes. Voyez ci-dessus, p. 192.

(2) Varron, *De lingua lat.*, V, 169; Festus, v^o *Grave æ�*. Voyez ci-dessus, p. 195.

drans (9 onces), le *bes* (8 onces), le *semis* (6 onces), le *quincunx* (5 onces), le *triens* (4 onces), le *quadrans* (3 onces), le *sextans* (2 onces), l'once et la *semuncia* ($1/2$ once). L'indication de la valeur figure toujours sur ces monnaies : la grande unité ou l'as est marquée d'un trait vertical ; la petite unité ou l'once est marquée d'un globule. Les multiples de l'as s'expriment par la répétition du trait 1 ; les multiples de l'once par la répétition du globule ; il n'y a d'exception que pour le *semis* qui est marqué de sa lettre initiale S. (1).

Toutes ces monnaies, munies d'une recommandation légale, circulaient pour leur valeur intrinsèque et pondérale. C'était le seul numéraire officiel ; l'or et l'argent étaient, sous forme de monnaies étrangères, de lingots ou de bijoux, des matières de commerce ; il nous est bien difficile de savoir, même approximativement, pour ces âges reculés, quelle était leur valeur, autrement dit, dans quels rapports ils se trouvaient commercialement vis-à-vis du bronze. Bien des savants ont consacré leurs veilles à l'étude de ce problème dont les données essentielles font défaut. Nous nous contenterons de rapporter ici l'opinion de M. Mommsen : « Il est probable, dit-il, que la proportion légale existant en Sicile, entre la valeur de l'argent et celle du cuivre, 1 : 250, était également admise dans le Latium et dans les pays où la monnaie de cuivre était la monnaie lé-

(1) E. Babelon, *Monnaies de la république romaine*, t. 1, p. 33 et suiv.

gale » (1). Suivant ce calcul hypothétique, l'as libral romain de 327 grammes aurait valu entre 7 ou 8 drachmes attiques.

Quoi qu'il en soit, la monnaie de bronze du système libral, équivalent réel, fut démonétisée lors de la frappe de la première monnaie d'argent dans l'atelier du Capitole, quelques années avant le commencement des guerres puniques (2). De *libral*, le système monétaire du bronze devint *triental*, c'est-à-dire que, au lieu d'une livre, l'as pesa désormais seulement quatre onces (109 grammes), et toutes les pièces de la série subirent une diminution pondérale proportionnelle. Le denier d'argent fut taillé sur le pied de $\frac{1}{72}^{\circ}$ de la livre et pesa normalement 4 gr. 55; il est marqué du chiffre X qui indique sa valeur par rapport à l'as de 109 grammes, d'où il résulte que la proportion de valeur établie légalement entre l'argent et le bronze était comme 1 : 240.

Bien que ce rapport soit un peu moins élevé que dans la période précédente, le bronze ne cessait pas d'être un équivalent réel : mais ce ne fut pas pour longtemps. Le développement de la monnaie d'argent, si maniable et, partant, si populaire, l'affluence du métal blanc à Rome, ame-

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 236. M. Michel Soutzo conteste l'opinion de M. Mommsen, dans son *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1^{re} partie, p. 20 et suiv.

(2) Voyez les citations dans Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 11; E. Babelon, *Descr. des monn. de la républ. romaine*, t. I, Introd., p. XIII.

nèrent rapidement le délaissement et la dépréciation de la monnaie de bronze dont chaque citoyen sentait de plus en plus vivement l'incommodité. Cette tendance se manifeste par l'altération pondérale de ces pièces auxquelles on néglige systématiquement de donner le poids légal, et ce laisser-aller, favorisé par l'indifférence de tous, va sans cesse en empirant à chaque nouvelle émission. Du poids de quatre onces, l'as descend, par dégradations successives, au poids de trois onces, de deux onces, d'où le système *quadrantal* et le système *sextantaire*, et enfin au poids d'une once. Cette dernière réduction est celle de l'as *oncial* qui vaut un seizième de denier : elle fut décrétée en l'an 217 avant Jésus-Christ, l'année même de la bataille du lac de Trasimène, par la loi Flaminia, qui décida en même temps que le denier d'argent, tout en conservant le même poids, vaudrait désormais 16 as au lieu de 10. En réduisant ainsi le taux de toutes les monnaies, on espérait trouver moyen de faire face aux dépenses nécessitées par la présence d'Annibal aux portes de Rome (1).

Mais cette mesure législative eut pour effet immédiat d'enlever à la pièce de bronze le caractère de monnaie effective et réelle qu'elle avait, malgré tout, gardé jusque-là ; sa valeur nominale cessa d'être en corrélation avec sa valeur intrinsèque ou métallique : bref, la monnaie de bronze, à Rome, cessa d'être ce qu'on appelle aujourd'hui une

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 169.

monnaie droite, pour tomber au rang de monnaie d'appoint, et nous en suivrons bientôt les transformations sous ce nouvel aspect.

L'as libral des Étrusques, des Ombriens, des Samnites, si l'on en juge par les monnaies de bronze qui le représentent, pesait le même poids que l'as romain, c'est-à-dire 327 grammes. On s'accorde à dire que « antérieurement au cinquième siècle, l'argent paraît avoir valu, chez les Étrusques, 288 fois son poids de cuivre » (1). Ce qui est certain, c'est que les grands bronzes étrusques, quand on les classe chronologiquement, permettent de constater des altérations pondérales analogues à celles des as romains (2). Les marques de valeur gravées dans le champ des pièces ne sont pas toujours claires pour nous, et elles se rattachent à des systèmes variés; néanmoins, il est manifeste que les pièces les plus anciennes sont les plus lourdes, si bien qu'en constituant pour chaque ville des séries décroissantes, on est assuré d'aboutir au classement chronologique des émissions. L'as triental, succédant à l'as libral, s'introduit en Étrurie comme à Rome au milieu du troisième siècle avant notre ère. Le parallélisme de la réforme, ici et là, est trop frappant pour ne pas avoir été engendré par les mêmes causes économiques et commer-

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 168; W. Deecke, *Etrusk. Forschungen*, t. II, p. 81; Ott. Muller, *Etrusker*, éd. Deecke, t. I, p. 388.

(2) Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, p. 43.

ciales, à la fois sur les bords du Tibre et sur ceux de l'Arno. Au moment de la conquête romaine et de la cessation de tout monnayage en Étrurie, vers l'an 200 avant notre ère, les pièces de bronze de ce pays n'étaient plus, depuis longtemps déjà, que des monnaies d'appoint et les marques de valeur, gravées souvent sur les deux faces, leur attribuent, de par la loi, une énorme plus-value sur le prix marchand du métal brut.

L'Italie méridionale et la Sicile passèrent par des vicissitudes semblables, et leurs systèmes pondéraux indigènes étaient établis suivant les mêmes principes originaires. Là aussi, dans les âges primitifs et jusqu'au septième siècle avant notre ère, le cuivre ou le bronze présidait aux échanges; des barres de ce métal, taillées suivant des poids fixes, servaient d'étalon de valeur et, sans doute, étaient marquées de stries ou de globules qui dispensaient d'avoir toujours recours à la balance. Il est remarquable, toutefois, qu'il n'existe point, ni pour la Grande-Grèce ni pour la Sicile, de ces grosses et lourdes monnaies de l'*æs grave* libral qui, dans le reste de l'Italie, forment les premières séries numismatiques. La raison de cette absence s'explique par l'arrivée des colons grecs dans ces pays dès le septième siècle, c'est-à-dire avant que les développements progressifs de l'instrument des échanges, chez les indigènes, en fussent arrivés à la forme monétaire. Lors de l'établissement des colonies grecques, le bronze n'était encore échangé qu'à l'état de tuiles ou de barres sans types; les

Grecs, en apportant avec eux la monnaie d'argent perfectionnée, arrêtaient soudain le développement normal des lingots de bronze, de sorte que la Sicile et la Grande-Grèce passèrent, sans transition, du métal brut à la monnaie d'argent. Seule, l'île de Lipara, protégée par son isolement, ne subit que plus tard l'influence de la monnaie grecque ; aussi a-t-elle de grosses pièces lenticulaires en bronze taillées sur le même pied que l'as triental romain : le *semis* ou *hémilitron* lipariote pèse 54 grammes.

En dotant les pays occidentaux du bienfait de leur belle invention, les Grecs ne pouvaient supprimer les systèmes pondéraux indigènes préexistants. Désireux, avant tout, de nouer des relations commerciales avec les populations autochtones, le plus sur moyen d'y parvenir était d'adopter leur manière de compter et de peser, dans les transactions qu'ils étaient amenés journellement à conclure avec elles. Voilà pourquoi le poids de bronze, bien que n'étant pas monnayé, est resté dans ces pays une monnaie de compte ; on évaluait la monnaie d'argent par son équivalent en poids de bronze, de la même façon que, parfois, il nous arrive encore de compter en livres et en écus. Les Grecs allèrent plus loin : ainsi que nous l'avons montré déjà, ils poussèrent le désir de plaire aux indigènes, jusqu'au point de tailler une partie de leurs propres monnaies d'argent dans le système pondéral de ces populations ; et souvent, ils placèrent dans le champ de leurs espèces des marques

de valeur se rapportant à ce système pondéral qu'ils voulurent non point supprimer mais s'assimiler. Il se passa, en un mot, dans la Grande-Grèce et dans la Sicile, ce que nous voyons s'accomplir sous nos yeux dans les colonies européennes de l'Asie ou de l'Amérique. Nos trafiquants exportent bien, dans ces pays lointains, la monnaie de la mère patrie, mais à côté d'elle, l'Angleterre, la France et les autres nations de l'Europe font frapper, à l'usage exclusif de leurs établissements coloniaux, des monnaies taillées suivant le système indigène et portant des inscriptions et des marques de valeur dans la langue et conformément aux habitudes de chaque pays. L'unité monétaire, dans les Indes anglaises, n'est ni le schelling ni le souverain, c'est la roupie pour l'argent et le mohur pour l'or ; de même, si les monnaies, poids et mesures de France sont légalement en usage dans nos colonies, nous continuons à faire fabriquer, pour les indigènes ou pour nos relations avec eux, des poids et des monnaies suivant leurs systèmes nationaux (1) ; outre l'indication de leur valeur indigène, ces pièces portent la marque de leur évaluation en monnaie française ; les légendes sont bilingues.

Ainsi, l'observation du régime monétaire de nos colonies est de nature à jeter un jour tout nouveau sur le régime monétaire des colonies grecques dans le bassin occidental de la Méditerranée.

(1) Voyez de nombreux exemples dans E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises* (Paris, 1892, in-8°).

C'est un système mixte ou composite, dans lequel les colons s'efforcent, en adoptant les usages commerciaux des indigènes, de les faire cadrer avec leurs propres habitudes. Bien qu'inconnue aux Grecs, la *litra* de bronze devient ainsi la base de leur monnayage en Sicile et dans la Grande-Grèce.

Nous l'avons déjà dit : la *litra* d'argent qui pèse 0 gr. 87, était un poids de ce métal dont la valeur correspondait à la *litra* de cuivre; mais cette dernière ne fut pas monnayée et l'on ne peut faire que des hypothèses sur son évaluation pondérale. Il est probable qu'elle ne s'éloignait pas beaucoup du poids de la livre romaine. M. Hultsch estime la *litra* sicilienne à la moitié de la mine attique de 436 grammes; la *litra* aurait donc été seulement de 218 grammes, ce qui fixe le rapport de l'argent au bronze comme 1 : 250. Ces conclusions sont également celles de Mommsen, de Brandis et de Fr. Lenormant; mais en dépit de l'autorité de ces savants, on ne peut que leur accorder la valeur d'une conjecture vraisemblable ou plausible. « En Sicile, écrit Fr. Lenormant, jusqu'au temps de Denys l'Ancien, à Syracuse, le cuivre circulait comme l'argent pour sa valeur réelle; le rapport des deux métaux était alors :: 1 : 250 (1), le même que dans toute l'Italie à la même époque, et encore un certain temps après (2). »

Nous savons, par les fameuses tables de Tauro-

(1) Aristote, dans Pollux, IV, 174; IX, 37; Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, t. I, p. 106.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 160.

menium (1), si souvent commentées, que le talent sicilien de cuivre valait 120 *litrae*; si l'on admet entre les deux métaux la proportion 1 : 250, la *litra* d'argent étant de 9 gr. 87, on trouverait que le talent sicilien pesait 26.000 grammes. Ceci n'a rien d'in vraisemblable, bien qu'un tel talent soit loin du talent romain ou *centupondium* de 32.700 grammes. Mais il faut remarquer que les tables de Tauromenium remontent seulement au deuxième siècle avant notre ère, et qu'elles font peut-être allusion à un talent réduit, d'autant plus qu'Aristote (2) distingue avec soin le talent sicilien *ancien*, valant 24 $\nu\sigma\beta\rho\rho\sigma\iota$, du talent sicilien *nouveau* valant seulement 12 $\nu\sigma\beta\rho\rho\sigma\iota$, c'est-à-dire la moitié de l'ancien. Suivant Festus, le talent de Syracuse valait trois deniers romains, tandis que le talent de Naples en valait six, et que celui de Rhégium n'était que l'équivalent du victoriat (3). On ne peut étayer aucun calcul sur des bases aussi changeantes et peu certaines, et sur des chiffres qui se rapportent à des époques différentes ou indéterminées. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la monnaie de compte, l'unité de bronze, en Sicile et dans la Grande-Grèce, n'a pas

(1) *Corp. inser. graec.*, nos 5640-5641.

(2) Aristote, fragm., 589 (Pollux, IX, 87).

(3) *Talentorum non unum genus : Atticum est sex milium denarium, Rhodium et cistophorum quatuor milium et quingentorum denarium, Alexandrinum XII denarium, Neapolitanum sex denarium, Syracusanum trium denarium, Rheginum victoriati*. Festus, v° *Talentorum*, dans Hultsch, *Metrol. Scriptorum reliquæ*, t. II, p. 81.

la même valeur partout ni à toutes les époques : cette valeur subit des réductions parallèles à celles de la monnaie effective à Rome et en Étrurie. A Syracuse en particulier, sous Denys le Tyran, une loi attribua à la drachme d'argent la valeur de deux drachmes anciennes; l'unité, de bronze, en contient donc désormais deux fois plus qu'auparavant (1). Quant aux monnaies de bronze effectives, elles ne furent jamais, en Sicile et dans la Grande-Grèce, que des pièces d'appoint et leur apparition est bien postérieure à celle de la monnaie d'argent (2).

Il est certain que les satrapes du roi de Perse qui gouvernaient l'Égypte avant Alexandre, ont frappé dans ce pays des monnaies d'argent suivant le système perse (3). Mais ces pièces parais-

(1) Ps. Aristote, *Œconom.*, II, 2, 20; Pollux, IX, 79 : ἐξέδωκε τὴν δραχμὴν δύο δυναμένην δραχμάς. Pollux dit τέτταρας au lieu de δύο.

(2) On a mis à la torture les textes anciens qui donnent l'évaluation du fameux trépied d'or que Gélon de Syracuse offrit en ex-voto au temple d'Apollon à Delphes, à la suite de sa victoire sur les Carthaginois, à Himéra en 480. « Gelon, dit Diodore de Sicile, consacra dans l'enceinte sacrée de Delphes un trépied d'or, du poids de seize talents, en l'honneur d'Apollon. » (Diod. Sic., XI, 26.) D'autres auteurs disent que ce trépied pesait 50 talents 100 litræ. (Simonide (?), *fragm.* 141, dans *l'Anthologie palat.*, VI, 214; cf. Preger, *Inscriptiones graecae metricae*, n° 83; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1895, p. 491; Hultsch, *De Demareteo* (Dresde, 1862); le même, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 129, 433 et 665). On ne peut faire que des conjectures vaines pour mettre d'accord ces deux évaluations pondérales, puisque nous ne connaissons la base ni de l'une ni de l'autre.

(3) E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. LXV et suiv.

sent avoir été destinées à payer la flotte et les mercenaires étrangers bien plutôt qu'à alimenter le commerce indigène : on ne les trouve que sur les côtes du bassin oriental de la Méditerranée, et jamais bien loin dans l'intérieur des terres ou en remontant la vallée du Nil. Par leur usage aussi bien que par leurs types, ce ne sont pas, à proprement parler, des monnaies égyptiennes, mais des monnaies perses frappées en Égypte par les représentants du grand Roi. Il est donc juste de dire que l'Égypte n'eut pas de monnaie autonome avant l'établissement de la dynastie des Lagides. Jusqu'à ce moment, les marchands de ce pays préférèrent, par respect pour une tradition vingt fois séculaire, employer les métaux au poids dans leurs transactions quotidiennes.

Aussi, lorsque les Ptolémées eurent installé un atelier monétaire à Alexandrie, nous constatons que sous l'influence de cette même tradition, on y frappe des monnaies beaucoup plus fortes et plus lourdes que dans aucun autre des pays grecs ou hellénisés.

Nous avons des monnaies d'or égyptiennes, rares, il est vrai, qui pèsent jusqu'à 43 grammes, des pièces d'argent qui atteignent 51 grammes 60, enfin d'énormes médaillons de bronze dépassant 47 millimètres de diamètre, qui pèsent de 90 à 100 grammes, c'est-à-dire de 20 à 22 drachmes attiques (1). N'est-ce pas l'habitude de manipuler

(1) Sur le poids de toutes ces pièces, voyez E. Babelon, *Mé-*

d'énormes lingots qui explique la vogue en Égypte de pareilles pièces, tandis que tout le reste du monde hellénique se servait couramment de monnaies plus légères et, par conséquent, moins incommodes? Remarquez que le poids des plus grandes est exactement celui de l'ancien *tabnou* pharaonique : ces pièces étaient, comme les vieux lingots étalonnés, des équivalents réels et non des monnaies d'appoint.

Les contrats privés, en écriture démotique, fort nombreux pour cette période, établissent que l'argent était au cuivre comme 1 : 120 : d'aucuns spécifient la faculté, pour un débiteur, de se libérer soit en argent, soit en un poids de cuivre 120 fois supérieur au poids d'argent (1). De là il résulte, ainsi que M. Eug. Révillout l'a surabondamment démontré, que les grandes pièces de bronze du poids de 20 à 22 drachmes étaient l'équivalent en valeur d'une obole de poids attique. C'est pour cela qu'on les désigne souvent, dans les textes, par l'expression, étrange au premier abord, d'*argenteus* de cuivre, terme qui caractérise bien

langes numismatiques, t. II, p. 1 et suiv.; une pièce de bronze pèse exceptionnellement 108 grammes.

(1) Eug. Révillout, dans la *Revue archéologique*, 3^e série, t. III, janvier-juin 1884, p. 67-68; le même, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, p. 108 et suiv. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de modifier les conclusions de M. Révillout et de croire, comme on l'a proposé récemment, qu'en Égypte la *ratio* de valeur entre l'argent et le cuivre était comme 1 : 60. Voyez à ce sujet, Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 154; Mahaffy, dans l'*Athenaeum* du 10 déc. 1892, p. 818, et Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 26, note.

leur rôle d'équivalent réel. Légalement, le tétradrachme d'argent de 17 gr. 20 équivalait à 24 *argentei* de bronze de 90 à 100 grammes : c'est ce que les contrats démotiques expriment par la formule *χάλκος πρὸς ἀργύριον* ou *χάλκος ἰσόνουμος* ; mais la variation de la valeur du cuivre en barres, sur le marché, faisait souvent, dans la pratique, déroger au principe consacré par la loi (1).

Les récentes découvertes faites par le P. Delattre dans les nécropoles puniques de Carthage ont établi que la grande capitale africaine avait longtemps subi l'influence de l'Égypte et conservé avec ce dernier pays d'actives relations commerciales. Voilà pourquoi nous trouvons à Carthage de grandes monnaies de bronze analogues à celles des Ptolémées ; elles pèsent de 120 à 130 grammes. D'après les calculs hypothétiques de Fr. Lenormant, le rapport de l'argent au bronze, à Carthage, aurait été comme 1 : 107 (2). Le même savant, après avoir reconnu combien il est difficile de fixer le rapport effectif de ces deux métaux entre eux, pour l'antiquité tout entière, ajoute en manière de conclusion : « S'il fallait, dit-il, déterminer approximativement une

(1) Eug. Reville, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, p. 112 et suiv. ; ces questions complexes et délicates viennent d'être reprises par M. B.-P. Grenfell, dans son livre récent sur les lois fiscales de l'Égypte, d'après des papyrus démotiques (Grenfell, *Revenue laws of Ptolemy Philadelphus*, Oxford, 1896, in-4° ; voyez l'Appendice, p. 193 et suiv.).

(2) Fr. Lenormant, article *Chalcus*, dans le *Dictionn. des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, p. 1094.

moyenne générale pour la relation de valeur la plus habituelle entre l'argent et le bronze dans le monde grec, ce serait aux chiffres entre : : 1 : 120 et : : 1 : 100 que nous nous arrêterions. Ce sont ceux qui sont le plus vraisemblables, à la fois comme rapport commercial et comme rapport monétaire, dans les pays qui, pendant la seconde moitié du cinquième siècle et le cours du quatrième, taillaient leur cuivre sur le pied de leur drachme d'argent (1). »

II. — LA MONNAIE D'APPOINT

L'appareil monétaire complet d'un pays, dans les sociétés compliquées de l'antiquité et des temps modernes, se compose ordinairement de pièces frappées dans trois métaux, l'or, l'argent, le bronze, ou parfois, à la place de ce dernier métal, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain ou le fer. Dans leur rôle monétaire, ces métaux se complètent l'un l'autre; imposés par la nature au choix des sociétés humaines, ils sont tous les trois indispensables pour répondre au caractère de commodité et de facilité d'emploi qui doit distinguer tout bon système monétaire destiné à fournir aussi bien le *medium* des grandes affaires com-

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 155; voyez aussi la même conclusion dans Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1^{re} partie, p. 25.

merciales. que le véhicule des petites transactions de chaque jour. L'or constitue plus aisément que les autres métaux, les grosses sommes, l'argent sert surtout pour les paiements moyens, et le bronze pour les menues dépenses. Aucun de ces trois éléments ne saurait sans inconvénient éliminer ses deux auxiliaires, et répondre, à lui seul et sans gêne, aux exigences du commerce. L'or, par exemple, est trop peu abondant pour être l'unique intermédiaire des échanges; les relations sociales souffriraient du manque de numéraire. Et puis, il est trop cher pour qu'on en puisse fabriquer de petites monnaies divisionnaires. Notre pièce de cinq francs en or est déjà si incommode à cause de sa ténuité, qu'on ne la frappe plus guère à présent et qu'on a songé à la démonétiser; que serait-ce, à plus forte raison, d'une pièce de un franc en or, pesant 0 gr. 3226, ou de 50 centimes en or (0 gr. 1613) : une poussière presque impalpable. A la vérité, on a frappé, dans l'antiquité grecque, de petites monnaies d'or et surtout d'argent qui ne dépassent pas ces poids exigus, mais de semblables pièces qui ne se rencontrent, d'ailleurs, qu'à l'état d'exception, n'ont elles-mêmes eu qu'une existence éphémère. Elles ne pouvaient guère circuler que colligées dans des bourses, comme la poussière d'or des anciens Égyptiens : on a vite renoncé à ce monnayage peu pratique.

L'argent et le cuivre présentent des inconvénients d'un autre ordre. Notre pièce de cinq francs

en argent, par exemple, est déjà fort lourde et encombrante. Que serait-ce si nous n'avions plus de monnaie d'or et si les paiements élevés devaient être effectués en argent ! D'autre part, des pièces d'argent au-dessous de 20 centimes seraient trop petites pour n'être pas d'une grande incommodité. Nous avons signalé les inconvénients de la monnaie de bronze ou de fer, dans les sociétés peu avancées où l'on a employé ces métaux comme unique ou principal agent monétaire. Il faut ajouter que le prix du cuivre sur le marché, est soumis à des variations si brusques et parfois d'une si grande amplitude, qu'il y avait impossibilité de constituer avec ce métal une monnaie *droite*, c'est-à-dire dont la valeur nominale fut adéquate à sa valeur intrinsèque.

Bref, de toute nécessité, il faut pour l'ensemble du système monétaire d'une société compliquée, des monnaies d'or, des monnaies d'argent et des monnaies d'un métal vil (1). Pour cette dernière série, le cuivre ou bronze a généralement été préféré partout, à cause de ses qualités intrinsèques ; le fer s'oxyde trop vite ; le plomb est trop mou, de même que l'étain : les rois de Numidie l'ont

(1) Nicolas Oresme, au quatorzième siècle, dit sagement : « L'emploi simultanément des monnaies d'or, d'argent et de billon tient à la diversité d'importance des affaires commerciales. Il était utile d'avoir une monnaie d'un prix élevé, dont on pût faire plus facilement le transport et les comptes dans les grandes négociations. De même, une monnaie d'argent moins coûteuse sert à l'achat de marchandises moins chères... » (Oresme, éd. Wolowski, *Introd.*, p. xv-xvi.)

pourtant employé assez longtemps; le zinc qui a les mêmes défauts forme aussi le principal élément de la sapèque chinoise. Aujourd'hui, on commence à remplacer le bronze par le nickel dans divers pays, tels que la Belgique, la Suisse, la Hollande, les États-Unis, l'Allemagne. Les Byzantins et surtout les Arabes, en Égypte et en Syrie, ont eu des monnaies de verre. On a parfois aussi eu recours au cuir, au carton, au papier, bien que ces diverses matières fussent plus incommodes que les métaux. Quoi qu'il en soit, partout on a reconnu la nécessité de monnayer un métal vil ou une matière sans valeur, à côté des métaux précieux, et dans l'antiquité, aussitôt que le développement du commerce et des relations sociales le permirent, les trois métaux figurèrent côte à côte dans l'appareil monétaire. A Rome, les fonctionnaires chargés du contrôle des ateliers de fabrication portaient le titre de *tresviri auro, argento, ære flando feriundo*, et sur les monnaies de l'époque impériale, on voit souvent le type symbolique des *trois Monnaies*, personnifiées par trois femmes qui tiennent, chacune, une balance et une corne d'abondance (1). Le bronze a parfois, dans l'antiquité, notamment à Rome, à Alexandrie et à Antioche, été remplacé par de l'argent saucé, c'est-à-dire de l'argent auquel on a mélangé du cuivre ou de l'étain dans de fortes proportions : c'est ce qu'on appelle la monnaie de billon ou de potin.

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 145.

Quel que soit le métal dont la monnaie vile est faite, suivant les convenances locales, elle est aussi indispensable que la monnaie d'or et celle d'argent. Sous peine d'éprouver une grande gêne dans ses relations sociales de tous les jours, chacun de nous doit constamment en porter sur soi, comme un viatique ou un talisman. Le riche ne saurait s'en passer non plus que le pauvre, le patron comme l'ouvrier, l'habitant des villes comme celui des campagnes, et il en fut ainsi, dans l'antiquité comme à présent, dans tout pays civilisé : le Chinois vaque à ses affaires journalières avec son collier de sapèques comme nous avec nos pièces de 10 et de 5 centimes et les Anglais avec leurs *pence*. Il est une foule de transactions de tous les instants qui ne sauraient se régler qu'à l'aide de cette *menue monnaie* qui comble l'appoint des paiements effectués en or et en argent, et qu'on pourrait, en raison de son rôle, qualifier de substitut ou d'accessoire de la véritable monnaie en métal précieux (1).

Or, l'essence de cette monnaie d'appoint, quelle que soit la substance dont elle est faite, bronze, plomb, zinc, nickel, fer, ou alliage d'un peu d'argent avec du cuivre, est de déroger à la règle constitutive de toute bonne monnaie, c'est-à-dire de n'avoir pas une valeur intrinsèque conforme à sa valeur légale, de n'être pas une monnaie droite, un équivalent réel et complet. Dans chaque

(1) Michel Chevalier, *la Monnaie*, p. 570.

pays, la loi confère à ces espèces infimes une valeur conventionnelle qui est supérieure à leur valeur métallique. Notre centime pèse un gramme, ce qui met le cuivre à 10 francs le kilogramme, c'est-à-dire à un taux à peu près quatre ou cinq fois plus élevé que le prix du cuivre en barres : nos sous et nos doubles sous ne valent donc en réalité que le quart ou le cinquième de leur valeur marchande.

La plus-value légale attribuée à la monnaie d'appoint par rapport à sa valeur intrinsèque, engendre, comme conséquence forcée, la restriction de son émission et de son pouvoir libérateur, sans quoi, elle aurait tous les inconvénients de la fausse monnaie et conduirait aux catastrophes que nous avons signalées dans les pays où circule une monnaie avilie et dépréciée.

Un État ne doit jamais perdre de vue que la monnaie d'appoint n'est qu'un *auxiliaire* de la monnaie réelle en or et en argent qui, elle, doit toujours former la base essentielle du numéraire circulant. Nous savons que pour l'or seul, dans certains pays, pour l'or et l'argent dans d'autres contrées, chacun a la faculté de faire transformer ses lingots en espèces monnayées : il lui suffit pour cela de s'adresser à l'Hôtel des monnaies, c'est-à-dire à l'usine chargée officiellement par l'État de se tenir, à cet effet, à la disposition des particuliers. La liberté du monnayage des métaux précieux ou de l'un de ces métaux est illimitée, parce que la monnaie qu'ils produisent est *droite*, et que,

en principe sinon absolument et toujours en fait, lingot et monnaie c'est la même chose au point de vue de la valeur. Mais une pareille liberté ne saurait être accordée à la monnaie d'appoint sans les inconvénients les plus graves. Supposez que, chez nous, la frappe du bronze devienne libre comme celle de l'or : du moment que sa valeur légale dépasse fortement sa valeur dans le commerce, vous verriez tous les détenteurs de lingots de cuivre, tous les propriétaires des mines de ce métal s'empresser de porter leur stock à l'Hôtel des monnaies, afin de gagner la différence, très appréciable, qui existe, de par la loi, entre le métal monnayé et celui qui ne l'est pas. L'immense affluence de cette monnaie à valeur légale surfaite entraînerait pour elle son avilissement : nous en avons pour preuve la dépréciation de la sapèque chinoise et celle de la monnaie de billon sous l'empire romain, au troisième siècle de notre ère : on serait inondé de ces jetons sans valeur, de cette fausse monnaie à laquelle la garantie de l'État ne suffirait pas à conserver la confiance du public; les spéculateurs nous la laisseraient pour compte dans tous les paiements, faisant passer, par application de la théorie de Gresham, avec une énorme prime, toute notre bonne monnaie, c'est-à-dire tout notre or et tout notre argent, à l'étranger.

Voilà pourquoi, dans les sociétés modernes averties par de lamentables exemples, la frappe de la monnaie d'appoint n'est pas libre : elle est réservée à l'État, et une loi rigoureuse s'oppose à ce

que l'État lui-même se livre à la spéculation qu'il interdit aux particuliers : il n'a pas le droit de frapper des monnaies d'appoint en quantité illimitée et il n'en émet chaque année que pour une somme relativement faible et en rapport avec les besoins de la circulation courante. De ce chef, l'État français gagne encore annuellement plusieurs centaines de mille francs : la loi lui interdit de chercher par une émission plus abondante à augmenter ce revenu.

Une autre restriction nécessaire apportée à la circulation de la monnaie d'appoint, c'est celle de son pouvoir libérateur. Du moment que c'est, en fait sinon en droit, de la fausse monnaie, nul ne saurait être contraint de l'accepter en paiement : tel est le principe admis par toutes les législations modernes, et la rigueur n'en est atténuée que dans la proportion restreinte que commande l'intérêt de la circulation générale pour les petits paiements.

En France, la monnaie de bronze dont la frappe est un monopole de l'État, suivant la règle, et qui est restée pendant plus de la moitié de ce siècle la seule monnaie d'appoint, n'a cours légal et forcé que jusqu'à concurrence de 4 fr. 99 : on l'appelle, pour cette raison, l'appoint de 5 francs, et nul n'est tenu d'en accepter pour une somme supérieure. Les caisses publiques ne la donnent et ne la reçoivent même qu'au-dessous de 50 centimes. Quant à notre monnaie d'argent, la pièce de 5 francs seule est restée au titre de 900 millièmes de fin, fixé par la loi de l'an XI; toutes les pièces

divisionnaires (2 fr., 1 fr., 50 centimes et 20 centimes) sont réduites au titre de 835 millièmes, et nous avons exposé plus haut les raisons qui ont dicté cette modification par laquelle toutes ces espèces sont devenues des monnaies d'appoint. Tandis qu'une pièce de 5 francs renferme 22 gr. 500 d'argent fin, cinq pièces de 1 franc n'en contiennent que 20 gr. 875. D'où il résulte que malgré que nous comptons toujours par *francs* toute évaluation monétaire quelconque, le franc monnayé n'existe plus réellement, mais seulement nominativement; l'expression de *franc* est devenue une unité de compte qui signifie la cinquième partie de la pièce de cinq francs; elle a cessé d'être représentée par la pièce sur laquelle nous continuons à graver l'inscription *un franc*.

En dehors de l'aspect extérieur, la seule différence qui subsiste entre nos monnaies divisionnaires en argent et nos monnaies de bronze, c'est que le métal avec lequel sont fabriquées les premières est plus cher que le métal qui a servi pour les secondes; mais les unes et les autres sont des monnaies d'appoint, à valeur conventionnelle, arbitrairement fixée et imposée par la loi, plus ou moins au-dessus de leur valeur intrinsèque et marchande. De même que pour le bronze, il y aurait grand avantage pour le public ou pour l'État à faire frapper sans limite la monnaie d'argent, et particulièrement les pièces divisionnaires devenues du billon; aussi, a-t-on dû, comme nous l'avons exposé dans un précédent chapitre, sus-

pendre pour le public le droit de monnayer l'argent, et réserver cette faculté à l'État, tout en imposant à ce dernier l'obligation de ne pas abuser de ce privilège. En outre, le pouvoir libérateur de ces pièces d'argent divisionnaires a été rigoureusement limité à 50 francs pour les paiements entre particuliers, et à 100 francs pour les paiements aux caisses publiques (1).

Les principes que nous venons d'exposer sommairement pour les monnaies d'appoint françaises, en argent ou billon et en bronze, s'appliquent avec rigueur et de la même manière aux groschens, aux pfennings, aux kreutzers des pays germaniques, aux kopeks russes, aux pences, aux schellings et à toute la monnaie d'argent de l'Angleterre. Partout on a jugé nécessaire d'imposer un *maximum* légal au pouvoir libérateur de la monnaie d'appoint, quel que soit le métal dont elle est faite, et nous avons constaté que partout de semblables mesures s'imposent rigoureusement, si l'on ne veut pas que cette monnaie donne prise à des spéculations préjudiciables à l'ordre économique, ou bien qu'elle se dégrade elle-même en devenant trop commune (2). Ceci étant observé

(1) Stanley Jevons, *la Monnaie*, p. 120.

(2) Par une coïncidence assez curieuse, au moment où je corrige les épreuves de cet ouvrage, on soulève dans certaines villes frontières, en France, particulièrement à Bordeaux, et à Marseille, une question des *sous étrangers*. Dans le *Temps* du jeudi 3 septembre 1896, je lis à ce sujet un article qu'on me permettra de reproduire en partie, parce qu'il confirme de point en point la thèse que nous soutenons ici :

« Il y a une question des sous étrangers, et même à l'état aigu

dans nos sociétés modernes, passons à l'antiquité.

En dehors de l'époque primitive et des exceptions que nous avons signalées, la monnaie de

dans certaines régions, puisqu'elle y provoque de petites émeutes. Sur tous les points des frontières et dans les ports, surtout dans ceux où affluent les navires venant de l'Amérique du Sud, on signale une véritable invasion de bronze exotique, et comme les administrations et la majorité des commerçants de ces contrées ont jugé indispensable de se protéger, en refusant absolument cette monnaie, il en résulte des discussions très fréquentes et très vives qui dégénèrent parfois en bagarres. D'autre part, on annonce que, dès la rentrée du Parlement, une interpellation sera adressée, à ce sujet, au ministre des finances.

« Or, il est évident que ce dernier ne pourra répondre qu'une chose : c'est que les décrets et les lois en vigueur prohibent formellement les sous étrangers. Le billon, en effet, n'est pas à proprement parler une monnaie, en ce sens que sa valeur intrinsèque est très inférieure à sa valeur nominale : c'est un simple appoint permettant de parfaire un compte ou de régler de menues dépenses : même les sous français n'ont, en France, de cours légal que jusqu'à concurrence de cinq francs ; c'est-à-dire que vous ne pouvez contraindre personne à accepter plus que cette somme en billon du pays. Quant aux sous étrangers, les conventions monétaires en ignorent l'existence et ils n'ont chez nous aucune valeur d'échange.

« Ils circulent néanmoins, et leur circulation donne lieu à une sorte de contrebande fort lucrative. Des individus vont chercher à l'étranger, surtout dans les pays où l'on fabrique une grande quantité de billon, des sous qu'ils payent pour la valeur réelle du métal et, après les avoir introduits frauduleusement, ils s'ingénient à les faire passer pour la somme inscrite sur les pièces, d'où un bénéfice qui atteint jusqu'à 70 %. C'est à ce « commerce » que se livrait, on s'en souvient, ainsi, d'ailleurs, que sa victime, l'assassin Tremblier, condamné deux fois à mort par le jury. Il dissimulait dans ses bagages des milliers de sous récoltés à Buenos-Ayres et les écoulait ensuite, à Bordeaux et ailleurs, contre de la véritable monnaie d'or et d'argent.

« Réclamer la tolérance pour les sous étrangers ce serait donc tout bonnement favoriser et étendre l'escroquerie de ces honnêtes in-

métal vil, dans les temps anciens comme à présent, ne fut toujours considérée que comme monnaie d'appoint, avec une valeur nominale et légale supérieure à sa valeur intrinsèque. C'étaient des jetons destinés à remplacer les plus petites divisions de l'obole d'argent, trop ténues et incommodes ou insuffisantes.

La première conséquence de cet état de choses fut, nous le savons déjà, que la monnaie de bronze, chez les Grecs, ne pouvait avoir, et elle n'eut jamais, effectivement, qu'une circulation restreinte; la convention locale qui investissait ces jetons sans valeur sérieuse d'une puissance libératoire quelconque, ne pouvait avoir force de loi

dustriels. Si la Chambre se trouve saisie de la question, elle ne pourra qu'inviter le ministre à prendre des mesures pour que la loi soit partout rigoureusement appliquée...

« Près de la frontière, on applique le règlement; on vient aussi de l'appliquer brusquement, paraît-il, à Marseille, à Lyon et à Bordeaux, d'où les protestations que nous avons signalées au début de notre article. En outre, dans ces régions, certains commerçants, pour attirer la clientèle, affichent à leurs vitrines qu'ils acceptent les sous étrangers; il les expédient ensuite à des correspondants dans les localités où on les laisse circuler.

« Il n'y a qu'un moyen de faire cesser ce gâchis et ces spéculations illégales, c'est de prescrire une bonne fois et sur tous les points la stricte observation de la loi. Il faut que ces agents qui en prennent à leur aise avec les circulaires impératives de leurs chefs soient réprimandés et, au besoin, frappés. Quand on saura que la pancarte interdisant les sous étrangers n'est pas un simple décor et que tous les comptables publics, sans exception, refusent le billon étranger, l'exploitation ne tardera pas à disparaître. Si quelques négociants continuent à accepter les sous exotiques, ils s'en débarrasseront comme ils pourront; l'essentiel est que l'État ne se fasse pas le complice de leurs manœuvres... »

pour les pays étrangers, et le commerce extérieur n'admet et ne saurait admettre que l'équivalent réel (1).

Les monnaies que le roi de Perse fait frapper pour toute l'étendue de son empire et pour ses relations commerciales avec les Grecs, la darique et le sicle médique, sont exclusivement en or et en argent : il n'émet aucune monnaie d'appoint, abandonnant ce soin aux villes de son empire, si elles le jugent convenable et utile à leur commerce local.

Les villes grecques, de leur côté, ne monnayèrent, pendant plus de deux siècles, que l'argent, équivalent réel et complet, descendant jusqu'aux divisions les plus ténues pour faire face aux paiements infimes. Athènes qui frappe en abondance des pièces d'argent dès la fin du septième siècle avant notre ère, ne commence à monnayer le bronze qu'en l'an 406, sous l'archontat de Callias; et si l'on songe à la crise économique et politique que subissait alors la capitale de l'Attique, au cours de laquelle les Athéniens se virent contraints, faute d'argent, de jeter au creuset l'or des Victoires du Parthénon, on n'hésitera pas à considérer les pre-

(1) Nous citerons à titre d'exemple, les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, où l'on trouve énumérées des monnaies d'or et d'argent des contrées les plus diverses, tandis qu'il n'y a, en fait de monnaie de bronze, que des pièces de Délos (χαλκοὶ ἐπιχωροὶ, χαλκὸς Δῆλος); et cependant le sanctuaire d'Apollon à Délos était fréquenté par des pèlerins venant de tous pays. (Th. Homolle, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IV, 1882, p. 133.)

nières monnaies de bronze athéniennes, non pas même comme une monnaie d'appoint, mais comme de simples jetons obsidionaux, des pièces de nécessité, à valeur conventionnelle, destinées à être remboursées par l'État, aux détenteurs, en bon argent à valeur monétaire pleine et droite, aussitôt que les circonstances économiques et financières de la République devaient le permettre. Ces pièces de bronze n'avaient cours que dans la ville et sa banlieue : hors de nos frontières, dit Aristophane, nous payons nos dettes avec des pièces de bon métal, c'est-à-dire en argent, tandis que chez nous, « nous ne nous servons que de mauvaises pièces de cuivre, revêtues de la plus grossière empreinte (1). » Suivant le théorème de Gresham, la bonne monnaie émigrerait à l'étranger, tandis que la mauvaise, restée seule, infestait et appauvissait le pays : la République athénienne avait négligé de prendre pour sa sauvegarde les mesures législatives que s'imposent les peuples modernes pour restreindre l'émission et le pouvoir libérateur de la monnaie d'appoint. Aussi qu'arriva-t-il ? pour remédier au mal et s'arrêter sur la pente qui fatalement aurait conduit la République à la banqueroute, on décréta brusquement la démonétisation du bronze. C'est encore Aristophane qui nous informe de cette mesure préservatrice, dans un passage de l'*Ecclesiazusa* (vers 816 et

(1) Aristophane, *les Grenouilles*, vers 720 et les scolies; cf. ci-dessus, p. 337.

suiv.), comédie représentée, pour la première fois, comme on le sait, en 392, c'est-à-dire quatorze ans seulement après la première émission des monnaies de bronze. Le poète fait allusion à un récent édit officiel aux termes duquel l'usage de la monnaie de cuivre était déclaré désormais illégal, et la monnaie d'argent seule recevable dans le commerce et dans les caisses publiques. La démonétisation du bronze, à Athènes, se place vers 394, de sorte que l'usage de cette monnaie, sans valeur intrinsèque, dura douze ans à peine (1). Instruits par cette expérience passagère, les Athéniens préférèrent continuer à frapper, pour les petits paiements, des pièces d'argent d'une ténuité extrême, par exemple, le *tétartemorion* et l'*hémirtartemorion* qui pèsent seulement 0 gr. 14 et 0 gr. 07.

Soixante ans plus tard, néanmoins, à l'époque contemporaine de Philippe de Macédoine, l'incommodité et la fragilité de pareilles monnaies dont l'usage s'imposait à chaque heure du jour, porta Athènes, à l'exemple d'un grand nombre d'autres villes, à renouveler l'essai de la monnaie de bronze. On émit des chalques dont le poids est peu régulier (ils pèsent de 4 gr. 80 à 6 gr. 50), et l'on décréta que la drachme d'argent correspondrait à 48 chalques (2); c'est-à-dire qu'un poids d'argent de 4 gr. 32 équivaldrait environ,

(1) Barclay V. Head, *Historia numorum*, p. 314-315.

(2) Pollux, IX, 65; cf. Brandis, *op. cit.*, p. 292; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, p. 153-154.

en prenant une moyenne, à 300 grammes de cuivre. Le taux officiel du rapport de valeur des deux métaux monnayés était donc comme 1 à 60 environ. Mais nous ne savons pas quel était le rapport réel et commercial, ni quelle fut l'importance de la plus-value imposée par la loi à la nouvelle monnaie d'appoint.

Égine, l'Eubée et les autres îles de la mer Égée, le Péloponnèse, Corinthe, Coreyre, Thèbes ne commencèrent pas à monnayer le bronze avant la fin du cinquième siècle ou même le cours du quatrième, et il en est de même pour les villes de la Thrace et de la Macédoine, bien qu'alors, dans toutes ces contrées, la monnaie d'argent fût frappée déjà depuis plus de deux siècles. Les villes de l'Asie Mineure aussi n'eurent pas de bronzes avant la même époque, et partout, ces monnaies d'appoint dont la valeur nominale est très supérieure à la valeur marchande, ne circulent que dans l'étendue du territoire des villes qui les ont émises. Certaines cités même, comme Clazomène et Byzance, dans des moments de nécessité, monnayèrent le fer, mais sans donner, bien entendu, à ces *σιδήρεσι*, le poids suffisant pour qu'ils fussent, comme le *pelanor* de Sparte, des équivalents réels : c'étaient de simples jetons obsidionaux dont nous reparlerons bientôt.

En dehors des pays où se prolongeait, par tradition ou pour d'autres motifs, le système de l'*æx grave*, c'est-à-dire où les monnaies de bronze

étaient taillées de manière à être des équivalents réels, comme à Sparte, dans le Péloponnèse avant Phidon, chez les Italiotes avant le troisième siècle, dans l'Égypte des Lagides et à Carthage, il est facile d'observer que la monnaie de cuivre est partout traitée comme si l'on ne faisait aucun cas de sa valeur intrinsèque. On n'attache guère d'importance à la taille et au poids des pièces; nous l'avons constaté à Athènes, et nous pourrions faire la même vérification pour tout le monde grec. Les chalques d'Alexandre le Grand, par exemple, varient de 8 gr. 50 à 5 gr. 60, de sorte que ce n'est que par approximation qu'on peut fixer leur poids réglementaire à environ 7 ou 8 grammes. Ceux de Lysimaque et de Cassandre dépassent rarement 6 grammes, tandis que ceux des Séleucides s'échelonnent entre 9 gr. et 6 gr. 70.

Il ne faudrait pas, néanmoins, s'autoriser de cette négligence dans la taille des bronzes, pour croire qu'il n'y avait aucun système régulier dans ces monnaies, et conclure à l'absence de toute graduation pondérale indiquant l'échelle de leurs divisions. Loin de là, si l'on fait la part de la licence particulièrement étendue que se donnaient les ouvriers dans la taille et le poids, quand on s'est livré à de nombreuses pesées, sur des pièces appartenant au même pays et au même temps, il s'en dégage une loi formelle et immuable; de même qu'à Rome, sous la République, malgré l'écart qui existe entre le poids des espèces sem-

blables, on peut reconstituer le système de l'as et de ses divisions, de même aussi, la plupart des séries monétaires des villes grecques fournissent par les pesées, les types et les dimensions du flan, des éléments de critique qui permettent de ressaisir la graduation des pièces dont le chalque est la base normale. Sur des bronzes des rois de Syrie, sont inscrites des lettres qui indiquent leur valeur légale : A, B, Δ signifient respectivement *un chalque, deux chalques et quatre chalques*. Or, les tétrachalques les plus lourds que j'aie pesés, ne dépassent pas 20 gr. 25, et je puis même en citer un, bien conservé, qui ne pèse que 9 gr. 25; deux dichalques, en bon état, du Cabinet des médailles, marqués de la lettre B, fournissent respectivement 7 gr. 10 et 6 gr. 20.

Ainsi, d'une part, les lettres, marque de valeur, certifient que la taille des bronzes devait, théoriquement, obéir à des lois fixes, comme la taille de nos pièces de cinq et de dix centimes; et d'autre part, le poids effectif des pièces indique qu'on ne se conformait que vaguement à la théorie. La règle, au surplus, variait suivant les époques et de ville à ville. A Chios, au commencement de la domination romaine, on a des bronzes qui portent leurs noms en toutes lettres et l'on peut constater, par là, que le système en usage dans cette île était différent de celui des bronzes syriens, non seulement pour les poids, mais pour les appellations des pièces; on a ainsi toutes les divisions suivantes, avec leurs noms :

OBOΛOΣ, poids variant de....	16 gr. 47 à 7 gr. 36
ΤΡΙΑ ΑCΑΡΙΑ.....	21 gr. 84 à 6 gr. 40
ΔΥΟ ΑCΑΡΙΑ.....	10 gr. 80 à 4 gr. 50
ΑCΑΡΙΟΝ ΗΜΥCΙ' (un as 1,2)	11 gr. 50 à 3 gr. 50
ΑCΑΡΙΟΝ.....	11 gr. 50 à 5 gr. 90
ΗΜΙΑCΑΡΙΟΝ.....	4 gr. à 2 gr. 50
ΤΕΤΡΑΧΑΚΟΝ.....	3 gr. 20
ΤΡΙΧΑΚΟΝ.....	3 gr. 15
ΔΙΧΑΚΟΝ.....	2 gr. 40 à 3 gr.
ΧΑΚΟΝ.....	2 gr.

Ainsi, l'on voit combien il serait difficile de s'y reconnaître au milieu de tout cet enchevêtrement de poids, sans le nom officiel inscrit dans le champ des pièces.

Un bronze d'Abydos de Troade, qui remonte au quatrième siècle, porte l'inscription ΧΑΚ. ΙΙΙ (*trois chalques*) et pèse juste le même poids que le triobole contemporain de cette ville. Ici, le chalque paraît donc taillé sur le pied de l'obole d'argent, mais rien ne nous fixe sur sa valeur légale. On admet généralement que, dans le monnayage d'Alexandre, la drachme d'argent vaut 60 chalques; comme elle pèse 4 gr. 32 et le chalque environ 7 grammes, le rapport légal admis théoriquement entre les deux métaux aurait été comme 1 : 96 environ (1). Mais, nous ne saurions trop le répéter, l'incertitude du poids des monnaies de cuivre, en démontrant qu'on les considérait comme des pièces d'appoint, ne nous permet pas de dire quelle était la différence entre la valeur monétaire

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I. p. 154.

du cuivre et sa valeur substantielle, sans compter que cette double valeur variait suivant les temps et les lieux. Il n'y a aucun rapport pondéral, par exemple, entre la pièce de bronze de Chios qui porte $\text{OBOA}\text{\O}\Sigma \text{X}\text{\I}\text{\O}\text{\N}$, et celle de Métaponte qui a aussi l'inscription $\text{OBOA}\text{\O}\Sigma$, bien que toutes les deux représentassent légalement, sans doute, une obole d'argent. On ne saurait non plus les rapprocher efficacement des pièces de bronze qui ont les légendes : $\Delta\text{\I}\Delta\text{\PAX}\text{\M}\text{\O}\text{\N}$, à Rhodes, $\text{TPI}\text{\O}\text{\B}\text{\O}\text{\A}\text{\O}\text{\N}$ à Samothrace, $\text{HMIOBEA}\text{\I}\text{\N A}\text{\I}\text{\P}\text{\I}\text{\O}\text{\N}$, à Ægium d'Achaïe, $\Delta\text{\PAX}\text{\M}\text{\A}$, à Byzance.

Ces réflexions s'appliquent aussi au monnayage de la Sicile, où le bronze est taillé de manière à représenter conventionnellement des divisions de la *litra* d'argent : la *litra* de bronze, l'*hemi-litra*, le *tétras* ou tiers de *litra*, le *trias* ou quart de *litra*, l'once, n'ont, en fait, des poids graduellement échelonnés suivant leur valeur légale que d'une manière très approximative et imparfaite. L'enchevêtrement de ces poids a toujours dérouté les savants nombreux qui ont essayé de déterminer le rapport de valeur, légal ou commercial, entre l'argent et le bronze. Ce n'était ni la vue ni le toucher qui pouvaient guider ceux qui se servaient de pareilles pièces, mais seulement les marques de valeur et parfois aussi les types gravés sur leurs flans, qui variaient suivant les divisions légales de la monnaie.

Ainsi, la valeur donnée chez les Grecs aux pièces d'appoint est purement conventionnelle et se

modifié de ville à ville, suivant le caprice de règlements locaux. Nous ne pouvons donc que souscrire à la conclusion de Fr. Lenormant sur le même sujet :

« Excepté là où règne le système de l'*æes grave*, c'est-à-dire là où l'on a l'habitude d'employer des monnaies de cuivre circulant pour leur valeur métallique et pesant plus de 100 grammes, comme chez les Italiotes antérieurement au troisième siècle av. J.-C., dans l'Égypte des Ptolémées et à Carthage, les fluctuations de la valeur réciproque du cuivre et de l'argent n'ont aucune réelle importance au point de vue monétaire. Les espèces de cuivre ont toujours trop le caractère de monnaie d'appoint; elle représentent de trop minimes sommes pour que l'on attache un intérêt bien sérieux à l'exactitude de leur poids et à leur valeur intrinsèque, là même où l'on cherche à la tenir rapprochée de leur valeur nominale (1). »

A Rome, après l'introduction du denier d'argent, la monnaie de bronze eut une tendance à abandonner son caractère d'équivalent réel pour n'être plus qu'une monnaie d'appoint. Cette propension se manifeste par la diminution graduelle du poids des espèces de bronze, qui va toujours s'accroissant de plus en plus, dans la suite des temps : « A chaque nouvelle émission, dit le baron d'Ailly, l'as avait un poids moindre que dans celle qui la précédait, et par cette diminution,

(1) Fr. Lenormant, t. I, p. 175.

insensible à l'œil et à la main, on arriva, sous la même législation monétaire, à une dégénérescence de poids qui étonne, lorsque l'on compare le point de départ avec celui de l'arrivée (1). »

Que ces réductions graduelles et nécessaires du poids de l'as et de toutes les pièces du système monétaire soient, comme d'aucuns le prétendent, des altérations inconscientes et inaperçues des contemporains, ou bien qu'elles aient été, comme d'autres le soutiennent, voulues et décrétées par des lois, toujours est-il que ces diminutions qui vont pour l'as, graduellement depuis 327 grammes jusqu'à moins de 27 grammes, prouvent, d'une manière éloquente, que le bronze avait, peu à peu, à Rome, cessé d'être un équivalent; il devenait une monnaie d'appoint, à valeur conventionnelle. En 89 avant J.-C., la loi Papiria acheva de consacrer officiellement ce caractère en décrétant que « contre 1 d'argent il suffisait de donner sous la forme monnayée un poids de 56 en cuivre (2) »; c'était là tout au plus la moitié de ce qu'il aurait fallu donner dans le commerce.

Ainsi diminuée, la monnaie de bronze s'avilit de plus en plus; on en arriva à frapper des as qui ne pèsent qu'un huitième d'once; puis, vers le temps de Sylla, on cessa même tout à fait l'émission de la monnaie de bronze à Rome. Elle ne reparut que vers l'an 15 avant J.-C. L'as, devenu

(1) Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 43.

(2) Fr. Lenormant, t. I, p. 170.

un simple jeton, fut alors frappé avec le poids d'un tiers d'once, soit 9 grammes; ce poids se maintint assez régulièrement pendant toute la durée du Haut-Empire.

Sous Auguste, en l'an 16 ou 15 avant J.-C., le Sénat romain perdit complètement et pour toujours le droit d'émettre la monnaie d'or et d'argent; l'empereur ne lui laissa que le droit de monnayer le bronze. Les pièces d'or et d'argent sont désormais toutes frappées au nom de l'empereur (1); celles de bronze portent les lettres S C (*senatus consulto*) qui indiquent leur origine. Outre cette monnaie de bronze sénatoriale, il y avait encore, dans la plupart des provinces de l'empire romain, les bronzes frappés par les autorités provinciales et municipales.

Dans les premiers temps de l'époque impériale, les bronzes de coin romain se partageaient en deux séries : les uns, le sesterce et le dupondius, étaient fabriqués avec du *cuivre jaune* ou orichalque (laiton), tandis que l'as et les divisions plus petites étaient en *cuivre rouge*. D'après M. Mommsen le rapport des métaux monétaires entre eux était le suivant :

Or.	Argent.	Laiton.	Cuivre.
1	: 11.91	: 333.33	: 666.66
	1	: 28	: 56
		1	: 2

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 9. Pendant toute la durée de l'empire romain, il n'y a qu'une exception à cette règle : elle se produisit lors de l'insurrection républicaine qui éclata à la mort de Néron.

« Plus tard, ajoute M. Mommsen, les proportions changèrent, mais comme ces changements sont dus, moins à une modification réelle apportée dans les poids proportionnels qu'à une série de fluctuations arbitraires, il est difficile de les réduire à une formule générale... »

Quoi qu'il en soit, la remise du soin de frapper la monnaie de bronze au Sénat ou aux autorités municipales des villes de province, eut pour effet excellent de restreindre l'émission de cette monnaie dans les limites normales où doit être maintenue la monnaie d'appoint. Le contrôle de l'émission fut entouré de plus de garantie que s'il eût été laissé aux mains de l'autorité impériale : la frappe étant lucrative, cette dernière aurait été, plus facilement que le Sénat, portée à abuser de ce moyen de grossir ses revenus ou d'éteindre ses dettes. Et en effet, la sauvegarde sénatoriale maintint pendant plusieurs siècles à la monnaie de bronze son caractère de monnaie auxiliaire, émise dans une proportion en rapport avec les besoins de la circulation commerciale. « Le but que l'on poursuivait, dit encore M. Mommsen, fut parfaitement atteint, car la dépréciation de la monnaie romaine ne vint pas du cuivre, mais de l'argent, et cependant on peut dire que le numéraire en cuivre aurait dû être la partie faible de la monnaie romaine, puisque ce métal n'avait, depuis

(1) Mommsen, t. III, p. 42-43; cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 170.

longtemps, plus qu'une valeur fictive, et que cependant on s'en servait même pour payer des sommes considérables (1). »

Ne pouvant bénéficier des profits que procurait la frappe du bronze au Sénat, l'autorité impériale imagina de lui faire concurrence par une autre monnaie d'appoint dont elle aurait, elle-même, exclusivement le droit d'émission : ce fut la monnaie de billon, créée par l'altération métallique du denier d'argent. Depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Septime Sévère, le poids du denier fut de $1/96^e$ de livre (3 gr. 41), et le titre des pièces demeura longtemps excellent. Mais quand on arrive à Septime Sévère, on s'aperçoit d'une altération profonde dans la pureté du métal, altération qui va rapidement en augmentant, si bien qu'à la fin du règne, les pièces ne sont plus que du billon et contiennent au moins autant de cuivre que de métal fin. En 215, Caracalla inaugura la frappe de la pièce si répandue, appelée *argenteus antoninianus*, qui pèse environ 5 gr. 45, et contient à peine 20 % d'argent; elle en arrive bientôt, sous ses successeurs, à n'en pas même renfermer 5 %; puis, jusqu'à Dioclétien elle se confond avec le cuivre.

Cette altération profonde de la monnaie d'argent finit par rendre illusoire le droit du Sénat et des villes de province de frapper la monnaie d'appoint en bronze; aussi, vers le temps de Gallien,

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 12.

toute la monnaie de bronze des provinces disparaît; à Rome même, sous Aurélien, le droit du Sénat fut légalement supprimé (1).

Si la nouvelle monnaie d'appoint, d'origine impériale, avait été frappée dans les conditions qui doivent régler toute monnaie de ce genre, c'est-à-dire en quantité limitée et avec un pouvoir libérateur restreint, elle aurait rendu les mêmes services et rempli le même rôle que l'ancienne monnaie de bronze sénatoriale. Malheureusement, à partir du règne de Caracalla, l'autorité impériale, aussi besogneuse que peu scrupuleuse, qui y voyait une importante source de revenus, se mit à faire frapper de ces pièces de bas billon ou de bronze saucé, en une telle abondance que le public en fut littéralement inondé. « Le premier résultat de cette mesure fut d'abord, en peu d'années, une dépréciation inouïe du denier, resté jusque-là l'unité de compte. Aucune loi ne put lui maintenir sa valeur nominale, et sous Élagabale et Alexandre Sévère, pour établir quelque fixité dans les revenus publics, on dut décider que les paiements aux caisses de l'État se feraient désormais exclusivement en or (2). Cette décision légale était, suivant la juste remarque de M. Mommsen, une véritable banqueroute, comme le serait celle qui aujourd'hui, chez nous, déclarerait que les caisses publiques ne recevront plus ni les pièces

(1) Mommsen, t. III, p. 12-13.

(2) Lampride, *Sev. Alex.* 39; cf. Fr. Lenormant, t. I, p. 185; Mommsen, t. III, p. 142.

de bronze ni celles d'argent, parce que leur valeur nominale est surfaite. On aboutissait à cette iniquité monstrueuse que le gouvernement impérial payait ses dettes en billon, en même temps qu'il refusait de recevoir ce même billon des mains de ses propres débiteurs. Un aussi déplorable état de choses acheva, comme c'était naturel, de déprécier la monnaie d'appoint : elle fut discréditée autant que nos assignats, sous la Révolution. Une grande perturbation s'ensuivit ; la fortune publique aussi bien que les fortunes privées s'en trouvèrent ébranlées à ce point qu'il en résulta les grands troubles politiques et sociaux que traverse l'histoire de l'empire romain au troisième siècle.

Arrêtons-nous ici : nous n'avons point à raconter la grande réforme monétaire de Dioclétien qui restaura la monnaie d'argent fin à côté de la monnaie d'appoint en cuivre. L'exemple que nous venons de citer établit avec la dernière évidence que les lois économiques qui régissent l'émission de la monnaie d'appoint chez les nations modernes, se vérifient également dans l'antiquité : ce sont des lois sociales, immanentes et intangibles, parce qu'elles sont dans la nature même des choses.

III. — LES CARACTÈRES DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE ET REPRÉSENTATIVE

Arrivés au terme de cette étude historique et économique sur la formation et le développement des moyens d'échange nécessaires à toute société,

rappelons que nous avons assisté à la genèse lentement progressive de la monnaie métallique, équivalent réel et complet comme les objets en nature auxquels elle se substituait par motif de convenance et de facilité d'emploi; que la monnaie métallique en or et en argent, parvenue à sa forme définitive au septième siècle avant notre ère, doit conserver son caractère d'équivalent, faute de quoi elle engendre un malaise social, voire même une crise financière qui peut conduire un État à la banqueroute; que le numéraire de billon ou de potin et celui de bronze ou de tout autre bas métal, n'est qu'un auxiliaire de la monnaie réelle, un suppléant dont la création est nécessitée par l'inaptitude des métaux précieux à constituer la menue monnaie sous une forme pratique et commode. Nous avons vu enfin que ces auxiliaires si utiles de la véritable monnaie deviendraient un danger social, à cause de l'infériorité de leur valeur intrinsèque par rapport à leur valeur nominale et légale, si leur émission et leur pouvoir libérateur n'étaient rigoureusement restreints par les lois.

Il nous reste encore, pour être complet, à dire quelques mots de deux autres moyens d'échange très répandus dans les sociétés modernes, et que l'antiquité a connus également, mais sans leur donner une aussi large et aussi savante extension : nous voulons parler de la monnaie fiduciaire et représentative.

Chez les Grecs déjà, dans des moments de né-

cessité, aux heures de crise politique et financière, au milieu des embarras d'une guerre, d'un siège ou pour toute autre cause anormale, l'autorité publique s'est vue forcée d'émettre de ces monnaies fictives qui portent dans l'histoire, suivant les temps ou les circonstances, différents noms : monnaies de papier, papier-monnaie, monnaies obsidionales, bons de sièges, assignats, jetons ou tessères monétaires, etc. Le principe de cette espèce de monnaie, c'est non seulement, comme la monnaie d'appoint, qu'elle ne porte pas en elle-même sa garantie, mais qu'elle remplace nominalement la monnaie d'or et d'argent; le gouvernement qui l'émet, n'y a recours que contraint et forcé et parce qu'il manque de numéraire; en la lançant dans la circulation, il reconnaît et avoue son désarroi et sa détresse financière, mais en même temps, pour inspirer confiance au public, il prend l'engagement de rembourser en bonnes espèces sonnantes cette mauvaise monnaie de papier ou d'autre matière vile, aussitôt que la crise momentanée qu'il traverse sera conjurée et qu'il aura pu rétablir ses finances. Si le public accepte ces *bons* qui ne représentent rien, c'est parce qu'il présume qu'un jour viendra où l'État émetteur sera en mesure de faire face à ses engagements. Le gouvernement escompte l'avenir, et le public confiant fait crédit à l'État dont il admet, suivant le mot populaire, que *la signature vaut de l'or*. Mais, malgré les plus belles promesses et les plus solennels engagements de l'autorité publique, la sécu-

rité du porteur de bons ne saurait être complète, parce que le crédit de l'État peut être altéré par mille circonstances diverses et devenir une pure fiction. D'abord, du moment qu'il a plu au législateur d'émettre du papier-monnaie, il peut aussi dépendre d'une loi d'en modifier, altérer, supprimer la valeur purement nominale et légale, tandis qu'il ne dépend pas du législateur de modifier le cours d'une monnaie métallique dont la valeur intrinsèque est adéquate à sa valeur nominale (1). Le papier-monnaie, comme toute mauvaise monnaie, ne peut circuler que dans l'étendue du pays où il a été émis; l'étranger ne lui reconnaît qu'une valeur dépréciée et mobile, en rapport avec la confiance que lui inspire le pouvoir émetteur. En outre, le crédit dont jouit le papier-monnaie est, comme pour la monnaie d'appoint, en relation directe avec la quantité de ce papier qui a été lancée dans la circulation : si cette quantité ne paraît pas exagérée, mais normale, si le public a la conviction qu'elle ne dépasse pas les ressources financières que l'État sera un jour à même de se procurer, pour effectuer son remboursement, tout va bien, et le papier circule sans obstacle. Mais vienne la tentation à l'État, gêné dans ses finances, d'émettre du papier en trop grande abondance, la défiance s'empare immédiatement du public, et cette défiance, les lois coercitives qu'on édicte pour l'enrayer, ne font, au

(1) Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, t. I, p. 245.

centraire, que l'accentuer, si même elles ne la font pas dégénérer en panique.

C'est là, en particulier, ce qui est arrivé pour les *assignats* émis par la Convention et le Directoire. Lorsque le public se douta que le gouvernement aux abois et s'affranchissant de tout scrupule, ne réaliserait pas sa promesse, qu'il émettait sa monnaie de papier pour des sommes fabuleuses, et surtout lorsqu'il le vit ne pas reculer devant la reconnaissance officielle de la dépréciation de sa propre monnaie, ce fut une débâcle immense dans laquelle s'engloutit pour longtemps la fortune de l'État aussi bien que celle des particuliers. « L'assignat de 5, 10 ou 20 francs de la Révolution française, dit Michel Chevalier, revenait à un engagement qui aurait été ainsi conçu : *L'État reconnaît devoir au porteur 25, ou 50, ou 100 grammes d'argent au titre de $\frac{9}{10}$ de fin*, et en postscriptum : *mais l'État se refuse absolument à payer au porteur la susdite quantité d'argent, quelque requis qu'il en puisse être*. Quand les assignats furent, ce qui leur arriva bientôt, dépréciés des trois quarts, et que l'État les émit sur le pied de la dépréciation même, l'imposture fut flagrante (1). »

L'antiquité a su recourir, comme les gouvernements modernes, à la monnaie purement fiduciaire avec promesse de remboursement en or ou en argent dès que les circonstances le permet-

(1) M. Chevalier, *la Monnaie*, p. 428-429.

traient. Nous avons vu que la première émission de monnaie de bronze à Athènes, en 406, eut ce caractère. Un témoignage plus précis nous est fourni par Aristote; il est relatif à l'expédition de Conon contre Olynthe : l'argent étant venu à manquer, le général athénien fit *monnayer du cuivre avec cours d'argent*, et il distribua en paiement à ses troupes et aux fournisseurs de l'armée cette sorte de papier-monnaie, en promettant de le retirer et de rembourser tous les porteurs en argent dès la fin de la campagne (1).

La monnaie de fer que firent frapper momentanément les habitants de Clazomène (2), et celle que Byzance et quelques autres villes émirent dans le même métal, au temps de la guerre du Péloponnèse, avaient également un caractère obsidional et fiduciaire (3). Pour faire face à un embarras financier, Denys de Syracuse, à son tour, émit provisoirement des pièces d'étain, en donnant à la drachme de ce métal la valeur nominale d'un tétradrachme attique d'argent (4). Rien ne s'oppose également à

(1) Pseud. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23; Polyen, III, 10, 1; Bæekh, *Staatshaush. der Athener*, t. I, p. 769; Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 71.

(2) Ps. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23.

(3) Pollux, VII, 106; cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 216; Hultsch, *Metrologie*, p. 535; Arthur Engel, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1882, p. 173 et 203; U. Köhler, dans les *Mittheilungen der deut. arch. Instituts. Athenische Abtheilung*, t. VII, 1882, p. 1 et suiv.

(4) Ps. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23; Pollux, IX, 79; cf. Six, dans le *Namism. chronicle*, Nouv. série, t. XV, 28; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 211-212.

ce qu'on reconnaisse une monnaie fiduciaire et provisoire dans les pièces de cuir (σζύτινσι) dont se seraient servi, suivant certains auteurs, les Carthageois et les Lacédémoniens (1). Suidas parle de monnaies de terre cuite (σστράζινσι), et Cedrenus, de monnaies de bois que les Romains auraient mises en usage dans les temps difficiles de leurs plus lointaines annales, mais il s'agit probablement ici d'une simple tradition fabuleuse (2).

Parmi les jetons et les tessères monétiformes en plomb, quelquefois en fer, en porcelaine d'Égypte ou en terre cuite, portant sur leurs faces des lettres grecques ou des symboles variés, il en est sans doute un certain nombre à qui l'on doit reconnaître aussi le caractère de monnaies obsidionales ou fiduciaires (3).

Dans les temps modernes, un nouvel élément est entré en ligne de compte, à côté de la monnaie, comme intermédiaire et signe des échanges commerciaux : c'est le billet représentatif, que nous considérerons comme un perfectionnement de la monnaie fiduciaire telle que nous venons de la

(1) Sénèque, *De benefic.*, V, 14; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, *Introd.*, p. XX; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 220; Bernardakis, dans le *Journal des Economistes*, t. XXXIII, p. 353; St. Jevons, *la Monnaie*, p. 160 et suiv.

(2) Suidas, Ἀσζήρις; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. XX; Fr. Lenormant, *op. cit.* t. I, p. 215.

(3) Albert Dumont, *De plumbeis apud Græcos tesseris* (Paris, 1870, in-8°); Ach. Postolacca, Κερμάτις Συμβολικὴ dans *l'Ἀθηναῖον*, 1880, t. VIII, p. 1 et suiv.; A. Engel, dans le *Bulletin de correspond. hellénique*, t. VIII, 1884, p. 1 et suiv.; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 67 et suiv. et p. 207 à 211.

définir. La monnaie fiduciaire ne représente rien qu'une promesse plus ou moins sérieuse pour l'avenir; la monnaie représentative remplace effectivement et représente soit la monnaie métallique soit une autre valeur réelle.

Du moment que la monnaie n'est pas faite pour être consommée et détruite par celui qui la possède, mais qu'elle doit circuler de main en main, il est évident qu'on peut la remplacer par un autre objet qui en tiennent lieu, fabriqué à l'aide d'une matière quelconque. « On ne saurait remplacer du blé ou du charbon ou une richesse quelconque par de simples feuilles de papier sur lesquelles on aurait fait graver 100 *hectolitres de blé* ou 100 *quintaux de charbon*. Ce ne sont pas ces feuilles de papier qui pourront nous nourrir et nous chauffer... Mais, dans nos sociétés civilisées l'utilité des pièces de monnaie est toute immatérielle. Une pièce de monnaie n'est pas autre chose qu'un *bon* qui nous donne le droit de nous faire délivrer, sous certaines conditions, une part des richesses existantes. Or, ce rôle de *bon* peut être joué par une feuille de papier aussi bien que par un morceau de métal » (1).

Cette appréciation de certains économistes ne saurait s'appliquer à la monnaie métallique, équivalent réel, puisqu'un *bon* est en lui-même un morceau de papier sans valeur, tandis que la

(1) Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, p. 233. Sur l'origine du papier-monnaie en Chine, voyez Klaproth, dans le *Journal asiatique*, t. 1, 1822, p. 257 et suiv.

monnaie d'or ou d'argent a une valeur intrinsèque par elle-même (1); mais elle convient bien à la monnaie représentative et nous comprenons sous cette dénomination les billets de banque, chèques, traites, billets à ordre, lettres de change et tous les papiers, titres et instruments de crédit, qui constituent la plus grande part des signes d'échange dans le commerce moderne, puisqu'ils y circulent, dit-on, pour une somme supérieure à dix milliards. Bien que le plan de cette étude ne comporte pas l'examen des procédés commerciaux, des banques et du change dans l'antiquité ou à l'époque contemporaine, nous ferons cependant remarquer, en terminant, que tous ces billets représentatifs, quels qu'ils soient, ne sauraient inspirer une légitime confiance que s'ils sont réellement les remplaçants d'une valeur matérielle quelconque, soit de l'or ou de l'argent, soit une valeur industrielle ou commerciale qui reste en nantissement chez le débiteur. Ils sont l'affirmation par l'émetteur, État, banque, maison industrielle ou commerciale, que la valeur inscrite existe réellement, et qu'on peut la réaliser en véritable monnaie, soit à tout instant, soit à une époque convenue. L'émission des billets n'est donc, au fond, qu'une forme d'emprunt; pour que le public prête, c'est-à-dire accepte les billets en retour de sa marchandise, il faut qu'il soit assuré d'être remboursé un jour ou l'autre. Contraire-

(1) Comparez ci-dessus, p. 137 et suiv.

ment à ce que soutiennent certains théoriciens, le crédit ne crée pas et ne saurait créer des capitaux, c'est-à-dire une valeur réelle quelconque : son rôle est seulement d'être un rouage, un agent de transmission des capitaux ou de la valeur réelle (1). D'où il ressort que les titres de crédit ne peuvent avoir une valeur que s'ils sont garantis par des capitaux réalisables. Généralement, pour les banques, ces capitaux sont en or ou argent et s'appellent l'*encaisse*. La Banque de France, par exemple, détient, immobilisé dans ses caves, un encaisse en espèces d'or et d'argent destiné, le cas échéant, à rembourser les billets qu'elle a mis en circulation. Au bilan de 1895, la proportion de l'encaisse au montant de la circulation, s'élevait à 91 %, c'est-à-dire que 100 francs de billets sont garantis par 91 francs de numéraire; ils le sont en outre par les créances nombreuses que la Banque possède sur l'État, sur l'industrie et sur le commerce. Dans un établissement industriel ou commercial, les sommes stipulées sur les titres ou billets, si l'on en a émis, sont garanties par des capitaux mis en réserve, par la valeur de la matière première à exploiter, par les produits de l'industrie, par les denrées ou marchandises à vendre, par le sol occupé et le matériel mis en œuvre, par le travail même des ouvriers, et c'est dans ce sens seulement qu'on peut trouver une part de vérité dans le sophisme proclamé par certains écono-

(1) Voyez ci-dessus, p. 138 et suiv.

mistes et que nous nous sommes appliqué à réfuter, à savoir, qu'on peut frapper monnaie avec n'importe quoi (1). Seulement, il faut ajouter : pourvu que ce n'importe quoi ait une valeur non précaire et variable, mais bien réelle, facilement réalisable en tout temps et non susceptible d'une dépréciation. Là est le danger de la monnaie représentative : il ne suffit pas seulement qu'elle remplace une valeur, il faut être certain que cette valeur pourra être facilement réalisée au prix que lui donne le papier. Le principe des billets de la banque de Law, comme celui des assignats de la Révolution, est parfaitement admissible : on peut monnayer les produits du commerce ainsi que le sol cultivable lui-même. Mais il est malhonnête de le faire pour une valeur supérieure à leur valeur réelle ; il est imprudent de le faire pour cette valeur réelle elle-même, jusqu'à concurrence de son évaluation totale, car elle est sujette à une dépréciation qui rendra équivoque la stipulation des effets, et qui sera d'autant plus à redouter que la demande de réalisation sera plus soudaine.

Concluons : les principes qui dominent la monnaie représentative, quelque forme qu'elle revête, sont ceux-là mêmes qui président à l'émission de la monnaie métallique : l'une et l'autre doivent être une valeur réelle et droite ; l'unique différence qui les caractérise, comme nous l'avons

(1) Voyez ci-dessus, p. 144.

fait ressortir, c'est que la monnaie métallique porte en elle-même sa propre valeur, tandis que la monnaie représentative se dédouble, comme le corps et son ombre. Pour nous servir d'une autre comparaison, sa valeur joue le rôle du lest dans un navire; elle est mise en réserve, et seul, le papier qui est délégué pour en attester l'existence, circule dans les mains du public dont il sollicite la confiance.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	Pages. VII
--------------------	---------------

CHAPITRE PREMIER

LE TROC ET LES PREMIERS ÉTALONS DE VALEUR

I. — Le principe naturel des échanges.....	1
II. — Le troc à l'époque contemporaine.....	7
III. — Le troc dans l'antiquité.....	18
IV. — Le bétail-monnaie.....	21

CHAPITRE DEUXIÈME

LINGOTS ET USTENSILES MÉTALLIQUES EMPLOYÉS COMME MONNAIE

I. — Caractères des étalons métalliques non monnayés...	33
II. — Les étalons métalliques non monnayés chez les peuples modernes.....	38
III. — Les étalons métalliques dans l'Égypte ancienne..	48
IV. — Les étalons métalliques en Assyrie et en Chaldée...	55
V. — Les étalons métalliques chez les Hébreux et les Phéniciens	60
VI. — Les étalons métalliques chez les populations primitives de la Grèce.....	69
VII. — Les étalons métalliques dans l'Italie centrale et le reste de l'Europe.....	81

CHAPITRE TROISIÈME

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES. — PÉRIODE DE LA MONNAIE
PRIVÉE

	Pages.
I. — La monnaie privée chez les peuples modernes.....	93
II. — La monnaie privée chez les Grecs.....	103
III. — La monnaie privée dans la Gaule mérovingienne.	124

CHAPITRE QUATRIÈME

LES PREMIERS ESSAIS MONÉTAIRES. — LA MONNAIE GARANTIE
PAR L'ÉTAT

I. — Rôle d'équivalent que doit remplir toute bonne monnaie.....	135
II. — La loi de Gresham.....	145
III. — Inconvénients de la monnaie privée.....	115
IV. — Nécessité de l'intervention de l'État.....	166

CHAPITRE CINQUIÈME

LES TRADITIONS DE L'ANTIQUITÉ RELATIVE A L'INVENTION
DE LA MONNAIE

I. — Développement graduel et spontané des premiers lingots monétiformes.....	181
II. — Les lingots monétaires de l'Italie centrale.....	187
III. — Les traditions grecques relatives à Phidon d'Argos.	202
IV. — Les Lydiens : Gygès et Crésus.....	215

CHAPITRE SIXIÈME

L'OR ET L'ARGENT DANS L'ANTIQUITÉ

I. — Les qualités des métaux précieux.....	229
II. — Abondance de l'or et de l'argent dans l'antiquité...	250

III. — L'exploitation des mines d'or et d'argent dans l'antiquité.....	268
--	-----

CHAPITRE SEPTIÈME

LES RAPPORTS DE L'OR A L'ARGENT CHEZ LES ANCIENS

I. — Instabilité naturelle du rapport de l'or à l'argent.	289
II. — Les rapports de l'or à l'argent, en Égypte, en Assyrie, en Perse, en Asie Mineure.....	308
III. — Les rapports de l'or à l'argent dans la Grèce d'Europe.....	330
IV. — Les rapports de l'or à l'argent en Sicile et en Italie.	346

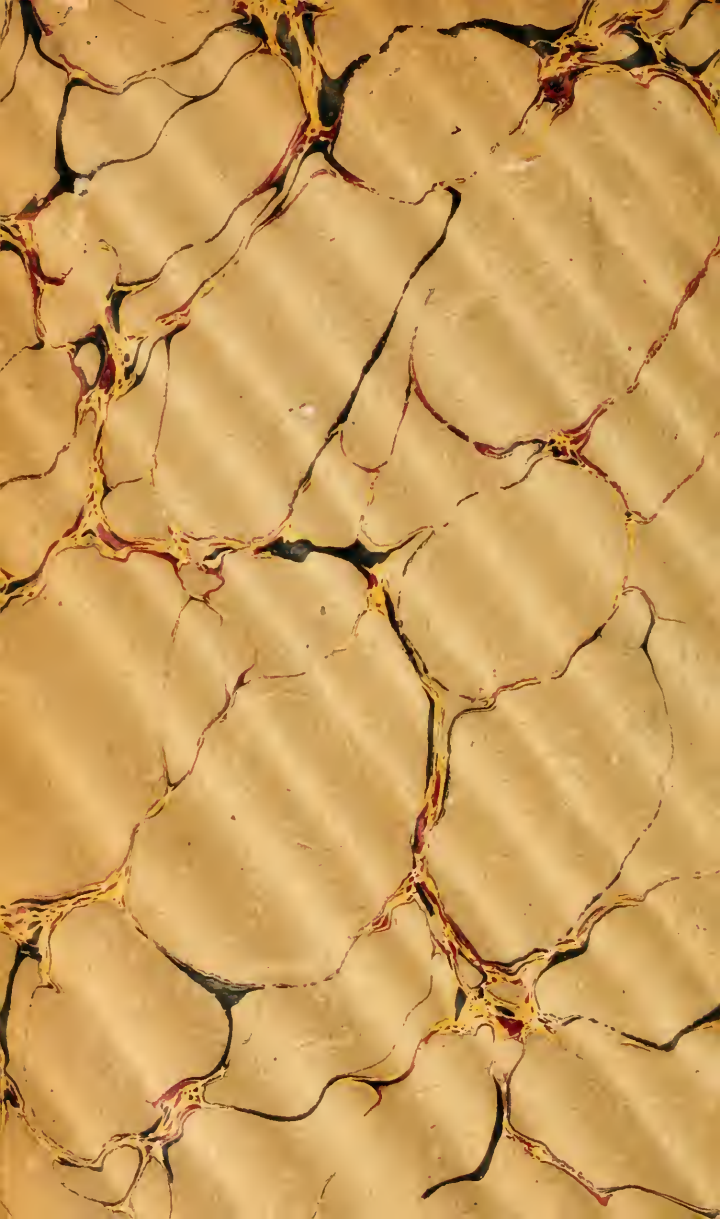
CHAPITRE HUITIÈME

LA MONNAIE AUXILIAIRE DANS L'ANTIQUITÉ

I. — La monnaie de bronze, équivalent réel.....	364
II. — La monnaie d'appoint.....	387
III. — Les caractères de la monnaie fiduciaire et représentative.....	411







HG
237
B3

Babelon, Ernest Charles
Francois

Les origines de la monnaie
considérées au point de vue
économique et historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

